



**HAL**  
open science

# Un portrait français du Japon (1859-1862) : Gustave Duchesne de Bellecourt, le premier ambassadeur français au Japon

Héloïse Lamaury

► **To cite this version:**

Héloïse Lamaury. Un portrait français du Japon (1859-1862) : Gustave Duchesne de Bellecourt, le premier ambassadeur français au Japon. Histoire. 2023. dumas-04236140

**HAL Id: dumas-04236140**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04236140v1>**

Submitted on 10 Oct 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Université de Nîmes

LAMAURY Héloïse

# *Un portrait français du Japon (1859-1862)*

Gustave Duchesne de Bellecourt, le premier ambassadeur  
français au Japon



Figure 1 : Katsushika Hokusai (1830), 礪川雪の旦 [*Koishikawa yuki no ashita*], estampe no. 11 de la collection « 富嶽三十六景 [Fugaku Sanjorokkei] »

Mémoire de Master 2

Rédigé sous la direction de M. Louis Baldasseroni

2022 ~ 2023

## REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier M. Louis Baldasseroni, directeur de ce mémoire, pour sa patience, sa gentillesse et sa positivité à toute épreuve. Il m'a été d'une aide précieuse dans le choix de ce sujet et dans l'avancée de ce mémoire.

Je souhaite également remercier la promotion du Master Histoire Vivante/*Public History* 2021-2023 pour leur bonne humeur et l'entraide générale durant la rédaction de nos mémoires durant les deux années.

Je tiens également à remercier mon entourage familial et amical pour leur aide et leur soutien lors de la réalisation et la relecture de ce mémoire.

## SOMMAIRE

<b>Remerciements .....</b>	<b>1</b>
<b>Sommaire .....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 : Le Japon, un système politique en deux temps où les véritables dirigeants ne sont pas ceux portant les plus hautes titulatures .....</b>	<b>21</b>
<b>Chapitre 2 : Le Japon, entre rigidité, formalisme et traditions, un pays dont la rigueur semble d'un autre temps pour les étrangers .....</b>	<b>84</b>
<b>Chapitre 3 : La réalisation d'une étude complète et détaillée du Japon, une mission quasi-impossible pour Gustave Duchesne de Bellecourt ? .....</b>	<b>141</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>201</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>206</b>
<b>Index des mots japonais .....</b>	<b>212</b>
<b>Index des noms propres japonais.....</b>	<b>216</b>
<b>Sources.....</b>	<b>217</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>219</b>
<b>Table des illustrations .....</b>	<b>242</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>244</b>

## INTRODUCTION

### LA DÉCOUVERTE D'UN NOUVEAU PAYS POUR LA FRANCE

Le 9 octobre 1858, la France et le Japon signaient le traité d'amitié et de commerce (*Nichifutsu shūkō tsūshō jōyaku* 日仏修好通商条約<sup>1</sup>)<sup>2</sup>. Ainsi, nous fêterons les 165 ans d'amitié entre les deux pays à la fin de l'année 2023. Cependant, au moment où le Japon s'ouvre aux Occidentaux, le pays, sa culture, ses coutumes, ainsi que sa géographie sont extrêmement mal connus des Français.

Pourtant, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, un premier contact entre la France et le Japon est établi par le biais d'une ambassade Chrétienne envoyée depuis l'île de Kyūshū 九州 en mars 1585<sup>3</sup>. Cette ambassade ne passe pas par la France, mais les quatre ambassadeurs rencontrent à Rome le nonce apostolique envoyé par Henri III. Ce premier contact ne donne malheureusement aucune suite<sup>4</sup>. Ce n'est qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle que des Japonais mettent véritablement un pied en France. En effet, en 1613, Date Masamune 伊達政宗<sup>5</sup>, seigneur de Tōhoku 東北地方<sup>6</sup>, décide d'envoyer depuis le Japon une délégation à Rome. Deux ans plus tard, après une escale en Espagne, une partie des navires de l'expédition est prise dans une tempête, les contraignant à amarrer en France, dans le port de Saint-Tropez<sup>7</sup>. Parmi eux, se trouve Hasekura Rokuemon Tsunenaga 支倉六右衛門常長<sup>8</sup>, vassal du seigneur de Tōhoku, et récemment converti au catholicisme lors de son passage en Espagne<sup>9</sup>. Reçus par le seigneur local, il s'agit ainsi du premier contact connu historiquement entre les deux pays.

---

<sup>1</sup> Afin de différencier plus aisément les mots japonais du reste du texte, ces derniers sont écrits selon leur orthographe actuelle en *rōmaji* 羅馬字, suivi des *kanji* 漢字 (lors de la première occurrence) généralement utilisés pour orthographier le mot. De plus, les noms japonais sont écrits selon la coutume japonaise : nom, prénom.

<sup>2</sup> NOGUEIRA RAMOS MARTIN (2021), « Introduction générale », dans : LACHAUD FRANÇOIS, NOGUEIRA RAMOS MARTIN, *D'un empire à l'autre. Premières rencontres entre la France et le Japon au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Ecole Française d'Extrême-Orient, 402 p., collection « Etudes thématiques », numéro 33, p. 13-29

<sup>3</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1980), « 7. France », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, Tokyo : Maison franco-japonaise, 124 p., volume 5 (F), p. 6-12

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Date Masamune est un des *daimyō* 大名 (titre nobiliaire japonais) ayant été intéressé par le catholicisme, et s'étant peut-être converti à la religion dans le secret.

<sup>6</sup> La région de Tōhoku est située au nord du Japon, le terme de *Tōhoku* signifie nord-est en japonais.

<sup>7</sup> HIROYUKI NINOMIYA (2017), *Le Japon pré-moderne (1573-1867)*, Paris : CNRS Éditions (epub), 198 p., collection « Réseau Asie », p. 45

<sup>8</sup> À la suite de sa conversion au catholicisme, il est également connu sous le nom de Don Felipe Francisco Hasekura.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 56

Mais ce premier contact ne mène à aucune ouverture diplomatique ou commerciale entre le Japon et la France. Pourtant, seulement quatre ans plus tard, François Caron est le premier français à mettre un pied sur le territoire japonais. Cependant, les chrétiens ont interdiction d'accéder au Japon à la suite du décret établi par Konchi-in Sūden 金地院崇伝<sup>10</sup>, un des conseillers du *taikun* 大君<sup>11</sup> en place, Tokugawa Ieyasu 徳川 家康<sup>12</sup>. Protestant dont la famille a fui aux Pays-Bas Espagnols, François Caron parvient à entrer au Japon grâce à la Compagnie des Indes Orientales néerlandaises, au sein de laquelle il est apprenti marchand<sup>13</sup>. Le premier chrétien à véritablement pénétrer le territoire japonais en 1636 est Guillaume Courtet, un prêtre dominicain qui est arrêté, car entré illégalement dans le pays par les îles Ryūkyū 琉球諸島<sup>14</sup>, et meurt exécuté seulement un an plus tard<sup>15</sup>. À la suite de cette exécution, plus aucun Français n'entre sur le territoire jusqu'au passage de Jean-François La Pérouse en 1787, qui visite également les îles Ryūkyū<sup>16</sup>. Malgré tout, aucune tentative de communication entre les deux pays n'aboutit, et il faut encore attendre plus d'un demi-siècle pour que les relations entre la France et le Japon voient le jour. Pour autant, même après la signature des traités, l'établissement d'une ambassade au Japon ne semble pas être facilité par le pays et ses représentants.

Le 2 février 1859, Gustave Duchesne de Bellecourt (Figure 2) est nommé ambassadeur, mais il n'arrive sur place que le 6 septembre<sup>17</sup>. L'une des principales missions confiées à l'ambassadeur est de broser un portrait du Japon, afin de combler les lacunes de l'État français sur le pays<sup>18</sup>. Mission qu'il tente de remplir en dépit des difficultés rencontrées par les Occidentaux dans le pays.

---

<sup>10</sup> Konchi-in Sūden 金地院崇伝, également connu sous le nom de Ishin 以心, est un moine appartenant à la secte Zen (branche issue du Bouddhisme) Rinzai (une des trois écoles japonaises de la branche zen).

<sup>11</sup> Le *taikun* 大君 est le titre que portaient les *seिताishōgun* 征夷大將軍 de la dynastie des Tokugawa (1603-1868), c'est-à-dire les dictateurs militaires du Japon. Ce titre est par ailleurs uniquement utilisé dans le cadre des affaires étrangères. À l'intérieur du Japon, il est toujours appelé le *shōgun* 將軍. Pour des raisons de compréhension, le titre de *taikun* sera utilisé pour nommer les *shōgun Tokugawa-uji* 徳川氏.

<sup>12</sup> Tokugawa Ieyasu 徳川 家康 est le premier *taikun* de la dynastie Tokugawa.

<sup>13</sup> HIROYUKI NINOMIYA (2017), *Le Japon pré-moderne*, *op. cit.*, p. 50

<sup>14</sup> Les îles Ryūkyū 琉球諸島 constituent un archipel situé au sud du Japon actuel. Jusqu'en 1879, le royaume Ryūkyū 琉球諸島 était indépendant du Japon depuis la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>15</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1980), « 7. France », ... *op. cit.*

<sup>16</sup> *Ibid*

<sup>17</sup> ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (AMAE), CP, Japon 59, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, Gustave Duchesne de Bellecourt à Alexandre Florian Józef Colonna, comte de Walenski, à Edo, le 10 septembre 1859

<sup>18</sup> SEIZELET ÉRIC (2008), « Le traité d'Edo entre la France et le Japon : acteurs et enjeux », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* [en ligne], n°2 (152<sup>e</sup> année), p. 747-774, disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/crai\\_0065-0536\\_2008\\_num\\_152\\_2\\_92041](https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_2008_num_152_2_92041) [Consulté le 28 novembre 2022]



Figure 2 : POLAK CHRISTIAN (1863), « Franco-Anglo-Japanese conference on the Semiramis, July 2, 1863 », *Le Monde Illustré*, n°337, 26 Septembre 1863 (Gustave Duchesne de Bellecourt se trouvant au milieu)

### UNE OUVERTURE AU MONDE CONTRAINTE PAR LA FORCE

Nous sommes en juillet 1853, lorsque le *commodore* Matthew Calbraith Perry se rend à Uraga 浦賀, accompagné de quatre navires de guerre américains, dans l'objectif d'ouvrir le Japon aux relations internationales<sup>19</sup>. Il remet ainsi au *Uragama-bugyō* 浦賀奉行 (préfet de la ville) une lettre de Millard Fillmore, président des États-Unis, demandant au *taikun*, l'ouverture du Japon aux relations diplomatiques et commerciales<sup>20</sup>. Il revient moins d'un an après, en février 1854, amarrant au large de Kanagawa 神奈川, avec cette fois-ci huit navires de guerre à ses côtés. Face à la pression militaire, le *bakufu* 幕府<sup>21</sup> n'a pas d'autres choix que de signer le traité de Kanagawa (*Kanagawa Jōyaku* 神奈川条約) le 31 mars, mettant ainsi officiellement

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1990), « 4. Perry, Matthew Calbraith (1794-1858) », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 16 – Lettres N (2), O, P et R (1), 174 p., p. 155-156

<sup>21</sup> Autrement appelé *shōgunat*, le terme *bakufu* 幕府 signifie littéralement « gouvernement de la tente », et désigne initialement le lieu de résidence du chef de la garde impériale. Aujourd'hui, le terme est communément utilisé pour désigner un gouvernement dirigé par les *bushi* 武士 (guerriers).

fin à l'isolationnisme du pays envers les Occidentaux<sup>22</sup>. En effet, l'arrivée des Occidentaux sur le sol japonais met officiellement fin à la période dite du *sakoku* 鎖国<sup>23</sup>. Depuis 1641, le Japon était complètement hermétique aux étrangers, à quelques exceptions près<sup>24</sup>. En moins de dix ans, le *taikun* Tokugawa Iemitsu 徳川 家光, souhaitant lutter contre l'avancée du christianisme (*Kirishitan* キリシタン) sur le territoire japonais, chasse les Occidentaux, et surtout les Catholiques hors du Japon<sup>25</sup>. Hormis les Hollandais, les Chinois et les Coréens, aucun étranger n'est autorisé à entrer sur le territoire japonais, sous peine de s'exposer à une mort certaine. Cette isolation était d'autant plus totale, qu'aucun Japonais ne pouvait à sortir du pays, la peine capitale lui étant réservée à son retour<sup>26</sup>.

La seule porte d'entrée pour les étrangers est alors située sur l'île de Kyūshū, notamment le port de Nagasaki 長崎市<sup>27</sup>. L'ouverture du pays aux étrangers, et notamment aux Occidentaux permet d'établir de nouveaux rapports commerciaux et diplomatiques, mais également de faire naître un échange culturel important entre la France et le Japon, qui perdure aujourd'hui encore. En 1853, la signature du traité avec les États-Unis fait entrer le Japon dans une période appelée le *Bakumatsu* 幕末 (signifiant littéralement « fin du *Bakufu* »), qui s'étend jusqu'en 1867, et correspond à la fin de la période Edo 江戸時代<sup>28</sup>. En 1858, plusieurs puissances étrangères, dont la France, viennent établir des traités de commerce et envoient leurs représentants établir une ambassade au Japon<sup>29</sup>.

Napoléon III, souhaitant restaurer la puissance internationale de la France, multiplie les tentatives de colonisation et enchaîne les campagnes militaires en Europe, mais également en Afrique et en Asie<sup>30</sup>. Au moment où la France commence à négocier un traité avec le Japon,

---

<sup>22</sup> NOGUEIRA RAMOS MARTIN (2021), « Introduction générale », *op. cit.*

<sup>23</sup> Le terme de *sakoku* 鎖国, ainsi que la définition qui lui est donnée est à prendre avec du recul. En effet, ce terme n'apparaît qu'au XIXe siècle. Et depuis plusieurs décennies, l'historiographie japonaise remet en cause sa définition en raison du point de vue occidental de cette notion.

<sup>24</sup> DUFOURMONT EDDY (2020), « Partie I – Les transformations du Japon dans un monde nouveau (1853-1889) », dans : *Histoire politique du Japon : de 1853 à nos jours*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 496 p., collection « Parcours universitaires », p. 15-93

<sup>25</sup> IWAO SEICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 75. Sakoku », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 17 (R (2) et S (1)), 170 p., p. 97-98

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> DUFOURMONT EDDY (2020), « Partie I – Les transformations du Japon dans un monde nouveau (1853-1889) », ... *op. cit.*

<sup>28</sup> La période Edo (*Edo-jidai* 江戸時代), ou période Tokugawa (*Tokugawa jidai* 徳川時代), débute le 24 mars 1603, lorsque Tokugawa Ieyasu établit le régime du *Bakuhansensei* 幕藩体制 une sorte de société féodale moderne. La période prend fin peu avec la chute du gouvernement d'Edo 江戸 en 1867.

<sup>29</sup> SEIZELET ÉRIC (2008), « Le traité d'Edo entre la France et le Japon : acteurs et enjeux », ... *op. cit.*

<sup>30</sup> BRULEY YVES (2013), *La diplomatie du Sphinx. Napoléon III et sa politique internationale*, Paris : CLD éditions, 358 p.

l'armée française, aux côtés de l'armée britannique, se trouve en Chine, en plein cœur de la seconde guerre de l'opium (octobre 1856-octobre 1860)<sup>31</sup>. Le traité avec la France est ainsi signé le 9 octobre 1858, mais ratifié seulement deux ans plus tard<sup>32</sup>. C'est ainsi que le 6 septembre 1859, Gustave Duchesne de Bellecourt est le premier français à entrer légalement sur le territoire japonais.

### UN IMMENSE TERRITOIRE À DÉCOUVRIR

Le Japon, tel que nous le connaissons aujourd'hui n'est pas si différent de ce qu'il était à l'époque où Gustave Duchesne de Bellecourt s'y trouvait. En effet, bien que le territoire japonais actuel ne soit pas délimité de la même manière, notamment en raison de ses frontières maritimes, les frontières et les îles englobées par ce territoire restent plus ou moins similaires (Figure 3).

Le Japon est en un archipel, aujourd'hui composé de plus de 6 000 îles, et revendiquant un territoire, en comprenant le territoire maritime, réparti sur près de 4,51 millions de kilomètres carrés<sup>33</sup>, soit plus de quatre fois la superficie totale du territoire français<sup>34</sup>. Cependant, les îles principales, où se concentrent la majeure partie des habitants et de l'activité humaine, sont au nombre de quatre : Hokkaidō 北海道, Honshū 本州, Shikoku 四国 et Kyūshū (Figure 3). L'intégralité du territoire japonais est découpée en fiefs (Annexe 2 – Hildreth Richard (1855), *Japan 1855*, Boston : Phillips, Sampson, and Company), chacun dirigé par un *daimyō* 大名, supposément sous la tutelle du *taikun*, mais en réalité, la majorité d'entre eux dirigent indépendamment leur territoire.

---

<sup>31</sup> BERSTEIN SERGE, MILZA PIERRE (2021), *Histoire du XIXe siècle*, Paris : Hatier, 576 p., collection « Initial »

<sup>32</sup> CORNAILLE ALAIN (1994), « Chapitre premier : Le traité », dans : *Le premier traité franco-japonais. Son application au vu des dépêches diplomatiques de Gustave Duchesne de Bellecourt*, Paris : Société Franco-Japonaise, 342 p., collection « Bibliothèque Japonaise », p. 15-24

<sup>33</sup> PELLETIER PHILIPPE (1994), « Livre II - Japon », dans : BRUNET ROGER (DIR.), GENTELLE PIERRE, PELLETIER PHILIPPE, *Géographie universelle. Chine, Japon, Corée*, Paris : Belin / Reclus, 480 p., p. 219-427

<sup>34</sup> En incluant la Terre Adélie, un territoire situé en Antarctique et mesurant à lui seul plus de 400 000 km<sup>2</sup>.



Figure 3 : LAMAURY HÉLOÏSE, Carte simplifiée du Japon (îles et villes principales) réalisée en croisant les données cartographiques de différents ouvrages

L'île la plus au nord, Hokkaidō, est connue sous le nom d'Ezo 蝦夷 lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt se trouve au Japon<sup>35</sup>. Ce n'est qu'au début du XVIIe siècle que les Japonais viennent s'installer sur l'île. Son climat, relativement rude en raison de sa proximité avec la Sibérie, limite les installations humaines jusqu'au XIXe siècle. Mais la pression de la Russie sur les îles situées au nord amène le Japon à coloniser Ezo au début du XIXe siècle, la rattachant plus ou moins au territoire principal<sup>36</sup>. Elle n'est rattachée officiellement au Japon qu'en 1868, avec la restauration de Meiji (*Meiji ishin* 明治維新<sup>37</sup>). Située juste en dessous, Honshū est la plus grande île de l'archipel<sup>38</sup>, la capitale et les principaux ports y sont regroupés. Elle était connue sous le nom de Hondo pour les Occidentaux<sup>39</sup>.

Lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt se trouve sur le territoire, la capitale du Japon est Heiankyō 平安京<sup>40</sup> (Kyōto 京都市 ou Miyakō 都 selon les sources), puisque le palais de l'empereur, le *Kyōto-gosho* 京都御<sup>41</sup>, s'y trouve. Pour autant, l'ambassadeur, tout comme les représentants des autres pays, est accueilli et logé dans la ville d'Edo 江戸<sup>42</sup> (Figure 4), où se trouve le palais du *taikun*. Un peu plus au sud se trouve l'île de Shikoku, connue sous plusieurs noms au fil de l'histoire du pays (Iyo-no-futana-shima 伊予之二名島, Iyo-shima 伊予島, ou encore Futana-shima 二名島)<sup>43</sup>. L'île fut en partie rattachée au Japon par Toyotomi Hideyoshi 豊臣秀吉, un des trois unificateurs du Japon. Il confia le Sanuki 讃岐国<sup>44</sup> et la province d'Awa 阿波国<sup>45</sup>, deux des quatre provinces de l'île, à deux de ses subordonnés.

---

<sup>35</sup> PELLETIER PHILIPPE (1994), « Livre II - Japon », ... *op. cit.*

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> La restauration de Meiji, ou *Meiji ishin* 明治維新 correspond à la période durant laquelle le shōgunat Tokugawa est renversé par Meiji Tennō 明治天皇, soutenu par plusieurs *daimyō* favorables à la restauration du pouvoir impérial, entre 1866 et 1868.

<sup>38</sup> Le nom de l'île signifie tout simplement « province principale ».

<sup>39</sup> « Honshu, anciennement Hondo », *Larousse* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Honshu/111536> [Consulté le 12 février 2023]

<sup>40</sup> Heiankyō 平安京, qui se traduit littéralement par « capitale tranquille et paisible », est par la suite devenu le centre-ville de Kyōto 京都市 lorsque la capitale est transférée à Edo 江戸.

<sup>41</sup> Il s'agit du plus récent palais impérial du Japon, qui ne sert plus aujourd'hui que de résidence secondaire à la famille impériale.

<sup>42</sup> Nous connaissons aujourd'hui cette ville sous le nom de Tokyo 東京都, qui devient la capitale administrative du Japon en 1868, lorsque Meiji Tennō y installe le palais impérial.

<sup>43</sup> JAPAN NATIONAL TOURISM ORGANIZATION (2011), « Shikoku and Awari Island », *Practical Travel Guide* [en ligne], 4 février 2013, disponible à l'adresse : <https://web.archive.org/web/20130204132833/http://www.jnto.go.jp/eng/location/rtg/pdf/pg-607.pdf> [Consulté le 14 février 2023]

<sup>44</sup> Il s'agit aujourd'hui de la préfecture de Kanagawa 香川県, au nord de l'île.

<sup>45</sup> Cette province correspond aujourd'hui à la préfecture de Tokushima 徳島県, à l'est de l'île.



Figure 4 : TATSUMIYA MATASHICHI (1859), 東都分間圖: 以六厘為一町 [Tōto bunkenzu : rokurin o motte itchō to nasu], Kōji-machi : Kinrindō, collection « Japanese Maps of the Tokugawa Era », Vancouver : University of British Columbia Library (conservation)

Mais de manière générale, lorsque l'ambassadeur se trouve au Japon, les *daimyō* de l'île de Shikoku semblent relativement indépendants du pouvoir shōgunal en place<sup>46</sup>. Enfin, l'île la plus au sud de l'archipel principal, Kyūshū<sup>47</sup>, est considérée par le folklore japonais comme le lieu de naissance de la civilisation japonaise<sup>48</sup>. Connue sous le nom de Saikaidō 西海道 lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt se trouve au Japon, l'île correspond à la pointe extrême sud du Japon. Le port de Nagasaki sert de point d'entrée pour le commerce étranger lors du *sakoku* par l'île de Deshima 出島, située dans la baie de Nagasaki<sup>49</sup>. Enfin, plus au sud se trouvait le royaume de Ryūkyū 琉球王国, un royaume indépendant situé sur les îles de Ryūkyū, rattaché à la fois au Japon et à la Chine. En effet, le royaume avait prêté allégeance à la dynastie Ming au XVe siècle, mais les îles Amami 奄美群島, situées au nord du royaume, étaient tombées aux mains des *Shimazu-uji* 島津氏 en 1623, la rattachant symboliquement au Japon<sup>50</sup>.

### UN TRAITÉ GUIDÉ PAR UNE VOLONTÉ EXPANSIONNISTE

La mise en place des relations commerciales et diplomatiques entre la France et le Japon s'est faite au travers des représentants des dirigeants respectifs des deux pays. Entre 1859 et 1863, la France est dirigée par Louis-Napoléon Bonaparte, élu au suffrage universel masculin le 10 décembre 1848, avant d'être couronné empereur des Français sous le nom de Napoléon III, le 2 décembre 1852<sup>51</sup>. Poussé par la volonté de protéger les catholiques présents dans divers pays étrangers, mais également par une ambition coloniale, Napoléon III lance de nombreuses expéditions en Europe, mais également en Afrique et en Asie. Il souhaite notamment contrebalancer la suprématie Britannique<sup>52</sup>. C'est dans cet objectif qu'est envoyé en 1858, Jean-Baptiste Louis, baron Gros, afin d'établir un traité, signé le 9 octobre 1858 à Edo<sup>53</sup>.

Afin de s'assurer de l'application des clauses de ce traité, mais également d'établir durablement un lien entre les deux pays, le premier ambassadeur français du Japon, Gustave

---

<sup>46</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 148. Sanuki no kuni », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, p. 126-127

<sup>47</sup> Kyūshū 九州 signifie littéralement « neuf provinces », évoquant ainsi l'ancien découpage de l'île avant 1871 (découpage des préfectures actuelles).

<sup>48</sup> MACÉ FRANÇOIS, MACÉ MIEKO (2022), « I. L'histoire, vers la domination des guerriers », dans : *Le Japon d'Edo*, Paris : Perrin, 447 p., collection « Tempus », p. 19-60

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> MACÉ FRANÇOIS, MACÉ MIEKO (2022), « II. L'espace japonais, Edo et les fiefs », *op. cit.*, p. 61-92

<sup>51</sup> BRULEY YVES (2013), *La diplomatie du Sphinx*. ... *op. cit.*

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> CORNAILLE ALAIN (1994), « Chapitre premier : Le traité », ... *op. cit.*

Duchesne de Bellecourt, est envoyé à Edo l'année suivante. Entré au ministère des Affaires Étrangères en tant qu'attaché à la Direction des Archives le 1<sup>er</sup> juin 1842, puis à la Direction Politique le 8 novembre 1844, il est envoyé en tant que secrétaires aux légations de Copenhague (1848), Francfort (1854). Il est finalement nommé Premier secrétaire de l'ambassade extraordinaire de Chine (1857), avant d'être promu Consul général à Edo le 2 février 1859<sup>54</sup>. Mais à la suite des révoltes contre les Occidentaux, il ne parvient en rade d'Edo que le 6 septembre 1859<sup>55</sup>.

Lors de son arrivée au Japon, il est dans un premier temps reçu par les membres préposés aux Affaires Etrangères du *rōjū* 老中<sup>56</sup>, puis un an plus tard le *taikun* en place depuis 1858, Tokugawa Iemochi 徳川 家茂<sup>57</sup> (Figure 5). Ce dernier est âgé de seulement treize ans lorsqu'il succède à Tokugawa Iesada 徳川 家定, dont l'investiture marque le début de la période du *Bakumatsu*<sup>58</sup>. L'un des acteurs principaux de ces relations diplomatiques, et pourtant très peu visible dans les archives étudiées est Kōmei Tennō 孝明天皇, empereur du Japon depuis le 10 mars 1846. Après avoir accepté de signer le traité de Kanagawa, ce dernier se montre relativement hostile aux étrangers, et refuse de signer les différents traités avec les Occidentaux<sup>59</sup>.

### UNE HISTORIOGRAPHIE FRANCOPHONE LACUNAIRE MALGRÉ UN INTÉRÊT CROISSANT

L'étude du Japon, de sa langue, de son histoire et de sa civilisation est finalement une discipline historiographique relativement récente. En effet, l'arrivée des Occidentaux sur le territoire japonais ne datant officiellement que du milieu du XIXe siècle, l'étude du pays commence à peu près au même moment, notamment pour la France. Dans un premier temps, les historiens Français s'intéressent à la langue japonaise, véritable barrière dans la compréhension des sources et des écrits des savants japonais qui deviennent accessible grâce au développement de commerce.

---

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 11

<sup>55</sup> AMAE, CP, Japon 59, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*

<sup>56</sup> Le *rōjū* 老中 désigne le Premier Conseil, ou « conseil des anciens », sur lequel le *taikun* s'appuie le plus souvent.

<sup>57</sup> AMAE, CP, Japon 59, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°44, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Antoine Thouvenel, à Edo, le 7 septembre 1860

<sup>58</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 265. Tokugawa Iemochi (1846-1866) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 – Lettre T, 155 p., p. 100-101

<sup>59</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 608. Kōmei tennō (1831-1867) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 13 (K), 168 p., p. 75



Figure 5 : 川村清雄 [KAWAMURA KIYOO] (1884), 徳川家茂像 [*Portrait of Tokugawa Iemochi*] [huile sur toile], Tokyo : 江戸東京博物館 [Edo-Tokyo Museum], collection « 徳川記念財団 [Tokugawa Memorial Foundation] »

Les premières traductions apparaissent cependant avant l'ouverture du Japon, avec le travail de Ernest Landresse, qui traduit en 1825 un ouvrage du linguiste portugais João Rodrigues<sup>60</sup>, paru en 1603, sur la grammaire japonaise<sup>61</sup>. Quarante ans plus tard, en 1862, Léon de Pagès et Eugène-Emmanuel Mermet-Cachon en font de même en publiant la traduction du *Dictionnaire portugais-japonais*, éditée par les Jésuites<sup>62</sup>. Les ouvrages sur la langue japonaise

---

<sup>60</sup> João Rodrigues, dit Giram est un prêtre jésuite linguiste envoyé en tant que missionnaire au Japon entre 1577 et 1610.

<sup>61</sup> RODRIGUEZ JOÃO, CLERC DE LANDRESSE ERNEST (trad.) (1825), *Éléments de la grammaire japonaise*, Paris : Dondey-Dupré, 142 p.

<sup>62</sup> EUGÈNE EMMANUEL MERMET DE CACHON, LÉON PAGÈS (1866), *Dictionnaire français-anglais-japonais*, Paris : Firmin Didot Frères et C<sup>ie</sup>, 440 p.

se multiplient avec l'ouverture du Japon aux étrangers. Et notamment grâce au travail de Léon de Rosny, qui publie plusieurs ouvrages d'initiation à la langue<sup>63</sup>, dont le dernier paraît en 1901<sup>64</sup>.

Le développement des écrits francophones sur le japonais, et la possibilité pour les étrangers de se rendre plus facilement au Japon, permettent l'émergence d'un nouveau courant historiographique, le Japonisme. Ce dernier s'inscrit dans la lignée directe de l'Orientalisme (ou études orientales), une discipline scientifique regroupant plusieurs sous-disciplines centrées autour de l'étude des langues et des civilisations orientales (histoire, culture, art, religion, ...)<sup>65</sup>. Cette discipline apparaît dans le courant du XVIIe siècle en France, sous la coupelle de la monarchie, désireuse de constituer un vaste corpus de textes chrétiens. Pour cela, les érudits du Collège Royal (actuel Collège de France), se tournent vers de nombreux écrits syriaques et arabes<sup>66</sup>. Cependant, les États-Unis distinguent les études de l'Asie de l'Est des études orientales, qu'ils centrent sur le Proche et le Moyen-Orient<sup>67</sup>. Ce domaine d'étude est resté celui des érudits religieux jusqu'au XVIIIe siècle. Ce n'est finalement qu'à partir la seconde moitié du XIXe siècle que cette discipline connaît un véritable essor, s'inscrivant dans la lignée de la colonisation américaine et européenne<sup>68</sup>.

Le développement de cette discipline se fait principalement autour du Proche et du Moyen-Orient, où les campagnes de colonisation sont les plus importantes, notamment pour la France<sup>69</sup>. À partir du milieu du XIXe siècle, plusieurs congrès et sociétés s'intéressant à l'Asie de l'Est voient le jour. Sous la tutelle de Léon de Rosny a lieu le Congrès international des orientalistes à la Sorbonne. Cependant, ce premier congrès reste centré autour du Proche et Moyen-Orient, l'Asie étant encore très peu étudiée par les savants de l'époque<sup>70</sup>. Il contribue

---

<sup>63</sup> DE ROSNY LÉON (1856), *Introduction à l'étude de la langue japonaise*, Paris : Maisonneuve et Cie, 96 p.

<sup>64</sup> DE ROSNY LÉON (1901), *Feuilles de "momidzi" : études sur l'histoire, la littérature, les sciences et les arts des Japonais*, Paris : Ernest Leroux, collection « Mémoire de la Société d'Ethnographie », 336 p.

<sup>65</sup> « Orientalisme », *Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://www.cnrtl.fr/definition/orientalisme> [Consulté le 15 février 2023]

<sup>66</sup> LAURENS HENRI (2004), « L'orientalisme français », dans : COURBAGE YOUSSEF (dir.), KROPP MANFRED (dir.), *Penser l'Orient : Traditions et actualités des orientalismes français et allemand*, Beyrouth (Liban) : Presses de l'Ifpo, p. 103-128, 172 p., collection « Contemporain publications | 16 »

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> SAID EDWARD, MALAMOUD CATHERINE (trad.) (1980), *L'orientalisme, L'Orient créé par l'Occident*, Paris : Le Seuil, 393 p.

<sup>69</sup> Durant la première moitié du XIXe siècle, la France étend son influence en Algérie, au Bénin, ou encore au Gabon.

<sup>70</sup> RABAULT-FEUERHAHN PASCALE (2010), « Les grandes assises de l'orientalisme. La question interculturelle dans les congrès internationaux des orientalistes (1873-1912). La fabrique internationale de la science », *Revue germanique internationale* [en ligne], n°12, p. 47-67, disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/rgi/259#ftn32> [Consulté le 15 février 2023]

malgré tout à la création de la Société des Études Japonaises, Chinoises, Tartares et Indochinoises, dont le premier tome des *Mémoires* apparaît en 1873<sup>71</sup>.

Au même moment, plusieurs Occidentaux, dont Ernest Satow (ambassadeur britannique au Japon de 1895 et 1900) et Frederik Victor Dickins (chirurgien naval et traducteur de la littérature japonaise), se réunissent à Yokohama 横浜市 pour créer l'*Asian Society of Japan* (*Ippan Shadan Hojin Nihon Ajia Kyokai* 一般社団法人日本アジア協会)<sup>72</sup>. Il s'agit de la plus ancienne société savante japonaise, donc la marraine d'honneur actuelle est la princesse Takamado, *Norihito shinnōhi Hisako* 憲仁親王妃久子. L'objectif de cette association est de collecter et de publier des ouvrages et des articles concernant le Japon, mais également les pays d'Asie de manière générale<sup>73</sup>. Pionniers dans leur domaine, les membres de l'*Asian Society of Japan* publient une revue, *The Transactions of the Asiatic Society of Japan*, contenant des articles présentés lors de réunions, et soumis à un conseil de savants<sup>74</sup>. L'apparition et le développement des études de l'Asie de l'Est en France sont surtout dus à la création de l'École française d'Extrême-Orient (EFEO) en 1898 par Paul Doumer<sup>75</sup>. Envoyé comme gouverneur-général en Indochine française entre 1897 et 1902, Paul Doumer cherche à enrichir les connaissances de la France, et notamment des Français, concernant les pays d'Asie de l'Est. C'est dans cet objectif qu'il crée à Saïgon (Chine) la « Mission archéologique permanente Indo-Chine »<sup>76</sup>. L'établissement relève aujourd'hui du ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Sa vocation première est de centraliser les études des civilisations de l'Asie, ainsi que de former les chercheurs<sup>77</sup>. Parmi les différentes équipes de recherche existant aujourd'hui, l'une d'entre elles est centrée sur l'histoire et l'anthropologie japonaise. Grâce à la création de cette école, plusieurs revues voient le jour, dont le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* (BEFEO), créé en 1901<sup>78</sup>. Publiée chaque année, la revue est

---

<sup>71</sup> SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JAPONAISES, CHINOISES, TARTARES, INDO-CHINOISES ET OCÉANIENNES (1873), *Mémoires de la Société des études japonaises, chinoises, tartares et indo-chinoises*, Paris : Edouard Rouveyre, 121 p., disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5460157r> [Consulté le 15 février 2023]

<sup>72</sup> FARRINGTON ANTHONY (1976), « The Asiatic Society of Japan - Its formative years », *Historical English Studies in Japan* [en ligne], disponible à l'adresse : [https://www.jstage.jst.go.jp/article/jeigakushi1969/1977/9/1977\\_9\\_81/pdf/-char/ja](https://www.jstage.jst.go.jp/article/jeigakushi1969/1977/9/1977_9_81/pdf/-char/ja) [Consulté le 15 février 2023]

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> DUPONT PIERRE (1953), « Cinquante ans d'orientalisme français », *Journal des savants* [en ligne], 1 | janvier-mars, 48 p., p. 35-42, disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/jds\\_0021-8103\\_1953\\_num\\_1\\_1\\_3175?q=orientalisme+Japon](https://www.persee.fr/doc/jds_0021-8103_1953_num_1_1_3175?q=orientalisme+Japon) [Consulté le 15 février 2023]

<sup>76</sup> LORIN AMAURY (2013), *Une ascension en République : Paul Doumer (1857-1932), d'Aurillac à l'Élysée*, Paris : Dalloz, collection « Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle », 601 p., p. 108-115

<sup>77</sup> DUPONT PIERRE (1953), « Cinquante ans d'orientalisme français », ... *op. cit.*

<sup>78</sup> ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT (1901), *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, Hanoi : F.-H. Schneider, 456 p., disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k93376m/f455.item> [Consulté le 15 février 2023]

consacrée aux études asiatiques, englobant toutes les disciplines (histoire, anthropologie, archéologie, ...). De nombreux chercheurs participent à cette revue, développant par la même occasion l'attrait pour l'Asie de l'Est, et par extension le Japon. Ainsi, les études uniquement centrées sur le Japon, et notamment sa culture et sa société, mettent un certain temps à se développer en France.

Pour la toute première fois, en 1867, le Japon participe à l'Exposition universelle, qui se tient à Paris. La délégation japonaise est encadrée par Tokugawa Akitake 徳川 昭武 (un des frères du *taikun* Tokugawa Yoshinobu 徳川 慶喜), et Léon Dury, vice-consul de France à Yokohama<sup>79</sup>. Grâce à cela, de nombreux artistes et intellectuels français s'intéressent au Japon, et plus particulièrement à son art. Cet attrait fait progressivement naître un nouveau courant artistique, le Japonisme<sup>80</sup>. La littérature japonaise commence à être étudiée et traduite, allant jusqu'à la création de cours de japonais à Paris. Les sociétés savantes se multiplient, mais il faut encore attendre les années 1920 pour voir l'apparition de chaires d'enseignement dédiées au Japon dans les universités françaises<sup>81</sup>. Ce développement des études du Japon se centre encore majoritairement sur l'art japonais, mais également sur l'apport des Occidentaux dans la « modernisation » de la société japonaise. Cette vision très européen-centrée limite rapidement l'étude de la société japonaise à un système binaire, presque colonialiste<sup>82</sup>.

Pendant de nombreuses décennies, la période du shogunat Tokugawa, était considérée comme un entre-deux entre le Moyen Âge et la période moderne, en raison de son système jugé féodal. Certains historiens parlent alors d'un Japon « pré-moderne », comme Hiroyuki Ninomiya<sup>83</sup> et Guillaume Carré<sup>84</sup>. Les difficultés historiographiques à classer cette période par les chercheurs Occidentaux rendent son étude relativement faible. En effet, il n'existe finalement que très peu d'ouvrages concernant le Japon de la période Edo, et encore moins abordant le *Bakumatsu*. Le Japon de l'ère Edo est finalement abordé par François et Mieko

---

<sup>79</sup> CHABRE SANDRINE (2022), *Il aime le Japon et le fit aimer : Léon Dury, 1822-1891*, Lambesc : Éditions le Pressoir malicieux, 254 p.

<sup>80</sup> « Le japonisme », *Gallica* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/html/und/asia/le-japonisme?mode=desktop> [Consulté le 15 février 2023]

<sup>81</sup> MARQUET CHRISTOPHE (2014), « Le développement de la japonologie en France dans les années 1920 : autour de la revue Japon et Extrême-Orient », *Ebisu. Études japonaises* [en ligne], 11 novembre 2014, n° 51, p. 37-74, disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/ebisu/1388> [Consulté le 15 février 2023]

<sup>82</sup> SAID EDWARD, MALAMOUD CATHERINE (trad.) (1980), *L'orientalisme, L'Orient créé par l'Occident*, op. cit.

<sup>83</sup> HIROYUKI NINOMIYA (2017), *Le Japon pré-moderne (1573-1867)*, Paris : CNRS Éditions (epub), 198 p., collection « Réseau Asie »

<sup>84</sup> CARRÉ GUILLAUME (2011), « Les marges statutaires dans le Japon prémoderne : enjeux et débats », *Annales. Histoire, économie & société* [en ligne], 22 décembre 2011, 66e année, n°4, p. 955-976, disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-Annales-2011-4-page-955.htm> [Consulté le 14 janvier 2023]

Macé, dans leur ouvrage paru en 2022, *Le Japon d'Edo*<sup>85</sup>. Mais la période du *Bakumatsu* est complètement absente de cette étude. Cependant, un an auparavant est publié un ouvrage dirigé par François Lachaud, Martin Nogueira Ramos<sup>86</sup>, s'intéressant aux relations franco-japonaises, et dans lequel deux chapitres sont axés sur le Japon de cette période, et notamment la perception des dirigeants japonais par les ambassadeurs français<sup>87</sup>.

### UNE PÉRIODE MAJEURE DE L'HISTOIRE DU JAPON, MAIS POURTANT RAREMENT ÉTUDIÉ

Ainsi, la période du *Bakumatsu*, et plus particulièrement les premières années de présence des Français au Japon, est finalement assez peu connue et étudiée dans l'historiographie. La majorité des ouvrages traitant de la période englobent dans leur étude l'ère Meiji 明治時代, qui suit la fin de la période Edo. Par ailleurs, les sources choisies pour ce mémoire ont déjà été utilisées par quelques historiens, mais dans l'objectif de traiter la partie politique, et notamment l'évolution des relations diplomatiques entre la France et le Japon<sup>88</sup>. La société japonaise telle qu'elle pouvait être au moment où les Occidentaux arrivent sur le territoire reste finalement en arrière-plan de ces études.

Par ailleurs, la majeure partie des écrits concernant la société Japonaise durant le *Bakumatsu* englobe l'intégralité de la période Edo, qui s'étale sur plus de deux siècles (1603-1867)<sup>89</sup>. Or, il est évident qu'entre le moment où Tokugawa Ieyasu prend le pouvoir, et la chute du gouvernement d'Edo, les institutions et la société japonaise ont certainement évolué. Cette évolution est d'autant plus cohérente avec l'ouverture du pays aux Occidentaux, et donc la modification des rapports internes et externes des élites et du peuple. Par ailleurs, très peu d'historiens se sont intéressés au Japon au travers des écrits de Gustave Duchesne de Bellecourt, en prenant en considération les préjugés liés au contexte historique, comme l'essor colonial de la France.

Il semble donc pertinent de s'intéresser au Japon, sa société, ses élites, et ce que Gustave Duchesne de Bellecourt montre du pays, tout en gardant en tête que ce portrait a probablement

---

<sup>85</sup> MACÉ FRANÇOIS, MACÉ MIEKO (2022), *Le Japon d'Edo*, ... op. cit.

<sup>86</sup> LACHAUD FRANÇOIS, NOGUEIRA RAMOS MARTIN (2021), *D'un empire à l'autre. Premières rencontres entre la France et le Japon au XIXe siècle*, ... op. cit.

<sup>87</sup> NOMURA KEISUKE (2021), « La représentation diplomatique du Second Empire et le régime politique du Japon : regards sur le *micado* et le *taïcoun* », dans : LACHAUD FRANÇOIS, NOGUEIRA RAMOS MARTIN, *D'un empire à l'autre. Premières rencontres entre la France et le Japon au XIXe siècle*, ... op. cit.

<sup>88</sup> CORNAILLE ALAIN (1994), *Le premier traité franco-japonais. Son application ...*, op. cit.

<sup>89</sup> MACÉ FRANÇOIS, MACÉ MIEKO (2022), *Le Japon d'Edo*, Paris : Perrin, 447 p., collection « Tempus »

été influencé par le contexte historique français. Mais également en prenant en compte les difficultés rencontrées par l'ambassadeur dans sa volonté de brosser un portrait du Japon pour combler les lacunes de l'État français. Cette étude a pour objectif de mettre en lumière une période parfois oubliée dans l'historiographie française, mais également d'actualiser les études déjà effectuées par certains historiens du milieu du XIXe siècle.

### DES ARCHIVES QU'IL NOUS FAUT QUESTIONNER

Ainsi, tout au long de cette étude, nous allons tenter d'étudier le portrait du Japon que nous dresse Gustave Duchesne de Bellecourt, en s'intéressant aux lacunes et aux possibles erreurs contenues dans son étude, mais également les raisons de celles-ci, notamment en resituant cette vision dans le contexte politique et géopolitique de la France.

L'étude des dépêches diplomatiques rédigées par Gustave Duchesne de Bellecourt soulève de nombreuses questions. En effet, ces dernières sont une mine d'informations pour tenter de comprendre la situation des Occidentaux au Japon. L'ambassadeur y décrit, avec plus ou moins de détails le quotidien des représentants et de leur légation dans la ville d'Edo, mais également dans le reste du pays. Pour autant, les informations fournies dans les dépêches et les annexes sont finalement peu nombreuses. Comment expliquer ce manque d'informations, puisque l'une des missions de l'ambassadeur était de brosser un portrait le plus précis possible du pays et de ses habitants ? Par ailleurs, la communication et les échanges entre les Occidentaux et les Japonais semblent être relativement restreints. Cela est-il uniquement dû à la langue japonaise, quelques fois mal comprise par les interprètes eux-mêmes ? Il ressort également que le gouvernement semble peu favorable au contact avec les Occidentaux, sans pour autant l'expliquer. L'ambassadeur avance plusieurs raisons, au-delà de l'hostilité apparente des Japonais envers les Occidentaux. Mais ces raisons ne sont-elles pas uniquement liées à la période d'exclusion des Occidentaux du pays ?

Il est également important de prendre en compte le contexte historique au moment où Gustave Duchesne de Bellecourt est envoyé au Japon. En effet, la France est dirigée par Napoléon III, ayant instauré le Second Empire par la force en 1851<sup>90</sup>. Il est donc possible que cela ait influencé la vision de l'ambassadeur sur le système politique japonais, mais jusqu'à

---

<sup>90</sup> Élu président de la Deuxième République française le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte effectue un coup d'État le 2 décembre 1851, instaurant par la suite le Second Empire, et se faisant proclamer Empereur des Français sous le nom de Napoléon III.

quel degré ? Il est d'autant plus important de prendre en compte la politique extérieure de Napoléon III pour appréhender les écrits de l'ambassadeur. L'Empire est à son apogée, et renforce sa position dans de nombreux pays, sans pour autant les coloniser officiellement. De ce fait, les motivations qui ont amené la France à nouer un traité avec le Japon sont-elles uniquement liées à la nécessité commerciale ? Autre aspect étonnant des descriptions faites du pays, l'ambassadeur semble se concentrer uniquement sur les élites du pays. Le reste du peuple semble être relativement absent des dépêches. S'agit-il d'un choix délibéré, et dans ce cas quelles raisons auraient pu l'amener à ne se concentrer que sur les élites du Japon ?

### UNE ÉTUDE BASÉE SUR LES DÉPÊCHES DIPLOMATIQUES DU PREMIER AMBASSADEUR

Afin de traiter ce sujet, ce mémoire s'appuie sur de nombreux documents issus des archives diplomatiques du ministère des Affaires Étrangères françaises. De ce fait, les sources utilisées dans le cadre de ces recherches proviennent toutes des fonds conservés par les Archives du ministère des Affaires Étrangères, situées à La Courneuve en Seine-Saint-Denis. Le fond dédié au Japon est référencé sous le numéro 59, et contient 46 volumes, couvrant la période allant de 1854 à 1896. Les premiers documents composant le fond d'archive dédié au Japon datent de 1854, année durant laquelle le Commodore Perry s'était rendu sur les côtes japonaises pour faire signer le traité d'ouverture commerciale et diplomatique.

Cependant, notre étude se centre sur les dépêches envoyées par Gustave Duchesne de Bellecourt, et plus précisément sur les trois premières années de présence de l'ambassadeur sur le territoire japonais, de la fin de l'année 1859 à 1862 inclus. Ainsi, le corpus retenu pour cette étude est composé de sept volumes, contenant chacun une centaine de documents, et regroupant des dépêches diplomatiques, accompagnées de nombreuses annexes et copies de documents, ainsi que de brouillons. Au total, ce sont donc près de 700 documents, dont presque 300 dépêches diplomatiques. Ces lettres sont en provenance de diverses villes japonaises, dont Edo, Yokohama, et Nagasaki, et correspondent aux volumes 1 à 7 de la Correspondance Politique du Japon. Le premier volume n'a été consulté qu'à partir de la date d'arrivée de Gustave Duchesne de Bellecourt en rade d'Edo, soit le 6 septembre 1859.

## UN CORPUS DENSE À RECONTEXTUALISER

Afin de rendre le sujet traitable dans les temps impartis, l'étude des sources a été limitée aux trois premières années de présence de l'ambassadeur. Cela correspond plus ou moins à la période de mise en place de l'ambassade française à Edo. Par ailleurs, seuls les documents émis par Gustave Duchesne de Bellecourt ou les employés de la légation sont étudiés. En effet, les archives contiennent également des copies de lettres et documents envoyés par les ambassadeurs des autres pays Occidentaux (États-Unis, Angleterre, Prusse, ...). Ces dernières n'étant pas forcément traduites et ne traitant que des affaires politiques et commerciales, il semble peut pertinent de les utiliser dans ce mémoire, d'autant plus que nous nous intéressons au point de vue français sur la société et le pays.

L'étude de ces sources est importante à replacer dans le contexte historique. En effet, le contenu des documents étudiés est à lire en fonction du contexte politique et sociale de la France au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les propos tenus sont donc potentiellement empreints d'une critique liée à ce contexte. D'autant plus que les connaissances de l'ambassadeur sur le Japon et les Japonais sont très faibles, ce qui peut amener à des préjugés que ce dernier transmet sans le savoir au travers de ses dépêches. Enfin, il est important de noter que Gustave Duchesne de Bellecourt agit quelque peu de son propre chef, en raison de la distance entre la France et le Japon, générant ainsi un délai important entre l'envoi et la réception des dépêches de l'ambassadeur. Cela amène également le ministre des Affaires Étrangères à envoyer les directives avec un délai tout aussi important<sup>91</sup>.

Tout au long de ce mémoire, les mots issus de la langue japonaise seront écrits selon leur écriture corrigée en *rōmaji* 羅馬字<sup>92</sup>, y compris les noms propres. Ils seront également suivis, à la première occurrence, de leur écriture traditionnelle, en *kanji* 漢字<sup>93</sup> écriture dérivée des caractères chinois, et permettant d'écrire la langue japonaise. Lorsque cela est possible et pertinent, la traduction littérale des mots japonais sera donnée dans les notes de bas de page. Enfin, pour plus de clarté et de compréhension, les mots japonais, leurs traductions, ainsi que leurs définitions sont regroupés dans un index à la fin de ce mémoire. Il en est de même pour les noms propres japonais, qui sont suivis d'une courte biographie lorsque cela est possible.

---

<sup>91</sup> De manière générale, à l'exception des dépêches télégraphiques qui commencent à apparaître en 1862, les dépêches envoyées par Gustave Duchesne de Bellecourt mettent entre trois et six mois à arriver en France. Et ce dernier ne reçoit que rarement de retours de la part du ministre des Affaires Étrangères français.

<sup>92</sup> L'écriture *rōmaji* apparaît au XVI<sup>e</sup> siècle et utilise l'alphabet latin pour écrire la langue japonaise.

<sup>93</sup> Les *kanji* sont des signes directement issus des caractères chinois, et permettant d'écrire la langue japonaise.

## UNE TENTATIVE D'ÉTUDE OBJECTIVE DU CONTENU DES DÉPÊCHES

Dans un premier temps, il est intéressant de s'arrêter sur la vision de la politique japonaise que nous retranscrit Gustave Duchesne de Bellecourt. En effet, ce dernier tente de retranscrire la situation politique du Japon, et notamment son système politique et hiérarchique assez particulier. Ce ne sont pas un, mais bien deux individus qui représentent le Japon, avec des fonctions et des rôles distincts. Et malgré leurs positions politiques opposées, ils ne peuvent exister l'un sans l'autre. L'ambassadeur s'intéresse également à la force militaire du Japon, les *daimyō*, qui semble tenir en joue le pays et être la véritable force politique. Enfin, les descriptions faites par Gustave Duchesne de Bellecourt décrivent un pays en apparence uni, sous la coupe de deux hommes, mais dont les pouvoirs sont en réalité limités sur un territoire partagé entre les *daimyō*.

Par ailleurs, les différentes dépêches et annexes envoyées par l'ambassadeur nous permettent d'entrevoir une société japonaise en apparence rigide, formaliste et bercée par les traditions que Gustave Duchesne de Bellecourt ne semble pas parvenir à comprendre. Nous nous intéresserons donc dans un second temps à cet aspect du Japon, en nous arrêtant notamment sur les principes fondateurs du *Tokugawa bakufu* 徳川幕府<sup>94</sup>. Nous tenterons par la suite de décrypter les mœurs et les coutumes de la classe militaire du pays, que l'ambassadeur peine à saisir et considère d'un autre temps. Puis nous aborderons également le peuple japonais, qui bien qu'il soit peu présent dans les dépêches de l'ambassadeur, n'en est pas moins inexistant, et semble être plus ouverte à la question étrangère que ses dirigeants.

Enfin, dans une dernière partie, nous explorerons la problématique des sources étudiée dans ce mémoire, et des difficultés rencontrées par Gustave Duchesne de Bellecourt au Japon pour broser son portrait du pays. En effet, l'ambassadeur le reconnaît lui-même, étudier ce pays s'avère d'une difficulté toute particulière, notamment en raison de la barrière linguistique. Malgré la présence d'interprètes, ces derniers ne sont pas en mesure de comprendre complètement l'écriture et donc la langue japonaise. Cela pose d'autant plus problème que la majorité des sources utilisées par l'ambassadeur sont d'origine officieuses. Par ailleurs, l'impossibilité pour les étrangers de circuler librement en dehors des légations étrangères, ou de Yokohama rend son étude du pays plus que partielle. Enfin, le discours et les termes employés par Gustave Duchesne de Bellecourt témoignent plus largement d'une vision très

---

<sup>94</sup> Autrement appelé le *Bakufu* d'Edo, il s'agit de la période s'étalant de la prise de pouvoir de à la promulgation de l'ère Meiji par en 1868

archaïque et colonisatrice du Japon. Bien que ce dernier se montre intéressé, voire fasciné par ce pays, son discours tend à présenter le Japon comme un pays non civilisé, où l'Occident se doit d'intervenir pour y amener la modernité et l'évolution.

## CHAPITRE 1 : LE JAPON, UN SYSTÈME POLITIQUE EN DEUX TEMPS OÙ LES VÉRITABLES DIRIGEANTS NE SONT PAS CEUX PORTANT LES PLUS HAUTES TITULATURES

Arrivé au Japon le 6 septembre 1859 à bord de la corvette Du Chayla<sup>95</sup>, Gustave Duchesne de Bellecourt découvre un pays dont il ne sait rien, ou presque. Sa mission première est d'établir une légation française dans la capitale des Tokugawa, Edo<sup>96</sup>, et de pérenniser les clauses du traité d'amitié et de commerce (*Nichifutsu shūkō tsūshō jōyaku*). Ainsi, l'ambassadeur s'intéresse dans un premier temps au système politique du pays, puisqu'il s'agit du premier organe auquel il est confronté à son arrivée en rade d'Edo<sup>97</sup>. Au fil de ses dépêches, Gustave Duchesne de Bellecourt tente de décrypter le système politique japonais, son fonctionnement, ses représentants et son organisation. Mais cette étude s'avère plus complexe que prévu, les contacts étant généralement limités à certains représentants politiques. Tout au long de ses trois premières années de présence au Japon, sa vision du système politique, mais également de la répartition du pouvoir évolue quelque peu, notamment en raison des informations qu'il parvient à accumuler. Ses analyses, ainsi que sa compréhension de l'organe politique du Japon sont considérablement influencées par le système français.

Gustave Duchesne de Bellecourt décrit un pays non pas dirigé par un Empereur, comme c'est le cas en France depuis 1852<sup>98</sup>, mais bien par deux empereurs se partageant les pouvoirs. Cependant, il apparaît rapidement aux yeux de l'ambassadeur que ces deux représentants ne sont pas ceux qui détiennent véritablement le pouvoir. Ils ne sont finalement que les pantins de la classe dominante, les *daimyō*. Leurs pouvoirs et leur influence sur le Japon et sa population semblent illimités. D'autant plus qu'ils se partagent la quasi-totalité du territoire japonais, morcelant ainsi l'autorité du *taikun*. Et pour autant, ce territoire réparti entre les *daimyō* semble être uni par un fort sentiment national, enhardi par la présence des étrangers à partir de 1854.

---

<sup>95</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, Gustave Duchesne de Bellecourt à Comte de Walenski, à Edo, le 10 septembre 1859, vue 113r

<sup>96</sup> Dans les dépêches rédigées par Gustave Duchesne de Bellecourt, la ville est désignée par plusieurs orthographes. Le plus souvent, c'est « Yedo » qui est utilisé, mais il arrive également que l'ambassadeur l'écrive « Yeddo ».

<sup>97</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*, vue 114r

<sup>98</sup> BERSTEIN SERGE, MILZA PIERRE (2021), « Chapitre 21 : La France sous le Second Empire (1851-1870) », dans : *Histoire du XIXe siècle*, Paris : Hatier, collection « Initial », 576 p., p. 382-405

## I – LA POLITIQUE JAPONAISE, UN SYSTÈME PARTAGÉ ENTRE DEUX REPRÉSENTANTS OPPOSÉS MAIS CONTRAINTS DE COOPÉRER

Dès les premières dépêches envoyées par Gustave Duchesne de Bellecourt celui-ci expose la question « deux Empereurs »<sup>99</sup> dirigeant le Japon. Ce fonctionnement assez particulier échappe longtemps à la compréhension de l'ambassadeur, qui parvient difficilement à concevoir comment deux Empereurs peuvent diriger un seul et même territoire. Dans un premier temps, il distingue les deux représentants par leurs fonctions, utilisant des qualifications différentes pour désigner d'un côté le *mikado* 帝<sup>100</sup>, qu'il désigne comme un « Empereur spirituel »<sup>101</sup>, et d'un autre côté le *taikun*, qui devient un « Empereur temporel »<sup>102</sup>, et qu'il considère comme le dirigeant *de facto* du Japon. Pour autant, les dépêches semblent malgré tout montrer que l'ambassadeur considère le *mikado* comme le véritable empereur du Japon, mais qui ne se manifeste que rarement aux yeux des Japonais. Ce dernier étant quelque peu enfermé à Kyōto, et les personnes pouvant être en contact avec lui peu nombreuses, le *mikado* reste une figure énigmatique aux yeux de l'ambassadeur. Représenté par le *taikun*, qui serait « son Représentant matériel »<sup>103</sup> en dehors de l'enceinte sacrée de Kyōto, il ne s'aventure jamais en dehors de cette ville, et peu nombreux sont ceux qui y entrent. Pour autant, les deux représentants doivent travailler de concert, car les pouvoirs de l'un, dépendent des pouvoirs de l'autre.

De ce fait, Gustave Duchesne de Bellecourt considère le *mikado* comme un représentant énigmatique du Japon, à l'image divine, et dont peu peuvent s'approcher. Pour autant, son pouvoir se retrouve personnifié en la personne du *taikun*, qui incarne de ce fait le lien entre le divin, et le monde profane. Par ce système biparti, les deux représentants se doivent de travailler ensemble, malgré des positions politique en apparence incompatibles.

---

<sup>99</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, Gustave Duchesne de Bellecourt à Alexandre Colonna, comte de Walenski, à Edo, le 16 septembre 1859, vue 125r

<sup>100</sup> Le terme de *mikado* 帝, utilisé durant les périodes Heian 平安時代 et Edo 江戸時代, désigne le chef spirituel du Japon jusqu'à la révolution Meiji. Plus généralement, il est désigné par le nom de *tennō* 天皇 depuis le VIIe siècle.

<sup>101</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*, vue 116v

<sup>102</sup> *Ibid.*, vue 117r

<sup>103</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 125v

### A – Le mikado, un représentant énigmatique du Japon

Le personnage le plus important, mais également le plus énigmatique du paysage politique japonais semble donc être le *mikado*. Kōmei Tennō est officiellement empereur depuis le 23 février 1846, succédant ainsi à son père, Ninkō Tennō 仁孝天皇<sup>104</sup>, mort quelques jours plus tôt, et devenant le 121<sup>e</sup> empereur du Japon<sup>105</sup>. Lorsque le *commodore* Matthew Calbraith Perry arrive sur les côtes japonaises en 1853, Kōmei Tennō est déjà sur le trône impérial du Japon. Cependant, sa position ne lui permet pas d'entrer en contact avec les étrangers, et c'est le *taikun* en place à ce moment-là, Tokugawa Ieyoshi 徳川 家慶, qui se charge de le représenter<sup>106</sup>. Mais ce dernier meurt peu de temps après<sup>107</sup>, laissant la place à son fils, Tokugawa Iesada 徳川 家定. Ce dernier signe, sans l'accord du *mikado*, le traité américain, la convention de Kanagawa (*Nichibei Washin Jōyaku* 日米和親条約), sous la pression du *rōjū* 老中 Abe Masahiro 阿部 正弘<sup>108</sup>. Par cet acte, le *taikun* remet en cause la position divine du *mikado*, mais également son pouvoir, prenant une décision politique sans son accord, ni sa ratification. Plusieurs *daimyō* vont ainsi se positionner en faveur d'une restauration du pouvoir impérial du *mikado*, et la destitution du *taikun*. Malgré tout, Gustave Duchesne de Bellecourt ne semble pas réellement s'attarder sur la question du *mikado*, évoquant le peu d'informations qu'il obtient à son sujet pour souligner son absence remarquée sur la scène politique.

L'ambassadeur désigne ainsi un *mikado* apparenté aux dieux japonais, dont la position divine ne semble nullement remise en question par la population. Mais cette position en fait un représentant presque fantôme, qui ne se matérialise finalement qu'au travers du *taikun* et de ses représentants. D'autant plus que ce dernier est ouvertement hostile aux étrangers, compliquant la tâche du *taikun* quant à l'instauration d'une politique extérieure pérenne.

---

<sup>104</sup> KEENE DONALD (2002), « Chapter 1 », dans : *Emperor of Japan: Meiji and His world, 1852-1912*, New York : Columbia University Press, 968 p., p. 7

<sup>105</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 608. Kōmei tennō (1831-1867) », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 13 – Lettre K (3), 168 p., p. 75

<sup>106</sup> Tokugawa Ieyoshi 徳川 家慶 (1793-1853) est le 12<sup>e</sup> *taikun* 大君 des *Tokugawa-uji* 徳川氏. Il succède à son père en 1841, jusqu'à sa mort en 1853.

<sup>107</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 274. Tokugawa Ieyoshi (1793-1853) », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 19 – Lettre T, 155 p., p. 103

<sup>108</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 268. Tokugawa Iesada (1824-1858) », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, p. 101

## 1 – Une incarnation vivante de la déesse Amaterasu ōmikami 天照

La figure du *mikado* apparaît dès les premières dépêches de Gustave Duchesne de Bellecourt. Il est désigné par l'ambassadeur selon deux termes, « Mikado ou Daïri (Empereur spirituel) »<sup>109</sup>, mais le second n'est finalement utilisé qu'une seule fois dans les dépêches diplomatiques. Lorsque l'ambassadeur arrive au Japon, cela fait près de deux siècles que le *mikado* est en quelques sortes asservi par les *Tokugawa-uji* 徳川氏. Pour autant, le maintien de la cour de Heiankyō et du *mikado* en lui-même est en grande partie dû à son statut de divinité : « En premier lieu le Mikado est une sorte de divinité. »<sup>110</sup>. Historiquement, le premier empereur du Japon serait Jinmu Tennō 神武天皇, considéré comme le fondateur du Japon, et qui aurait vécu au VIIIe siècle avant notre ère. Cependant, son existence n'est attestée par aucune source contemporaine, remettant en cause cette hypothèse, qui, pour la plupart des historiens, relèvent plutôt de la mythologie<sup>111</sup>. Le premier empereur dont les historiens parviennent à établir des dates de règnes est Kinmei Tennō 欽明天皇, 29<sup>e</sup> empereur du Japon, qui aurait régné de 539 à 571<sup>112</sup>.

La considération divine des empereurs japonais remonte en réalité au VIIIe siècle de notre ère, au moment où deux recueils, considérés comme les premiers écrits du Japon, sont rédigés et établissent la liste officielle des empereurs du Japon<sup>113</sup>. Le *Kojiki* 古事記 (*Chronique des faits anciens*) est considéré comme le tout premier écrit du Japon, tout du moins le plus ancien à notre disposition. Cet ouvrage, comprenant trois livres, ainsi qu'une préface, aurait été initié par Tenmu Tennō 天武天皇<sup>114</sup>, et achevé à la demande de Genmei Tennō 元明天皇<sup>115</sup>. Cet ouvrage établit ainsi une liste de succession d'empereurs entre le VIIIe siècle avant notre ère, et le moment de sa rédaction, bien qu'aucune source ne permette de déterminer comment cette

---

<sup>109</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*, vue 117r

<sup>110</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°4, *Réponses à des questions posées ex-abrupto à des officiers du Gouvernement Japonais sur des matières de politique intérieure*, Edo, mai 1861, vue 349

<sup>111</sup> IAWO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1984), « 39. Jimmu tennō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 10 - Lettre J, 86 p., p. 17-18

<sup>112</sup> IAWO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1986), « 384. Kimmei tennō (510?-571?) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 12 – Lettre K (2), 106 p., p. 83

<sup>113</sup> IAWO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1984), « 39. Jimmu tennō », *op. cit.*

<sup>114</sup> D'après l'ordre de succession traditionnel établi par le *Kokiji* 古事記 et le *Nihon shoki* 日本書紀/*Nihongi* 日本紀, Tenmu Tennō 天武天皇 aurait régné à la fin du VIIe siècle en tant que 40<sup>e</sup> empereur du Japon.

<sup>115</sup> Selon l'ordre de succession traditionnel, il s'agit de la 43<sup>e</sup> impératrice du Japon, qui aurait régné au début du VIIIe siècle.

liste a été établie<sup>116</sup>. Il regroupe également les mythes fondateurs de l'histoire du Japon, et notamment de la descendance divine des empereurs. C'est à partir de cet ouvrage que le *tennō* 天皇 du Japon est considéré comme descendant direct d'Amaterasu ōmikami 天照大神<sup>117</sup> (Figure 6), grande déesse du soleil, de la lumière et du ciel :

« On sait que les Mikados, sont considérés de tout temps, soit par la politique de la noblesse, soit par respect pour les traditions, comme de véritables divinités [...] »<sup>118</sup>



Figure 6 : 春齋年昌 [Shunsai Nianchang] (1887), 天岩戸神話の天照大御神 [Amaterasu Omikami dans le mythe Amano Iwato], encre et couleur sur papier, (source : Wikimédia)

Il est établi dans les écrits mythologiques japonais qu'Amaterasu ōmikami, l'une des divinités les plus importantes du shintoïsme, aurait envoyé son petit-fils, Ninigi no Mikoto 瓊瓊杵尊, sur terre pour qu'il la gouverne. Son petit-fils, ou arrière-petit-fils selon les versions, Kamu Yamato Iware Hiko no Mikoto 神日本磐余彦尊 devient par la suite le premier empereur mystique du Japon. Son nom posthume, Jinmu Tennō, ne lui est donné qu'au VIII<sup>e</sup> siècle<sup>119</sup>, puisque « ce nom officiel ne doit plus être prononcé publiquement "tant que l'immortel qui le

<sup>116</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 481. Kojiki », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 13 – Lettre K (3), 168 p., p. 20-21

<sup>117</sup> Amaterasu ōmikami 天照大神 est considérée comme la déesse de la création. Son nom complet se traduit par « la grande déesse qui illumine le ciel ». Les *kanji* formant son nom, *ama* 天 *terasu* 昭, se traduisent respectivement par ciel (天), et éclairer (照).

<sup>118</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, *Note sur les Daimios du Japon*, Edo, mai 1861, vues 304v-305r

<sup>119</sup> CARTWRIGHT MARK (2012), « Amaterasu », *World History Encyclopedia* [en ligne], 17 décembre 2012, disponible à l'adresse : <https://www.worldhistory.org/trans/fr/1-11635/amaterasu/> [Consulté le 23 avril 2023]

portait et qui est reparti pour le pays de ses ancêtres ne revient plus sur la terre" »<sup>120</sup>. Dès lors, tous les empereurs qui suivent sont considérés comme des divinités à part entière, vivant sur la terre sacrée du Japon, créée par les dieux Izanagi no mikoto 伊弉諾尊, père d'Amaterasu ōmikami, et Izanami no mikoto 伊弉冉尊<sup>121</sup> :

« [...] Mikado ou Empereur Spirituel, sorte de divinité vivante, (comme le qualifient les Japonais) [...] »<sup>122</sup>

Ainsi, aujourd'hui encore, la famille impériale du Japon est historiquement issue de ce premier empereur du Japon, et toujours vénérée et considérée comme d'origine divine, bien qu'aucune source ne puisse l'attester avec certitude<sup>123</sup>. Cependant, bien que Gustave Duchesne de Bellecourt relève à de multiples reprises le caractère divin du *mikado*, il ne semble pas en connaître la raison, l'histoire du Japon lui étant inconnue au moment où il arrive sur le territoire.

## 2 – Un dirigeant fantôme, mais garant des traditions ancestrales et du respect des lois fondamentales du pays

Cette considération divine de sa personne place l'empereur du Japon dans une position particulière au sein du système politique japonais. En effet, ce dernier n'est ni tout à fait souverain, ni réellement ignoré du protocole politique. Gustave Duchesne de Bellecourt relève cependant que ce souverain est relativement absent du paysage politique. Ce dernier « ne se révèle au peuple que tout mystérieusement »<sup>124</sup> lorsque sa fonction et son rôle politique le nécessitent.

Lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt arrive au Japon, Kōmei Tennō, signataire des traités avec les occidentaux, est toujours sur le trône. Cependant, l'ambassadeur n'entre à aucun moment en contact avec ce dernier, en raison de son statut divin. Au-delà du fait que l'empereur

---

<sup>120</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 - Annexe, *Notes sur le mariage du Taïcoun avec une sœur du Mikado. Détails, cérémonies, hypothèses sur les conséquences de ce mariage relativement à la question des étrangers du Japon*, Edo, le 2 février 1862, vues 83r

<sup>121</sup> La légende raconte que les dieux auraient été envoyés sur terre pour la créer, car celle-ci n'était qu'une sorte de d'océan sans terre ferme. Ils créèrent ainsi les îles du Japon grâce à la Lance Céleste (*Amenonuhoko* 天沼矛).

<sup>122</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 125

<sup>123</sup> THE IMPERIAL HOUSEHOLD AGENCY (2019), « Genealogy of the Imperial Family », *Kunaicho* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://www.kunaicho.go.jp/e-about/genealogy/pdf/keizu-e.pdf> [Consulté le 23 avril 2023]

<sup>124</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 125r

est à Heiankyō, et les représentants étrangers à Edo, ils doivent obligatoirement passer par « son représentant matériel »<sup>125</sup>, le *taikun* :

« - Je m'adresserai donc au Mikado. - Vous ne le pouvez et le Taïcoun étant son représentant matériel, c'est avec lui seul et par conséquent son Gouvernement seul, que vous pouvez traiter. »<sup>126</sup>

Pourtant, jusqu'à la période Kamakura 鎌倉時代<sup>127</sup>, le *taikun* et le *mikado* étaient en quelques sortes égaux<sup>128</sup>. Mais le début de cette période marque la montée en puissance des élites guerrières du pays, qui deviennent la force politique majeure du Japon. L'un d'entre eux, Minamoto no Yoritomo 源頼朝<sup>129</sup>, ayant obtenu en 1192 le titre de *seiitaishōgun* 征夷大將軍<sup>130</sup>, « grand général qui pacifie les Barbares » en forçant Go-Toba Tennō 後鳥羽天皇 à le lui donner, profite de l'occasion pour s'approprier le pouvoir<sup>131</sup>. Dès lors, les pouvoirs du *mikado* se retrouvent limités à l'enceinte du palais impérial de Heiankyō<sup>132</sup>. Son rôle et ses fonctions n'ont finalement été définis juridiquement qu'à partir de la restauration Meiji. Jusqu'alors, bien que l'ambassadeur développe dans ses dépêches les différentes fonctions, et surtout le rôle que remplit le *tennō*, cette position reste finalement juridiquement indéfinie. Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt considère que « son rôle se borne à veiller au maintien des lois constitutives de l'Empire et à en sanctionner les changements »<sup>133</sup>. Il est vrai que le *mikado* est

---

<sup>125</sup> *Ibid.*

<sup>126</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction des Consulats et Affaires Commerciales, Dépêche diplomatique n°56, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, Edo, le 23 février 1860, vue 74v

<sup>127</sup> La période Kamakura (*Kamakura-jidai* 鎌倉時代) est une subdivision de l'histoire japonaise s'étalant de la fin de la guerre de Genpei 源平合戦 (1185), à la tentative de restauration du pouvoir impérial par Go-Daigo Tennō 後醍醐天皇 en 1333. Cette période est considérée comme la première partie du Moyen Âge japonais.

<sup>128</sup> MACÉ FRANÇOIS, MACÉ MIEKO (2022), « IV.L'organisation politique », dans : *Le Japon d'Edo*, Paris : Perrin, collection « Tempus », 447 p., p. 120-141

<sup>129</sup> Ayant vécu entre 1147 et 1199, Minamoto no Yoritomo 源頼朝 est issu du clan Minamoto 源, tombé en disgrâce à la suite de la tentative de coup d'État de son père, Minamoto no Yoshitomo 源義朝. Yoritomo est le premier *shōgun* du Japon.

<sup>130</sup> Généralement abrégé *shōgun*, ce titre se traduit généralement par « général ». Ce terme désigne le plus souvent les dictateurs militaires du Japon, dirigeant *de facto* du Japon depuis la prise de pouvoir de Minamoto no Yoritomo en 1185 durant la guerre de Genpei (1180-1185).

<sup>131</sup> CALVET ROBERT (2022), « Troisième partie. L'époque des luttes entre les clans (milieu XII<sup>e</sup> s.- début XVII<sup>e</sup> s.) », dans : *Histoire du Japon. De la Préhistoire aux enjeux contemporains*, Paris : Armand Colin, 416 p., p. 101-175

<sup>132</sup> Désignant aujourd'hui son centre-ville, il s'agissait du nom de la capitale impériale située à Kyōto-shi 京都市 de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle à 1868.

<sup>133</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, Edo, le 1<sup>er</sup> juin 1860, vue 187

celui qui promulgue, entre autres, le nom des *nengō* 年号<sup>134</sup>, qui définit en quelques sortes les années du calendrier :

« [...] on m'avait fait annoncer verbalement il y a quelques jours que la devise du cycle Japonais venait d'être changée. Ces mutations, indépendantes du cycle astronomique, ayant toujours une certaine signification, j'avais demandé les motifs du dernier changement. »<sup>135</sup>

Pour autant, son rôle ne se limite pas uniquement à des aspects purement liés à l'administration japonaise, puisque l'ambassadeur écrit qu'il est également celui qui peut « accorder de hautes dignités politiques ou religieuses »<sup>136</sup>. Ainsi, bien que son pouvoir soit en apparence limité, le *mikado* reste celui qui sanctionne les lois, bien que cela se fasse probablement sous la contrainte du *taikun* en place<sup>137</sup>, ou bien sous l'influence des grandes familles de *daimyō*<sup>138</sup>.

Pour autant, même si le *mikado* est un personnage relativement absent de la scène politique, l'ambassadeur parvient à connaître certaines de ses positions politiques. Et cela est notamment le cas concernant la présence des étrangers sur le territoire japonais.

### 3 – Kōmei Tennō, un *mikado* ouvertement hostile aux étrangers

Comme nous l'avons vu précédemment, lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt arrive au Japon, Kōmei Tennō est sur le trône depuis 1846. Sa position envers les étrangers est très claire dès l'arrivée du *commodore* Matthew Calbraith Perry, il ne veut pas que le pays s'ouvre à ces derniers<sup>139</sup>. Cependant, les *daimyō* favorables à la signature des traités forcent la main du *taikun* Tokugawa Iesada, qui signe le traité avec les États-Unis sans avoir consulté le *mikado*<sup>140</sup>. L'arrivée des étrangers au Japon ne calme pas la situation, bien au contraire, puisque dès son arrivée Gustave Duchesne de Bellecourt est conscient de l'hostilité du *mikado* à leur rencontre.

---

<sup>134</sup> Les *nengō* 年号 sont les ères qui permettent de découper l'histoire du Japon. Ces dernières sont définies par le *tennō*, en fonction des événements importants qui se sont déroulés.

<sup>135</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°82, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, Edo, le 30 mai 1861, vue 262v

<sup>136</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 125

<sup>137</sup> MACÉ FRANÇOIS, MACÉ MIEKO (2022), « IV.L'organisation politique », ... *op. cit.*

<sup>138</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 187

<sup>139</sup> HIROYUKI NINOMIYA (2017), « Chapitre 7 : La fin du Shōgunat », dans : *Le Japon pré-moderne (1573-1867)*, ... *op. cit.*, p. 160-172

<sup>140</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 608. Kōmei tennō (1831-1867) », ... *op. cit.*

En effet, le *mikado* et son entourage ne semblent pas cacher leur amertume et leur xénophobie envers les Occidentaux.

Ce rejet se caractérise notamment par la difficulté pour les ambassadeurs à obtenir la ratification des traités, qui n'intervient qu'en 1860 pour celui de la France, soit deux ans après sa signature<sup>141</sup>. Malgré la volonté de Kōmei Tennō de conserver une politique étrangère ouvertement xénophobe, les différents *taikun* qui se succèdent signent les traités avec les Occidentaux, autorisant leur venue sur le territoire<sup>142</sup>. Ainsi, bien que le *mikado* soit tenu à l'écart de la vie politique du Japon, son avis sur la question étrangère parvient jusqu'à l'ambassadeur, qui l'évoque régulièrement dans ses dépêches :

« Le Mikado est attaché aux anciennes coutumes et il est vrai de dire qu'il n'aime pas les Étrangers. »<sup>143</sup>

Cette hostilité rend la situation des étrangers extrêmement précaire. En effet, les partisans du *mikado* sont nombreux à Edo. Et ces derniers ne se privent pas d'attaquer à découvert les représentants étrangers dans la ville<sup>144</sup>. L'ambassadeur n'est cependant pas en mesure de trouver une explication à cette hostilité de la part de Kōmei Tennō, d'autant plus que l'arrivée des étrangers au Japon pourrait permettre, selon lui, de restaurer le pouvoir de ce dirigeant fantôme :

« [...] soit pour demander à cet Empereur dont on fait revivre aujourd'hui la toute Puissance [...] »<sup>145</sup>

L'hostilité du *mikado* envers les étrangers finit par engendrer un mouvement politique soutenu par plusieurs *daimyō* importants, le *Sonnō jōi* 尊皇攘夷, littéralement « Révéler l'empereur, expulser les barbares »<sup>146</sup> (Figure 7). Ce mouvement se renforce tout au long de la présence des étrangers au Japon, en raison de la multiplication des traités avec d'autres pays Occidentaux, augmentant ainsi, le « fanatisme » des Japonais hostiles à cette ouverture forcée du pays :

---

<sup>141</sup> HIROYUKI NINOMIYA (2017), « Chapitre 7 : La fin du Shōgunat », ... *op. cit.*

<sup>142</sup> En 1858, le Japon signe plusieurs traités, avec la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Russie.

<sup>143</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°146, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 22 mars 1862, vue 169r

<sup>144</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°48, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 22 mars 1862, vue 293

<sup>145</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°163, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 25 septembre 1860, vue 111

<sup>146</sup> DUFOURMONT EDDY (2020), « Partie I – Les transformations du Japon dans un monde nouveau (1853-1889) », ... *op. cit.*

« D'après lui [Mr. Siebold] le fanatisme jouerait un grand rôle dans les événements actuels ; l'élément religieux de la cour du Mikado se prononcerait ouvertement contre les étrangers [...] »<sup>147</sup>



Figure 7 : 一鵬斎藤よし [Yoshi Saito] (1861), 横浜の相撲取りが外国人に勝利したこと [Un Sumo de Yokohama battant d'un étranger], encre et couleur sur papier, New York : William S. Lieberman American (conservation)

L'apparente hostilité du *mikado*, bien qu'impossible à vérifier en raison de son absence sur la scène politique, attise donc un véritable mouvement anti-étrangers. Ce dernier prend progressivement de l'ampleur, et ce, malgré les tentatives d'apaisement de la part du *taikun*. Ce

<sup>147</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°91 bis, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 20 juillet 1861, vue 100v

dernier, représentant matériel du *mikado*, apparaît comme hostile aux traités, laissant pour autant les étrangers installer leurs légations à Edo.

### *B – Un lien entre le divin et le monde profane incarné par le taikun*

Ce rôle particulier de divinité vivante incarnée par le *mikado* le place dans une position politique relativement particulière. En effet, il est impossible d’approcher une divinité, encore moins le *mikado* qui vit dans une enclave sacrée, le palais impérial de Heiankyō<sup>148</sup>. Cette isolation du *mikado* et de sa cour engendre une multitude de complications dans la gestion politique du Japon.

C’est dans ce cadre qu’apparaît la figure du *taikun*. Ce dernier détient un titre, celui de « général » du *mikado*<sup>149</sup>. Celui-ci le place, théoriquement, comme figure exécutive des ordres du *mikado*. Il est ainsi le représentant matériel sur terre du *mikado*, se faisant le relai entre les Japonais et cette figure divine<sup>150</sup>. Pour autant, la prise de pouvoir des *Tokugawa-uji* renverse l’équilibre des pouvoirs. Le *taikun* devenant, non plus exécutant, mais initiant les actes politiques. Le *mikado* devient un outil politique pour le *taikun*, dont le rôle se retrouve réduit à celui d’un simple pantin. Pour autant, les deux représentants fonctionnent de manière indépendante, chacun ayant sa propre cour, ses propres conseillers et son propre palais. Les conseils maintiennent notamment de maintenir le contact entre les deux cours, puisque chaque parti à son représentant dédié à la communication entre le *mikado* et le *taikun*. Car ils ne peuvent exister l’un sans l’autre. Les pouvoirs du *taikun* sont entièrement dépendant de la validation ou non de son élection, effectuée par les conseils de *daimyō*, par le *mikado*. La validation des lois est également soumise à la validation du *mikado*, puisque son rôle premier est de maintenir l’équilibre des lois anciennes du pays et de s’assurer que rien ne vienne les contrecarrer. À l’inverse, certains aspects de la vie du *mikado* et de sa famille sont gérés en partie par le *taikun*. C’est notamment le cas des fonds permettant au *mikado* de vivre, qui sont soumis au bon vouloir du *taikun* et des conseils qui l’entourent. Ainsi, au travers des dépêches de l’ambassadeur, le pouvoir du *taikun* semble plus important que celui du *mikado*.

Gustave Duchesne de Bellecourt décrit ainsi un interlocuteur privilégié des mortels, et donc des ambassadeurs. D’autant plus que les *Tokugawa-uji* se sont imposés par les armes,

---

<sup>148</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 - Annexe, ... *op. cit.*, vues 82v-83r

<sup>149</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 125

<sup>150</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°56, ... *op. cit.*, vue 74v

créant une relation avec le *mikado* assez particulière. En effet, ce dernier possède toujours le droit de refuser la nomination d'un *taikun*, et donc contrebalance le pouvoir du *taikun*.

### 1 – Un représentant matériel du *mikado* par lequel doivent passer les ambassadeurs

L'instauration du *Tokugawa bakufu* au début du XVII<sup>e</sup> siècle réorganise en quelques sortes les relations entre le monde des mortels, et le *mikado*. Le terme de *bakufu* désigne en lui-même trois fonctions accréditées au *taikun*. La première étant évidemment le gouvernement seigneurial de la branche aînée des *Tokugawa-uji*. La deuxième celle de l'administration du domaine du *taikun* (*goryō* 御料). La dernière fonction désignée par le terme de *bakufu* est tout simplement le contrôle et le gouvernement de l'intégralité du territoire japonais<sup>151</sup>. Cette dernière fonction est en quelques sortes camouflée par le rôle de représentant du *mikado* que l'ambassadeur et le peuple japonais attribuent au *taikun*<sup>152</sup>.

Le titre complet, qui apparaît pour la première fois dans les documents officiels en 1636, est *Nihonkoku taikun* 日本国大君, autrement dit « taikun du Japon »<sup>153</sup>. Ce titre, instauré par les *Tokugawa-uji* dès leur prise de pouvoir, remplace en réalité celui de *shōgun*, diminutif de *seiitaishōgun*, se traduisant littéralement par « généralissime chargé de la pacification des barbares »<sup>154</sup>, et que l'ambassadeur traduit par « le Grand Généralissime de l'Empire du Mikado »<sup>155</sup>. Ce titre, à l'origine provisoire, remonterait au VII<sup>e</sup> siècle et était attribué au chef des *samurai* 侍 lorsqu'il y avait nécessité de pacifier des territoires encore insoumis du Japon<sup>156</sup>. Cependant, à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle le titre devient héréditaire, et désigne le chef de la vassalité guerrière du Japon, autrement dit le dirigeant militaire du pays<sup>157</sup>, supposément représentant du *mikado* :

---

<sup>151</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1978), « 20. Edo bakufu », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 4 – Lettres D et E, 168 p., p. 129-131

<sup>152</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vues 183v-184r

<sup>153</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 274. Tokugawa Ieyoshi (1793-1853) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 – Lettre T, 155 p., p.13

<sup>154</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 196. Seii-taishōgun », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 17 – Lettres R (2) et S (1), 170 p., p. 144-145

<sup>155</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 125

<sup>156</sup> MACÉ FRANÇOIS, MACÉ MIEKO (2022), « IV.L'organisation politique », ... *op. cit.*

<sup>157</sup> NOMURA KEISUKE (2021), « La représentation diplomatique du Second Empire et le régime politique du Japon : regards sur le *micado* et le *taïcoun* », ... *op. cit.*

« À Yedo, le Taïcoun autrefois Siogoun ou généralissime du Mikado. Ce prince représente "sur la terre" le pouvoir suprême du Mikado. »<sup>158</sup>

Dès son arrivée au Japon, Gustave Duchesne de Bellecourt semble conscient des jeux de pouvoirs qui se déroulent sur le territoire japonais depuis un certain temps déjà. En effet, dès les premières dépêches, il décrit un représentant officiel, le *mikado*, aux poings et mains liées par le *taikun*, supposé être son général, mais qui semble en réalité tenir les rênes du pouvoir :

« [...] et cela sans agir autrement que par l'intermédiaire de son Représentant matériel, le Taïcoun, autrement dit l'Empereur temporel [...] »<sup>159</sup>

De ce fait, les communications directes entre l'ambassadeur et le *mikado* sont tout bonnement inenvisageables. Outre le protocole japonais, qui interdit aux étrangers d'entrer au contact des Japonais<sup>160</sup>, la position divine du *mikado* le rend totalement inaccessible pour les représentants officiels des puissances étrangères<sup>161</sup>. Gustave Duchesne de Bellecourt est donc contraint de nécessairement passer par le *taikun*, ou ses représentants le *rōjū* :

« - Je m'adresserai donc au Mikado. - Vous ne le pouvez et le Taïcoun étant son représentant matériel, c'est avec lui seul et par conséquent son Gouvernement seul, que vous pouvez traiter. »<sup>162</sup>

Ainsi, le *taikun* devient inévitablement le dirigeant du Japon aux yeux de Gustave Duchesne de Bellecourt, donnant au *mikado* un simple rôle de représentation, et limitant ses pouvoirs à Heiankyō. D'autant plus lorsque les membres du *rōjū*, conseil permanent du *taikun*, renforcent le positionnement de ce dernier comme dirigeant du pays :

« [...] puisque le Mikado ne révélait jamais son existence, pas plus aux Étrangers qu'au peuple japonais, nous pouvions feindre que l'ignorer et reconnaître au Taïcoun les prérogatives de la souveraineté puisqu'il l'exerce en réalité, [...] »<sup>163</sup>

---

<sup>158</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°1, *Note sur le Gouvernement du Japon*, Edo, mai 1861, vue 292r

<sup>159</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*

<sup>160</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°179, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, à Edo, le 17 juillet 1862, vues 258v-259r

<sup>161</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°6, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, Edo, le 19 septembre 1859, vues 140v-141r

<sup>162</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction des Consuls et Affaires Commerciales, Dépêche diplomatique n°56, ... *op. cit.*, vue 74v

<sup>163</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°6, ... *op. cit.*, vues 140v-141r

L'ambassadeur représente ainsi un pouvoir aux mains du *taikun*, dirigeant de facto du Japon, mais qui ne s'est finalement pas imposé par légitimité, mais bien par les armes deux siècles auparavant.

## 2 – Un représentant militaire imposé par les armes

En effet, pour comprendre le fonctionnement du système politique en place lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt arrive au Japon, ce dernier s'intéresse à l'arrivée au pouvoir des *Tokugawa-uji* au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Cependant, dans les dépêches étudiées, il ne fait qu'effleurer le sujet, se concentrant notamment sur les conséquences des événements sur la classe des *daimyō*.

La lignée des *Tokugawa-uji* commence véritablement en 1603, lorsque Tokugawa Ieyasu 徳川 家康 obtient le titre de *shōgun*<sup>164</sup> des mains de Go-Yōzei Tennō 後陽成天皇<sup>165</sup>. Mais l'installation des *Tokugawa-uji* au pouvoir se fait dans un moment de tensions et de conflits militaires. En effet, en 1598 Toyotomi Hideyoshi 豊臣秀吉, grand unificateur du Japon, meurt en laissant derrière lui son fils, Toyotomi Hideyori 豊臣秀頼, âgé de seulement cinq ans, au titre de *taikun*<sup>166</sup>. Ce dernier est entouré des *Gotairō* 五大老, ou conseil des cinq *tairō* 大老, parmi lesquels se trouve Tokugawa Ieyasu. Ce dernier profite de la mort successive des autres *tairō*, et, en 1600, entre en conflit avec les *Gobugyō* 五奉行<sup>167</sup>, cinq *daimyō* nommés par Toyotomi Hideyoshi, et remplissant en quelques sortes les fonctions de ministres<sup>168</sup>.

Ce conflit dégénère en une guerre opposant Tokugawa Ieyasu, premier des *tairō*, à Ishida Mitsunari 石田三成, premier des *bugyō* 奉行<sup>169</sup>. Ce dernier décide de s'allier à plusieurs *daimyō* opposés à Tokugawa Ieyasu, dans le but d'empêcher ce dernier de prendre le pouvoir à

---

<sup>164</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 125r

<sup>165</sup> Go-Yōzei Tennō 後陽成天皇 est le 107<sup>e</sup> souverain du Japon, il succède à son grand-père en 1586 et règne jusqu'en 1611, où il abdique à la suite d'un différend avec Tokugawa Ieyasu 徳川 家康.

<sup>166</sup> TURNBULL STEPHEN (2012), « The hour of destiny », dans : *Tokugawa Ieyasu. Leadership, strategy, conflict*, Oxford : Osprey Publishing Limited, 66 p., p. 27-51

<sup>167</sup> Il s'agit en quelques sortes des ministres du *taikun* 大君, nommés par Tokugawa Ieyasu. Au nombre de cinq, ces derniers remplissent différentes fonctions dont 1° l'administration de la Kyōto-shi 京都市, les relations avec les nobles de la cour (*kuge* 公家) et les temples, 2° les trésoreries des fiefs, 3° la justice, 4° l'administration, 5° les travaux publics, et les affaires extraordinaires.

<sup>168</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 126. Gobugyō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 6 – Lettre G, 153 p., p. 68

<sup>169</sup> *Ibid.*

Toyotomi Hideyori<sup>170</sup>. Ils attaquèrent ainsi Tokugawa Ieyasu, jusqu'à la bataille de Sekigahara, les 20 et 21 octobre 1600<sup>171</sup>. La victoire de Tokugawa Ieyasu lui permet de redistribuer les cartes en sa faveur, notamment concernant les *daimyō*, qui voient leurs fiefs confisqués, réduits ou au contraire agrandis selon leur prise de position durant ce conflit<sup>172</sup>.

Une fois l'unification du territoire japonais terminée, Tokugawa Ieyasu en profite pour restreindre autant que possible les pouvoirs du *mikado*, jusqu'à l'année 1603, où il parvient à se faire nommer *shōgun*<sup>173</sup>. Il instaure dans la foulée le *Tokugawa bakufu*, marquant le début de l'ère Edo, et renforce le pouvoir des *Tokugawa-uji*, leur permettant de conserver le titre de *taikun* de manière héréditaire :

« Ses fonctions sont héréditaires dans trois familles issues du Siogoun Ye-as qui étendit considérablement au commencement du dixseptième siècle les pouvoirs du généralissime du Mikado. »<sup>174</sup>

Ainsi, Tokugawa Ieyasu apparaît dans l'histoire du Japon comme le dernier unificateur du pays, mettant fin à la période Sengoku 戦国時代<sup>175</sup>. Il stabilise ainsi le pouvoir du *taikun*, en réduisant celui du *mikado*. Paradoxalement, sans le *mikado*, le *taikun* ne peut obtenir son titre et donc ses pouvoirs.

### 3 – Un titre qui ne peut exister sans le *mikado*

L'instauration du nouveau régime politique, le *bakufu*, ne se fait pas entièrement sous la contrainte pour la famille impériale. En effet, lorsque Tokugawa Ieyasu installe sa dynastie au pouvoir, il le fait en quelques sortes avec l'appui de Go-Yōzei Tennō, empereur depuis 1586, lorsque Toyotomi Hideyoshi tenait le titre de *shōgun*<sup>176</sup>. Initialement, Toyotomi Hideyoshi avait

---

<sup>170</sup> ARTE FAMILY FR (2023), « Sekigahara, la bataille des samourais | Points de repères | ARTE », *YouTube Fr* [enregistrement vidéo], 5 janvier 2023, disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=5GY6y2Jvr6c> [Consulté le 7 mai 2023]

<sup>171</sup> *Ibid.*

<sup>172</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 305

<sup>173</sup> TURNBULL STEPHEN (2012), « The hour of destiny », ... *op. cit.*

<sup>174</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°1, ... *op. cit.*, vue 292r

<sup>175</sup> Pouvant se traduire littéralement par « époque/ère des provinces en guerre », cette période est une subdivision de la *Muromachi-jidai* 室町時代. Elle commence à la fin des guerres d'Ōnin 応仁の乱 en 1477, et prend fin en 1573, avec la destitution du dernier shogun Ashikaga, Ashikaga Yoshiaki 足利 義昭.

<sup>176</sup> CALVET ROBERT (2022), « Troisième partie. L'époque des luttes entre les clans (milieu XII<sup>e</sup> s.- début XVII<sup>e</sup> s.) », ... *op. cit.*

obtenu le titre de *shōgun* en échange d'une restauration du pouvoir de la cour de Heiankyō, et Tokugawa Ieyasu avait poursuivi dans cette lancée<sup>177</sup>. Dans cet objectif, afin de lier définitivement les deux familles, son fils, Tokugawa Hidetada 徳川秀忠 contracte un mariage entre une de ses filles, Tokugawa Kazuko 徳川 和子<sup>178</sup>, et Go-Mizunoo Tennō 後水尾天皇 en 1620<sup>179</sup>. Mais ce mariage étant obtenu par la contrainte, une rupture entre le *mikado* et le *taikun* se forme, marquant la fin d'une coopération déjà houleuse<sup>180</sup>.

Pour autant, le titre de *taikun* reste une titulature honorifique décernée uniquement par le *mikado* en personne. Or, ce dernier n'ayant plus aucune prérogative politique, il ne peut, de lui-même, octroyer le titre de *taikun* aux différents successeurs du Tokugawa Ieyasu. Dans ses dépêches, Gustave Duchesne de Bellecourt rapporte ainsi que pour chaque succession a lieu une élection, à laquelle participeraient les familles de *daimyō* les plus importantes, dont les descendants du premier *Tokugawa-uji*, Tokugawa Ieyasu :

« [...] mais il semble que par une sorte de transaction entre la partie non vaincue de la noblesse de cette époque et celui qui avait triomphé de ses rivaux, le choix du Taïcoun ait été laissé à la décision de la majorité des Daïmios à charge par ceux-ci de désigner à la sanction du Mikado le souverain temporel [...] »<sup>181</sup>

Ces élections intervenaient notamment en cas d'absence de descendance directe du précédent *taikun*, lorsque ce dernier décédait sans héritier, ou sans avoir désigné un successeur. Le choix se faisait alors au sein des branches descendantes de Tokugawa Ieyasu, les « Trois Maisons Tokugawa » (*gosanke Tokugawa* 徳川御三家<sup>182</sup>) :

« Les trois premières branches de la famille Impériale que cette Loi mixte appelle au trône sont appelés Gosankiès ou frères du Taïcoun ; [...] »<sup>183</sup>

---

<sup>177</sup> *Ibid.*

<sup>178</sup> Également connue sous le titre honorifique de Tōfukumon'in 東福門院 lorsqu'elle se retire de la vie publique, elle devient consort (*nyōgo* 女御) du *tennō* 天皇, puis deuxième épouse légitime (*chūgū* 中宮), et donc impératrice consort en 1624.

<sup>179</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 126. Gobugyō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 6 – Lettre G, 153 p., p. 68

<sup>180</sup> ROMAIN (2021), « Généalogies japonaises (1) : les Tokugawa », *Histoire du Japon* [en ligne], 4 août 2021, disponible à l'adresse : <https://histoiredujapon.com/2021/08/04/les-tokugawa/> [Consulté le 8 mai 2023]

<sup>181</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°35, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, à Edo, le 22 mai 1860, vue 169

<sup>182</sup> Il s'agit des trois branches descendant directement de Tokugawa Ieyasu par ses trois fils, et formant respectivement les maisons de Owari 尾張家, Kii 紀伊家 et Mito 水戸家.

<sup>183</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°35, ... *op. cit.*

Une fois le choix du successeur arrêté, ce dernier se voit octroyé le titre de *taikun* par le *mikado*, qui lui donne sous la contrainte officieuse des *Tokugawa-uji*. Ce dernier n'a donc aucun autre rôle que de sanctionner la décision des *daimyō* :

« [...] élection à laquelle le Mikado ou Empereur Spirituel ne concourt que pour sanctionner le choix des Princes feudataires. »<sup>184</sup>

Les dépêches de Gustave Duchesne de Bellecourt représentent donc un dirigeant *de facto* du Japon qui s'est imposé par la force deux siècles en arrière, mais dont les pouvoirs semblent fragilisés par le *mikado*. Bien que ce dernier n'ait pas de réel pouvoir, il est le seul à pouvoir octroyer le titre de *taikun*. Pour autant, les communications entre les deux apparaissent comme totalement rompues depuis la signature des traités.

### *C – Le mikado et le taikun, une réconciliation impossible ?*

Comme nous l'avons vu précédemment, le *mikado* et le *taikun* sont deux personnages politiques à la fois indépendants et dépendants l'un de l'autre. Cependant, lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt se trouve au Japon, la communication entre les deux semble relativement compliquée depuis un certain temps. En effet, le *mikado* en place est celui qui s'est vu dépouillé de son droit de veto lors de la signature des traités avec les Occidentaux<sup>185</sup>. À ce moment-là, le *taikun* Tokugawa Iesada signe les traités sans l'accord du *mikado*, qui était ouvertement contre ces signatures<sup>186</sup>. Cet acte marque une rupture politique nette entre le *mikado* et son représentant matériel.

La distance politique entre les deux hommes au moment où Gustave Duchesne de Bellecourt arrive au Japon n'est pas uniquement liée à la question des traités. Chacun possède sa propre cour, ses propres conseils, et sa propre vision de la politique à appliquer. Le *mikado* étant plutôt considéré par l'ambassadeur comme un homme conservateur, la volonté d'ouverture de la part du *taikun* et du *rōjū* face aux étrangers alimente considérablement les tensions entre les deux hommes. La présence des étrangers n'arrange pas la situation, puisque le *mikado* étant ouvertement contre<sup>187</sup>, l'insubordination du *taikun* et des *daimyō* à ce sujet ne fait qu'aggraver les dissensions politiques. D'autant plus que les pouvoirs du *mikado* sont en

---

<sup>184</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 126

<sup>185</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 608. Kōmei *tennō* (1831-1867) », ... *op. cit.*

<sup>186</sup> *Ibid.*

<sup>187</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°82, ... *op. cit.*

grande partie sapés par le *taikun*, qui s'abroge le droit de diriger sans passer par son avis direct ou indirect. Cette situation inégale fait naître des mouvements politiques au sein des *daimyō* qui en profitent pour tenter de contrebalancer le pouvoir du *taikun* en leur faveur. Pour tenter de réduire les tensions, et de réinstaurer une communication durable entre les deux hommes, le *rōjū* tente de négocier à partir de 1860 un mariage entre une des sœurs du *mikado*, la princesse Chikako 親子, et le *taikun*<sup>188</sup>. Bien que l'ambassadeur ne soit pas autorisé à assister au mariage en lui-même, ses écrits nous permettent de connaître certains éléments notamment liés au protocole mis en place pour le déplacement de la princesse de Heiankyō à Edo.

### 1 – Deux dirigeants, deux cours, deux politiques ?

Ce sont ainsi deux dirigeants qui semblent représenter le Japon. L'un est sa représentation divine et spirituelle, le *mikado*, et l'autre son dirigeant *de facto*, se faisant le lien entre la terre et le divin, le *taikun*. Mais comme nous avons pu le voir précédemment, ces deux représentants sont à la fois dépendants et indépendants l'un de l'autre. En effet, le *mikado* a été mis à la merci des *Tokugawa-uji* par Tokugawa Ieyasu deux siècles en arrière, et sa position n'a fait que s'affaiblir avec le temps. Pour autant, il est le seul à pouvoir octroyer le titre de *taikun* aux *Tokugawa-uji*, le rendant indispensable pour maintenir l'équilibre politique du *bakufu* :

« [...] que réunit un lien politico-religieux représenté par le Mikado et par son représentant le Taïcoun, lien destiné à cimenter un mécanisme [...] »<sup>189</sup>

Pour autant, le *mikado* et le *taikun* restent malgré tout deux représentants qui évoluent chacun de leurs côtés. En effet, le *mikado* réside à Heiankyō, ancien nom de la ville actuelle de Kyōto, dans le palais impérial (*Kyōto-gosho*)<sup>190</sup>, tandis que le palais du *taikun* se trouve au cœur de Edo<sup>191</sup>. Cette coexistence engendre un système hiérarchique et politique relativement complexe aux yeux de Gustave Duchesne de Bellecourt.

Afin de communiquer entre eux, le *taikun* et le *mikado* ne se rencontrant jamais, ils disposent chacun d'un représentant, respectivement présents à Heiankyō et Edo, et leur servant

---

<sup>188</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°101, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, à Edo, le 19 août 1861, vue 212r

<sup>189</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vues 197v-198r

<sup>190</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 - Annexe, ... *op. cit.*, vues 82v-83r

<sup>191</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°25, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, à Edo, le 27 janvier 1860, vue 213r

ainsi d'intermédiaires<sup>192</sup>. Du côté de Heiankyō, les *Tokugawa-uji* disposent d'un représentant à la cour du *mikado*, sous le titre de gouverneur de Kyōto (*Kyōto shoshidai* 京都所司代)<sup>193</sup>. Le *Kyōto shoshidai* avait initialement plusieurs fonctions. Il était chargé de la protection de la Cour impériale, de la justice dans huit provinces (celles du Kinai 畿内, de Tamba 丹波, Harima 播磨 et Ōmi 近江), le contrôle des préfets de Kyōto, Nara 奈良市, et Fushimi 伏見市, et enfin, celui de la surveillance des *daimyō* dans les provinces situées à l'ouest<sup>194</sup>. Mais sa fonction la plus essentielle était bien entendu le maintien des relations entre le *taikun* et le *mikado*.

De son côté, le *mikado* avait également un représentant envoyé régulièrement aux côtés du *taikun* à Edo lorsque la politique ou le protocole le nécessite<sup>195</sup>. Lorsque cela est le cas, il se voit octroyé un titre lui donnant un rang supérieur à celui du *taikun*, bien que les dépêches de l'ambassadeur le désigne uniquement comme un « Envoyé de l'Empereur Spirituel »<sup>196</sup>. La mention de ce représentant n'apparaît qu'une seule fois dans les dépêches, démontrant une fonction très rarement utilisée par le *mikado* pour communiquer avec le *taikun*.

Au fur et à mesure, Gustave Duchesne de Bellecourt comprend que Heiankyō et Edo ne communiquent que lorsque cela est vraiment nécessaire. Les deux étant politiquement opposés sur la question des étrangers, le *mikado* se tient volontairement, ou sous la contrainte, éloigné de la scène politique, ne cachant pas pour autant son avis sur la question. Cet éloignement du *mikado* est très certainement renforcé par l'appropriation de presque tous les pouvoirs décisionnels par les *Tokugawa-uji* en la personne du *taikun*.

## 2 – Un *mikado* dont les pouvoirs sont sapés par le *taikun*

La question principale que soulève Gustave Duchesne de Bellecourt au fil de ses dépêches tourne autour de la réalité du pouvoir des deux représentants. En effet, ce dernier admet difficilement la possibilité que le pays puisse être dirigé par deux empereurs. Cette position, renforcée par la conception européenne du pouvoir, où deux hommes ne peuvent diriger

---

<sup>192</sup> CALVET ROBERT (2022), « Troisième partie. L'époque des luttes entre les clans (milieu XII<sup>e</sup> s.- début XVII<sup>e</sup> s.) », ... *op. cit.*

<sup>193</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°101, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, à Edo, le 19 août 1861, vue 74v

<sup>194</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 164. Go-Mizunoo *tennō* (1596-1680) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 13 – Lettre K (3), 168 p., p. 163

<sup>195</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°191, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, à Edo, le 17 septembre 1862, vue 74v

<sup>196</sup> *Ibid.*

communément un pays officiellement<sup>197</sup>, évolue cependant au fil des années, l'ambassadeur reconnaissant au *mikado* un pouvoir plus fort qu'il ne le pensait à première vue.

L'instauration du *Tokugawa bakufu* par Tokugawa Ieyasu modifie considérablement la position du *mikado*, et notamment ses pouvoirs et son rôle politique. Initialement, les *tennō* régnaient sur des territoires plus ou moins restreints, le Japon n'étant réellement unifié qu'à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Ils n'avaient finalement que peu de pouvoir sur l'intégralité du territoire japonais, notamment en raison de la présence de puissants *daimyō*, régnant en rois sur leurs propres *han* 藩<sup>198</sup> :

« Parmi les grands Daïmios, il y a lieu de distinguer surtout ces anciens Princes-Rois de la confédération Japonaise qui, grâce à leur Puissance, n'ont pas subi les effets des révolutions accomplies à la fin du seizième siècle, au préjudice du pouvoir politico-religieux du Mikado, Empereur Spirituel, qui avait été reconnaissant jusqu'alors, comme l'unique Souverain du Japon. »<sup>199</sup>

Malgré tout, comme l'indique Gustave Duchesne de Bellecourt dans ce passage, ces derniers considéraient le *tennō* « comme l'unique Souverain du Japon ». Pourtant, ce dernier n'a plus aucun pouvoir décisionnel sur la vie politique, et encore moins sous les *Tokugawa-ujī* qui, comme nous l'avons vu, se sont assurés de contrôler tous les pouvoirs décisionnels. Cette incapacité d'action amène Gustave Duchesne de Bellecourt à considérer que le *mikado* n'est finalement qu'une figure unificatrice du Japon, une divinité que tous vénèrent, mais dont les pouvoirs reviennent à son général, le *taikun* :

« [...] celui que nous nommons improprement peut-être l'Empereur Temporel du Japon me répondait que, puisque le Mikado ne révélait jamais son existence, pas plus aux Étrangers qu'au peuple japonais, nous pouvions feindre que l'ignorer et reconnaître au Taïcoun les prérogatives de la souveraineté puisqu'il l'exerce en réalité, non pas absolument, mais par une délégation que sanctionnent les lois du pays depuis près de huit siècles. »<sup>200</sup>

---

<sup>197</sup> La France est à ce moment-là dirigée par Napoléon III, qui s'est proclamé empereur le 2 décembre 1852, le pays est donc sous le régime impérial.

<sup>198</sup> Le terme de *han* 藩 désigne les domaines appartenant aux *daimyō* au Japon. Ce système fut créé au moment de l'unification du Japon par Toyotomi Hideyoshi.

<sup>199</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 304

<sup>200</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vues 140v-141r

Les deux souverains ne forment ainsi qu'une seule entité aux yeux de l'ambassadeur, le *mikado* servant d'icone, chef de la religion en sa qualité de descendant des dieux, et le *taikun*, dont les pouvoirs ont été approuvés de la main même de cette divinité :

« C'est ainsi que le mécanisme gouvernemental au Japon se trouve mû non pas par la main qui porte le sceptre en vertu de la délégation d'un souverain purement mystique, mais bien par une féodalité qui se soumet en apparence, mais qui gouverne en réalité.  
»<sup>201</sup>

Cette vision est en réalité fortement empreinte des régimes politiques qui se sont succédés en France et en Europe, et notamment des monarchies. Pour exemple, la monarchie absolue française reposait sur le droit divin, le roi devenant ainsi légitimé par la main de Dieu<sup>202</sup>. Et c'est en quelques sortes l'image que l'ambassadeur donne du *taikun*, un dirigeant légitimé par la main divine du *mikado*, qui lui octroie ses titres, et donc ses pouvoirs.

Ainsi, le *mikado* et le *taikun* apparaissent comme deux représentants ayant chacun leur rôle, mais dont le rapport de force semble déséquilibré. Les pouvoirs du *mikado* sont en grande partie dans les mains du *taikun*, qui, pour tenter de contrôler plus fermement la situation politique et consolider son pouvoir, va jusqu'à engager une fusion des deux familles par un mariage.

### 3 – Un mariage entre le *taikun* et l'une des sœurs du *mikado* pour tenter d'apaiser les tensions

Lorsque Tokugawa Iemochi prend la succession de Tokugawa Iesada en tant que *taikun* en 1858, il n'est âgé que de treize ans<sup>203</sup>. De ce fait, il n'est pas encore marié, et n'a donc pas d'héritier non plus. L'opposition politique entre le *mikado* et le *taikun* concernant la question des étrangers ayant complètement distendu les relations entre eux, il apparaît urgent de trouver une solution pour resserrer leurs liens et éviter une guerre civile. C'est à partir de l'arrivée des étrangers sur le sol japonais que l'idée d'un mariage entre les deux familles commence à germer au sein du *rōjū*<sup>204</sup>. Et le 24 mars 1860, un événement bouscule la stabilité politique du pays, et

---

<sup>201</sup> *Ibid.*, vue 127v

<sup>202</sup> BÉLY LUCIEN (dir.) (2009), « Chapitre II. Une monarchie de droit divin, un roi sacré », dans : *La France au XVIIe siècle. Puissance de l'État, contrôle de la société*, Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France, collection « Hors collection », 864 p., p. 11-41

<sup>203</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 265. Tokugawa Iemochi (1846-1866) », ... *op. cit.*

<sup>204</sup> *Ibid.*

accélère le projet. Ce jour-là, Li Naosuke 井伊 直弼, premier des *tairō* (équivalent du premier ministre) est assassiné par plusieurs *samurai* déclassés, des *rōnin* 浪人 :

« Dans la soirée du dimanche 25 Mars dernier, nous avons appris que la veille, dans la matinée, le Gotairo ou Régent de l'Empire durant la minorité du Taïcoun, se rendant au Palais pour présenter ses devoirs au Prince, à l'occasion d'une fête japonaise, avait été attaqué par une vingtaine d'individus qui, [...] s'étaient battus avec une rare détermination et avaient réussi [...] à blesser ce Dignitaire en traversant de leurs sabres le Norimon dans lequel il était renfermé. »<sup>205</sup>

Cet assassinat survient dans un contexte de grandes tensions entre les différents *daimyō* concernant la présence des étrangers. La position d'Li Naosuke à ce sujet, ainsi que sa tentative de renforcement du pouvoir du *taikun*, l'engage dans une forte répression envers les opposants politiques, la purge d'Ansei (*Ansei no taigoku* 安政の大獄)<sup>206</sup>. Ces événements lui valent un fort ressentiment de la part des *daimyō*, mais également des *kuge* 公家<sup>207</sup>, amenant ainsi à son assassinat quelques mois plus tard<sup>208</sup>. Pour tenter de restaurer l'autorité du *taikun*, les *tairō* prenant la suite de Li Naosuke décidèrent de négocier un mariage avec l'une des sœurs du *mikado*, la princesse Chikako :

« Des dissentimens assez sérieux s'étaient élevés entre le Mikado et le Gouvernement du Taïcoun nous avons été assez heureux pour parvenir à les lever et le mariage du Taïcoun avec une parenté du Mikado a été conclu comme gage de cette réconciliation. »<sup>209</sup>

Les négociations durèrent plusieurs mois, car la princesse était initialement fiancée au prince Arisugawa Taruhito 有栖川宮熾仁親王, frère adoptif de Kōmei Tennō<sup>210</sup>. Ainsi, le mariage n'eut lieu qu'en février 1862, en échange de la promesse d'expulsion des étrangers par les *rōjū* Andō Nobumasa 安藤 信正 et Kuze Hirochika 久世 広周 :

---

<sup>205</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°33, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, à Edo, le 29 mars 1860, vue 120

<sup>206</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1963), « 161. Ansei no taigoku », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 1 – Lettre A, 107 p., p. 47

<sup>207</sup> Les *kuge* sont à l'origine la cour de *mikado*, mais progressivement, le terme désigne les hauts dignitaires de l'administration autour du *mikado*.

<sup>208</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1983), « 44. Li Naosuke (1815-1860) », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 9 – Lettre I, 125 p., p. 25-26

<sup>209</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°109, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, à Edo, le 4 octobre 1861, vues 258v-259r

<sup>210</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1986), « 286. Kazu no miya (1846-1877) », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 12 – Lettre K (2), 106 p., p. 83

« Le Taïcoun du Japon qui accomplit en ce moment sa 18<sup>e</sup> année vient d'épouser à Yédo une Princesse issue du sang des Mikados. Cet événement [...] avait fait l'objet de longues délibérations entre les deux Cours de Yédo et de Kioto (ou Miako résidence du Mikado). La question a été décidée dans le courant du mois de mai 1861 [...] »<sup>211</sup>

À la suite de ce mariage, la relation entre le *taikun* et le *mikadone* semble pas s'être améliorée. Cela peut notamment s'expliquer en raison de la promesse d'expulsion des étrangers non tenue par les *rōjū*. Pour autant, ce mariage a permis à l'ambassadeur de comprendre un peu mieux la hiérarchie qui existe au Japon, et notamment entre le *mikado* et le *taikun*.

\* \* \*

La conception du pouvoir japonais semble ainsi relativement complexe aux vues des dépêches de l'ambassadeur. En effet, bien que Gustave Duchesne de Bellecourt considère le *taikun* comme le dirigeant du Japon, ce dernier apparaît en réalité comme le simple exécutant du *mikado*. Pour autant, ce même *mikado* ne semble plus avoir comme pouvoir que la possibilité de valider les choix qui sont faits par les *daimyō* et le *taikun*. L'instauration du *Tokugawa bakufu* marque une véritable rupture entre le *taikun* et le *mikado*, rupture que tente de réparer le *rōjū* de Tokugawa Iemochi à partir de 1860. Se font alors face deux camps, d'un côté les *daimyō* en faveur du *mikado*, de l'autre les *daimyō* qui tentent de maintenir l'équilibre des pouvoirs en renforçant la position du *taikun*. Ainsi, les dépêches de l'ambassadeur nous montrent progressivement que ceux qui détiennent réellement le pouvoir, ce sont les *daimyō*.

## II – LES *DAIMYŌ*, DES SEIGNEURS AUX POUVOIRS EN APPARENCE ILLIMITÉS, LA VÉRITABLE FORCE POLITIQUE DU JAPON

Comme nous avons pu le voir précédemment, le *taikun* fait partie de la classe des *daimyō*. Bien que Gustave Duchesne de Bellecourt ne puisse pas entrer en contact aisément avec les Japonais<sup>212</sup>, il est fréquent qu'il puisse rencontrer les *daimyō*, soit en raison de leur position politique, soit parce qu'ils sont les principaux habitants de la ville d'Edo<sup>213</sup>. Au fil de ses

---

<sup>211</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 - Annexe, ... *op. cit.*, vue 82r

<sup>212</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°75 - Annexe n°2, *Projet de programme de discussions dans les conférences de Hokohama*, à Yokohama, février 1861, vue 142

<sup>213</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1978), « 19. Edo », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 4 – Lettres D et E, 168 p., p. 75

dépêches, l'ambassadeur brosse un portrait relativement complet de cette catégorie de la population.

Le titre de *taikun* est en réalité partagé par plusieurs familles, descendant toutes du premier Tokugawa, Tokugawa Ieyasu<sup>214</sup>. Cette composition particulière est la raison pour laquelle les *Tokugawa-uji* conservent le titre de *taikun* depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Malgré tout, cela ne résout pas le problème de l'âge du *taikun* en place lorsque l'ambassadeur arrive au Japon. Tokugawa Iemochi est en effet âgé de seulement treize ans<sup>215</sup>, et tout juste quinze ans lorsqu'il le rencontre<sup>216</sup>. Ainsi, en apparence, le pouvoir semble être plutôt en faveur des *daimyō*, qui apparaissent rapidement aux yeux de l'ambassadeur comme une caste puissante et intouchable. Pour autant, certains aspects semblent contrebalancer le pouvoir de ces *daimyō*, pour les mettre en quelques sorte sous la tutelle du *taikun*. La ville d'Edo, où les *daimyō* ont obligation de résidence, sert d'enclave permettant au *taikun* d'y affirmer son pouvoir. Enfin, les *daimyō* sont la composante essentielle des conseils qui entourent le *taikun* pour gouverner. Ils forment notamment le *rōjū*, et le *wakadoshiyori* 若年寄, deux conseils très importants dans la politique du Japon, puisque ce sont eux qui entrent le plus souvent en contact avec les ambassadeurs étrangers.

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt présente une caste en apparence à la tête du pays, et dirigeant toutes les affaires politiques du Japon. Mais pour autant, bien que les *daimyō* soient au sommet de l'administration, certains aspects sont encore contrôlés par le *taikun*.

### *A – Le taikun, premier daimyō parmi les daimyō du Japon ?*

Nous l'avons vu précédemment, le titre de *shōgun*, remplacé par celui de *taikun* sous les *Tokugawa-uji*, est en réalité un honneur décerné ponctuellement par les *tennō* à un *daimyō* de grande qualité guerrière lors de conflits internes. De ce fait, à l'origine, les *shōgun* sont également des *daimyō*, équivalent des seigneurs, dirigeant leur fief sous la tutelle du *tennō*.

---

<sup>214</sup> Fondateur du *Tokugawa bakufu* 徳川幕府, Tokugawa Ieyasu, connu initialement sous le nom de Matsudaira Takechiyo 松平竹千代, prend le pouvoir par la force à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, instaurant un nouvel équilibre entre les pouvoirs du *mikado* et ceux du *shōgun*, devenu *taikun*.

<sup>215</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 265. Tokugawa Iemochi (1846-1866) », ... *op. cit.*

<sup>216</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°44, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, à Edo, le 7 septembre 1860, vue 268v

Cette distinction place en quelque sorte le *daimyō* à la tête de tous les autres, qu'importe leur puissance, leur rang ou la taille du fief qu'ils dominent<sup>217</sup>. Cependant, la mise en place d'une dynastie, accédant au titre de *taikun* de manière non plus ponctuelle, mais héréditaire pose de nombreuses questions quant à la place réelle de ce dernier parmi les *daimyō* du Japon. Car la mise en place d'une dynastie inclue également le risque que le successeur ne soit pas en âge de prendre en main seul les fonctions qui lui incombent. Pour remédier à ce problème, Tokugawa Ieyasu met en place plusieurs mesures qui permettent ainsi une continuité de la lignée. Il assure notamment la possibilité de désigner des héritiers potentiels au sein des branches issues de ses fils, permettant de garantir l'accession au titre d'un jeune homme en âge de gouverner<sup>218</sup>. Pourtant, malgré ces précautions, Tokugawa Iemochi, *taikun* lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt se trouve en poste au Japon, n'est âgé que de treize lorsqu'il succède à Tokugawa Iesada en 1858<sup>219</sup>. Bien qu'il soit légalement en âge de tenir les fonctions qui lui incombent, l'ambassadeur considère le *rōjū* et les *tairō* comme des régents gouvernant à sa place, remettant ainsi en cause sa position de chef des *daimyō*. D'autant plus que le *mikado* étant le personnage le plus important du Japon, ce dernier peut octroyer des titres qui abaissent celui de *taikun* de plusieurs rangs, fragilisant ainsi sa position et son autorité sur le territoire japonais et les *daimyō* refusant son autorité<sup>220</sup>.

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt décrit un chef des guerriers en apparence puissant et dont l'héritage ne fait aucun doute, mais qui est en réalité facilement mis en difficulté par son âge ou les jeux de pouvoirs qui se jouent à Heiankyō au travers du *mikado*.

### 1 – Un titre honorifique temporaire devenu héréditaire

Comme nous l'avons vu précédemment, les *Tokugawa-uji* ont installé leur dynastie au titre de *taikun* depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle avec Tokugawa Ieyasu. Auparavant d'autres *daimyō* avaient obtenu le titre de *shōgun*, mais aucun n'était parvenu à pérenniser leur position,

---

<sup>217</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 196. Seii-taishōgun », ... *op. cit.*

<sup>218</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 195. Gosanke », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 6 – Lettre G, 153 p., p. 110

<sup>219</sup> SIARY GÉRARD (2020), « Cinquième partie – Période prémoderne : Deuxième époque féodale des *Shogun* Tokugawa au passage forcé dans le système mondial », dans : *Histoire du Japon : des origines à nos jours*, Paris : Tallandier, 460 p., p. 239-286

<sup>220</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°173 - Annexe n°1, *Aujourd'hui (2 juillet 1852), Ohara Samong Dheng (titre ecclésiastique correspondant à celui de Kami) a traversé Kanagawa se rendant à la Cour du Taïcoun*, à Edo, le 2 juillet 1862, vue 214r

et encore moins à la transmettre à leurs descendants<sup>221</sup>. Ce fut notamment le cas de Toyotomi Hideyoshi, dont le fils, Toyotomi Hideyori, hérite du titre de *taikun* en 1592, mais se voit évincé par Tokugawa Ieyasu à partir de 1600<sup>222</sup>.

À partir de ce moment-là, Tokugawa Ieyasu apprend des erreurs de son prédécesseur Toyotomi Hideyoshi et instaure une série de mesure qui lui permettent d'assurer qu'à sa mort, son fils prendra la relève sans être inquiété. Plutôt que de placer ses hommes de confiance à des postes clefs, comme l'a fait Toyotomi Hideyoshi avec les *tairō* qui devaient s'occuper de la régence de son fils Toyotomi Hideyori, il y installe des membres de sa famille, et notamment ses fils :

« Ses fonctions sont héréditaires dans trois familles issues du Siogoun Ye-as qui étendit considérablement au commencement du dixseptième siècle les pouvoirs du généralissime du Mikado. »<sup>223</sup>

À partir de Tokugawa Ieyasu, le titre de *shōgun* devient donc un titre héréditaire, qu'il transmet à son fils de son vivant, en 1605<sup>224</sup>. Pour s'assurer de la pérennité de sa dynastie, il se retire officiellement de la vie publique au même moment, prenant le titre de *ōgosho* 大御所<sup>225</sup>, et dirigeant la politique du Japon depuis Sumpu 駿府<sup>226</sup>. Pour assurer la pérennité des *Tokugawa-uji* au titre de *taikun* après sa mort, Tokugawa Ieyasu décide d'éliminer Toyotomi Hideyori, qu'il avait écarté du pouvoir quelques années auparavant, détruisant ainsi les *Toyotomi-uji* 豊臣氏<sup>227</sup>.

Mais cette consolidation des *Tokugawa-uji* ne s'arrête pas là. En effet, Tokugawa Ieyasu décide de mettre en place un principe qui garantit le maintien du titre de *taikun* pour ses descendants, le *gosanke* 御三家<sup>228</sup>. Trois de ses fils, Tokugawa Yoshinao 徳川 義直, Tokugawa Yorinobu 徳川 頼宣, et Tokugawa Yorifusa 徳川 頼房 deviennent respectivement

---

<sup>221</sup> Malgré l'instauration de deux autres *bakufu* dans le passé (le *Kamakura bakufu* 鎌倉幕府, entre 1192-1333 et le *Ashikaga bakufu* 足利幕府 entre 1336-1573), le titre de *shōgun* restait rarement plus de deux générations dans le même clan (*uji* 氏).

<sup>222</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°35, ... *op. cit.*, vue 169r

<sup>223</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°1, ... *op. cit.*, vue 292r

<sup>224</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993) « 273. Tokugawa Ieyasu (1542-1616) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 – Lettre T, 155 p., p. 102-103

<sup>225</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1990), « 102. Ōgosho », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 16 – Lettres N (2), O, P et R (1), 174 p., p. 89-90

<sup>226</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993) « 273. Tokugawa Ieyasu (1542-1616) », ... *op. cit.*

<sup>227</sup> *Ibid.*

<sup>228</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 195. Gosanke », ... *op. cit.*

*daimyō* des provinces d'Owari 尾張家, de Kii 紀伊家 et de Mito 水戸家, et forment les « trois maisons des Tokugawa »<sup>229</sup>. En cas d'absence d'héritier pour succéder au précédent *taikun*, le choix se porte vers les membres de ses trois branches, descendants toute du fondateur du *Tokugawa bakufu* :

« [...] l'ordre de succession au trône temporel du Japon est réglé de manière à assurer la couronne dans la famille du Taïcoun célèbre qui, il y a deux cents ans, parvint à réduire sous son autorité les Princes les plus importants du Pays ; [...] à charge par ceux-ci de désigner à la sanction du Mikado le souverain temporel parmi les membres des trois branches de la famille Impériale descendant directement du Taïcoun Yéas [...] Les trois premières branches de la famille Impériale que cette Loi mixte appelle au trône sont appelés Gosankiès ou frères du Taïcoun ; [...] Les Princes de Kiusiu, d'Owari et de Mito appartiennent aux trois premières branches les plus rapprochées du trône dans l'ordre de succession. »<sup>230</sup>

Ainsi, les *Tokugawa-uji* sont les premiers *taikun* à véritablement mettre en place un système de dynastie et d'hérédité pour conserver ce titre. Ils passent du statut de généraux désignés par le *mikado* pour combattre les insoumis, à de véritables dirigeants militaires indépendants. Pourtant, malgré toutes les précautions prises par Tokugawa Ieyasu, le *taikun* en place lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt arrive au Japon, Tokugawa Iemochi, n'est âgé de que de treize ans, un bien jeune âge pour gouverner un pays tout entier.

## 2 – Tokugawa Iemochi, un dirigeant bien trop jeune pour gouverner seul ?

Lorsque Tokugawa Iemochi devient *taikun* en 1858, il n'est âgé que de seulement douze ans<sup>231</sup>, il n'est donc pas encore officiellement majeur (la majorité étant vraisemblablement fixée à quatorze ans pour les garçons à ce moment-là<sup>232</sup>). Cependant le premier *taikun* Tokugawa Ieyasu n'avait pas remis en place le système de son prédécesseur Toyotomi Hideyoshi. Ce dernier avait instauré avant sa mort un système de régence entre cinq *daimyō* élevés au titre de *tairō*, et formant ainsi le *Gotairō*, ou « Conseil des Cinq Anciens »<sup>233</sup>. Cette stratégie coula le

---

<sup>229</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°35, ... *op. cit.*, vue 169

<sup>230</sup> *Ibid.*

<sup>231</sup> Tokugawa Iemochi 徳川 家茂 étant né en 1846, il accède au titre de *taikun* 大君 à la mort de son prédécesseur, en 1858, peu après la signature des différents traités avec les pays Occidentaux.

<sup>232</sup> « 元服 [Genpuku] », ウィキペディア [Wikipedia] [en ligne], 1er novembre 2005, modifié le 11 mars 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E7%89%B9%E5%88%A5> [Consulté le 13 mai 2023]

<sup>233</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 208. Gotairō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 6 – Lettre G, 153 p., p. 115

titre aux *Toyotomi-uji* puisque parmi eux se trouvait Tokugawa Ieyasu, qui s'empare du titre, et y installe sa famille.

Pourtant, tout au long de ses dépêches, Gustave Duchesne de Bellecourt évoque l'existence d'un système de régence qui aurait été mis en place en raison du jeune âge de Tokugawa Iemochi. Il mentionne également le terme de *Gotairō*, ce qui démontre que ce titre existe toujours sous les *Tokugawa-uji* :

« Le 20e jour du 5e mois Japonais (le 17 juin 1862) plusieurs grands Daïmios se rendront à Miako sur l'appel de l'Empereur spirituel afin de procéder à la nomination de deux Gotairōs, destinés à servir au Taïcoun de Conseil de Régence. »<sup>234</sup>

Pour autant, ce terme ne désigne à l'origine que le conseil de régence établi par Toyotomi Hideyoshi, et qui ne fut plus utilisé par la suite sous les *Tokugawa-uji*. Cependant, la fonction de *tairō* perdure, mais elle ne désigne pas la fonction de régent, contrairement à ce que comprend l'ambassadeur. D'autant plus que légalement, Tokugawa Iemochi semble être bel et bien majeur, contrairement à ce que mentionne Gustave Duchesne de Bellecourt lorsqu'il lui remet ses lettres de créance et le rencontre pour la première fois :

« Le Taïcoun du Japon est un jeune homme de quinze ans et demi environ mais d'une constitution assez robuste et qui sous ses amples vêtements paraît âgé d'environ 18 ou 19 ans. »<sup>235</sup>

Le *tairō* est en réalité une fonction équivalente au premier ministre dans l'administration des *Tokugawa-uji*<sup>236</sup>. Il se fait l'intermédiaire du *taikun* et des différents conseils qui l'assistent, ce qui le place au-dessus du *rōjū*, conseil le plus important dans l'administration du *bakufu*<sup>237</sup>. Par ailleurs, le titre n'est pas toujours octroyé par le *taikun*, qui peut se passer de ce dernier, comme le montre ce passage dans les dépêches de l'ambassadeur :

« [...] cette nomination d'un Régent serait bien tardive, le dernier Régent Ikammo no Kami étant mort il y a plus de 18 mois. »<sup>238</sup>

---

<sup>234</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°161 - Annexe n°5, *Communication d'un marchand indigène*, à Edo, le 11 juin 1861, vue 99r

<sup>235</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°44, ... *op. cit.*, vue 268v

<sup>236</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993) « 56. Tairō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 – Lettre T, 155 p., p. 20

<sup>237</sup> *Ibid.*

<sup>238</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°185, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, à Edo, le 22 août 1862, vue 318v

En revanche, aucun écrit ne semble infirmer ou confirmer l'âge auquel le *taikun* est considéré comme majeur, car bien que l'âge de la majorité soit de quinze ans pour les garçons durant la période Edo 時代<sup>239</sup>, il est possible que cet âge soit différent pour le *taikun*. D'autant plus qu'il est vrai que le *tairō* peut également avoir pour fonction de conseiller le *taikun* lorsque celui-ci n'est pas encore totalement rompu aux mécaniques de sa fonction<sup>240</sup>.

De ce fait, le *taikun* apparaît comme un enfant aux yeux de Gustave Duchesne de Bellecourt, qui n'admet pas que celui-ci soit réellement en mesure de gouverner. Il serait alors un pantin aux mains des *daimyō* qui l'entourent. Or ces derniers sont quelques fois placés au-dessus du *taikun* par la main du *mikado*, qui peut octroyer des titres plus élevés que celui de son représentant.

### 3 – Une position remise en question par les représentants du *mikado*

Dans ses dépêches diplomatiques, Gustave Duchesne de Bellecourt fait à plusieurs reprises mention des titres honorifiques que peuvent obtenir les *daimyō* de la main du *mikado*. Ce dernier n'ayant plus vraiment de rôle politique au sein du *Tokugawa bakufu*, l'octroi de titres supérieurs à celui de *taikun* reste l'un des moyens les plus efficaces pour mettre en difficulté les *Tokugawa-uji*.

Dans un premier temps, le mariage entre Tokugawa Iemochi et l'une des sœurs du *mikado*, la princesse Chikako, devenue Kazu no Miya 和宮 par ce mariage<sup>241</sup>, ne se fait pas uniquement à l'avantage du *taikun*. En effet, sa position en tant que de membre de la famille royale la place au-dessus du *taikun* lorsque le protocole l'exige. Dès le mariage, ce dernier doit se prosterner devant elle, mais lorsqu'elle retire son diadème, symbole de sa condition de descendante d'un *tennō* divinisé, elle perd cette prééminence. En revanche, dès que le *mikado* lui donne des responsabilités, elle reprend son diadème, la replaçant au-dessus de son époux :

« Cette Princesse en sa qualité de descendante d'un personnage divinisé a le droit de porter un certain diadème, emblème de son essence céleste. Lorsqu'elle entrera officiellement dans le palais du Taïcoun, elle portera le diadème et ce Prince se prosternera devant la fille des Saints ; elle le quittera pour ne plus le reprendre que par

---

<sup>239</sup> « 元服 [Genpuku] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], ... *op. cit.*

<sup>240</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993) « 56. Tairō », ... *op. cit.*

<sup>241</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1986), « 286. Kazu no miya (1846-1877) », ... *op. cit.*

l'ordre de l'Empereur spirituel et lorsqu'Elle aura à transmettre au Taïcoun quelque message venant de Kioto. À ce moment l'Empereur temporel doit cesser de se considérer comme époux ; il doit se prosterner devant la fille du Mikado et obéir aux ordres qu'Elle transmet. »<sup>242</sup>

Mais ce n'est pas le seul moyen pour le *mikado* de réduire la puissance du *taïkun*. Il est généralement entouré d'une cour de *kuge*, classe équivalents des nobles en Europe<sup>243</sup>, qui sont le plus souvent revêtus de titres et de fonctions au prestige égal ou supérieur au *taïkun* lorsqu'ils s'éloignent d'Heiankyō :

« Le Mikado avait envoyé pour accompagner la Princesse jusqu'à Yédo, une députation de douze membres de son grand Conseil appelé Kou ô Ko, tous grands officiers de l'Empire ayant les titres de Daïmios de Tsiounagon et de Kios ou Ason. Ces trois titres représentent les plus hautes dignités de la Cour Spirituelle. »<sup>244</sup>

En effet, le *mikado* est lui-même entouré d'un conseil privé (ce dernier ne porte pas réellement de nom, il est le plus souvent désigné par le terme de *chōgi* 朝儀, un terme dérivé du chinois) composé de *daimyō*, dont les titres honorifiques sont généralement supérieurs à celui du *taïkun*. Parmi ces titres, nous pouvons par exemple citer celui de *dainagon* 大納言, situé au second rang derrière celui de *daijin* 大臣 (ministre), et qui faisait le lien entre les hauts fonctionnaires et l'empereur<sup>245</sup>. Cependant, il arrive que ce dernier puisse se voir octroyer l'un de ces titres, lui permettant de conserver une partie de son autorité y compris à Heiankyō lorsque celui-ci doit s'y rendre. Ce dernier peut se voir ainsi nommé *dajō-daijin* 太政大臣, c'est-à-dire ministre des Affaires Suprêmes, titre le plus élevé de l'administration du *mikado* :

« Le Mikado de son côté aurait promis au Taïcoun un titre des plus élevés, c'est-à-dire, celui de premier dignitaire de la Cour de Miako [...] celui de "Daiso Daidjin" dont un seul Empereur temporel a été revêtu et cet Empereur fut le grand Taïcoun Sama ; et ce Prince encore ne le reçu pas, il se le fit attribuer par la force. »<sup>246</sup>

---

<sup>242</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 – Annexe, *Notes sur le mariage du Taïcoun avec une sœur du Mikado. Détails, cérémonies, hypothèses sur les conséquences de ce mariage relativement à la question des étrangers du Japon*, à Edo, le 2 février 1862, vue 86

<sup>243</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1986), « 693. Kuge », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 12 – Lettre K (2), 106 p., p. 112-113

<sup>244</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 – Annexe, ... *op. cit.*, vues 83v-84r

<sup>245</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1978), « 87. Dajō-daijin », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 4 – Lettres D et E, 168 p., p. 54-55

<sup>246</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°181, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, à Edo, le 21 juillet 1862, vue 270

Ainsi, le *taikun* est en apparence le *daimyō* le plus important du Japon, puisque son titre le place à la tête de ces derniers. Pour autant, en raison de l'âge de Tokugawa Iemochi, l'ambassadeur semble comprendre que le pouvoir est en réalité aux mains des *daimyō*, qui peuvent, avec le concours du *mikado*, obtenir des titres honorifiques plus importants que celui du *taikun*, démontrant en quelques sortes une véritable faiblesse du pouvoir shōgunal.

### *B – Une balance des pouvoirs en faveur des daimyō les plus puissants ?*

À en croire les écrits de Gustave Duchesne de Bellecourt, le Japon semble quasi exclusivement composé de *daimyō*. Bien évidemment, ce n'est pas tout à fait le cas, la société japonaise reposant en grande partie sur la population paysanne. Pour autant, l'ambassadeur se retrouve entouré de *daimyō*, qui semblent ainsi être présents à tous les niveaux de l'administration du Japon. Et bien qu'il existe plusieurs rangs au sein même de la classe des *daimyō*, tous ont plus ou moins leur importance, et surtout leur indépendance vis-à-vis du pouvoir du *taikun*.

Parmi eux, certains plus particulièrement jouissent d'un pouvoir illimité sur leurs propres territoires, allant même jusqu'à défier l'autorité du *taikun* lorsqu'ils le peuvent. Cette souveraineté ressort également dans les dépêches de l'ambassadeur qui décrit à plusieurs reprises les pouvoirs et l'autorité dont font preuve ces *daimyō* y compris sur le territoire du *taikun*<sup>247</sup>. Lorsque Tokugawa Ieyasu a mis en place le *bakufu*, ce dernier s'est assuré d'asservir les *daimyō*, y compris les plus puissants, en les contraignant à résider avec leurs familles à Edo. Cependant, au fil du temps cette mesure s'avère être plus une preuve d'impuissance que de force de la part du *taikun*. Malgré tout, il apparaît aux yeux de l'ambassadeur que le maintien de l'ordre au Japon, mais surtout des *Tokugawa-uji* au pouvoir tient en grande partie à la hiérarchie, qui tempore en quelques sortes les pouvoirs des *daimyō* les plus hostiles au *taikun*.

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt présente une classe sociale en apparence toute puissante sur leurs territoires, les *han*. Mais cette même classe se retrouve à la fois asservi et toute puissante à Edo, où le *taikun* les contraint à résider avec leurs familles. Enfin, cet équilibre semble en grande partie maintenu par le respect des hiérarchies établies par Tokugawa Ieyasu deux siècles en arrière.

---

<sup>247</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 186v

## 1 – Des chefs puissants que le pouvoir en place ne cherche plus à contrôler

Comme nous l'avons vu précédemment, le Japon, loin d'être une seule et même entité, est en réalité un ensemble de territoires, nommés *han* depuis Toyotomi Hideyoshi, et appartenant chacun à une famille de *daimyō* plus ou moins puissante. À l'origine, le terme, apparu plus ou moins à l'ère Heian 平安時代<sup>248</sup>, désignait les détenteurs d'une rizière, dont la taille déterminait leur importance, et par extension leur place dans la société japonaise<sup>249</sup>.

Le terme finit par progressivement à désigner les détenteurs de *han*, distincts du territoire du *mikado*, mais dont la limite avec les territoires du *taikun* est plus ou moins nette. Ainsi, sous les *Tokugawa-uji*, les *daimyō* sont à la fois des chefs de provinces, et des vassaux du *taikun*<sup>250</sup>. Le terme de *daimyō* ne désigne pas une fonction particulière dans l'administration du *bakufu*, mais ceux dont les revenus étaient estimés supérieurs à 10 000 *koku* 石<sup>251</sup>.

Lors de l'instauration du *bakufu*, Tokugawa Ieyasu ne modifie pas le système en place, et le Japon se retrouve divisé en plus ou moins 270 *han* selon les périodes<sup>252</sup> (Figure 8). Omniprésents dans l'administration japonaise, les *daimyō* composent majoritairement les cours de Heiankyō et de Edo. Leur présence au sein de celles-ci les amène à occuper des postes plus ou moins prestigieux, mais dont la portée politique est d'une importance telle qu'ils peuvent bouleverser le système politique tout entier :

« Le pouvoir des deux Empereurs est, en effet, continuellement contrebalancé au gré des grands et petits Princes feudataires du Japon qui sous le titre de Daïmios ou Princes feudataires, se partagent les 9/10e du territoire de l'Empire, et dont la plupart exercent sur de vastes et riches territoires une juridiction spéciale et absolue, pour ainsi dire

---

<sup>248</sup> La période Heian (*Heian-jidai* 平安時代) s'étend de 794, au moment où Kanmu Tennō 桓武天皇 établit la capitale à Heiankyō 平安京, et se termine avec la guerre de Genpei en 1185.

<sup>249</sup> NOMURA KEISUKE (2021), « La représentation diplomatique du Second Empire et le régime politique du Japon : regards sur le *micado* et le *taïcoun* », dans : LACHAUD FRANÇOIS (dir.), NOGUEIRA RAMOS MARTIN (dir.), *D'un empire à l'autre. Premières rencontres entre la France et le Japon au XIXe siècle*, Paris : École Française d'Extrême-Orient, collection « Études thématiques », numéro 33, 402 p., p. 185-190

<sup>250</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1978), « 47. *Daimyō* », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 4 – Lettres D et E, 168 p., p. 24-27

<sup>251</sup> Le *koku* 石 est une unité de mesure basée sur la quantité de riz mangée par une personne en une année, et permettant aux *Tokugawa-uji* 徳川氏 de définir le *kokudaka* 石高, donnant la valeur d'une terre et donc la taxe agraire liée.

<sup>252</sup> MACÉ FRANÇOIS, MACÉ MIEKO (2022), « II.L'espace japonais, Edo et les fiefs », dans : *Le Japon d'Edo*, ... *op. cit.*, p. 61-92

indépendante de la couronne, et que les Souverains ne cherchent pas plus à combattre,  
[...]»<sup>253</sup>



Figure 8 : HILDRETH RICHARD (1855), Japan 1855, Boston : Phillips, Sampson, And Company  
Gustave Duchesne de Bellecourt ne se trompe pas lorsqu'il écrit que le *mikado*, tout  
comme le *taikun*, ne cherche pas à asservir davantage les *daimyō*. Ces derniers sont entourés de  
forces armées, composées de *daimyō* de moindre importance, mais également de *hanshi* 藩士

<sup>253</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vues 124-125r

ou *kyūnin* 給人, des *bushi* 武士<sup>254</sup> devenus vassaux de *daimyō* à la période Edo<sup>255</sup>. Ces derniers sont donc suffisamment entourés pour pouvoir lever une armée et se retourner contre le *taikun*. D'autant plus que ces derniers semblent dépendre en grande partie de leurs forces pour avoir un semblant d'armée à leur service :

« Quelques uns cependant fournissent des contingents à l'Empereur temporel, mais ils peuvent sans encourir la disgrâce (le lien féodal proprement dit n'existe pas) refuser de servir la cause du Taïcoun ou du moins lui marchander l'appui. »<sup>256</sup>

Cependant, rien ne les y oblige, ce qui démontre une certaine faiblesse militaire du *taikun*, supposé être leur chef, mais qui en réalité semble plutôt jouer le rôle de pantin à leur merci. Pour tenter de contrôler au mieux les *daimyō*, Tokugawa Ieyasu avait mis en place un système d'otage, obligeant les *daimyō* à résider à Edo, avec leurs familles, de manière régulière. Mais il semblerait que Tokugawa Iemochi ne soit plus en mesure de maintenir cette obligation.

## 2 – L'obligation de résidence pour les familles des *daimyō* à Edo, un aveu de faiblesse du *taikun* ?

Pour tente de contrôler au mieux les *daimyō* vaincus lors de la bataille de Sekigahara en 1600, Tokugawa Ieyasu ne tarde pas à mettre en place un système lui permettant de tenir en otage les familles de ces derniers. Déjà utilisé par certains *shōgun* et *daimyō* des époques Muromachi 室町時代<sup>257</sup> et Sengoku 戦国時代<sup>258</sup>, ce principe reposait sur l'obligation de résidence au sein de la ville shōgunale, c'est-à-dire Edo sous les *Tokugawa-uji*.

Sous couvert de tâches militaires à effectuer, le *sankin-kōtai* 参勤交代 (qui se traduit par « rotation des services ») contraignait les *daimyō* à venir s'installer périodiquement, ainsi que leurs familles, autour du palais du *taikun*, au cœur d'Edo<sup>259</sup>. La durée de leur séjour dépendait

---

<sup>254</sup> Les *bushi* sont une classe de guerriers détenteurs de l'autorité effective qui domina le peuple du XIIe au XIXe siècle. L'instauration du *Tokugawa bakufu* transforme ces guerriers en une classe de bureaucrates installés dans les villes.

<sup>255</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*, vues 118v-119v

<sup>256</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°183, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, Édo, 10 août 1862, vue 298v

<sup>257</sup> La période Muromachi (*Muromachi-jidai* 室町時代) couvre la période où les *Ashikaga-uji* 足利氏 instaurèrent un régime shogunal entre 1336 et 1573, moment où Oda Nobunaga 織田 信長 les chasse du pouvoir.

<sup>258</sup> Le période Sengoku (*Sengoku-jidai* 戦国時代) est une sous-division de la période Muromachi 室町時代, et correspond une période de grands troubles, débuté par la guerre d'Ōnin 応仁の乱 en 1477, et mettant fin à la période Muromachi avec la destitution du dernier *shōgun* Ashigaka 足利.

<sup>259</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 125v

du fief qu'ils contrôlaient, mais la force de ce système reposait essentiellement sur l'obligation de laisser leurs familles à Edo lorsqu'ils retournaient dans leurs fiefs<sup>260</sup>. Ces derniers devenaient alors les otages du *taikun*, empêchant généralement toute volonté de rébellion :

« À cet effet, ils doivent laisser continuellement leurs familles à Yédo, dans une enceinte spéciale voisine de celle qui entoure le Palais Impérial, et ils sont dans l'obligation de passer de deux années l'une dans cette Capitale [...] »<sup>261</sup>

Ce système fut ajouté au *buke shohatto* 武家諸法度<sup>262</sup>, règles établies par les *Tokugawa-uji* pour contrôler les *daimyō*, par Tokugawa Iemitsu 徳川家光<sup>263</sup> en 1635<sup>264</sup>. Cependant, cette obligation fut progressivement assouplie à partir de Tokugawa Yoshimune 徳川吉宗<sup>265</sup>, qui réduisit la durée de séjour des *daimyō* à Edo à partir de 1722, avant de revenir en arrière en 1730<sup>266</sup>. Mais face à la faiblesse grandissante du pouvoir shōgunal, et l'incapacité du *taikun* à maintenir une paix durable avec les étrangers à Edo, Tokugawa Iemochi fit réduire considérablement la durée du séjour des *daimyō* à Edo, tentant très certainement de limiter les débordements liés aux rencontres entre *daimyō* et Européens<sup>267</sup>. D'autant plus que pour la première fois depuis Tokugawa Ieyasu, les familles furent autorisées à quitter Edo à partir de 1862 en même temps que les *daimyō* les plus puissants du Japon :

« Les Koksis ou les 24 Princes indépendants auraient en outre le droit d'emmener leurs familles avec eux dans leurs provinces, ce qui depuis Yeas n'aurait jamais eu lieu. »<sup>268</sup>

Ces mesures marquent progressivement la fin du *sankin-kōtai*, mais également les limites de l'autorité du *taikun* au sein de sa propre ville. Pourtant, jusqu'à l'arrivée des étrangers, les *daimyō* semblaient être plus ou moins contrôlés par le *taikun*, notamment au travers du système hiérarchique mis en place.

---

<sup>260</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 133. Sankin kōtai », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 17 – Lettres R (2) et S (1), 170 p., p. 120-121

<sup>261</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*

<sup>262</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1970), « 126. Buke shohatto », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 2 – Lettre B, 106 p., p. 64-65

<sup>263</sup> Tokugawa Iemitsu 徳川家光 est le troisième *taikun* 大君 du *Tokugawa bakufu*, et un d ceux qui conserva le titre le plus longtemps puisqu'il fut *taikun* 大君 de 1623 à sa mort en 1651.

<sup>264</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 133. Sankin kōtai », ... *op. cit.*

<sup>265</sup> Tokugawa Yoshimune 徳川吉宗 est le huitième *taikun* 大君 du *Tokugawa bakufu*, considéré comme un des plus habile politiquement, il conserve le titre de 1716 à 1745.

<sup>266</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 133. Sankin kōtai », ... *op. cit.*

<sup>267</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°48, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 22 mars 1862, vue 293

<sup>268</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°206, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Drouyn de Lhuys, à Edo, le 26 octobre 1862, vues 278v-279r

### 3 – Un pouvoir malgré tout temporisé par le système hiérarchique et politique

Si les *daimyō* apparaissent comme une caste intouchable dotée de tous les droits aux yeux de l'ambassadeur, ce dernier remarque également que l'équilibre politique semble maintenu à Edo notamment en raison du respect de la hiérarchie. En effet, la position de représentant matériel du *mikado* place le *taikun* au sommet de la hiérarchie militaire du Japon. Les *daimyō* sont donc contraints de passer par celui-ci pour rendre hommage au *mikado* :

« Ordinairement c'est auprès du Taïcoun que les Princes feudataires grands et petits doivent rendre directement hommage au Pouvoir Souverain. »<sup>269</sup>

Mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle les *daimyō* doivent rendre compte directement au *taikun*, et non au *mikado*. Pour exemple, l'ambassadeur écrit que pour certaines décisions, y compris dans leurs propres *han*, les *daimyō* doivent consulter le *taikun*, qui lui-même doit consulter le *mikado* afin que celui-ci sanctionne ou non celles-ci :

« [...] si les Daïmios sont maîtres chez eux, ils ne peuvent cependant rien faire sans le Taïcoun qui lui-même a besoin de la sanction du Micado. »<sup>270</sup>

Cette obligation vaut notamment concernant l'application des lois japonaises, éditées par le *mikado*, ou le *taikun*. Si les *daimyō* ne sont pas forcément toujours en accord avec le *taikun*, ce dernier représente l'autorité du *mikado* en dehors de Heiankyō. Ce rôle lui octroie notamment le droit de faire appliquer des lois japonaises, dont les conséquences peuvent quelques fois être très sévères (exécution, confiscation des terres, bannissement, ...) :

« Le Gouverneur [de Kanagawa] m'a répondu que les Lois Japonaises étaient fort sévères sur ces matières ; qu'il avait pour mission de faire exécuter ces Lois et qu'il ne pouvait mettre en liberté ceux qui y avaient contrevenu, sans en avoir l'ordre formel du Gouvernement du Taïcoun. »<sup>271</sup>

Pourtant, malgré ce respect affirmé des lois japonaises, et donc de la personne qui les représente, les *daimyō* les plus puissants peuvent s'émanciper sans crainte de cette autorité qu'ils méprisent. Car quoi qu'ils fassent, Tokugawa Iemochi n'est pas en mesure d'agir contre eux, car il dépend entièrement de ces derniers pour maintenir le titre de *taikun* aux mains des *Tokugawa-uji* :

---

<sup>269</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 125v

<sup>270</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°56, ... *op. cit.*, vue 74v

<sup>271</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 147r

« Il y a ainsi parmi les Daïmios Japonais des princes puissans et riches, qui ne tenant pas leur investiture de la famille actuellement en possession du Taïcounat, conservent vis-à-vis du pouvoir temporel en caractère d'indépendance avec lequel la cour de Yédo doit compter avec soin [...] »<sup>272</sup>

Ainsi, le *taikun* apparait comme lui aussi comme un dirigeant à la merci des *daimyō*. Ces derniers, en dehors de leurs *han*, semblent jouir d'une force militaire et politique nettement plus importante que le *taikun* lui-même. Malgré toutes les obligations qui leurs incombent, ces derniers sont de véritables dirigeants à part entière, occupant généralement une place de choix dans l'administration japonaise. Ce sont notamment les conseils, organe principal au service du *taikun*, qui semblent s'occuper véritablement de la politique du pays.

### *C – Les conseils, un élément essentiel du système politique*

Si les dirigeants du pays sont officiellement le *mikado*, mais surtout le *taikun*, le pouvoir politique du Japon semble en réalité aux mains de l'administration japonaise. En effet, le *taikun* est entouré d'une multitude de conseils agissant en son nom, et devenant progressivement le véritable organe dirigeant du pays.

Les deux plus importants sont le le *rōjū* et le *wakadoshiyori*. Pour le premier, il fut instauré par Tokugawa Iemitsu en 1623, mais ce terme existait déjà auparavant, désignant le plus souvent des vassaux de confiance, présents depuis très longtemps aux côtés d'un *daimyō*<sup>273</sup>. Ce conseil est supérieur dans la hiérarchie au *wakadoshiyori*, dont les fonctions et les missions étaient supervisées par le *rōjū*. Mais parmi les différents membres de ces conseils, ceux qui apparaissent comme les plus importants au moment où les étrangers arrivent aux Japon sont ceux chargés des Affaires Étrangères. Généralement au nombre de deux, ils sont le lien le plus étroit entre les ambassadeurs, et le *taikun*, peu accessible aux étrangers. Rapidement, les différents conseils apparaissent dans les dépêches de l'ambassadeur comme les interlocuteurs privilégiés de ce dernier.

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt décrit un *taikun* entouré de deux conseils essentiels à la vie politique, le *rōjū* et le *wakadoshiyori*. Mais ceux auxquels l'ambassadeur est le plus souvent confronté parmi les membres de ces conseils sont les deux chargés des Affaires

---

<sup>272</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 310

<sup>273</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 102. Rōjū », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 17 – Lettres R (2) et S (1), 170 p., p. 37-38

Étrangères. De ce fait, les conseils et leurs membres apparaissent progressivement comme l'unique lien entre l'ambassadeur et le *taikun*.

### 1 – Le *rōjū* et le *wakadoshiyori*, les représentants directs du *taikun*

L'instauration du *Tokugawa bakufu* initie une refonte plus ou moins complète de l'administration au service du *taikun*. La pérennité du titre aux mains des *Tokugawa-uji* leur permet de progressivement modifier le système en place pour assurer leur autorité sur toutes les classes sociales du pays. Mais dans cette administration relativement complexe, les *daimyō* parviennent à obtenir des rôles d'une plus grande importance, en intégrant les deux conseils qui entourent le *taikun* dans ses fonctions.

Le premier, le plus important, est le *rōjū*, autrement appelé « Conseil des Anciens ». Cette fonction apparaît avec les *Tokugawa-uji*, mais le terme préexistait déjà à l'époque Muromachi. Il désignait alors les conseillers d'État (*hyōjō-shū* 評定衆) et les magistrats instructeurs (*hikitsuke-shū* 引付衆)<sup>274</sup>. Le terme pouvait également être employé par les *daimyō* pour désigner leurs vassaux les plus fidèles, servant généralement de conseillers<sup>275</sup>. Leur rôle devient plus important aux côtés des *Tokugawa-uji*, puisque ces derniers pouvaient cosigner certains documents administratifs, et s'occupaient généralement des affaires administratives du *taikun*<sup>276</sup>. Ce n'est qu'à partir de Tokugawa Iemitsu qu'ils prennent la forme d'un conseil à part entière.

Dans ses dépêches, Gustave Duchesne de Bellecourt décrit les missions qui incombent au *rōjū* pour servir le *taikun*. Leur nombre pouvait varier, mais ils étaient généralement entre quatre et cinq à exercer cette fonction au même moment. Chacun jouait un rôle précis, et parmi eux, deux étaient positionnés sur la question étrangère :

« Le premier Conseil d'Etat ou Gorogio se compose de cinq membres (et de 6 lorsqu'il y a un Régent)

1° et 2° Les deux Ministres des Affaires Etrangères - 3° le Ministre de la Justice de l'Empire - 4° le Ministre des Finances de l'Empire - 5° le Ministre des Affaires du

---

<sup>274</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 102. Rōjū », ... *op. cit.*

<sup>275</sup> *Ibid.*

<sup>276</sup> *Ibid.*

Taïcoun (probablement Ministres des attributions du Taïcoun en sa qualité de Siogoun ou généralissime des armées du Mikado, autrement dit Ministère de la guerre). »<sup>277</sup>

Les *rōjū* s'occupaient des affaires les plus importantes de l'administration du Japon. Ce sont également eux qui supervisent le second conseil auquel le *taikun* peut faire appel, le *wakadoshiyori*, ou « Conseil des Jeunes Anciens »<sup>278</sup>. Situé juste en dessous du *rōjū*, ce conseil recevait les ordres du *taikun* par le *rōjū*, et supervisait par la suite le reste de l'administration, essentiellement composée de civils. À l'inverse, les conseils étaient occupés le plus souvent par des *daimyō* dont les revenus dépassaient les 25 000 *koku* 石<sup>279</sup>.

Cependant, contrairement à ce qu'avance l'ambassadeur, il n'existe pas de sixième membre faisant office de régent. Puisque, comme nous l'avons vu précédemment, les *Tokugawa-uji* n'utilisaient pas le système de régence<sup>280</sup>. En réalité, le membre dont il est probablement question est le *tairō*, une sorte de premier ministre que nous avons déjà évoqué<sup>281</sup>.

## 2 – Le *tairō*, plus haute fonction de l'administration du *taikun*

À la tête de toute l'administration, situé juste en-dessous du *taikun*, se trouve le *tairō*, que nous avons évoqué auparavant. Cette fonction apparaît relativement abstraite aux yeux de l'ambassadeur, qui le qualifie le plus souvent de régent<sup>282</sup>. Cependant, bien que ce dernier puisse servir le *taikun* en tant que conseiller, son rôle est en réalité similaire à celui d'un premier ministre.

Le *tairō*, ou « Grand Ancien », est la fonction la plus élevée sous les *Tokugawa-uji*. Outre son rôle de conseiller auprès du *taikun*, il remplit plusieurs autres fonctions. Placé au-dessus du *rōjū*, il fait office de lien entre ces derniers et le *taikun*<sup>283</sup>. Il s'occupait notamment des documents confidentiels, comme les traités, et pouvait valider ou non les rapports transmis par le *rōjū* au *taikun*. Il s'agissait cependant d'une fonction temporaire, qui pouvait être attribuée pour une raison particulière. Pour pouvoir prétendre à ce titre, il fallait appartenir à la catégorie

---

<sup>277</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°1, ... *op. cit.*, vue 294r

<sup>278</sup> *Ibid.*, vue 294

<sup>279</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 102. Rōjū », ... *op. cit.*

<sup>280</sup> Voir p. 28-30

<sup>281</sup> *Ibid.*

<sup>282</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°33, ... *op. cit.*, vue 120

<sup>283</sup> « 大老 [Tairō] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 16 décembre 2003, modifié le 14 juillet 2022, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E5%A4%A7%E8%80%81> [Consulté le 14 mai 2023]

des *daimyō* dont les revenus dépassaient les 120 000 koku, et sous les *Tokugawa-uji*, seules deux maisons pouvaient fournir un *tairō*, les *Sakai-uji* 酒井氏, et les *Li-uji* 井伊氏<sup>284</sup>.

Lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt arrive au Japon, la fonction de *tairō* est incarnée par Li Naosuke. Ce dernier était déjà à ce poste lors de la signature des traités avec les États-Unis. Il assure ainsi l'intérimaire, et en quelques sortes la régence lorsque le *taikun* Tokugawa Iesada tombe malade en 1858<sup>285</sup>. Ouvertement favorable aux étrangers, il finit par s'attirer les foudres des opposants aux traités, ce qui alimente les tensions, et amène à son assassinat en 1860 :

« [...] le Gotairo ou Régent de l'Empire durant la minorité du Taïcoun, se rendant au Palais pour présenter ses devoirs au Prince, à l'occasion d'une fête japonaise, avait été attaqué par une vingtaine d'individus qui, fondant à l'improviste sur son cortège et jetant de côté les manteaux qui cachaient leurs armures, s'étaient battus avec une rare détermination et avaient réussi à tuer et à blesser plusieurs des officiers qui accompagnaient le Régent et même à blesser le Dignitaire en traversant de leurs sabres le Norimon dans lequel il était enfermé. »<sup>286</sup>

Cet assassinat, appelé le *Sakurada-mon-gai no hen* 桜田門外の変 (« Affaire de la porte Sakurada »), intervient moins d'un an après l'arrivée de l'ambassadeur au Japon, et après une montée des violences envers les étrangers à Edo et Yokohama<sup>287</sup>. Il fut attribué à la branche Mito 水戸徳 des *Tokugawa-uji*, tombée en disgrâce quelques années auparavant. Ces derniers, nourris par un fort ressentiment à l'encontre du *tairō* mais également des étrangers, auraient envoyé des *rōnin*, *samurai* sans maître, attaquer ce dernier<sup>288</sup> :

« On attribue cet attentat à un Prince de Mito de la famille du Taïcoun, dont l'ambition aurait, à la mort du dernier souverain, il y a un an, éveillé les susceptibilités de la cour de Yédo et qui, sur l'ordre du Régent, aurait été disgracié. On dit ce Prince fort hostile aux Etrangers. »<sup>289</sup>

---

<sup>284</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993) « 56. Tairō », ... *op. cit.*

<sup>285</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1983), « 44. Ii Naosuke (1815-1860) », ... *op. cit.*

<sup>286</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°33, ... *op. cit.*, vue 120

<sup>287</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°48, ... *op. cit.*, vue 293r

<sup>288</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1983), « 44. Ii Naosuke (1815-1860) », ... *op. cit.*

<sup>289</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°33, ... *op. cit.*, vue 120v

À la suite de cet assassinat, la fonction de *tairō* n'est pas réattribuée, et le *taikun* dirige directement le *rōjū*<sup>290</sup>. Parmi ces derniers, les interlocuteurs privilégiés de l'ambassadeur sont les chargés des Affaires Étrangères. À partir de la mort de Li Naosuke, ils prennent en quelques sortes sa place, dirigeant alors le *rōjū*.

### 3 – Les chargés des Affaires Étrangères, interlocuteurs privilégiés des ambassadeurs

Dès son arrivée en rade d'Edo, le 6 septembre 1859, Gustave Duchesne de Bellecourt reçoit la visite de plusieurs représentants du *taikun*, et notamment ceux en charge des Affaires Étrangères au sein du *rōjū*. Au nombre de deux, ces derniers deviennent rapidement les principaux interlocuteurs de l'ambassadeur. Il peut arriver qu'un seul *rōjū* se retrouve à la tête des Affaires Étrangères, soit en raison de la mort du second *rōjū*, soit parce qu'il a démissionné ou été renvoyé. Ce fut le cas par exemple au début de l'année 1860, où un seul *rōjū*, Wakisaka Ataka 脇坂安宅, signe les lettres envoyées à l'ambassadeur :

« Je vous salue respectueusement.

Signé : Wasisaka Tsekasa Taiou »<sup>291</sup>

Ainsi, tout au long de la présence de ce dernier au Japon, plusieurs *rōjū* se succèdent, certains plus favorables que d'autres à la présence des étrangers au Japon. Parmi les dépêches étudiées, de nombreuses lettres annexes sont les traductions des communications de ces chargés des Affaires Étrangères et envoyées à l'ambassadeur, le plus souvent en réponse à un lettre de ce dernier (Figure 9).

Cependant, les documents ayant été traduits, les noms transcrits en *rōmaji* ne sont pas toujours identifiables, car ils relèvent le plus souvent d'une écriture presque phonétique, ou en utilisant des noms chinois. Dans le cas de la lettre extraite ci-dessous, les membres du *rōjū* signataires sont Wakisaka Ataka 脇坂安宅 (« Wasisaka Nakatserasano Taiou ») et Nobumasa Andō 安藤信正 (« Angdo Tsechimano Kami »)<sup>292</sup>.

---

<sup>290</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°185, ... *op. cit.*, vue 318

<sup>291</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°29 – Annexe n°1, Membres du Gorojio (Ministres des Affaires Étrangères) à Gustave Duchesne de Bellecourt, à Edo, le 6 février 1860, vue 54r

<sup>292</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr. (trad.), Direction politique, Dépêche diplomatique n°37 – Annexe, Les membres du Gorojio (Ministres des Affaires Étrangères) à Gustave Duchesne de Bellecourt, à Edo, le 28 mai 1860, vue 201

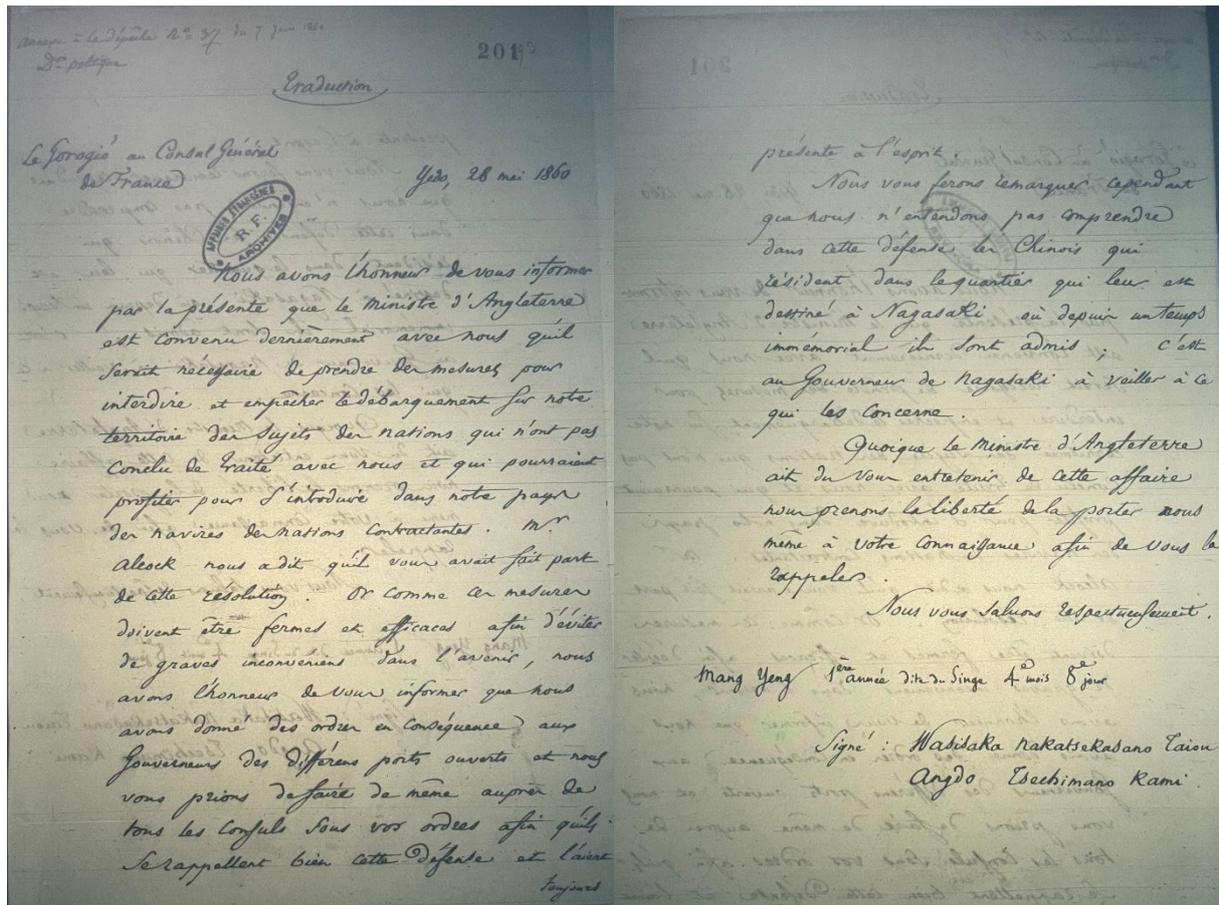


Figure 9 : AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr. (trad.), Direction politique, Dépêche diplomatique n°37 – Annexe, Les membres du Gorogio (Ministres des Affaires Étrangères) à Gustave Duchesne de Bellecourt, à Edo, le 28 mai 1860, vue 201

Ce sont également ces mêmes *rōjū* qui deviennent l'une des sources le plus importantes pour l'ambassadeur. Car lorsque ces derniers sont plutôt favorables aux étrangers, ils lui permettent d'en apprendre un peu plus sur le Japon. En revanche, lorsque cela n'est pas le cas, ils deviennent un véritable obstacle pour Gustave Duchesne de Bellecourt, qui ne parvient pas à obtenir d'information de leur part, même lorsqu'il leur pose des questions :

« [...] surtout en ce moment où je cherche à me rendre compte et à faire comprendre autant que cela est possible dans un pays où toutes les sources d'informations sont taries systématiquement par une politique des plus ombrageuses, les mouvements qui agitent cet Empire oligarchique. »<sup>293</sup>

Mais cette fermeture de la part des représentants du *taikun* n'empêchent pas Gustave Duchesne de Bellecourt de rassembler un grand nombre d'informations au sujet du Japon, et de les retranscrire tant bien que mal via les multiples dépêches qu'il envoie vers la France.

<sup>293</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr. n°164, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 21 juin 1862, vues 119v-120r

\* \* \*

Ainsi, le véritable pouvoir semble en réalité être incarné par les *daimyō*, dont les plus puissants peuvent se passer du *taikun* pour agir comme bon leur semble. Pourtant, ce dernier est supposé les diriger en tant que chef, mais surtout en tant que représentant du *mikado*. Mais ce dernier utilise le peu d'influence qu'il peut avoir grâce aux titres qu'il peut octroyer à des *daimyō*, en les plaçant au-dessus du *taikun* lorsque ce dernier se rend à Heiankyō. De ce fait, son autorité est plus que limitée, et ce malgré toutes les mesures mises en place par Tokugawa Ieyasu au début du XVII<sup>e</sup> siècle pour tenter de contenir les *daimyō* les plus puissants sous son autorité. Car même si ces mesures ont fonctionné pendant un temps, la puissance de certains *daimyō* est telle, que le *taikun* lui-même n'est plus en mesure de les contrôler, et doit prendre des mesures contraires pour les éloigner d'Edo. Malgré tout, les différents conseils au service du *taikun* apparaissent comme plus modérés sur la question étrangères, tentant de conserver des rapports cordiaux avec l'ambassadeur, même lorsque les incidents se multiplient.

Cependant, Gustave Duchesne de Bellecourt semble progressivement considérer le Japon comme un système féodal, certes, mais uni au-delà du *taikun* et du *mikado*, par un fort sentiment national.

### III – UN TERRITOIRE PARTAGÉ ENTRE DIFFÉRENTS SEIGNEURS, MAIS UNIS PAR UN SENTIMENT NATIONAL ?

Le territoire du Japon s'étend sur quatre grandes îles, Hokkaidō, Honshū, Shikoku et Kyūshū (Annexe 1 – Lamaury Héloïse, *Carte simplifiée du Japon (îles et villes principales)*, réalisée en croisant les données cartographiques de différents ouvrages). Edo et Heiankyō sont situées sur l'île principale, la plus grande, Honshū 本州. Lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt parle du Japon, il le qualifie d'empire<sup>294</sup>, pour autant la réalité est bien différente.

Avant la prise de pouvoir des *Tokugawa-uji*, le Japon a connu plusieurs phases d'unification. La première est amorcée par Oda Nobunaga 織田 信長<sup>295</sup>, qui commence par unifier la province d'Owari, avant de s'attaquer au reste du territoire à partir de 1560<sup>296</sup>. À partir

---

<sup>294</sup> *Ibid.*, vue 116v

<sup>295</sup> Oda Nobunaga est un *daimyō* 大名 du XVI<sup>e</sup> siècle, qui, après avoir hérité du territoire de son père, initie l'unification du Japon.

<sup>296</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1990), « 7. Oda Nobunaga (1534-1582) », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 16 – Lettres N (2), O, P et R (1), 174 p., p. 47-49

du décès d'Oda Nobunaga en 1583, Toyotomi Hideyoshi prend le relais en poursuivant l'unification du pays. Il met alors en place un nouveau découpage, les *han*<sup>297</sup>, déjà initié par Oda Nobunaga, et qui est entériné par les *Tokugawa-uji*<sup>298</sup>. Ce découpage ne semble pas très clair pour Gustave Duchesne de Bellecourt, qui parvient tant bien que mal à établir une liste des différents *daimyō*, et de leurs *han*. Ces derniers semblent ainsi répartis majoritairement entre les *daimyō*, et le territoire du *mikado*, ainsi que celui du *taikun* semblent relativement réduits. Pour autant, ces deux figures apparaissent comme l'élément unificateur du Japon. Les *daimyō* seraient ainsi unis sous leur tutelle. Mais en réalité, il semblerait que la plupart des grands *daimyō* soient plus prompts à restaurer le pouvoir du *mikado*, éliminant ainsi la puissance du *taikun*, le remettant dans sa position initiale de simple général du *mikado*.

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt décrit un territoire relativement morcelé, en grande partie aux mains des *daimyō*. Pour autant, le pays apparaît comme unifié sous la coupelle du *taikun* et du *mikado*. Mais en réalité, ce sont plutôt les *daimyō* qui cherchent à unifier le Japon en remettant le *mikado* au-devant de la scène politique.

#### *A – Un territoire réparti entre les différents daimyō*

Ainsi, la majeure partie du territoire japonais n'est donc pas une entité unique et unifiée sous la coupelle du *mikado* ou du *taikun*, mais bien une multitude de domaines, répartis entre les nombreux *daimyō* du Japon<sup>299</sup>.

Il existe cependant une exception parmi tous ces domaines, celui du *mikado*. En effet, ce territoire, correspondant à la ville de Heiankyō, soit le centre-ville de l'actuelle Kyōto. Désignée également sous le nom de Miyakō<sup>300</sup> par Gustave Duchesne de Bellecourt<sup>301</sup>, il s'agit de la capitale officielle du Japon. Mais Heiankyō est également une terre sacrée, résidence de la famille impériale du Japon, et où aucun mortel non autorisé ne peut y pénétrer<sup>302</sup>. En parallèle, Edo abrite un autre territoire n'appartenant pas directement aux *daimyō*, celui du *taikun*.

---

<sup>297</sup> Ce terme, hérité du chinois, apparaît au XVII<sup>e</sup> siècle pour désigner les territoires des *daimyō* 大名 au Japon.

<sup>298</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 67. Han », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 7 – Lettre H (1), 153 p., p. 42-43

<sup>299</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 126

<sup>300</sup> Ce mot se traduit aujourd'hui par « capitale », mais à l'époque, ce terme désigne « le lieu de l'Auguste demeure ».

<sup>301</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°82, ... *op. cit.*, vue 263r

<sup>302</sup> Fiévé Nicolas, Languillon-Ausse Raphaël, « KYŌTO », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], disponible à l'adresse : <http://www.universalis-edu.com.federation.unimes.fr:8080/encyclopedie/kyoto/> [Consulté le 3 mai 2023]

Considérée comme la capitale administrative du Japon depuis l'instauration du *Tokugawa bakufu* au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la ville appartient, en apparence, au *taikun*. Mais en réalité, Gustave Duchesne de Bellecourt se rend compte que la ville est aux mains des *daimyō*, tout comme le reste du territoire du Japon. Ce découpage, fluctuant selon les alliances politiques, permet ainsi aux *daimyō* de contrôler plus ou moins l'intégralité du pays.

Gustave Duchesne de Bellecour décrit ainsi un territoire morcelé en une multitudes de fiefs. Le plus important d'entre eux, non pas par sa taille, mais par sa symbolique, est celui du *mikado*, Heiankyō. Le second territoire, qui devrait théoriquement être le plus grand, mais nous verrons que ce n'est pas forcément le cas, est celui du *taikun*. Enfin, le Japon apparaît être un découpage de fiefs plus ou moins grands et importants, répartis entre les différents *daimyō* du pays.

### 1 – Le domaine de Heiankyō, terre sacrée impénétrable

Comme nous l'avons vu précédemment, le *mikado* et sa famille résident à Heiankyō, dans le *Kyōto-gosho* 京都御所. Lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt se trouve au Japon, le nom de Heiankyō n'est plus réellement utilisé, la ville est généralement désignée par le nom de Kyōto<sup>303</sup>, ou de Miyakō 都<sup>304</sup>. Initialement, la résidence du *mikado* était le *dairi* 内裏, un palais situé à l'intérieur du palais de Heian, autrement appelé le *daidairi* 大内裏. Le terme de *dairi* est d'ailleurs utilisé par l'ambassadeur pour qualifier le *mikado*, comme l'usage le veut dans la langue japonaise<sup>305</sup>. En effet, il est fréquent que le *tennō* ne soit pas désigné par son nom, mais par un terme également utilisé pour désigner palais impérial, *mikado* signifiant par exemple « sublime porte »<sup>306</sup>.

Heiankyō devient la capitale officielle du Japon à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, lorsque Kanmu Tennō 桓武天皇 décide d'y établir sa cour en 794<sup>307</sup>. Dès lors, l'espace entourant le palais est considéré comme une terre sacrée où les divinités vivent. La capitale fut rarement déplacée au

---

<sup>303</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°3, *Note sur les divisions de la politique intérieure du Japon relativement à la question de la réouverture du pays aux étrangers*, à Edo, mai 1861, vue

<sup>304</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°173 - Annexe n°1, ... *op. cit.*, vue 214r

<sup>305</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*, vue 117r

<sup>306</sup> « 天皇 [Tennō] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 18 février 2003, modifié le 29 avril 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E5%A4%A9%E7%9A%87> [Consulté le 8 mai 2023]

<sup>307</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 153. Heian-kyō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 7 – Lettre H (1), 153 p., p. 108-110

cours de siècles suivants. Cet espace est bien évidemment interdit au commun des mortels, puisque les divinités ne peuvent côtoyer le peuple :

« En premier lieu le Mikado est une sorte de divinité. Nul ne le voit, nul ne l'approche, si ce n'est les 12 femmes qui le servent et son premier Ministre ou Kouamback qui seul l'aborde et lui parle d'affaires. [...] »<sup>308</sup>

La symbolique sacrée du palais impérial et de l'espace qui l'entoure engendre tout un protocole à respecter lorsque les membres de la famille impériale doivent s'en éloigner pour diverses raisons. Lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt se trouve au Japon, le mariage d'une des sœurs de Kōmei Tennō avec Tokugawa Iemochi oblige certains membres de la famille impériale à quitter Heiankyō pour se rendre à Edo. C'est notamment le cas de la mère de la princesse Chikako, Hashimoto Tsuneko 親子内親王, connue sous le nom de Kangyo-in 観行院 à la suite du décès de son époux, Ninkō Tennō :

« C'est ainsi que l'Impératrice douairière a dû quitter son nom officiel, celui de Kangio in deng qu'elle ne peut porter que dans l'enceinte sacrée du Daïri (le grand lieu ou Cour du Mikado) »<sup>309</sup>

Et par ailleurs, lorsqu'elle quitte Heiankyō, en plus de devoir changer son nom, comme l'exige les lois, Kangyo-in abandonne également son titre de *kisaki* 后, c'est-à-dire d'épouse officielle de l'empereur<sup>310</sup>, titre qu'elle ne peut porter qu'au sein du palais impérial :

« [...] elle [Kangyo-in] doit retourner pour Kioto pour y reprendre la haute position qu'elle y occupe en sa qualité de Kisaki ou femme légitime d'un Mikado, position qu'elle a du, suivant l'étiquette de la Cour spirituelle abandonner momentanément pour se rendre à Yédo parce que cette ville n'étant que la capitale de l'Empire temporel, un hôte aussi vénérable ne saurait descendre sur ce sol profane que sous l'incognito. »<sup>311</sup>

Ainsi, Heiankyō est toujours considérée comme la capitale officielle du Japon lorsque l'ambassadeur se trouve à Edo. La résidence du *mikado* reste le lieu de désignation de la capitale

---

<sup>308</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°4, ... *op. cit.*, vue 343r

<sup>309</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 - Annexe, ... *op. cit.*, vue 83r

<sup>310</sup> « Impératrice du Japon », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 29 octobre 2021, modifié le 29 novembre 2008, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%A9ratrice\\_du\\_Japon](https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%A9ratrice_du_Japon) [Consulté le 9 mai 2023]

<sup>311</sup> *Ibid.*, vues 82v-83r

du pays. Pour autant, le véritable centre du pouvoir est en réalité là où réside le *taikun*, c'est-à-dire au cœur de Edo.

## 2 – Le *goryō*, un territoire disparate appartenant au *taikun*

Indépendamment du reste du territoire, le *taikun* possède un domaine, que Gustave Duchesne de Bellecourt qualifie de « domaine impérial »<sup>312</sup>. Ce domaine porte également le nom de *tenryō* 天領 (terme utilisé à partir de l'ère Meiji<sup>313</sup>) ou *bakuryō* 幕領<sup>314</sup>. Ce domaine était directement administré par le *bakufu*, indépendamment des terres appartenant aux différentes branches des *Tokugawa-uji* (le *gosanke* et le *gosankyō* 御三卿). La majorité des revenus du *taikun* provenait de ces territoires, sur lesquels il prélevait le *kokudaka* 石高, lui permettant de financer les campagnes militaires et l'administration du *bakufu*<sup>315</sup> :

« Indépendamment de leur fortune personnelle (lorsqu'ils sont chefs de famille) les Taïcoun jouissent encore des revenus du Domaine Impérial [...] »<sup>316</sup>

Ce domaine s'étendait sur l'entièreté du Japon, mais l'ambassadeur ne retient que les provinces les plus importantes, plus proches de la ville d'Edo. Ces dernières sont au nombre de cinq. Historiquement le Kantō 関東 était la sphère d'influence des *Tokugawa-uji*, notamment dans la province d'Hitachi 常陸国, où se trouvait la branche Mito 水戸徳 du *gosanke*<sup>317</sup>. Mais contrairement à ce que pense Gustave Duchesne de Bellecourt, le *goryō* (terme utilisé à l'époque Edo pour désigner le *tenryō* dans les documents officiels<sup>318</sup>) est bien plus vaste, et le *taikun* possède des villes, des régions et des bases armées sur l'intégralité du territoire :

---

<sup>312</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°1, ... *op. cit.*, vue 292v

<sup>313</sup> « 天領 [Tenryō] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 21 octobre 2023, modifié le 30 avril 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E5%A4%A9%E9%A0%98> [Consulté le 16 mai 2023]

<sup>314</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 218. Tenryō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 – Lettre T, 155 p., p. 81

<sup>315</sup> *Ibid.*

<sup>316</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°1, ... *op. cit.*

<sup>317</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1988), « 212. Mito-han », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 14 – Lettres L et M (1), 170 p., p. 121-122

<sup>318</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 218. Tenryō », ... *op. cit.*

« [...] il faut se rappeler que le domaine Impérial se compose de 5 provinces seulement et que les autres provinces composant le territoire de Daïmios sont au nombre de 63, égales à peu près aux premières en proportions. »<sup>319</sup>

Cependant, ce territoire ne semble pas être en mesure de fournir les contingents militaires nécessaires au maintien de l'autorité des *Tokugawa-uji* sur les autres *daimyō*, dont les territoires sont quelques fois plus vastes que celui du *taikun*. En effet, le *goryō* 御料 n'est pas forcément composé de forces armées, mais de paysans, les *mōto* 間人 :

« La force militaire qui entoure le Taïcoun et qui se compose d'abord des vassaux de son domaine particulier, ne doit pas être assez considérable pour que ce prince puisse se passer d'un appoint fourni par les autres membres de cette oligarchie, [...] »<sup>320</sup>

Ainsi, le territoire du *taikun* est à la fois très vaste en superficie, puisqu'il s'étend sur plusieurs territoires, mais limité en forces armées. Ce manque le contraint à faire appel aux *daimyō* les plus puissants, et dont les territoires immenses leur permettent d'entretenir des contingents militaires bien plus conséquents.

### 3 – Un pays quasi exclusivement contrôlé par les *daimyō*

Ainsi, la majeure partie du territoire japonais semble se découper entre les différents *daimyō* du pays. Même si initialement le terme désignait tous les propriétaires de *myōden* 名田<sup>321</sup> dont les revenus s'élevaient à 10 000 *koku* minimum<sup>322</sup>, sous les *Tokugawa-uji*, il est réservé aux vassaux directs du *taikun* remplissant cette condition<sup>323</sup>. L'arrivée des *Tokugawa-uji* au pouvoir au début du XVII<sup>e</sup> siècle avait totalement modifié l'ordre des choses. Les *daimyō* de cette époque s'étaient vu confisqués, réduire ou au contraire confié des territoires plus ou moins vaste par Tokugawa Ieyasu<sup>324</sup>. De ce fait, il apparaît rapidement aux yeux de l'empereur que le

---

<sup>319</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°47, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 22 septembre 1860, vue 288v

<sup>320</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 186v

<sup>321</sup> Jusqu'à la période Edo 江戸時代, le terme désignait l'unité de base de mesure des domaines appartenant à un exploitant, un seigneur. Mais à partir des *Tokugawa-uji* 徳川氏, il ne désigne plus qu'une parcelle appartenant à un paysan.

<sup>322</sup> REISCHAUER EDWIN OLDFATHER, DUBREUIL, RICHARD (2014), « 7. Le crépuscule de la féodalité (1603-1850) », dans : *Histoire du Japon et des Japonais. 1. Des origines à 1945*, Paris : Éditions Points, collection « Points. Histoire », 251 p., p. 119-132

<sup>323</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1978), « 47. *Daimyō* », ... *op. cit.*

<sup>324</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 305

territoire du Japon est en réalité partagé par les *daimyō*, dont il parvient à établir une liste précise entre 1859 et 1861<sup>325</sup>. Il y liste près de 200 *daimyō*, leurs territoires, ainsi que le revenu estimé de chacun, un travail colossal qu'il fait vérifier par Philipp Franz von Siebold, pionniers des études japonaises en Europe ayant déjà pu étudier le pays par le passé<sup>326</sup>. Il estime ainsi que la quasi-totalité du Japon qui appartient aux *daimyō* :

« [...] qui sous le titre de Daïmios ou Princes feudataires, se partagent les 9/10e du territoire de l'Empire, [...] »<sup>327</sup>

Certains *daimyō*, les plus puissants, possédaient des territoires dont les revenus annuels pouvaient s'élever jusqu'à plus d'un million de *koku*, soit près de vingt millions de francs (presque cinquante millions d'euros en 2023)<sup>328</sup>. Ce fut notamment le cas du Kaga-han 加賀藩, domaine le plus important de tout le Japon. Le territoire de Maeda Yoshiyasu 前田 慶寧<sup>329</sup>, *daimyō* à ce moment-là, s'étend ainsi sur la quasi-totalité de trois provinces, c'est-à-dire Kaga 加賀国, Noto 能登国 et Etchū 越中国<sup>330</sup>. L'importance de cette famille et de son domaine est telle que même l'ambassadeur, lorsqu'il évoque Maeda Yoshiyasu, mentionne l'immensité du cortège que le *daimyō* déplace lorsqu'il sort de son domaine :

« Quand l'avant-garde du Prince de Kanga entre à Yédo, l'arrière-garde continue de sortir de ses châteaux. »<sup>331</sup>

Ce découpage permet aux *daimyō* de contrôler plus ou moins la direction politique que prend le *taikun*, car leur pouvoir est tel que ce dernier n'est plus en mesure de les contredire, au risque de voir une guerre éclater. Et Gustave Duchesne de Bellecourt a bien conscience de la difficulté qu'il rencontre face à ce nombre important de potentiels alliés, ou ennemis des étrangers au Japon :

---

<sup>325</sup> *Ibid.*, vues 314 à 325

<sup>326</sup> *Ibid.*, vue 313r

<sup>327</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vues 124v-125r

<sup>328</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 314r

<sup>329</sup> Maeda Yoshiyasu 前田 慶寧 est le dernier *daimyō* 大名 à avoir dirigé le domaine des *Maeda-uji* 前田氏 jusqu'à la restitution des terres sous l'autorité impériale en 1869.

<sup>330</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1985), « 22. Kaga-han », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 11 – Lettre K (1), 118 p., p. 15-16

<sup>331</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°164 - Annexe n°2, *Réunion de Lônines près Miako dans une des maisons du Prince de Satsouma*, à Edo, le 11 juin 1862, vue 123v

« Il nous est bien difficile de savoir quels sont nos amis et quels sont nos ennemis dans cette mosaïque de principautés quasi indépendantes qui se partagent l'Empire du Japon.  
»<sup>332</sup>

Ainsi, l'ambassadeur décrit un pays morcelé en une multitude de territoires dont la superficie et l'importance varient grandement. D'un côté, le *mikado* semble posséder un territoire d'une importance minimale, bien qu'il s'agisse d'une terre sacrée aux yeux des Japonais. De l'autre, le *taikun* possède un domaine réparti sur l'entièreté du Japon, mais dont l'unicité reste discutable, D'autant plus qu'il ne lui permet pas d'obtenir un revenu financier suffisant, pour posséder une force armée importante. Le reste du territoire est en réalité aux mains des *daimyō*, dont certains possèdent des domaines largement supérieurs à celui du *taikun*. Pourtant, malgré une faiblesse indiscutable de ces deux représentants, le Japon apparaît comme un pays uni sous leur tutelle, bien que cette unité soit limitée.

### *B – Un pays en apparence unifié sous la coupe du mikado et du taikun*

Le Japon n'est donc pas un pays unifié au sens administratif, le territoire étant entièrement morcelé en une multitude de petits ou grands *han* appartenant aux *daimyō*. Pour autant, Gustave Duchesne de Bellecourt désigne le pays comme un empire, au sens de nation, c'est-à-dire une société politique formant une monarchie dirigée par un empereur<sup>333</sup>.

En apparence, le Japon semble en effet fonctionner comme une monarchie, avec à sa tête le *mikado*, représentant universel du pays. Ainsi, le territoire ne serait en réalité qu'un conglomérat de fiefs sous la tutelle du *taikun*, et indirectement du *mikado*. Pour autant, l'ambassadeur se rend rapidement compte que la société du Japon est bien différente de celle des pays Occidentaux. La figure du *mikado* étant sacrée, puisqu'il s'agit d'une divinité vivante, aucun Japonais ne voudrait se risquer à attenter à sa vie. Cette superstition religieuse explique le maintien du *mikado* lors des différentes prises de pouvoir des *taikun* tout au long de l'histoire du Japon. Pour autant, le *mikado* semble être entièrement livré à la merci du *taikun* et des *daimyō*. Le territoire lui appartenant étant relativement réduit, l'argent lui permettant de maintenir sa cour et son train de vie dépendent entièrement du bon vouloir de ces derniers, et surtout du *taikun*. Cependant, le *taikun* ne semble plus avoir autant de pouvoir que lors de

---

<sup>332</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°82, ... *op. cit.*, vue 265r

<sup>333</sup> Larousse Pierre (1870) « Empire », dans : *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle : français, historique, géographique, mythologique, bibliographique*, Paris : Administration du grand Dictionnaire universel, volume 7 – Lettre E, 1237 p., p. 464

l'instauration des *Tokugaw-uji*, et sa perte progressive de puissance semble plutôt jouer en faveur du *mikado*, qui voit les *daimyō* rallier sa cause.

Ainsi, l'ambassadeur décrit un peuple relativement superstitieux, qui n'ose pas attaquer son souverain de crainte d'attiser la colère divine. Pourtant, le *mikado* semble être à la merci du pouvoir du *taikun*, et plus particulièrement de certains *daimyō*. Enfin, cette apparente unité sous la coupelle du *taikun* et du *mikado* apparaît progressivement plus en faveur du *mikado*, dont les partisans ne cessent d'être plus nombreux.

### 1 – Une superstition qui retient les Japonais d'attaquer le *mikado*

Lorsque Tokugawa Ieyasu prend le pouvoir en 1600, ce dernier ne tente pas de modifier le système déjà en place en supprimant le *mikado*. Sa position de descendant direct de la déesse Amaterasu ōmikami en fait le garant de l'unité religieuse du pays, le lien qui cimente les différents peuples qui s'y trouvent depuis plusieurs siècles<sup>334</sup>. Enlever cette figure divine du paysage japonais serait prendre le risque de voir l'unification, à laquelle Tokugawa Ieyasu espère avoir mis un point final, voler en éclat.

Comme nous l'avons vu précédemment, la lignée impériale est considérée, aujourd'hui encore, comme ininterrompue depuis Jinmu Tennō, au VIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère<sup>335</sup>. La tradition veut que ce dernier soit un descendant direct d'Amaterasu ōmikami, déesse issue du *shintō* 神道 (la « voix des dieux »). Cependant, les premiers textes retraçant la généalogie supposée des *tennō* du Japon datent du VIII<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>336</sup>. Le *Kojiki*, que nous avons précédemment mentionné comme étant le plus ancien écrit du Japon, retrace les légendes de la fondation de l'archipel japonais par les dieux, et des premiers qui la peuplèrent<sup>337</sup>. Mais ce dernier se base sur deux écrits plus anciens, dont nous ne conservons aucun exemplaire, le *Teiki* 帝紀, et le *Kyūji* 旧辭, qui auraient été rédigés au VI<sup>e</sup> siècle<sup>338</sup>. Le premier retraçait vraisemblablement la lignée impériale du Japon, servant de base à la poursuite de celle-ci dans le *Kojiki*, rédigé en

---

<sup>334</sup> SUEKI FUMIHIKO, LACHAUD FRANÇOIS, IYANAGA NOBUMI, TRENSON STEVEN (2006), « La Place Des Divinités Locales, Des Bouddhas et Du 'Tenno' Dans Le Shintō Médiéval : En Particulier La Théorie de Jihen », *Cahiers d'Extrême-Asie* [en ligne], vol. 16, p. 343–373, disponible à l'adresse : <http://www.jstor.org/stable/44171461> [Consulté le 16 mai 2023]

<sup>335</sup> The Imperial Household Agency (2019), « Genealogy of the Imperial Family », ... *op. cit.*

<sup>336</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 481. Kojiki », ... *op. cit.*

<sup>337</sup> *Ibid.*

<sup>338</sup> *Ibid.*

sino-japonais<sup>339</sup>. Un second ouvrage, datant de la même période fut également rédigé, mais en chinois, retracerait de manière extrêmement factuelle et précise la lignée des *tennō* du Japon, de Jinmu Tennō à Jitō Tennō 持統天皇<sup>340</sup>, le *Nihon shoki* 日本書紀, ou *Nihongi* 日本紀<sup>341</sup>.

Ces ouvrages datant du VIII<sup>e</sup> siècle sont le socle de la lignée impériale, dont Kōmei Tennō est l'héritier. Et lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt arrive au Japon, il ne peut que constater que les écrits de cette époque ont encore un impact non négligeable sur la considération divine du *mikado* :

« [...] les feudataires eux-mêmes ne tentent pas de toucher au prestige de souveraineté supérieure que consacrent les anciennes lois du pays. »<sup>342</sup>

Cette divinité supposée du *mikado* empêche le *taikun* de supprimer la famille royale, car il sait qu'en faisant cela, son pouvoir ne tiendra plus qu'à un fil. Le *mikado* est le garant de l'ordre, des lois anciennes, et techniquement son supérieur dans la hiérarchie du *Tokugawa bakufu*. Attenter à la vie du *mikado* reviendrait à remettre en cause l'ordre établi jusqu'à la fondation même du Japon. De ce fait, Gustave Duchesne de Bellecourt comprend très vite cette superstition qui retient encore le *taikun* face au *mikado* :

« Il faut considérer que si le Taïcoun est un homme puissant par excellence, la superstition retient cependant encore quelque prestige au Mikado - et qu'ainsi sous l'égide de l'idée religieuse, l'Empereur spirituel trouveraient une sauvegarde assez sérieuse. »<sup>343</sup>

Ainsi, l'ambassadeur remarque très rapidement que si l'unification du Japon tient bon en apparence face aux dissensions causées par la question Occidentale, il n'ignore cependant pas la véritable situation du *tennō* au Japon.

---

<sup>339</sup> *Ibid.*

<sup>340</sup> Jitō Tennō 持統天皇 est la troisième impératrice de la dynastie, elle aurait régné à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, succédant à son mari, Tenmu Tennō.

<sup>341</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 193. Nihon-shoki », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 15 – Lettres M (2) et N (1), 170 p., p. 142-143

<sup>342</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 125r

<sup>343</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°4, ... *op. cit.*, vue 295

## 2 – Un dieu vivant à la merci des mortels ?

La mise en place du *bakufu* par Tokugawa Ieyasu s'est faite au détriment des pouvoirs du *mikado*, qui sont en grande partie récupérés par le *taikun*. Nous l'avons vu plus haut, le *mikado* réside loin d'Edo, siège du pouvoir shōgunal. Cette distance géographique génère une implication réduite de la part du *mikado* dans les affaires politiques du pays, d'autant plus lorsque le *taikun* se passe de son accord pour signer les différents traités avec les Occidentaux. Par ailleurs, Gustave Duchesne de Bellecourt remarque au fur et à mesure que le *mikado* ne semble même plus être tenu au courant des affaires politiques qui se déroulent à Edo. Pour preuve, l'ambassadeur apprend en juin 1861 que ce dernier n'a même pas été averti de l'assassinat du *tairō* Li Naosuke qui a pourtant eu lieu plus d'un an arrière :

« [...] le Mikado ignorait jusqu'à présent le meurtre de l'ancien Gotairo ou Régent [...] et que c'est à cet effet qu'il tenait un Conseil de Daïmios [...] »<sup>344</sup>

Par ailleurs, l'ambassadeur remarque au fil du temps que le *mikado* n'est plus indépendant financièrement, car l'argent qu'il perçoit de son domaine est bien trop mince pour entretenir son train de vie. Pour le mariage de sa sœur, il est contraint de demander l'aide du *taikun*, qui fait lever un impôt à titre exceptionnel, le *goyōkin* 御用金. Il s'agissait d'une sorte d'emprunt fait aux marchands, pour couvrir les déficits ou financer certaines choses<sup>345</sup> :

« [...] une contribution spéciale imposée à tous les marchands des villes Impériales sous le nom de Goyokin sorte d'appel exceptionnel auquel la classe des négociants Japonais doit toujours s'attendre dans les circonstances majeures telles que guerre, famine, incendies, tremblements de terre, ... »<sup>346</sup>

Car, même si techniquement ce dernier possède l'entièreté du territoire japonais, dans les faits, seul Heiankyō lui appartient réellement. De ce fait, les revenus du *mikado* proviennent, d'après l'ambassadeur, essentiellement du culte rendu au *mikado* dans les temples contrôlés par les *Tokugawa-uji* :

« On assure que les revenus du Mikado sont assez précaires et que les sommes destinées à l'entretien de la Cour de Kioto proviennent exclusivement du Trésor du Taïcoun et du

---

<sup>344</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°161 - Annexe n°5, ... *op. cit.*, vue 99r

<sup>345</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 217. Goyōkin », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 6 – Lettre G, 153 p., p. 121

<sup>346</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 - Annexe, ... *op. cit.*, vue 87r

produit des aumônes faites aux officiers prêtres du Souverain religieux qui parcourent tout l'Empire en vendant des prières et des amulettes. »<sup>347</sup>

Ainsi, malgré la position divine du *mikado*, celui-ci apparaît de plus en plus en position de faiblesse et de soumission envers le *taikun*. Le mariage entre ce dernier et une des sœurs du *mikado* renforce cette soumission. Bien que le *mikado* soit contre cette union, il est contraint de l'accepter. Par ailleurs, ce dernier n'est visiblement pas épargné par les plus fanatiques, qui semblent prêts à attenter à sa vie au sein même de l'enceinte sacrée d'Heiankyō :

« En troisième lieu un attentat aurait été commis à Miako contre la personne même du Mikado - contre lequel on aurait tiré deux coups de pistolets au moment où il se promenait dans les jardins avec un de ses grands officiers ; d'autres disent que cet attentat aurait eu lieu contre son Premier Ministre. »<sup>348</sup>

Cependant, l'historiographie ne confirme pas si cet attentat a réellement eu lieu, d'autant plus que l'enceinte du *mikado* était relativement fermée aux personnes extérieures à la famille impériale<sup>349</sup>. La théorie avancée par Gustave Duchesne de Bellecourt semble donc plutôt tenir des rumeurs.

Ce qui est en revanche indiscutable, c'est la perte progressive d'autorité du *taikun* sur son territoire, et surtout vis-à-vis des puissants *daimyō* qui se rallient au *mikado* pour l'expulsion des étrangers du pays.

### 3 – Une perte progressive d'influence pour le *taikun*

Tokugawa Iemochi a beau être légitimé par le *mikado*, ce dernier ne jouit plus de la puissance et du prestige de son ancêtre, Tokugawa Ieyasu. En effet, si ce dernier était parvenu à conclure l'unification du Japon en achevant le travail de ses prédécesseurs, cela était en grande partie dû à ses qualités de fin stratège militaire, qui le firent respecter d'un grand nombre de *daimyō*<sup>350</sup>.

Mais progressivement, cette autorité s'est effritée, en raison de la jeunesse de ses successeurs pour commencer. Car parmi eux, il faut quand même noter que même si la majorité

---

<sup>347</sup> *Ibid.*, vue 86v

<sup>348</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°163, ... *op. cit.*, vues 112v-113r

<sup>349</sup> La mort de Kōmei Tennō, intervenant quelques mois avant la restauration Meiji reste cependant aujourd'hui considérée comme suspecte. La possibilité que des partisans du *Sonnō-jōi undō* ait attenté à sa vie après son acceptation du mariage entre l'une de ses sœurs et le *taikun* reste donc une hypothèse envisageable.

<sup>350</sup> ARTE Family FR (2023), « Sekigahara, la bataille des samourais | Points de repères | ARTE », ... *op. cit.*

d'entre eux a accédé au titre en ayant entre quinze et vingt ans, parfois plus, certains le sont devenus en n'ayant pas la moindre capacité à gouverner. Ce fut notamment le cas de Tokugawa Ietsugu 徳川 家継, qui succède à son père à l'âge de seulement trois ans<sup>351</sup>. Les successions entraînèrent également des conflits au sein même des *Tokugawa-uji*, qui ne parvenaient pas systématiquement à se mettre d'accord sur le choix du successeur<sup>352</sup>. Ce fut justement le cas pour la nomination de Tokugawa Iemochi, car Tokugawa Iesada était mort jeune sans laisser de descendance ni de successeur désigné<sup>353</sup>.

Cette accumulation de conflits internes fit monter les dissensions au sein même des *Tokugawa-uji*, aggravant l'état de faiblesse du pouvoir en place. Par ailleurs, Gustave Duchesne de Bellecourt relève rapidement cette absence d'autorité du *taikun*, qui ne serait pas considéré comme le dirigeant du pays, mais juste un général représentant le *mikado*, le véritable chef d'État :

« Pour les Japonais le Taïcoun n'est pas précisément l'Empereur ; il y a même une différence d'expression pour désigner celui que nous appelons l'Empereur temporel celui-ci, le Taïcoun est nommé en langue japonaise plutôt Grand Généralissime qu'Empereur et ne porte pas le titre de Koteï réservé seulement à l'Empereur Spirituel ou Mikado. »<sup>354</sup>

Cet aveu de faiblesse se retrouve notamment dans l'abandon progressive des anciennes mesures instaurées par Tokugawa Ieyasu, et supposées contraindre les *daimyō* pour asseoir son autorité sur eux. Nous l'avons déjà évoqué, mais la preuve de cette perte d'autorité est l'allègement, voire l'abandon de l'obligation de résidence à Edo pour les familles des *daimyō* :

« Jusqu'à présent une Loi datant de l'organisation féodale fondée par Yeas (ou Gongensama) pour maintenir les Daïmios sous le pouvoir du Taïcoun obligeait tous les Daïmios de l'Empire à résider, tous les deux ans, pendant un certain laps de temps dans la capitale et d'y laisser leurs familles en otages comme des garants de leur fidélité à la dynastie actuelle du Souverain temporel. Depuis quelques jours, cette ancienne Loi a

---

<sup>351</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993) « 271. Tokugawa Ietsugu (1709-1716) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 – Lettre T, 155 p., p. 102

<sup>352</sup> *Ibid.*

<sup>353</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 268. Tokugawa Iesada (1824-1858) », ... *op. cit.*,

<sup>354</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°7, Gustave Duchesne de Bellecourt à Alexandre Colonna, comte de Walenski, à Edo, le 30 septembre 1859, vues147v-148r

subi une suspension provisoire dont nos renseignements privés évoluent la durée à 5 ou 7 ans. »<sup>355</sup>

Et l'ambassadeur finit par attribuer les attaques incessantes envers les étrangers comme une volonté de nuire au *taikun*, plus que de faire fuir les Occidentaux du territoire<sup>356</sup>. Ainsi, la signature des traités ne fait qu'achever la perte d'autorité et de pouvoir du *taikun* sur les autres *daimyō*. Cette perte d'autorité se fait nécessaire au profit du *mikado*, qui voit le nombre de *daimyō* ralliant sa cause grandir au fur et à mesure que les Occidentaux s'installent sur le territoire japonais. Un fort sentiment national semble alors se développer autour du *mikado*, renforcé par la présence des Occidentaux au Japon.

### *C – Un sentiment national s'organisant autour de la figure du mikado renforcé par l'hostilité envers les étrangers ?*

La présence des Occidentaux au Japon ne tarde pas à générer de grosses tensions entre les partisans de l'ouverture du Japon, peu nombreux il faut l'avouer, et ceux ouvertement hostiles, rangés derrière le *mikado*. Cette question épineuse voit émerger un mouvement national fort, le *Sonnō-jōi undō* 尊皇攘夷運動<sup>357</sup>.

Derrière cette doctrine, plusieurs éléments entrent en compte. Dans un premier temps, cela concerne la vision du *mikado*, de sa position et du respect qui lui est attribué. Le *taikun*, sont représentant matériel sur terre, est un obstacle aux partis hostiles aux Occidentaux. Ce dernier est de ce fait nettement moins respecté sur celui qu'il représente, bien que personne n'attente directement à sa vie. Les partisans du *Sonnō-jōi undō* sont en effet pour une restitution des pouvoirs du *mikado*, au détriment de ceux du *taikun*. Présents jusque dans les plus hautes distinctions de l'administration, ils tentent par tous les moyens d'inverser l'ordre établi par Tokugawa Ieyasu deux siècles plus tôt. Et cela passe également par l'expulsion des étrangers du territoire japonais, afin de retourner au *sakoku*. Car la présence des Occidentaux sur le territoire japonais représente une véritable menace pour la stabilité du pays aux yeux de ces partis.

---

<sup>355</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°206, ... *op. cit.*, vues 277v-278r

<sup>356</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°164 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vues 123v-124r

<sup>357</sup> Littéralement traduit par « Révéler l'empereur, expulser les barbares », le *Sonnō-jōi undō* 尊皇攘夷運動 est un mouvement politique qui émerge à partir de l'ouverture du Japon en 1853.

De ce fait, l'unicité du Japon semble en réalité être maintenu par l'hostilité grandissante de certains *daimyō* envers les étrangers, et surtout le *taikun*. Ce dernier voit sa position d'autorité mise à mal, le *mikado* redevenant progressivement le véritable dirigeant du pays. Et cette hostilité se traduit véritablement par un rejet de la présence Occidentale sur le territoire.

### 1 – Un *mikado* plus respecté que le *taikun*, son représentant sur terre

Nous l'avons vu plus haut, mais la définition du rôle du *mikado* dans le paysage politique japonais est relativement floue. Gustave Duchesne de Bellecourt le qualifie à la fois d'empereur, mais surtout de chef de la religion japonaise. Pour autant, à l'inverse du *taikun*, le *mikado* jouit d'un prestige relativement important, notamment en raison de sa lignée supposée ininterrompue.

L'ouverture du Japon aux Occidentaux a eu un impact non négligeable sur la vie politique, mais surtout sur l'autorité du *taikun*. En effet, l'ambassadeur se rend progressivement compte que les *daimyō*, l'élite dirigeante du pays, se montre de plus en plus en faveur du *mikado*, et donc logiquement, le *taikun* perd en puissance. La perte en puissance du *taikun* se caractérise notamment par la défection de certaines branches *Tokugawa-uji*, dont l'une des plus importantes, celle des *Mito Tokugawa-ke* 水戸徳川. Cette dernière est tombée en disgrâce après s'être ouvertement opposée à la signature des traités avec les États-Unis<sup>358</sup>. En effet, Tokugawa Nariaki 徳川斉昭, alors membre du *rōjū*, s'oppose ouvertement à la signature de ce dernier. Cela lui vaut d'être assigné à résidence à partir de 1858 par Li Naosuke dans le cadre de la purge d'Ansei :

« On attribue cet attentat à un Prince de Mito de la famille du Taicoun, dont l'ambition aurait, à la mort du dernier souverain, il y a un an, éveillé les susceptibilités de la cour de Yédo et qui, sur l'ordre du Régent, aurait été disgracié. On dit ce Prince fort hostile aux Etrangers. »<sup>359</sup>

Dès lors, la quasi-totalité des agressions envers les Occidentaux, ainsi que les *rōjū*, sont attribuées aux vassaux de Tokugawa Nariaki par l'ambassadeur mais également les Japonais. Mais bien que cet acte paraisse anodin, les *daimyō* voyant leurs *han* et leur prestige changer en

---

<sup>358</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 278. Tokugawa Nariaki (1800-1860) », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 19 – Lettre T, 155 p., p. 104

<sup>359</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°33, ... *op. cit.*, vue 120v

fonction du *taikun* et de leur lien avec celui-ci<sup>360</sup>, les *Mito Tokugawa-ke* 水戸徳川 font partie des familles les plus puissantes du Japon, très largement soutenus par de nombreux vassaux<sup>361</sup>. Le désaveu de cette dernière affaiblit donc grandement le *taikun*, qui ne peut plus compter sur une partie des forces militaires qui lui étaient fournies. Progressivement, de plus en plus de *daimyō* se détachent du pouvoir shōgunal :

« Il en résulte que de nos jours, certains Daïmios, ceux sans doute dont les ancêtres ont appuyé ce système habile, se sentent encouragés à ne reconnaître "que jusqu'à un certain point" la prédominance complète du Taïcoun [...] »<sup>362</sup>

Ainsi, le *taikun* perd progressivement son prestige et son pouvoir, tant par sa faiblesse politique, que par les défections de *daimyō* qui se font de plus en plus nombreuses. Mais cette faiblesse politique joue en faveur du *mikado*, qui profite de la situation pour voir un grand nombre de *daimyō* rallier sa cause et espérer le remettre sur son trône.

## 2 – Une volonté de remettre le *mikado* sur le devant de la scène politique

En effet, le mouvement qui prend forme depuis la signature des traités avec les Occidentaux, s'intensifie à mesure que les ports du Japon s'ouvrent à ces derniers. De plus en plus de *daimyō*, notamment parmi les plus importants du Japon, se range du côté du *mikado*, dans l'objectif de restaurer son trône et ses pouvoirs impériaux :

« De plus, il devient de plus en plus évident que l'on fait revivre peu à peu le pouvoir suprême du Mikado [...] »<sup>363</sup>

Le mouvement politique le plus important à ce moment-là est le *Sonnō-jōi undō*, un mouvement radical prêt à tout pour remettre le *mikado* sur son trône légitime<sup>364</sup>. Mais ce mouvement existait déjà bien avant la signature des traités, et prend ses origines dans la doctrine

---

<sup>360</sup> IAWO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 278. Tokugawa Nariaki (1800-1860) », ... *op. cit.*

<sup>361</sup> D'après le tableau réalisé par Gustave Duchesne de Bellecourt en 1861, son domaine valait encore près de 350 000 *koku*, le classant parmi les quinze *daimyō* 大名 les plus importants et les plus riches du Japon.

<sup>362</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°1, ... *op. cit.*, vues 307v-308r

<sup>363</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°196, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 28 septembre 1862, vue 128r

<sup>364</sup> IAWO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1992), « 603. Sonnō-jōi undō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 18 – Lettre S (2), 169 p., p. 131-132

confucéenne<sup>365</sup>. Mais il connaît une véritable radicalisation à partir de 1858, date de la signature du *Nichi-Bei shūkō tsūshō jōyaku* 日米修好通商条約, traité actant l'ouverture du Japon aux Occidentaux et signé avec les États-Unis<sup>366</sup>.

Gustave Duchesne de Bellecourt assiste à la radicalisation de ce mouvement, et considère même que ce qu'il se passe au Japon pourrait être rapproché de la Restauration française, période durant laquelle Louis XVIII reprend le pouvoir et remet en place le système monarchique<sup>367</sup>. Bien que cela ne puisse évidemment pas être comparable, étant donné que la France et le Japon fonctionnaient sur deux systèmes politiques bien différents. Cependant, l'ambassadeur relève à plusieurs reprises le fait que les grands *daimyō* s'éloignent peu à peu du *taikun* pour se rapprocher à l'inverse du *mikado* :

« En second lieu, la défection de plusieurs grands Daimios qui se seraient rendus à Miako dans le but de demander au Mikado et la déposition du Taicoun actuel et le retour aux anciennes Lois d'exclusion. On cite parmi ces Daïmios le Prince de Satsouma [...] »<sup>368</sup>

Cependant, le *daimyō* que cite Gustave Duchesne de Bellecourt dans cet extrait n'est pas du tout un allié du *mikado*, bien au contraire. En 1851, Shimazu Nariakira 島津斉彬 prend la tête du Satsuma-han 薩摩藩, deuxième domaine le plus riche du Japon<sup>369</sup>. Il se montre très ouvert à la question Occidentale, et soutient même la signature des traités en 1858<sup>370</sup>. Son neveu, Shimazu Tadayoshi 島津忠義, lui succède la même année et laisse son père, Shimazu Hisamitsu 島津久光 diriger le fief en son nom. Ce dernier, également partisan de l'ouverture, soutien lui aussi la signature des traités et l'ouverture successive des ports du Japon<sup>371</sup>. Il œuvre cependant pour tenter de mettre en place un nouveau système où le pouvoir serait au mains de

---

<sup>365</sup> Le confucianisme est une école philosophique, morale et politique chinoise développée à partir du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C., basée sur les écrits de Confucius (Kongfuzi 孔夫子). Ce dernier considérait que réformer les collectivités ne serait possible qu'à partir des familles et de l'individu. Cette doctrine fut la base de l'empire chinois durant près de dix siècles.

<sup>366</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 135. Nichi-Bei shūkō tsūshō jōyaku », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 15 – Lettres M (2) et N (1), 170 p., p. 109

<sup>367</sup> PEREZ STANIS (dir.) (2018), « 14 - Restaurer le corps royal, de Louis XVIII à Louis-Philippe », dans : *Le Corps du roi. Incarner l'État. De Philippe Auguste à Louis-Philippe*, Paris : Perrin, collection « Hors collection », 480 p., p. 357-378

<sup>368</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°163, ... *op. cit.*, vues 111v-112r

<sup>369</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.* vue 314r

<sup>370</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1992), « 369. Shimazu Nariakira (1809-1858) », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 18 – Lettre S (2), 169 p., p. 40

<sup>371</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 179. Satsuma-han », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 17 – Lettres R (2) et S (1), 170 p., p. 138-139

plusieurs *daimyō*, choisis parmi les plus puissants des branches Tokugawa<sup>372</sup>, sans pour autant chercher à restaurer le pouvoir du *mikado*.

Mais la volonté de restaurer le pouvoir du *mikado* s'accompagne également d'une hostilité plus qu'affirmée envers la présence Occidentale sur le territoire. Les partisans du *Sonnō-jōi undō* ne peuvent tolérer que des étrangers bafouent la terre sacrée du *mikado*.

### 3 – Repousser l'envahisseur étranger en restaurant les pouvoirs du *mikado*

De manière générale, l'animosité envers les étrangers semble avant tout être motivée par une crainte de perte d'autorité pour les *daimyō*, dirigeant d'une main de fer la politique japonaise. Cependant, cette volonté de limiter, voire de « demander l'expulsion des Étrangers »<sup>373</sup>, comme le relève Gustave Duchesne de Bellecourt dans ses dépêches, amènerait les *daimyō* les plus conservateurs à profiter de ce flou politique pour tenter de restaurer les pouvoirs du *mikado*, comme nous l'avons vu juste avant.

Mais ce dont se rend bien compte l'ambassadeur au fur et à mesure, c'est que cette tentative de restauration des pouvoirs du *mikado* semble être en partie la raison de cette haine extrême de la part de certains Japonais envers les Occidentaux présents au Japon. En effet, comme nous l'avons évoqué plus haut, le territoire du Japon, plus particulièrement Heiankyō, est considéré comme une terre sacrée, fondée par les dieux, et dirigé par leur digne descendant, le *mikado* :

« "- Il y a," m'ont-ils répondu, "au Japon deux catégories d'opinion parmi ceux qui sont opposés aux étrangers. Les uns comme les marchands et les paysans par exemple attribuent aux étrangers le renchérissement de toutes les denrées et marchandises, les autres agissent sous l'influence d'inspirations religieuses fanatiques et sont sollicités par cette idée insensée que les étrangers violent par leur présence le sol sacré de l'Empire.  
»<sup>374</sup>

L'autre parti hostile aux étrangers serait donc composé des marchands et des paysans, qui auraient vu les prix augmenter fortement en raison de la présence des Occidentaux, mais surtout de l'augmentation des exports vers l'Occident. Pour autant, dans les faits, ce sont plutôt les

---

<sup>372</sup> *Ibid.*

<sup>373</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°183, ... *op. cit.*, vue

<sup>374</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche n°94, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 31 juillet 1861, vues 142v-143r

Occidentaux qui semblent pâtir de la hausse des prix par le négociant à Yokohama, car le *bakufu* refuse d'introduire les monnaies étrangères et fixe la valeur de la monnaie<sup>375</sup>. L'ambassadeur rapporte même que les commerçants d'Ōsaka 大阪市, un des ports situés plus au sud (Annexe 1 – Lamaury Héloïse, *Carte simplifiée du Japon (îles et villes principales)*, réalisée en croisant les données cartographiques de différents ouvrages) devant s'ouvrir aux Occidentaux, seraient ouverts à la question :

« [...] que les commerçants indigènes d'Osacca s'attendaient à l'ouverture de cette ville au commerce étranger et qu'ils le désiraient vivement [...] »<sup>376</sup>

De ce fait, l'ambassadeur commence progressivement à considérer le rejet des Occidentaux, non pas comme une xénophobie affirmée de la part des Japonais, mais bien comme une tentative d'affaiblissement du pouvoir du *taikun* :

« En un mot, les Daïmios, à bout de patience, en seraient amenés à demander l'expulsion des Étrangers ; non pas par suite de sentiments de répugnance inné pour des relations avec l'extérieur, comme nous étions portés à le croire, mais bien par suite des préjudices financiers que le Gouvernement du Taïcoun leur imposerait sans cesse en invoquant les nécessités créées par la présence des Étrangers. »<sup>377</sup>

Et c'est en réalité ce qu'il se passe. Le *Sonnō-jōi undō* passe progressivement d'un mouvement souhaitant l'expulsion des étrangers du territoire, à un mouvement œuvrant pour la destitution du *taikun* et du système du *bakufu*. Pour autant, la question des étrangers n'est pas forcément oubliée, et devient même le fer de lance des partisans les plus radicaux, qui n'hésitent pas à tout mettre en œuvre pour déstabiliser les pays signataires avec le Japon :

« [...] comme pour annihiler en majeure partie la part de Souveraineté que les Puissances Étrangères ont toujours reconnue au Taïcoun [...] »<sup>378</sup>

Ils espèrent par ce biais parvenir à renforcer le pouvoir face aux Occidentaux qui ne cessent d'accroître leur puissance et leurs territoires sur tous les continents. Mais cela met du

---

<sup>375</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction des Consuls et Affaires Commerciales, Dépêche diplomatique n°68, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 19 août 1860

<sup>376</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°161 - Annexe n°5, ... *op. cit.*, vue 99v

<sup>377</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°200, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 10 octobre 1862, vue 197r

<sup>378</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°170, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 26 juin 1862, vues 173v-174r

temps, et les représentants étrangers, tout comme les ressortissants ne semblent pas prêts à quitter le Japon.

\* \* \*

Ainsi, nous avons pu voir que le Japon est un territoire totalement différent de la conception que se fait Gustave Duchesne de Bellecourt d'un pays uni. En effet, ce dernier semble en grande partie être composé de domaines, dont la puissance varie selon les revenus générés. Pour autant, le *mikado* est supposé être le propriétaire de l'entièreté du territoire, mais dans les faits, ce n'est absolument pas le cas. Et il en est de même pour le *taikun*, chef supposé des *daimyō*, mais dont le territoire certes étendu, ne génère pas suffisamment de ressources pour lui permettre de se passer des forces armées des *daimyō*. Pour autant, le *mikado* et le *taikun* apparaissent comme les figures d'unité de ce territoire morcelé. Les Japonais, qu'il s'agisse du peuple comme des *daimyō*, vouent un profond respect au *mikado*, divinité vivante qu'ils n'oseraient pas attaquer en apparence. Même si ce dernier apparaît rapidement comme un simple mortel à la merci du *taikun*. Mais la présence des étrangers tend à inverser les rôles. Incarné par le mouvement du *Sonnō-jōi undō*, l'affaiblissement du *taikun* profite au *mikado* qui voit son influence et son importance progressivement être restaurées. Un sentiment national commence à s'organiser autour de sa figure, avec comme volonté de rétablir le trône du *mikado* et de détruire définitivement le système du *bakufu*. Mais cette volonté passe également par le rejet des Occidentaux sur le territoire, et engendre grand nombre d'attaques à leur rencontre.

\*

\* \*

Nous l'avons vu dans ce chapitre, Gustave Duchesne de Bellecourt doit tout apprendre du Japon. Le système politique en place, le *bakufu* lui échappe complètement. Il ne semble pas parvenir à comprendre qui est le véritable chef de ce pays. Pourtant, il fait rapidement la distinction être le *mikado*, qu'il nomme « Empereur Spirituel »<sup>379</sup>, et le *taikun*, « Empereur Temporel »<sup>380</sup>. Mais cette distinction évolue au fil du temps. Pendant un temps, il considère le *taikun* comme le véritable chef du pays. Et il se rend rapidement compte que ceux qui dirigent, ce sont les *daimyō*, la force militaire du Japon. Ces derniers sont partout dans l'administration du *bakufu*, mais également à la cour de Heiankyō. Ils peuvent contrebalancer le pouvoir à leur guise, ne craignant plus la personne du *taikun*. Et cette absence de crainte se caractérise par le

---

<sup>379</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*, vue 116v-117r

<sup>380</sup> *Ibid.*

mouvement national qui se radicalise, et cherche à définitivement évincer le *taikun* du pouvoir. Le territoire appartenant en grande partie aux *daimyō*, ils peuvent soulever des armées bien plus puissantes que celle du *taikun*. Mais pour autant, ce sont dans un premier temps les étrangers qui deviennent la cible des partisans les plus hostiles du *Sonnō-jōi undō*. Ainsi, les dépêches de Gustave Duchesne de Bellecourt dépeignent un pays à la fois uni et désuni, où les *daimyō* règnent en maître, tels les seigneurs féodaux du Moyen âge occidental.

De ce fait, la société que décrit l'ambassadeur semble, selon lui, venue tout droit d'un autre temps. Il considère rapidement le Japon comme un ensemble féodal, où les plus riches dominent le reste du peuple. Ce dernier semble en effet complètement écrasé par les *daimyō*, et leur possibilité d'évolution dans la hiérarchie très faibles. Mais pour autant, la société du Japon ne se résume pas uniquement au *daimyō*.

## CHAPITRE 2 : LE JAPON, ENTRE RIGIDITÉ, FORMALISME ET TRADITIONS, UN PAYS DONT LA RIGUEUR SEMBLE D'UN AUTRE TEMPS POUR LES ÉTRANGERS

Au-delà du système politique du Japon, Gustave Duchesne de Bellecourt tente de brosser un portrait de la société japonaise, et notamment des Japonais eux-mêmes dans ses dépêches. En effet, tout ou presque reste à découvrir pour la France concernant ce pays. Les seules informations ayant filtré avant l'arrivée de l'ambassadeur au Japon provenant quasi-exclusivement des ouvrages hollandais<sup>381</sup>. Ces derniers, autorisés à entrer sur le territoire Japonais à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, ont permis à l'Occident de ne pas rester totalement étranger à ce pays. Pour autant, les connaissances de la France, mais surtout de Gustave Duchesne de Bellecourt sont en réalité très limitées, et cantonnées à une vision comparée avec la Chine, mieux connue des Occidentaux<sup>382</sup>. De ce fait, Gustave Duchesne de Bellecourt doit impérativement combler les lacunes de la France sur la question Japonaise, notamment pour établir des relations politiques plus fluides et régulières entre les deux pays.

L'un des premiers éléments que développe l'ambassadeur dans ses dépêches est centré sur l'aspect cadré de la société japonaise, et plus précisément sur les fondements de ce cadre. Le *taikun* en place à son arrivée, Tokugawa Iemochi, est le 14<sup>e</sup> du *Tokugawa-uji*<sup>383</sup>. Installés depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle, ce clan dirige *de facto* le Japon sous le titre de *taikun*. L'apparence rigide et protocolaire de cette société surprend et agace quelque peu l'ambassadeur, qui se plaint régulièrement de la lenteur de l'administration japonaise dans les relations avec les représentants étrangers. Plus encore, ce sont les mœurs qui étonnent, voir choquent, Gustave Duchesne de Bellecourt. Cette société régie par les armes et l'honneur lui semble d'un autre temps, plus proche de la féodalité, que des États modernes occidentaux<sup>384</sup>. D'autant plus que la majorité des Japonais, tout du moins de ceux qui sont autorisés à entrer en contact avec les étrangers, se trouvent être relativement hostiles à l'intégration des us et coutumes. Ce rejet est d'autant plus fort concernant la religion catholique, bien que la liberté de culte pour les étrangers

---

<sup>381</sup> GERRITSEN ANNE (2019), « 1641. Deshima, base de commerce des Hollandais au Japon », dans : ROMAIN BERTRAND, *L'Exploration du monde. Une autre histoire des Grandes Découvertes*, Paris : Le Seuil, collection « L'Univers historique », 528 p., p. 244-248

<sup>382</sup> DUBOIS DE PRISQUE EMMANUEL (2019), « Les relations franco-chinoises, cinquante-cinq ans de faux-semblants », *Monde chinois* [en ligne], 11 février 2020, 59-3, p. 7-13, disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-monde-chinois-2019-3-page-7.htm> [27 avril 2023]

<sup>383</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°1, *Note sur le Gouvernement du Japon*, Edo, mai 1861, vue 292r

<sup>384</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 125r

soit en partie assurée<sup>385</sup>. Cependant, le peuple japonais, bien que peu présent dans son portrait du Japon, semble nettement moins hostile à la présence étrangère que les *daimyō*. Bien que l'ambassadeur entre très rarement en contact avec ce peuple, ce dernier parvient à nous donner une description plus ou moins fournie de leur situation. Il relève notamment l'aspect fermé de la hiérarchie japonaise, cantonnant le peuple au bas de l'échelle. Mais ses rapports nous apprennent également la place à laquelle peuvent prétendre les femmes dans cette société masculine.

### I – UNE SOCIÉTÉ CADRÉE DEPUIS LA FONDATION DU *TOKUGAWA BAKUFU*, ET ORDONNÉE PAR UNE HIÉRARCHIE COMPLEXE

Le nom Tokugawa apparaît en 1566, lorsque Matsudaira Takechiyo 松平竹千代 est nommé *Mikawa no kami* 三河守, c'est-à-dire gouverneur de la province de Mikawa 三河国. À ce moment-là, il *change* de nom, devenant Tokugawa Ieyasu, et le clan Matsudaira 松平氏, devient le clan Tokugawa<sup>386</sup>. À partir de 1603, le clan accapare le titre de *taikun*, qu'il conserve pendant quinze générations. Cependant, bien que le titre soit héréditaire, la problématique récurrente de ce clan est de ne laisser que des enfants pour prendre la relève. Et ces derniers meurent généralement avant d'atteindre l'âge adulte, et ne laissent que rarement des fils en mesure de leur succéder<sup>387</sup>. Le maintien de cette lignée jusqu'à l'avènement de Meiji Tennō ne doit qu'aux branches cadettes du fondateur du *Tokugawa bakufu*. Faisant partie de la classe des *daimyō* du Japon, les *Tokugawa-uji* doivent également se plier au système protocolaire et formaliste du Japon. Ils dirigent en quelques sortes l'administration Japonaise, et son système hiérarchique très stricte. Pour autant, en son sein peuvent se côtoyer aussi bien des fonctionnaires issus de la classe civile, que des *daimyō* issus des familles moins importantes. Les grandes familles n'ayant aucune obligation de remplir des fonctions administratives, ces derniers se contentent de siéger dans les différents conseils qui assistent le *taikun* et le *mikado*.

Ainsi, l'ambassadeur décrit une société en grande partie refondée lors de l'instauration du *Tokugawa bakufu*, qui redistribue complètement les titres de la classe dirigeante. Cette

---

<sup>385</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°6, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, Edo, le 19 septembre 1859, vue 132v

<sup>386</sup> IWAO SEICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 274. Tokugawa Ieyoshi (1793-1853) », ... *op. cit*

<sup>387</sup> Pour exemple, à l'exception de Tokugawa Yoshinobu 徳川 慶喜, qui abdique ses pouvoirs en faveur de Meiji Tennō, les trois derniers *taikun* du *Tokugawa bakufu* meurent sans laisser de descendance pour leur succéder.

dernière repose de ce fait sur une administration en grande partie dirigée par des *daimyō* de second ordre, mais où certains civils peuvent se positionner.

*A – L’instauration des Tokugawa au début du XVIIe siècle, une refonte des élites japonaises qui a ses limites*

Durant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, plusieurs grands personnages de l’histoire du Japon se succèdent, procédant progressivement à l’unification du Japon. Le dernier d’entre eux est Tokugawa Ieyasu. Ce dernier, profitant de la mort du *daimyō* Toyotomi Hideyoshi<sup>388</sup> en 1598, obtient le soutien, en 1600, de la majorité des *daimyō* du Japon. Il devient ainsi le dirigeant *de facto* du Japon, avant de se faire désigner *shōgun* en 1603 par Go-Yōzei Tennō<sup>389</sup>. Lors de son accession au titre de *taikun*, Tokugawa Ieyasu modifie l’équilibre entre les familles en place depuis plusieurs siècles et celles qui se sont ralliées à sa cause. En effet, la prise de pouvoir de ce dernier s’est faite par les armes, étendant considérablement les pouvoirs du *taikun*, devenant nettement moins dépendant du *mikado*. Tokugawa Ieyasu en profite pour anéantir ses rivaux en diminuant leur puissance, soit par la réduction de leurs fiefs, soit par l’anéantissement des clans<sup>390</sup>. Cette nouvelle hiérarchie permet aux *Tokugawa-uji* de s’assurer un pouvoir relativement stable pendant près de deux siècles. Cependant, bien qu’à première vue, le *taikun* apparait comme le personnage le plus important du Japon, la cour du *mikado* peut, à tout moment, modifier cette hiérarchie, en nommant des personnages à des titres plus élevés que celui du *taikun* lui-même.

De ce fait, Gustave Duchesne de Bellecourt décrit un pays en apparence dirigé par un clan, les *Tokugawa-uji*. Mais l’arrivée de ce clan au pouvoir a eu pour conséquence de modifier considérablement la hiérarchie au sein des *daimyō*, faisant perdre un grand pouvoir à des familles en place depuis plusieurs siècles. Pour autant, cette apparente toute puissance semble pouvoir être à tout moment annihilée par les décisions du *mikado*.

---

<sup>388</sup> Considéré comme l’un des trois unificateurs du Japon, Toyotomi Hideyoshi fut celui qui promulgua les lois antichrétiennes et fit expulser les missionnaires chrétiens du sol japonais.

<sup>389</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 125r

<sup>390</sup> CALVET ROBERT (2022), « Quatrième partie. L’unification du pays sous un nouveau shōgunat (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) », ... *op. cit.*, p.

## 1 – Une succession définie au sein des branches Tokugawa

Dès l'instauration du *Tokugawa bakufu* en 1603 se pose la question d'assurer la conservation du titre au sein du clan Tokugawa. Se met alors en place le principe des *gosanke Tokugawa*, littéralement les « trois maisons des Tokugawa »<sup>391</sup>. Au début du XVIIe siècle, Tokugawa Ieyasu nomme ses trois derniers fils *daimyō*<sup>392</sup>. Tokugawa Yoshinao devient *daimyō* dans la province d'Owari<sup>393</sup>, Tokugawa Yorifusa récupère le domaine de Mito<sup>394</sup>, et Tokugawa Yorinobu le domaine de Wakayama 和歌山藩, dans la province de Kii<sup>395</sup>.

Ces trois branches formaient ainsi le rang le plus haut parmi les *shimpan* 親藩 (Annexe 3), c'est-à-dire tous ceux ayant un lien de parenté avec Tokugawa Ieyasu<sup>396</sup>. Leur rôle était simple, ils devaient fournir un successeur au titre de *taikun* en cas d'absence d'héritier. En échange de ce rang, ils se devaient d'assister le *taikun* et le protéger<sup>397</sup> :

« L'aristocratie japonaise compte environ 360 ou 380 Princes feudataires divisés en deux classes. Dans la première se range la plus ancienne noblesse de l'Empire au nombre de 18 familles, parmi lesquelles trois ou quatre ont le privilège de fournir des successeurs au Trône Temporel en cas d'extinction de la descendance du Taïcoun, ou lorsqu'un motif de déshérence quelconque nécessite un *changement* de famille souveraine. C'est parmi les chefs de ces familles privilégiés qui portent le titre de frères du Taïcoun que le Grand Conseil des Damios peut élire le souverain, élection à laquelle le *Mikado* ou Empereur Spirituel ne concourt que pour sanctionner le choix des Princes feudataires. »<sup>398</sup>

C'est ainsi qu'au cours des deux siècles du *Tokugawa bakufu*, ces branches ont permis à la branche principale de conserver le titre de *taikun* en fournissant un successeur<sup>399</sup>. Mais son arrière-petit-fils, Tokugawa Yoshimune, ajoute trois nouvelles branches (Tayasu 田安徳,

<sup>391</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 126. Gobugyô », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 6 – Lettre G, 153 p., p. 68

<sup>392</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°1, ... *op. cit.*, vue 292

<sup>393</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1990), « 227. Owari no kuni », ... *op. cit.*, volume 16 - lettres N (2), O, P, Q et R, 174 p., p. 146-147

<sup>394</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 274. Tokugawa Ieyoshi (1793-1853) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 - lettre T, 155 p., p. 31-32

<sup>395</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1995), « 19. Wakayama-kan », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 20 - lettres U, V, W, X, Y et Z, 157 p., p. 47

<sup>396</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 195. Gosanke », ... *op. cit.*

<sup>397</sup> *Ibid.*

<sup>398</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 126

<sup>399</sup> Tokugawa Yoshimune 徳川 吉宗 en 1716, Tokugawa Iemochi en 1858, tous les deux issus de la branche Kii, et Tokugawa Yoshinobu de la branche Mito en 1866.

Hitotsubashi 一橋徳 et Shimizu 清水徳), issues de ses fils, les *gosankyō*<sup>400</sup>. Cependant, contrairement au *gosanke*, les trois branches du *gosankyō* ne possèdent pas de domaines :

« [...] l'ordre de succession au trône temporel du Japon est réglé de manière à assurer la couronne dans la famille du Taïcoun célèbre [...] parmi les membres des trois branches de la famille Impériale descendant directement du Taïcoun Yéas et à défaut de successibles dans ces trois premières branches, parmi celles que forme la descendance d'un petit-fils du fondateur de la dynastie actuelle. Les trois premières branches de la famille Impériale que cette Loi mixte appelle au trône sont appelés Gosankiès ou frères du Taïcoun ; les trois autres, susceptibles seulement à défaut des premières portent le nom de Gosankios ou proches frères du Taïcoun. »<sup>401</sup>

Ainsi, en mettant en place ce système, les *Tokugawa-uji* s'assurent de maintenir le titre du *taikun* dans leur famille. D'autant plus que les *shimpan* étaient exclusivement composés des branches issues des différents descendants de Tokugawa Ieyasu. Dans la hiérarchie interne de ce groupe, juste en dessous des *gosanke* se trouvait les *gokamon* 御家問, composés des autres branches fondées par les fils cadets des *taikun*<sup>402</sup>. Et encore en-dessous se trouvaient les *gosankyō* que nous venons d'évoquer.

Mais cette hiérarchie établie par Tokugawa Ieyasu en 1603 n'impacte pas uniquement sa famille, mais tous les *daimyō* du Japon, qui se voient classifiés en fonction de leur ralliement ou non à la famille.

## 2 – Les vaincus face aux vainqueurs, une redistribution des domaines en faveur des partisans de Tokugawa Ieyasu

En effet, lorsque Tokugawa Ieyasu instaure le *Tokugawa bakufu*, ce dernier réorganise toute la hiérarchie des *daimyō*. Il gratifie ceux qui l'ont soutenu durant la bataille de Sekigahara de titres et de domaines, et à l'inverse, condamne ceux qui ont combattu aux côtés de Toyotomi Hideyoshi. La classe des *daimyō* est alors divisée en trois catégories établies selon leur lien avec les *Tokugawa-uji* : les *shimpan daimyō*, les *fudai daimyō* 譜代大名 et les *tozama daimyō*

---

<sup>400</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1992), « 387. Shimpan<sup>1</sup> », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 18 – Lettre S (2), 169 p., p. 67-48

<sup>401</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°35, ... *op. cit.*, vue 169

<sup>402</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 260. Tokugawa(-uji) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 - lettre T, 155 p., p. 99

外様大名<sup>403</sup> (Figure 10). Nous venons de l'évoquer, mais la tête de cette hiérarchie est représentée par les *shimpan daimyō* en leur qualité de descendants de Tokugawa Ieyasu.

Les *fudai daimyō* étaient composés de ceux dont l'allégeance aux *Tokugawa-uji* remontait à une période antérieure à la bataille de Sekigahara en 1603<sup>404</sup>. Cela représentait ainsi plus d'une centaine de familles à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont faisait partie par exemple la famille de Li Naosuke, *tairō* en 1858<sup>405</sup>. Contrairement à ce qu'avance Gustave Duchesne de Bellecourt, ce sont eux qui composent en grande partie l'administration du *bakufu*, et ils ne doivent en rien leur titre aux *Tokugawa-uji*. Ces derniers leurs ont juste concédés des terres plus importantes que celles qu'ils possédaient par le passé pour la plupart :

« En second lieu les Gofoudaïs, ou Princes dont les ancêtres tenant leur investiture de la dynastie actuelle, sont dans l'obligation de fournir au Taïcoun un certain contingent d'hommes d'armes. »<sup>406</sup>

La dernière catégorie de *daimyō* étaient les *tozama daimyō*, et désignait tous ceux ayant dû se soumettre à Tokugawa Ieyasu après la bataille de Sekigahara<sup>407</sup>. Généralement, leurs fiefs étaient de moindre importance, et entourés par les domaines des *fudai daimyō* et des *shimpan daimyō*<sup>408</sup>.

Ainsi, contrairement à ce qu'avance Gustave Duchesne de Bellecourt, il n'existe pas de « petits » ou de « grands » *daimyō*. Les revenus de leurs fiefs ne signifiaient pas forcément qu'ils appartenaient à une catégorie précise, car cela pouvait *changer* selon le *taikun* et les droits qui leur étaient octroyés<sup>409</sup> :

« Les Daimios ou Princes qui composent le mécanisme féodal de l'Empire du Japon [...] sont classés généralement en diverses catégories. On les divise en grands ou petits Daïmios suivant les origines de leurs fiefs ou l'importance de leurs revenus. »<sup>410</sup>

<sup>403</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1978), « 47. *Daimyō* », ... *op. cit.*

<sup>404</sup> TURNBULL STEPHEN (2012), « The hour of destiny », ... *op. cit.*

<sup>405</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1980), « 17. *Fudai-daimyō* », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 5 – Lettre F, 124 p., p. 17

<sup>406</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°166, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 22 juin 1862, vue 151v-152r

<sup>407</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 226. Sekigahara no tatakai », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 17 – Lettres R (2) et S (1), 170 p., p. 155-156

<sup>408</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993) « 374. *Tozama-daimyō* », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 – Lettre T, 155 p., p. 140-141

<sup>409</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 67. Han », ... *op. cit.*

<sup>410</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 304r

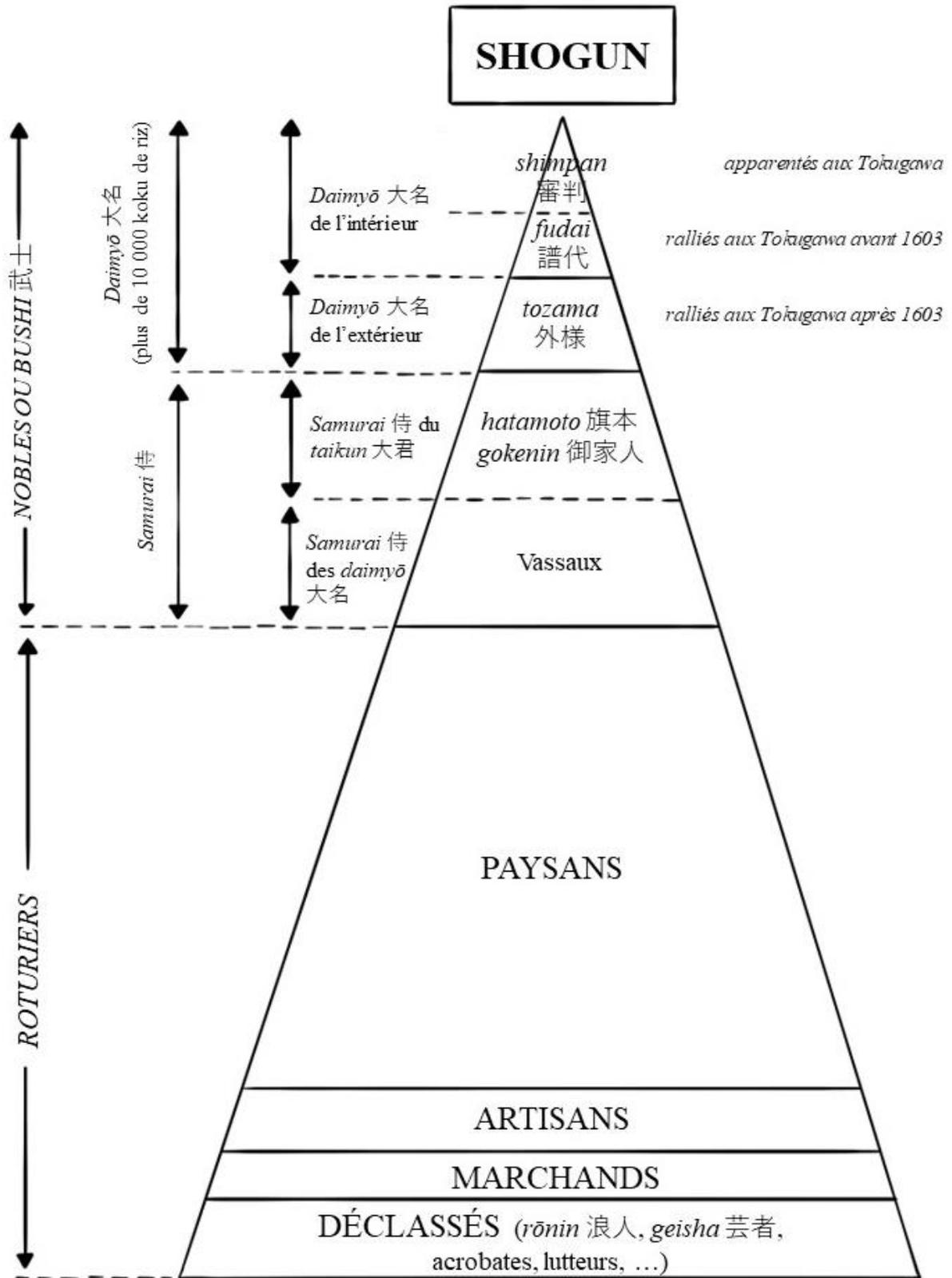


Figure 10 : REISCHAUER EDWIN OLDFATHER, DUBREUIL RICHARD (2014), « Structure sociale du Japon sous les Tokugawa (1603-1868) », dans : *Histoire du Japon et des Japonais. 1. Des origines à 1945*, Paris : Éditions Points, collection « Points. Histoire », 251 p.

Mais pour ce qui est des *daimyō* ayant combattu contre Tokugawa Ieyasu en 1603, ce dernier se montra impitoyable à leur encontre. Certaines familles disparurent tout simplement, comme les *Toyotomi-uji*, dont le dernier représentant, Toyotomi Kunitomo 豊臣 国松, petit-fils de Toyotomi Hideyoshi, fut assassiné en 1614<sup>411</sup>. La plupart d'entre eux devinrent des *rōnin*, dépossédés de leurs fiefs et de leurs vassaux :

« [...] et compter aussi avec les familles de ceux qui ont été dépouillés autrefois de leurs possessions ; [...] »<sup>412</sup>

Par cette redistribution des *han*, Tokugawa Ieyasu espère assurer la paix sur le territoire qu'il vient d'unir. Car celle-ci permettrait aux *Tokugawa-uji* de conserver le titre de *taikun* sans trop de difficultés. Mais ce qu'il n'avait pas prévu, c'est que les *daimyō* qu'il venait de déposséder se rallient progressivement au *mikado*, qui use du peu de pouvoir qu'il lui reste pour déstabiliser l'ordre établi.

### 3 – La cour de Kyōto, une noblesse prestigieuse mais dépouillée de ses biens

Nous l'avons déjà évoqué dans le chapitre précédent, le *mikado* possède très peu de pouvoir dans l'administration du *bakufu*. Cependant, il reste le dirigeant officiel du pays, le plaçant tout en haut de la hiérarchie japonaise. Entouré d'une cour majoritairement composée de *kuge*, la noblesse japonaise, ces derniers conservent le privilège de se voir octroyer des titres les positionnant au-dessus du *taikun* lui-même :

« À Miako, le *Mikado* ou Empereur spirituel ayant sa cour et ses officiers spéciaux dont les quatre premiers sont d'un rang supérieur à celui du *Taïcoun*. »<sup>413</sup>

Initialement, le terme de *kuge* désignait la maison du souverain, sa cour, ou l'empereur lui-même. Mais à partir du XI<sup>e</sup> siècle, le mot *kuge* désigne surtout l'administration et les fonctionnaires autour du *tennō*<sup>414</sup>. La fixation de la capitale à Nara à partir du VIII<sup>e</sup> siècle, puis Kyōto (Heiankyō) permet l'émergence d'une cour entourant l'empereur, initialement composée

---

<sup>411</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 370. Toyotomi Hideyori (1593-1615) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 - lettre T, 155 p., p. 138-139

<sup>412</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vues 310v-311r

<sup>413</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°1, ... *op. cit.*, vue 292r

<sup>414</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1986), « 693. Kuge », ... *op. cit.*

des clans fidèles, et qui forment par la suite l'aristocratie japonaise<sup>415</sup>. Cependant, Gustave Duchesne de Bellecourt confond les familles de la cour de Kyōto avec celles des *daimyō*, qu'il qualifie de « familles aristocrates »<sup>416</sup>.

Lorsque Toyotomi Hideyoshi prit le titre de *shōgun* à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il se fit également octroyer des titres propres à la cour du *mikado*, mais en laissant ce dernier maître de sa cour<sup>417</sup>. En revanche, lorsque Tokugawa Ieyasu lui succéda et rétablit le *bakufu* en 1603, il décida de fixer des règles à suivre à la cour de Kyōto dès 1615, en écartant complètement le *mikado* et ses proches du pouvoir politique<sup>418</sup>. Le système en place, le *Ritsuryō-seido* 律令法 devint symbolique, sans pour autant perdre de son prestige aux yeux des *bushi* et surtout des *daimyō* :

« Il paraît que les hautes classes Japonaises attachent plus de poids qu'on ne le pensait aux distinctions et dignités de la Cour de Kioto dont les Membres bien que pauvres et sans puissance jouissent toujours du prestige attaché à l'origine quasi céleste que la superstition populaire leur reconnaît. »<sup>419</sup>

Car en effet, lors de l'instauration du *bakufu* par Tokugawa Ieyasu, le système médiéval est abandonné, et de ce fait, les familles formant la cour de Kyōto se retrouvent dépossédées de leurs domaines<sup>420</sup>. Jusqu'à l'avènement du *bakufu*, le *Ritsuryō-seido* régissait le système politique japonais, c'est-à-dire le code pénal (*ritsu* 律) et administratif (*ryō* 令)<sup>421</sup>. Les membres de la cour de Kyōto étaient ainsi chargés de l'application de ce code, en revêtant les titres (*kabane* 姓) spécifiques à cette administration<sup>422</sup>. Et lorsque le *bakufu* est instauré, le système de titres reste en vigueur, mais les charges ne sont plus que symboliques<sup>423</sup>.

Ainsi, la mise en place du pouvoir *shōgunal* en 1603 par Tokugawa Ieyasu bouleverse complètement le système politique en place. L'hérédité du titre de *taikun* est instaurée, ne laissant plus le choix au *mikado* du représentant qu'il estime légitime. Dans le même temps, la plupart des familles de *daimyō* en place sont dépouillées, remplacées par de nouveaux clans,

<sup>415</sup> CARRÉ GUILLAUME (2019), « III. La cour du Japon », dans : VICTOR BATTAGGION, *Histoire mondiale des cours. De l'Antiquité à nos jours*, Paris : Perrin, collection « Hors collection », 448 p., p. 65-84

<sup>416</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 126

<sup>417</sup> CARRÉ GUILLAUME (2019), « III. La cour du Japon », ... *op. cit.*

<sup>418</sup> *Ibid.*

<sup>419</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°181, ... *op. cit.*, vue 270v

<sup>420</sup> CARRÉ GUILLAUME (2019), « III. La cour du Japon », ... *op. cit.*

<sup>421</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 70. Ritsuryō-seido », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 17 – Lettres R (2) et S (1), 170 p., p. 21-22

<sup>422</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1985), « 1. Kabane », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 11 – Lettre K (1), 118 p., p. 1-2

<sup>423</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 70. Ritsuryō-seido », ... *op. cit.*

fidèles aux *Tokugawa-uji*, et organisés selon leur proximité avec le clan. L'administration même en est impactée, puisque Kyōto perd sa prédominance, face à Edo, où l'administration du *bakufu* se forme selon une hiérarchie très stricte.

### *B – Une administration où se côtoient les et les fonctionnaires issus du civil*

L'instauration des *Tokugawa-uji* au début du XVII<sup>e</sup> siècle s'accompagne de certaines modifications dans l'administration japonaise. Bien que la plupart ait été initiée auparavant par Toyotomi Hideyoshi, Tokugawa Ieyasu reprend l'œuvre de son prédécesseur et refonde en grande partie le système en place.

Nous l'avons vu précédemment, les *daimyō* sont divisés en plusieurs catégories, et parmi eux, les plus puissants, pouvaient se voir octroyer des titres et des fonctions d'un grand prestige. La plupart du temps, ces fonctions étaient réservées aux *shimpan daimyō* 親藩大名, car il s'agissait de fonction très proche du *taikun*. Mais la majeure partie de l'administration japonaise est en réalité composée de « petits » *daimyō*, ceux dont les *han* n'étaient suffisamment importants, et qui avaient besoin de ces fonctions pour être estimés. Les *daimyō* les plus puissants jouissant déjà d'un prestige indiscutable, ils déléguaient donc volontiers ces fonctions. Enfin, une troisième catégorie occupait des fonctions au sein de l'administration du *bakufu*, les *hatamoto* 旗本. Ces derniers constituaient une sorte de classe à part entière, ne possédant pas le titre de *daimyō*, mais n'étant pas non plus du même rang que le reste de la population. Ces derniers occupaient des fonctions plus ou moins importantes, leur permettant, pour certains, de gravir progressivement les échelons de cette administration très fermée.

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt décrit une administration composée de *daimyō* de moindre importance, qui ont besoin de ces fonctions pour s'élever socialement. Mais également, parmi eux, se trouvent une classe à cheval entre les rangs civils et militaires.

#### *1 – Une administration déléguée en grande partie aux *fudai daimyō**

Nous l'avons évoqué auparavant, mais les *daimyō* sont divisés en trois catégories, établies selon leur lien de parenté avec le *taikun*. Cette hiérarchisation des *daimyō* n'impacte pas uniquement les domaines et les revenus qui leurs sont octroyés, mais également leur place dans l'administration du *bakufu*. En effet, les plus hautes distinctions sont généralement réservées

aux *shimpan daimyō*, c'est-à-dire la famille et les proches du *taikun*. Ceux qui faisaient partie du *gosanke* et du *gosankyō* exerçaient le plus souvent des charges auprès du *taikun*. Mais pour ce qui est du reste de l'administration, ces derniers n'y exerçaient aucune fonction, leur position dans la hiérarchie ne nécessitant pas d'obtenir une charge particulière de la part du *taikun*. Ainsi, ce sont les *fudai daimyō* et les *tozama daimyō*, qui sont généralement au sein de l'administration du *bakufu* :

« Les Grands Daïmios indépendans dédaignent le maniement des affaires publiques. Véritables pairs de l'Empire ils laissent aux Daïmios de troisième ou quatrième ordre le soin de remplir à Yédo les fonctions du Gouvernement se bornant à surveiller la marche générale des affaires à et donner leur opinion, sinon leurs directions aux Daïmios inférieurs qui composent les conseils d'Etat chargés d'assister le Taïcoun. »<sup>424</sup>

Les *fudai daimyō* exerçaient des fonctions très prestigieuses, comme celle de *tairō*. Les conditions permettant à un *fudai daimyō* d'être potentiellement nommé *tairō* étaient liées au revenu du domaine qu'il possédait. En effet, seules les familles dont le domaine générait à minima 120 000 *koku* par an pouvait prétendre à ce titre<sup>425</sup>. Et à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, le *tairō* était choisi uniquement au sein de la famille Li et de la famille Sakai. Ce fut le cas du *daimyō* Li Naosuke, connu également sous le nom de Kamon no Kami 掃部頭 :

« La famille des daïmios Ikammo no Kami, [...] paraît être investie depuis le commencement du dix-huitième siècle, de cette importante prérogative, qui vaut à son titulaire le titre de Gôtairo. »<sup>426</sup>

L'instauration du *bakufu*, et notamment du *gosanke*, a permis l'émergence d'un autre poste exclusivement réservé aux *fudai daimyō*, les *tsukagarō* 付家老. Leur rôle était de surveiller les *daimyō* faisant partie du *gosanke* et par la suite du *gosankyō*<sup>427</sup>. Par ailleurs, le *rōjū* et le *wakadoshiyori* étaient essentiellement composés de *fudai daimyō*, car il s'agissait des postes les plus importants de l'administration<sup>428</sup>. Il était donc nécessaire pour les *Tokugawa-uji* de

---

<sup>424</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 311

<sup>425</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993) « 56. Tairō », ... *op. cit.*

<sup>426</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 312r

<sup>427</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1986), « 220. Karō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 12 – Lettre K (2), 106 p., p. 7-8

<sup>428</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1995), « 8. Waka-doshiyori », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 20 – Lettres U, V, W, X, Y et Z, 157 p., p. 43

s'assurer que les *daimyō* qui accèdent à ces postes soient de confiance. Ce fut d'ailleurs les seuls *daimyō* non autorisés à quitter Edo lorsque le *sankin kōtai* fut partiellement abrogé :

« À l'exception d'un nombre suffisant de Daïmios chargés de remplir à Yédo différentes fonctions importantes (ces charges sont au nombre de 23, et les Daïmios qui les exercent sont tirés de la classe des Princes appelés Gofoudais ou serviteurs directs du Taïcoun), tous les princes ont reçu l'autorisation de s'absenter de Yédo sans être tenus d'y revenir pendant quelques années. »<sup>429</sup>

Les différentes fonctions que pouvaient revêtir les *fudai daimyō* étaient spécifiquement hiérarchisées, à la façon du *cursus honorum* de l'Antiquité<sup>430</sup>. L'échelon le plus élevé était celui du *rōjū*, mais avant d'y parvenir, ils devaient passer par plusieurs fonctions. Ils devaient être *jisha-bugyō* c'est-à-dire qu'ils étaient en charge des affaires religieuses, avant de pouvoir intégrer le *wakdoshiyori*<sup>431</sup>. À partir de 1862, les *fudai daimyō* se virent octroyés une nouvelle fonction, celle de *Kyōto shugoshoku* 京都守護職, gouverneur militaire de Kyōto<sup>432</sup> :

« Le Gorogio vient de nous annoncer officiellement que le Prince Matsdaira higo no Kami, un des plus grands Daïmios du pays a été nommé défenseur de Kioto ! »<sup>433</sup>

Face à l'instabilité grandissante du pouvoir shōgunal, normalement à Kyōto, le *bakufu* décida d'ajouter un gouverneur militaire, placé au-dessus du gouverneur de Kyōto (*Kyōto shoshidai* 京都所司代)<sup>434</sup>. C'est seulement après avoir été *Kyōto shoshidai* ou *Kyōto shugoshoku* que les *fudai daimyō* pouvaient prétendre à intégrer le *rōjū*<sup>435</sup>.

Ainsi, l'administration du *bakufu* est en grande partie dirigée par les *fudai daimyō*. Ces familles ayant rallié les *Tokugawa-uji* avant la bataille de Sekigahara, se voient octroyer les postes les plus prestigieux de l'administration du *bakufu*.

---

<sup>429</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°206, ... *op. cit.*, vue 277v-278r

<sup>430</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1984), « 63. Jisha-bugyō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 10 - Lettre J, 86 p., p. 30

<sup>431</sup> *Ibid.*

<sup>432</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 816. Kyōto shugoshoku », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 13 – Lettre K (3), 168 p., p. 163-164

<sup>433</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°200, ... *op. cit.*, vue 197r

<sup>434</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°166, ... *op. cit.*, vue 151r

<sup>435</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1984), « 63. Jisha-bugyō », ... *op. cit.*

## 2 – Les *tozama daimyō*, des vassaux fraîchement ralliés évincés de l'administration

La dernière catégorie de *daimyō*, les *tozama daimyō*, était composée de toutes les familles qui avaient ralliées les *Tokugawa-uji* après la bataille de Sekigahara, de gré ou de force. Ces derniers n'avaient vraisemblablement aucune place dans l'administration du *bakufu*. Pourtant, parmi eux se trouvaient quelques-unes des plus importantes familles de *daimyō* de la période Edo.

Gustave Duchesne de Bellecourt mentionne quelques-uns de ces *tozama daimyō*, dont notamment celui du domaine de Satsuma, les *Shimazu-uji* 島津氏<sup>436</sup>. Ces derniers possèdent leurs terres sur l'île de Kyūshū, et développent notamment un réseau de commerce impressionnant avec la Chine notamment<sup>437</sup>. Pour autant, même si les *Shimazu-uji* n'intègrent pas l'administration du *bakufu*, ils montent progressivement en grade, devenant dans un premier temps des intendants militaires du *taikun*, puis seigneurs gouverneurs militaires de province, avant de finir comme seigneurs de guerre à l'avènement du *bakufu*<sup>438</sup>. Mais contrairement à ce que pense Gustave Duchesne de Bellecourt, ils font partie des plus fervents opposants aux traités :

« On dit que plusieurs grands Princes du Sud, tels que ceux de Satsouma, Fisen et autres seraient moins hostiles aux étrangers qu'on ne le suppose, [...] »<sup>439</sup>

En effet, maintenir les *tozama daimyō* éloignés de l'administration du *bakufu* mais également de la ville d'Edo n'apparaît pas être la meilleure stratégie des *Tokugawa-uji*. Car progressivement, ces derniers vont se constituer des armées et rallier le mouvement du *Sonnō-jōi undō*<sup>440</sup>.

Et ce fut également le cas d'une autre famille mentionnée par Gustave Duchesne de Bellecourt, les *Maeda-uji* 前田氏. Ces derniers possèdent le domaine de Kaga, l'un des plus importants du territoire japonais<sup>441</sup>. Ces derniers développèrent leur fortune autour de

---

<sup>436</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°97 bis – Annexe n°2, *Note sur les Daimyo les plus opposés aux étrangers*, Gustave Duchesne de Bellecourt, août 1861, à Edo, vue 187

<sup>437</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1992), « 367. Shimazu(-uji) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 18 – Lettre S (2), 169 p., p. 39

<sup>438</sup> *Ibid.*

<sup>439</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°164 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 124r

<sup>440</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993) « 374. Tozama-daimyō », ... *op. cit.*

<sup>441</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1985), « 22. Kaga-han », ... *op. cit.*

l'industrie du textile, mais ne firent pas partie non plus de l'administration du *bakufu*<sup>442</sup>. Mais contrairement aux *Shimazu-uji*, qui avaient acquis une puissance telle que le *bakufu* ne les maintenait plus sous leur contrôle, les *Maeda-uji* ne participèrent qu'à l'échelle de leur domaine au mouvement du *Sonnō-jōi undō* :

« Quant au Prince de Kanga, on sait qu'il n'est pas favorable aux relations avec les étrangers [...] La haute position qu'il occupe en sa qualité de Premier Officier de l'Empire c'est-à-dire supérieur au Taïcoun lui-même d'après la constitution Impériale le mettant au-dessus de toutes les questions qui gravitent autour du Taïcounat le Prince de Kanga se borne à exercer sa toute puissance dans ses Etats se contenant d'exiger que les étrangers n'y apparaissent pas. »<sup>443</sup>

Ainsi, les *tozama daimyō* semblent totalement évincés de l'administration du *bakufu*. Bien que certains parvinrent à être traités comme les *fudai daimyō*, et donc à intégrer certains postes de l'administration<sup>444</sup>, la plupart étaient trop éloignés tant géographiquement que politiquement d'Edo. Le reste de l'administration du *bakufu* est en réalité octroyé à une classe particulière, les *hatamoto*.

### 3 – Les *hatamoto*, une classe civile et militaire revêtue de multiples fonctions

À l'origine, le terme de *hatamoto* désignait le quartier général d'un seigneur, puis à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, la garde personnelle de celui-ci<sup>445</sup>. À l'époque Edo, les *hatamoto* sont tout simplement des vassaux directs du *taikun*. Ils faisaient donc partie des *jikisan* 直参, c'est-à-dire ceux ayant un accès (*san* 参) direct (*jiki* 直) à celui-ci<sup>446</sup>. Dans la hiérarchie japonaise, ils étaient situés en-dessous des *daimyō* (Figure 10), car leurs domaines généraient moins de 10 000 *koku* de revenu annuel, tout comme les *gokenin* 御家人<sup>447</sup>. Mais à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, les *jikisan* n'avaient, malgré leur statut, plus directement accès au *taikun*<sup>448</sup>.

<sup>442</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1988), « 16. Maeda(-uji) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 14 – Lettres L et M (1), 170 p., p. 10-11

<sup>443</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°97 bis – Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 188

<sup>444</sup> Ils sont alors appelés les *ganfudai* 願譜代, des « quasi-fudai », après avoir généralement fait une demande auprès du *taikun*.

<sup>445</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 122. Hatamoto », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 7 – Lettre H (1), 153 p., p. 81-82

<sup>446</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1984), « 31. Jikisan », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 10 - Lettre J, 86 p., p. 13

<sup>447</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 154. Gokenin », ... *op. cit.*

<sup>448</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1984), « 31. Jikisan », ... *op. cit.*

Leurs rôles étaient très divers, et variaient constamment. Pour exemple, lorsque Tokugawa Iemochi supprime partiellement le *sankin kōtai* en octobre 1862<sup>449</sup>, les *hatamoto* reprennent le rôle de certains *daimyō* en se chargeant de la garde des châteaux d'Edo :

« Les Daïmios, à l'exception des 23 susmentionnés seraient tous libérés de service d'Etat, ils ne seraient même plus chargés de la garde des châteaux Impériaux qui leur était confiée précédemment, ce soin serait laissé aux Hattamottos ou serviteurs non Daimios du Taïcoun. »<sup>450</sup>

À partir de 1632, la conduite des *jikisan* est établie par la *shoshi hatto* 諸士法度, une loi d'une vingtaine d'articles. Mais cette loi est abrogée à la toute fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et les *hatamoto* sont désormais régis par le même code que les *daimyō*, le *buke shohatto*<sup>451</sup>. Les *hatamoto* étaient, pour certains, en charge de la garde du *nishinomaru* 西の丸 du château d'Edo, c'est-à-dire là où résidaient le futur *taikun*, et le *taikun* retiré<sup>452</sup> (Figure 11). Ils portaient alors le titre de *nishinomaru-kōke* 西の丸高家.

Généralement, les fonctions des *hatamoto* étaient contrôlées par le *rōjū*, et le *wakadoshiyori*, qui se faisaient ainsi le relais entre le *taikun*, et les *hatamoto*. Ils servaient en quelque sorte de corps exécutif de l'administration Tokugawa :

« Ces deux Conseils d'Etat impriment les directions qui résultent des décisions prises par le Taïcoun aux différens services administratifs qui dépendent de leurs Départements respectifs, services qui sont confiés à une classe spéciale de fonctionnaires à la fois civils et militaires, tirés de familles nobles exerçant héréditairement les emplois dépendant du Gouvernement du Taïcoun.

Ces fonctionnaires portent le nom générique de *Hatamotos* pour les distinguer des Daïmios fonctionnaires. [...] Ce sont les *Hatamotos* (ou nobles hommes, chefs de service) qui peuplent tous les emplois du Gouvernement sur les Domaines dits Impériaux. »<sup>453</sup>

---

<sup>449</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°206, ... *op. cit.*, vues 278v-279r

<sup>450</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°206, ... *op. cit.*, vue 278v

<sup>451</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 603. Kōke », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 13 – Lettre K (3), 168 p., p. 73

<sup>452</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1992), « 538. Shoshi hatto », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 18 – Lettre S (2), 169 p., p. 107

<sup>453</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°1, ... *op. cit.*, vues 294v-295r



Figure 11 : Nishinomaru and Fukiage, residences of the three Tokugawa families, XVII<sup>e</sup> siècle, Sakura : National Museum of Japanese History

Le *rōjū* dirigeait directement les *hatamoto* appartenant notamment au *kobushin-gumi* 小普請組, c'est-à-dire ceux qui se voyaient confier des travaux de construction mineur<sup>454</sup>. Ils appartenait généralement à la catégorie des *kotai-yoriai* 交代寄合, c'est-à-dire ceux qui ne remplissaient aucune fonction à ce moment-là<sup>455</sup>. Ils pouvaient donc avoir à la fois des fonctions civiles, dans la construction, et des fonctions militaires, comme la garde du château :

« Tous les autres emplois de l'administration sont confiés à cette classe nombreuse d'hommes de noblesse ou plutôt de demi-noblesse [...] et qui remplissent sous le nom de Hattamottos toutes les fonctions civiles et militaires du Gouvernement du Taïcoun. »<sup>456</sup>

<sup>454</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 465. Kobushin-gumi », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 13 – Lettre K (3), 168 p., p. 14

<sup>455</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 648. Kōtai-yoriai », ... *op. cit.*, p. 91

<sup>456</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°1, ... *op. cit.*, vues 297v-298r

Ainsi, dans l'administration du *bakufu*, les *hatamoto* apparaissent comme les petites mains du *taikun*, ceux qui sont chargés par le *rōjū* ou le *wakadoshiyori* d'exécuter les tâches demandées. Situés tout en bas de l'échelle des *bushi*, juste au-dessus des *gokenin*, les *hatamoto* dépendent totalement des revenus que leur fournissent leur fonction auprès du *taikun* pour vivre.

\* \* \*

La société élaborée par Tokugawa Ieyasu repose en très grande partie sur une hiérarchie très stricte, où les *daimyō* représentent la classe la plus haute. Le maintien du titre de *taikun* au sein de la famille *Tokugawa-uji* pendant deux siècles tient en grande partie à l'instauration du système du *gosanke*, puis du *gosankyō*, permettant d'assurer un successeur au sein des *Tokugawa-uji*. Mais cela tient également à l'instauration d'une hiérarchie très stricte et codifiée, où les *daimyō* les moins favorables aux *Tokugawa-uji* sont relégués loin de tout pouvoir et hors de l'administration du *bakufu*. Pour autant, la cour de Kyōto vient quelques fois contrebalancer ce pouvoir quasi inébranlable, bien que ses membres n'aient plus aucun autre prestige que leurs titres. Désormais, l'administration repose uniquement sur les alliés du *taikun*. Les *fudai daimyō*, familles les plus fiables de ce dernier, composent le haut de cette administration, occupant les postes les plus prestigieux. Ils sont par la suite secondés par les *hatamoto*, qui n'ont pas les revenus suffisants pour être appelés *daimyō*, et sont en quelques sortes les petites mains de cette administration.

## II – DES MŒURS ET UN FONCTIONNEMENT D'UN AUTRE TEMPS, OÙ LES COUTUMES OCCIDENTALES N'ONT PAS LEUR PLACE

Nous l'avons vu précédemment, le Japon repose sur un système politique assez particulier, le *bakufu*. La définition exacte du système mis en place par les *Tokugawa-uji* reste encore incertaine pour les historiens. Le *bakufu* s'apparenterait à un système féodal, mais pour autant, il ne faut pas chercher à comparer ce système aux féodalités européennes mises en place durant le Moyen Âge<sup>457</sup>. Et c'est l'erreur, légitime, que fait l'ambassadeur en étudiant le Japon.

Gustave Duchesne de Bellecourt se rend compte que le pays est aux mains d'une élite militaire, les *daimyō*. Et ce qui les distingue du reste de la population, ce sont les armes qu'ils portent, les sabres. Très attachés au protocole, cette catégorie sociale supporte très mal e fait

---

<sup>457</sup> SOUYRI PIERRE (1998) « Chapitre III. La féodalité japonaise », dans : BOURNAZEL ÉRIC (dir.), GIORDANENCO GÉRARD (dir.), *Les féodalités. Livre second. Féodalité : universalité du concept*, Paris : Presses Universitaires de France, collection « Histoire générale des systèmes politiques », 820 p., p. 715-749

que les Occidentaux soient exemptés du protocole que tous les Japonais doivent appliquer face aux *daimyō*. Et cela finit par engendrer une sorte de vendetta entre les vassaux des *daimyō*, qui cherchent à venger leur maître dont l'honneur a été bafoué. Ainsi cette classe militaire apparaît comme très hostile aux étrangers, surtout aux yeux de Gustave Duchesne de Bellecourt. Le respect du protocole et des lois anciennes par ces derniers engendre de nombreuses tensions avec les Occidentaux. Cette hostilité atteint son paroxysme avec le *Sonnō-jōi undō*, mouvement politique hostile aux étrangers que nous avons évoqué plus haut. Enfin ce rejet se porte jusque sur la religion des Occidentaux, interdite sur le territoire depuis Tokugawa Hidetada 徳川秀忠, en 1612<sup>458</sup>. Jusqu'à l'instauration du *sakoku*, plusieurs missionnaires tentèrent d'amener la religion catholique sur le territoire japonais. De ce fait, l'arrivée de missionnaires après la signature des traités fit renaître cette crainte, notamment chez les *daimyō* qui craignaient de voir leur pouvoir amoindri. Car un peuple converti au christianisme serait moins facile à contrôler pour eux.

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt décrit une société où l'élite militaire semble régier par les armes et l'honneur. Cet honneur les rend hostiles vis-à-vis des étrangers, qui ne se plient pas aux protocoles et tentent d'imposer les leurs. Et cela se ressent y compris pour les missionnaires qui tentent d'installer des établissements religieux sur le territoire.

### *A – Les bushi, une classe militaire où l'honneur et les armes font loi*

Nous l'avons vu précédemment, la classe la plus importante de la société japonaise est celle des *daimyō*. Outre le fait que ce soient eux qui dirigent *de facto* le Japon au travers du *taikun*, ce sont surtout eux qui possèdent les terres, et constituent l'armée du pays. Et l'ambassadeur se rend rapidement compte que ce qui dicte les actes cette classe armée, c'est l'honneur.

Gustave Duchesne de Bellecourt, dès son arrivée, distingue aisément les *daimyō* du reste de la population japonaise. Ces derniers sont en effet différenciés du reste des Japonais par le port de deux sabres à leur ceinture. Symbole du pouvoir militaire, ces armes sont également une manière d'intimider les Occidentaux. Les règles qui régissent le port du sabre sont très strictes, mais les *daimyō* ne semblent pas s'en inquiéter face aux Occidentaux. Par ailleurs, l'honneur est au centre de tout pour les *daimyō*, et lorsque celui-ci est entaché, il ne leur reste

---

<sup>458</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 262. Tokugawa Hidetada (1579-1632) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 - lettre T, 155 p., p. 99-100

qu'une seule issue, le *seppuku* 切腹 (littéralement « coupure au ventre »). En effet, cette pratique, que l'ambassadeur considère comme barbare, est considérée comme héroïque par les Japonais.

De ce fait, Gustave Duchesne de Bellecourt décrit une caste sociale très particulière, symbolisée par le port du sabre, et que les lois ne semblent pas inquiéter. En effet, ces derniers ne craignent pas la mort, puisque laver leur honneur ou celui de leur maître prime sur le reste, les amenant à se suicider, le *seppuku* 切腹.

### 1 – Le sabre, un signe distinctif symbole de l'élite Japonaise

Un élément qui revient régulièrement dans les dépêches de Gustave Duchesne de Bellecourt concerne les signes distinctifs des *daimyō* et de leurs vassaux. Ces derniers étaient notamment parés de deux armes, que l'ambassadeur qualifie de sabres<sup>459</sup>. Le droit de porter les sabres et le nom de famille, le *myōji taitō* 苗字帯刀 était accordé aux *bushi* par le *taikun*, ou par le *daimyō* aux hommes de son domaine<sup>460</sup>.

Jusqu'en 1588, tous les Japonais étaient autorisés à porter une arme, peu importe qu'il s'agisse d'un paysan ou d'un *bushi*<sup>461</sup>. Mais pour assurer son pouvoir sur le territoire et éviter les tentatives de rébellion de la part des paysans, Toyotomi Hideyoshi entreprend une chasse aux sabres, le *katana-gari* 刀狩<sup>462</sup>. Toutes les armes sont confisquées, et à partir de ce moment-là, sauf pour de rares exceptions, telles que les médecins ou les *mura-yakunin* 村役人<sup>463</sup>, seuls les *bushi* sont autorisés à porter les armes<sup>464</sup> :

« En effet, tout Japonais (je parle de ceux qui appartiennent aux classes ayant le droit de porter le sabre) est soldat dès l'enfance jusqu'à la vieillesse. »<sup>465</sup>

---

<sup>459</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°12, ... *op. cit.*, vue 190r

<sup>460</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 369. Myōji taitō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 15 – Lettres M (2) et N (1), 170 p., p. 34

<sup>461</sup> *Ibid.*

<sup>462</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1986), « 239. Katana-gari », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 12 – Lettre K (2), 106 p., p. 15-16

<sup>463</sup> Le terme désigne les fonctions d'administrateurs de villages à l'époque Edo.

<sup>464</sup> *Ibid.*

<sup>465</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°47, ... *op. cit.*, vue 288v

Cette mesure est suivie par la séparation des classes paysannes et militaires, le *heinō bunri* 兵農分離. Désormais, les *samurai* avaient interdiction de devenir ou redevenir paysans, et les paysans ne pouvaient pas *changer* de métier non plus<sup>466</sup> :

« [...] faveur qui leur vaut le droit de porter le sabre distinction dénotant une condition au-dessus des plus vulgaires. »<sup>467</sup>

Ainsi, à l'époque Edo, le port du sabre était réservé uniquement à la classe armée du Japon, les *bushi*, considérée comme la classe supérieure de la société japonaise. Ils portaient sur eux les *daishō* 大小 (Figure 12), c'est-à-dire un sabre long, le *uchikatana* 打刀, accompagné d'un sabre plus court, le *wakizashi* 脇差<sup>468</sup>. Porté à la taille, la lame tournée vers le haut, le *uchikatana* pouvait être sorti de son fourreau extrêmement rapidement. Cela permettait également d'éviter d'émousser la lame en la sortant, car celle-ci était trop fragile pour être retravaillée par la suite. En effet, le fer manquait au Japon, et les lames étaient généralement très dures. Porter le tranchant vers le haut évitait ainsi d'appuyer la lame sur son fourreau en la sortant<sup>469</sup>. La taille de la lame *changeait* selon les familles, mais tout était règlementé par le *bakufu*<sup>470</sup>. Le *wakizashi* était quant à lui similaire à un poignard, et servait à seconder la première lame si celle-ci ne pouvait plus servir.

Malgré l'interdiction pour les autres classes de porter un sabre, les citadins et les paysans étaient encore autorisés jusqu'en 1668, à porter un *wakizashi*<sup>471</sup>. Et l'utilisation de ces armes étaient très règlementée à l'époque Edo, comme l'écrit Gustave Duchesne de Bellecourt :

« [...] ainsi que cela a lieu pour les Japonais dont les suivans ne doivent jamais montrer à découvert le fer de leurs sabres ou de leurs lances que durant les momens de combat. »<sup>472</sup>

---

<sup>466</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 166. Heinō bunri », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 7 – Lettre H (1), 153 p., p. 118-119

<sup>467</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 185v

<sup>468</sup> IRVINE GRÉGORIE (2003), « 5 La période Edo (1600-1868) », dans : *Le sabre japonais. L'âme du samouraï*, Bâgé-Dommartin : Désiris, 136 p., p.40-103

<sup>469</sup> ARTE (2005), « Le Katana - Sabre de Samouraï », ARTE [enregistrement vidéo], ARTE TV

<sup>470</sup> « 打刀 [Uchikatana] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 2 février 2004, modifié le 18 mars 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E6%89%93%E5%88%80> [Consulté le 25 mai 2023]

<sup>471</sup> « 脇差 [Wakizashi] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 2 février 2004, modifié le 12 mai 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E8%84%87%E5%B7%AE> [Consulté le 25 mai 2023]

<sup>472</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche n°114, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 8 novembre 1861, vues 316v-317r



Figure 12 : Daisho ayant appartenu au clan Uesugi, fin de la période Edo (source : Wikipédia)

Pourtant, la réglementation très stricte autour du port d'arme à l'époque Edo n'empêche pas les *daimyō*, mais surtout leurs vassaux d'attaquer les Occidentaux avec celles-ci en plein cœur de la ville. Car s'il y a bien une chose qui codifie la société Japonaise plus que tout, c'est l'honneur. Et lorsque l'honneur d'un *samurai* est entaché, il ne lui reste qu'une seule issue, le *seppuku*.

## 2 – Laver son honneur, la pratique du *seppuku* 切腹

Mais la question de l'honneur d'un *samurai* ne se joue pas uniquement au travers des actes de vengeance. La pratique la plus courante est le *seppuku*, un suicide réalisé par le *bushi* avec son *wakizashi*. Cette pratique, que Gustave Duchesne de Bellecourt voit comme une preuve supplémentaire de la barbarie des Japonais, est en réalité un honneur dans la culture de ce pays :

« Cet héroïsme du suicide si honorable au Japon parmi ceux qui ont droit à la profession des armes et qu'encouragent les excitations données à l'éducation de la jeune militaire, donne tout naturellement à ces cohortes de suivans armés, une énergie sauvage des plus

difficiles à dompter et on ne peut que s'étonner de voir qu'en présence de semblables erreurs l'esprit humain ces masses armées si faciles à mettre en délire, se laissent cependant aussi comprimer avec la même abnégation par une discipline qui ne laisse aucune place aux passions et qui ne subit que de bien rares atteintes ! »<sup>473</sup>

Le *seppuku*, est connue en Occident sous le nom de *hara-kiri* 腹切り<sup>474</sup>, et se traduit littéralement par « coupure au ventre »<sup>475</sup>. Historiquement, il s'agit d'une coutume venue de la Chine, et pratiquée par les femmes pour laver leur honneur lorsqu'elles étaient accusées d'adultère<sup>476</sup>. Le *seppuku* émerge au Japon à partir de l'époque Heian, au moment où les *bushi* se regroupèrent pour former les *bushidan* 武士団 (groupements de guerriers propre à cette période), et suivre le *bushido* 武士道, la voie du guerrier<sup>477</sup>. Les *bushi* étaient engagées auprès de leur maîtres jusqu'à la mort, qu'elle soit sur le champ de bataille ou non. Dès lors, la pratique du *seppuku* devient un acte honorable des *bushi*, préférant la mort à la rédition. Cependant, à l'époque Edo, le *seppuku* devient un rituel de groupe, les *bushi* se suicident à la mort de leur maître, pratiquant alors le *junshi* 殉死<sup>478</sup>, ou pour laver l'honneur de celui-ci<sup>479</sup>. Le *junshi* fut notamment interdit sous les *Tokugawa-ujii* à partir de l'instauration du *buke shohatto* en 1683<sup>480</sup>. Pour autant, le *rōjū* se sert du *seppuku* face à Gustave Duchesne de Bellecourt pour se laver des attaques faites par les *bushi* japonais, et ainsi éviter de devoir se confronter aux *daimyō* les plus puissants et hostiles au *bakufu* :

« [...] les Ministres ont trouvé l'occasion d'en arriver habilement sur celle des suicides en érigeant en principe que le suicide, qui est dans les mœurs du pays un acte des plus fréquents, doit dégager nécessairement le Gouvernement de toute responsabilité en cas de meurtre des étrangers. »<sup>481</sup>

<sup>473</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°91 – Annexe n°1, ... *op. cit.*, vue 85

<sup>474</sup> Le terme de *seppuku* est généralement utilisé au Japon dans manière formelle dans les textes officiels. Le mot *hara-hiri* n'est en revanche jamais utilisé au Japon.

<sup>475</sup> « 切腹 [Seppuku] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 4 avril 2004, modifié le 13 mai 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E5%88%87%E8%85%B9> [Consulté le 25 mai 2023]

<sup>476</sup> BIOTTI-MACHE FRANÇOISE (2011), « Un rite social de mort : seppuku aspects historiques », *Études sur la mort* [en ligne], 15 avril 2012, n°140, p. 113-122, disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-etudes-sur-la-mort-2011-2-page-113.htm> [Consulté le 25 mai 2023]

<sup>477</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1970), « 173. Bushidō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 2 – Lettre B, 106 p., p. 94-95

<sup>478</sup> Le terme de *junshi* 殉死 désigne le suicide des vassaux et serviteurs à la mort du maître.

<sup>479</sup> BIOTTI-MACHE FRANÇOISE (2011), « Un rite social de mort : seppuku aspects historiques », ... *op. cit.*

<sup>480</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1984), « 148. Junshi », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 10 - Lettre J, 86 p., p. 78-79

<sup>481</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche n°112, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 16 octobre 1861, vue 302r

Le rituel qui l'entoure évolua au fil des siècles, devenant par exemple, à l'époque Edo, l'exécution d'une condamnation à mort<sup>482</sup>. Lorsqu'un vassal faisait preuve d'infidélité envers son maître, il était fréquent qu'il se suicide, pour éviter d'entacher le nom de celui-ci :

« On sait qu'au Japon tout homme de qualité qui se suicide [...] expie par cet acte, la faute, si criminelle qu'elle soit, qu'il a pu commettre ; et, cette expiation est tellement complète que, ni la famille, ni la mémoire du coupable ne sont plus possibles d'aucune sorte de disgrâce. »<sup>483</sup>

Le jugement très sévère de l'ambassadeur sur cette pratique est compréhensible. Il ne faut pas oublier qu'en Occident, dans la religion catholique, le suicide est formellement interdit, et ce depuis le Concile d'Arles en 452<sup>484</sup>. Il est donc évident qu'une telle pratique, considérée comme un acte héroïque pour les Japonais, puisse heurter la conception occidentale de la mort de Gustave Duchesne de Bellecourt. D'autant plus qu'il s'agissait d'un rituel généralement public, puisqu'il était nécessaire que tout le monde sache que le *bushi* avait lavé son honneur en se suicidant par la lame<sup>485</sup> :

« [...] ce Ministre, et peut être même son Collègue, auraient été obligés de faire amende honorable de leur conduite trop conciliante par ce barbare accomplissement du suicide que les coutumes Japonaises considèrent comme la seule expiration possible pour tout personnage entaché d'un blâme quelconque aux yeux de son pays. »<sup>486</sup>

Le *seppuku* se retrouve également dans la culture populaire japonaise, notamment dans le théâtre, qui représente régulièrement des scènes de seppuku (Figure 13)<sup>487</sup>. Ce fut notamment le cas du *kabuki* 歌舞伎, un genre théâtral mélangeant le chant (*ka* 歌), la danse (*bu* 舞) et l'habileté technique (*ki* 伎) apparu au début de l'ère Edo, et représentant des événements historiques, dans un style violent (*aragoto* 荒事) ou doux (*wagoto* 和事)<sup>488</sup>.

---

<sup>482</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1970), « 172. Bushidan », ... *op. cit.*, p. 92-94

<sup>483</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°179, ... *op. cit.*, vue 260r

<sup>484</sup> LEHMKÜHLER KARSTEN (2016), « Le suicide dans l'histoire de la théologie : d'Augustin à Bonhoeffer », *Études sur la mort* [en ligne], 19 mai 2017, n°150, p. 63-78, disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-etudes-sur-la-mort-2016-2-page-63.htm> [Consulté le 25 mai 2023]

<sup>485</sup> BIOTTI-MACHE FRANÇOISE (2011), « Un rite social de mort : seppuku aspects historiques », ... *op. cit.*

<sup>486</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°168, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 23 juin 1862, vue 157r

<sup>487</sup> BIOTTI-MACHE FRANÇOISE (2011), « Un rite social de mort : seppuku aspects historiques », ... *op. cit.*

<sup>488</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1985), « 4. Kabuki », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 11 – Lettre K (1), 118 p., p. 4-5



Figure 13 : UTAGAWA KUNIYOSHI (1850), *Kanedehon Chushingura; Act 4: Seppuku of Lord En'ya*, Tokyo, gravure sur bois polychrome, Wellington : Museum of New Zealand (conservation)

Ainsi, le *seppuku* est une pratique extrêmement courante dans le monde militaire du Japon. Bien que Gustave Duchesne de Bellecourt n'en comprenne pas le sens, les Japonais considèrent le *seppuku* comme un honneur, et la seule issue pour restaurer un honneur bafoué. Et si l'ambassadeur évoque autant cette pratique, c'est notamment en raison des attaques incessantes dont les Occidentaux sont victimes. Car les assaillants pratiquent le plus souvent le *seppuku* pour laver l'honneur du maître qu'ils ont déshonoré par cet acte. De ce fait, les *daimyō* apparaissent comme de véritables bourreaux pour les étrangers, que rien n'effraie, pas même la mort.

### *B – Une classe militaire ouvertement hostile aux étrangers ?*

La ville d'Edo est en très grande majorité habitée par les *daimyō*, leurs familles et leurs suites. Il n'est donc pas étonnant que Gustave Duchesne de Bellecourt et ses employés rencontrent majoritairement des *bushi* lorsqu'ils sortent de la légation. Cependant, ces derniers semblent poser de nombreux problèmes aux Occidentaux.

Les rencontres entre Occidentaux et *bushi* sont souvent synonyme de tensions, qui quelques fois dégénèrent très rapidement. Les lois anciennes, qui inscrivent le protocole à suivre en présence des *daimyō* posent de sérieux problèmes de compréhensions aux étrangers. Les rencontres sont rares, mais finissent le plus souvent en véritable bain de sang, car ne pas respecter les lois signifie généralement la mort au Japon. À plusieurs reprises, l'ambassadeur fait mention d'une catégorie de *bushi* extrêmement hostile aux étrangers, les *rōnin*. Ces derniers sont une catégorie de *bushi* ayant quitté leur maître, et vivant en quelque sorte une vie de marginaux<sup>489</sup>. L'instauration du *bakufu* par les *Tokugawa-uji* a engendré une augmentation considérable de *rōnin*, la plupart du temps en quête de vengeance. Et malheureusement, les Occidentaux apparaissent comme une cible privilégiée pour ces derniers. D'autant plus qu'en parallèle, le *Sonnō-jōi undō* prend de plus en plus d'ampleur parmi les *bushi*. Ces derniers n'hésitent plus à attaquer les étrangers, pour peu que cela permette de déstabiliser le pouvoir shogunal en place.

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt décrit une classe sociale en tension quasi-permanente avec les Occidentaux, notamment les *rōnin*. Ces derniers s'attaquent facilement aux étrangers qu'ils croisent. D'autant plus que la montée du *Sonnō-jōi undō* marque également l'augmentation des *bushi* hostiles aux Occidentaux.

### 1 – Les *rōnin*, des guerriers indépendants et incontrôlables

L'instauration du *bakufu* par Tokugawa Ieyasu en 1603 a eu un impact non négligeable sur la société japonaise, et notamment la classe des *bushi*. Lorsque ce dernier a redistribué les domaines, tous les vassaux des *daimyō* qui se sont vu retirer leurs fiefs, ont été condamnés à l'errance<sup>490</sup>. En effet, tous ceux s'étant opposés à Tokugawa Ieyasu lors de la bataille de Sekigahara, soit près de 220 familles, perdirent leurs domaines et ne furent plus en mesure d'entretenir leurs vassaux<sup>491</sup>. Ces derniers devinrent alors des guerriers sans maîtres, les *rōnin*<sup>492</sup>.

---

<sup>489</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 105. *Rōnin* », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 17 – Lettres R (2) et S (1), 170 p., p. 39-40

<sup>490</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 226. Sekigahara no tatakai », ... *op. cit.*

<sup>491</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1978), « 47. *Daimyō* », ... *op. cit.*

<sup>492</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°4, ... *op. cit.*, vue 349v

À l'origine, le terme de *rōnin* désignait les paysans qui avaient fui leurs terres pour s'installer sur une autre, et inscrire leur nom sur un nouveau registre fiscal<sup>493</sup>. Le terme se confondait également avec celui de prisonnier (*rōrōnin* 牢籠人), généralement utilisé pour désigner les guerriers ayant perdu leur terre et leur place auprès d'un *daimyō*, avant d'être mis en prison<sup>494</sup>. À partir de l'époque Edo, le terme désigne essentiellement les *bushi* sans maître, de plus en plus nombreux après l'avènement de Tokugawa Ieyasu au titre de *taikun*<sup>495</sup>.

Le nombre exponentiel de *rōnin* durant la période Edo devient un véritable problème pour le *bakufu*, qui se trouve incapable de les maîtriser. La période de paix amorcée au début du XVII<sup>e</sup> siècle ne permet pas à ces *rōnin* de trouver un travail. L'arrivée des Occidentaux sur le territoire japonais est donc une véritable aubaine pour ces guerriers, car l'hostilité des *daimyō* à l'encontre des étrangers leur permet de reprendre en quelque sorte du service :

« On dit que beaucoup de Daïmios et même de ceux qui ont des fonctions soit civiles ou militaires dans le Gouvernement du Taïcoun perdent peu à peu beaucoup de leurs officiers qui se retirent brusquement de leur service pour se faire Lônines. »<sup>496</sup>

Le nombre important de *rōnin* à l'époque Edo provoque de nombreuses instabilités dans la société japonaise. La vengeance était monnaie courante pour cette catégorie de guerriers, et il n'était pas rare que des actes de violence aient lieu contre d'autres tranches de la population japonaise, provoquant quelques fois des insurrections<sup>497</sup> :

« Un certain nombre de Lônines s'y réunissent, ils commettent de graves violences envers les marchands des alentours, ils entrent dans les magasins et demandent du riz et autres provisions sans les payer. Les marchands qui refusent sont maltraités et pillés. »<sup>498</sup>

Le plus grand exemple de vengeance réalisée par les *rōnin* de l'époque Edo est le *Akō rōshi* 赤穂義士, ou « Affaire des 47 *rōnin* »<sup>499</sup> (Figure 14). Au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Naganori Asano 浅野 長矩 est condamné au *seppuku* après avoir blessé Yoshinaka Kira 吉良

<sup>493</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 105. *Rōnin* », ... *op. cit.*

<sup>494</sup> *Ibid.*

<sup>495</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 226. Sekigahara no tatakai », ... *op. cit.*

<sup>496</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°164 - Annexe n°1, *Renseignements sur les bruits en circulation*, à Edo, le 1-4 juin 1862, vue 121r

<sup>497</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1995), « 139. Yui Shōsetsu no ran », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 20 – Lettres U, V, W, X, Y et Z, 157 p., p. 117

<sup>498</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°164 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 123r

<sup>499</sup> MARLIER ISALINE (2022), « L'histoire vraie de la vengeance des 47 rōnins : une question d'honneur », *Cultea.fr* [en ligne], 9 septembre 2022, disponible à l'adresse : <https://cultea.fr/lhistoire-vraie-de-la-vengeance-des-47-ronins-une-question-dhonneur.html> [Consulté le 25 mai 2023]

義央 au cœur du palais du *taikun*<sup>500</sup>. Ses vassaux, laissés sans maître et devenu *rōnin*, décident de se venger et assassinent Yoshinaka Kira. Ils ont par la suite été condamnés à pratiquer le *seppuku*<sup>501</sup>. Il n'était donc pas rare que les *rōnin* soient mêlés à des histoires de vengeance entre *daimyō*, comme le souligne Gustave Duchesne de Bellecourt à quelques reprises<sup>502</sup>.

Et avec l'ouverture du pays aux Occidentaux, de plus en plus de *bushi* quittent leur maître pour devenir *rōnin* et rejoindre le mouvement du *Sonnō-jōi undō*. Ils s'organisent généralement en groupe, et attaquent les Occidentaux qu'ils croisent, le plus souvent en dehors des villes, mais quelques fois au sein de celles-ci :

« [...] ils se sont contentés de dire qu'une grande quantité d'officiers déclassés (vulgairement appelés Lônines) parcouraient Yédo et les environs, avec l'intention de mettre à mort les étrangers, d'attaquer les Légations et les Consulats et de brûler les établissements formés par les occidentaux à Hokohama. »<sup>503</sup>



Figure 14 : 歌川国輝 [Utagawa Kuniteru] (av. 1876), 仮名手本忠臣蔵三段目 [*Kanadehon Chushingura troisième étape*] (source : Wikimedia)

<sup>500</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1963), « 72. Akō-gishi (Akō-jiken) », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 1 – Lettre A, 107 p., p. 22-23

<sup>501</sup> *Ibid.*

<sup>502</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche n°78, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 15 mars 1861, vues 221v-222r

<sup>503</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche n°68 – Annexe n°6, *Note pour la 1e conférence du 19 janvier*, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Edo, le 18 janvier 1861, vue 85v

Régulièrement, lorsque des attaques contre les Occidentaux ont lieu, le *rōjū* désigne les *rōnin* comme responsables. Mais ces derniers semblent quelques fois envoyés par les *daimyō* les plus hostiles aux Occidentaux, comme les *Shimazu-uji* ou les *Maeda-uji* que nous avons déjà évoqués. Mais la majorité des *rōnin* qui quittent leur maître à ce moment-là, semblent partir pour former une armée autour du *mikado* :

« [...] les rumeurs propagées par les japonais signalent partout, tant Yédo que dans les provinces et surtout dans les environs d'Osacca, une grande exaltation contre les étrangers parmi les Lônines ou les officiers de princes qui ont quitté le service régulier de leur maître pour former une sorte d'armée autour du *Mikado*; soit pour protéger le souverain spirituel contre des dangers imaginaires ou imaginés dont les principaux sont relatés dans les documents Japonais [...] soit pour demander à cet Empereur dont on fait revivre aujourd'hui la toute Puissance [...] »<sup>504</sup>

De ce fait, le *bakufu* ne semble plus avoir le contrôle des *rōnin*, qui deviennent par manque de travail, des mercenaires prêts à tout. La mort n'effraie pas les *bushi*, et encore moins les *rōnin* qui rejoignent le *Sonnō-jōi undō*. Ce mouvement prend de plus en plus d'ampleur, devenant un réel problème pour le *bakufu*, mais surtout pour les Occidentaux, qui deviennent une cible privilégiée.

## 2 – Le *Sonnō-jōi undō*, un mouvement politique qui émerge en partie à partir des traités

Le *Sonnō-jōi undō*, un mouvement politique prônant la vénération de l'empereur et l'expulsion des barbares, n'est pas né avec la signature des traités avec les Occidentaux. En effet, à l'origine, Aizawa Shōshisai 会沢正志齋, un érudit et penseur de l'école de Mito (*Mitogaku* 水戸学), écrit en 1825 le *Shinron* 新論 ou *Nouveaux traités* préconisant un retour à l'ordre religieux se basant sur l'autorité seule du *mikado*<sup>505</sup>.

Son contenu jugé trop critique l'empêcha d'être publié officiellement avant 1857, mais en réalité il circulait déjà grâce à des disciples de Aizawa Shōshisai qui l'avaient recopié<sup>506</sup>. Cet ouvrage marqua les prémices du *Sonnō-jōi undō*, mais excluait la notion d'expulsion des

---

<sup>504</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°163, ... *op. cit.*, vue 111

<sup>505</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 211. Mito-gaku », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 15 – Lettres M (2) et N (1), 170 p., p. 121

<sup>506</sup> « 新論 [Shinron] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 13 janvier 2015, modifié le 26 janvier 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E6%96%B0%E8%AB%96> [Consulté le 25 mai 2023]

étrangers du territoire japonais. Cette radicalisation intervint au moment où les traités avec les Occidentaux furent signés<sup>507</sup>.

À partir de ce moment-là, le *Sonnō-jōi* devient le slogan du mouvement qui vient de se former contre la signature des traités en 1857<sup>508</sup>. De nombreux *daimyō*, mais surtout *bushi* rejoignent le mouvement, provoquant de plus en plus d'instabilité dans les différentes villes, et surtout à Edo<sup>509</sup>. Dès son arrivée, Gustave Duchesne de Bellecourt est conscient que la situation politique et sociale du Japon ne joue pas en faveur de la présence occidentale sur le territoire :

« [...] surtout dans un moment où la réaction contre les Étrangers a pris une certaine intensité. »<sup>510</sup>

Le *Sonnō-jōi undō* repose en effet sur deux doctrines, celles du respect pour l'empereur (*sonnō* 尊王) et celle de l'expulsion des barbares (*jōi* 攘夷), autrement dit des Occidentaux. Le mouvement se base sur des principes issus du confucianisme, largement étudié au Japon à l'ère Edo, et remontant à la Chine du IV<sup>e</sup> siècle<sup>511</sup>.

Au fil de ses dépêches, Gustave Duchesne de Bellecourt *change* d'avis sur la position et le rôle de ce mouvement. Il pense dans un premier temps, à raison, que l'un des objectifs du *Sonnō-jōi undō* est de déstabiliser les Occidentaux pour les faire partir du Japon. Puis il comprend que le second objectif de ce mouvement est avant tout de restaurer le pouvoir du *mikado*, et ainsi provoquer la chute du *bakufu*. Il semble ainsi percevoir les prémisses de ce qui annonce la chute du *bakufu* dans les années à venir (la Restauration meiji de 1868<sup>512</sup>), mais sans pour autant réellement comprendre les enjeux de ce qui se déroule sous ses yeux :

« [...] s'il a été commis des assassinats contre les étrangers, c'était bien moins par haine nationale que dans un but de politique intérieure tel que l'espoir de voir les nations étrangères susciter au Gouvernement du Taïcoun, à la suite de ces assassinats, des difficultés dont les Princes profiteraient pour se soustraire à cette sorte de dépendance

---

<sup>507</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1992), « 603. Sonnō-jōi undō », ... *op. cit.*

<sup>508</sup> *Ibid.*

<sup>509</sup> « 尊王攘夷 [Sonnō-jōi] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 27 juillet 2003, modifié le 17 avril 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E5%B0%8A%E7%8E%8B%E6%94%98%E5%A4%B7> [Consulté le 25 mai 2023]

<sup>510</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*, vue 114r

<sup>511</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1992), « 603. Sonnō-jōi undō », ... *op. cit.*

<sup>512</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1988), « 103. Meiji ishin », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 14 – Lettres L et M (1), 170 p., p. 59-60

qui est le résultat des anciennes Lois de concentration rendue par Taïcosama et Yéas pour contenir la féodalité sous le pouvoir du Taïcoun. »<sup>513</sup>

Cependant, s'il ne parvient pas à comprendre toutes les conséquences de ce mouvement sur la politique intérieure, mais également extérieure du Japon, l'ambassadeur se rend bien vite compte que la présence des étrangers n'arrange pas la situation. Car bien que les Occidentaux ne soient pas l'unique cible des partisans du *Sonnō-jōi undō*, les attaques qui leurs sont attribuées par le *rōjū*<sup>514</sup> ne semblent pas en voie de cesser :

« [...] c'est-à-dire qu'ils ont cherché à mettre en relief l'hostilité marquée du sentiment national contre les étrangers, tout en affirmant du reste que le Gouvernement du Taïcoun faisait et ferait encore des efforts pour amener des améliorations progressives. »<sup>515</sup>

Les incidents se multiplient, et le *rōjū* semble totalement impuissant face à ce mouvement d'ampleur. D'autant plus que parmi les partisans, de nombreux *daimyō* de grande importance s'y trouvent. Cette impuissance du *bakufu* face à l'hostilité grandissante à l'encontre des Occidentaux se mêle à une inflexibilité de sa part sur la question religieuse, causant de nouvelles tensions entre les représentants étrangers et les *daimyō* les plus hostiles. Et cette hostilité se caractérise notamment au travers du rejet des religions amenées par les Occidentaux.

### *C – Un rejet de la religion catholique amenée par les étrangers*

Depuis l'instauration des lois antichrétiennes et l'expulsion des missionnaires catholiques du Japon par Toyotomi Hideyoshi en 1587<sup>516</sup>, plus aucun chrétien n'avait pu entrer sur le territoire, sous peine de s'exposer à une mort quasi-certaine. Seuls les Hollandais, dont la religion d'État était le Protestantisme, étaient autorisés à pénétrer au Japon, mais ils devaient se limiter à l'île artificielle de Deshima 出島<sup>517</sup> à partir de 1641<sup>518</sup>. L'ouverture du pays avec les traités signés dès 1854 pose la question de la tolérance ou non de la religion catholique sur le

---

<sup>513</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°164 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vues 123v-124r

<sup>514</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°172, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 3 juillet 1862, vue 193r

<sup>515</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°94, ... *op. cit.*, vue 141

<sup>516</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 370. Toyotomi Hideyoshi (1537-1598) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 - lettre T, 155 p., p. 139-140

<sup>517</sup> Rattachée à la ville de Nagasaki depuis, l'île est construite entre 1634 et 1636 pour y confiner les commerçants Portugais puis Hollandais, et ainsi limiter au maximum les contacts avec les Japonais.

<sup>518</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1978), « 119. Dejima », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 4 - lettre D-E, 190 p., p. 71

territoire. Les traités, notamment celui signé avec la France, stipulent la liberté de culte pour les Français au Japon, mais dans l'enceinte de leurs habitations uniquement<sup>519</sup>.

Pour autant, cette apparente tolérance montre très vite ses limites, notamment dès que cela concerne le peuple Japonais, et les *daimyō* en eux-mêmes. En effet, les lois en vigueur depuis Toyotomi Hideyoshi ne sont pas abrogées, et ce, malgré l'ouverture du pays aux étrangers, et donc aux catholiques. Derrière ce maintien des lois, plusieurs éléments apportés par Gustave Duchesne de Bellecourt montrent que les autorités japonaises craignent surtout que la tolérance face aux conversions déstabilise leur pouvoir. En effet, rejeter la religion d'État en se convertissant au catholicisme reviendrait à un rejet du système politico-religieux en place. Or, ce système est le fondement même du Japon, et donc en quelque sorte du pouvoir des *Tokugawa-uji*. Par ailleurs, cela remettrait également en cause le pouvoir des *daimyō*, puisque l'ambassadeur considère que cela permettrait au peuple d'ouvrir les yeux sur leur condition et de se rebeller<sup>520</sup>. Cette crainte se révèle d'autant plus forte que le peuple se montre peu à peu intéressé par la religion catholique, allant jusqu'à écouter les messes dispensées par certains religieux européens parlant couramment Japonais, et prêchant en Japonais<sup>521</sup>.

### 1 – Un risque pour l'équilibre politico-religieux en place

Peu avant l'instauration du *bakufu* par Tokugawa Ieyasu, Toyotomi Hideyoshi avait déjà pris des mesures contre les catholiques au Japon. En 1587, un premier édit d'expulsion des missionnaires catholiques est édité par ce dernier<sup>522</sup>. Et dès 1612, Tokugawa Ieyasu proclame le *kinkyō-rei* 禁教令, une succession d'édits interdisant le christianisme sur le territoire japonais<sup>523</sup>. Le premier édit de 1612 interdit la religion catholique uniquement sur le territoire du *taikun*, le *tenryō*. Mais en 1614, Tokugawa Hidetada fait interdire la religion sur tout le territoire japonais. Le texte avait été rédigé par un moine appartenant à la secte *Rinzai* 臨濟宗

---

<sup>519</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°6, ... *op. cit.*, vue 132v

<sup>520</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 184v

<sup>521</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°139, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, Yokohama, le 19 février 1862, vue 107r

<sup>522</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 75. Sakoku », ... *op. cit.*

<sup>523</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1986), « 401. Kinkyō-rei », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 12 – Lettre K (2), 106 p., p. 89-90

<sup>524</sup>, Konchi-in Sūden 金地院崇伝<sup>525</sup>. Derrière cette mesure se cachait en réalité une crainte de la part des *daimyō* et notamment du *taikun*, celle de la remise en question du système politico-religieux en place. Car, il est important de le rappeler, le Japon de la période Edo repose sur deux principes fondamentaux, celui de la divinité du *mikado*, et donc de la prééminence du *taikun*, son protecteur et représentants. L'arrivée d'une religion prônant un Dieu unique risquait de remettre en cause l'importance du *mikado*, et donc par extension de déstabiliser le pouvoir shōgunal tout juste réinstauré par Toyotomi Hideyoshi. Mais la raison de cet édit est également dû aux campagnes des nations protestantes, dont notamment les Hollandais, qui furent les seuls encore autorisés à pénétrer sur le territoire japonais après l'instauration du *sakoku*<sup>526</sup>.

Le christianisme était arrivé par le biais des commerçants portugais, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, notamment grâce à un missionnaire espagnol, François Xavier<sup>527</sup>. Ce dernier établit les bases de ce qui devient la mission catholique au Japon deux siècles plus tard. Plusieurs *daimyō*, notamment ceux de l'île de Kyūshū (Annexe 1 – Lamaury Héloïse, *Carte simplifiée du Japon (îles et villes principales)*, réalisée en croisant les données cartographiques de différents ouvrages), se convertirent au catholicisme<sup>528</sup>. Dans un premier temps, les missionnaires européens furent protégés par le pouvoir en place, et en 1568, Oda Nobunaga leur permit d'évangéliser le Japon<sup>529</sup>. Mais seulement deux décennies plus tard, Toyotomi Hideyoshi entama le processus inverse, en expulsant les missionnaires du Japon :

« On avait vu les effets de la propagande Catholique, d'abord sur plusieurs Princes-Rois qui en embrassant la nouvelle religion prêchée par Saint-Xavier, avaient par conséquent fait scission avec les vieilles traditions payennes autour de la cour de Miako, et rejetant l'autorité suprême du pontificat religieux exercé par le *Mikado*, avaient été porter à la cour de Rome, leurs témoignages de respect et de soumission. »<sup>530</sup>

Cette répression avait donné lieu à de nombreuses exécutions massive des Catholiques, qu'il s'agisse des Européens ou des Japonais convertis. Nous pouvons par exemple citer les Martyrs du Japon, un groupe de 26 catholiques présents à Nagasaki et crucifiés par ord re de

---

<sup>524</sup> L'école *Rinzai-shū* 臨濟宗 fait partie des trois écoles de la branche *zen* du bouddhisme *daijō* 大乘 au Japon. L'école pratique le *zazen* 座禪 terme qui désigne à la fois la méditation et la position dans laquelle elle est effectuée.

<sup>525</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 544. Konchi-in Sūden (1569-1633) », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 13 – Lettre K (3), 168 p., p. 50-51

<sup>526</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 75. Sakoku », ... *op. cit.*

<sup>527</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1986), « 425. Kirisuto-kyō », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 12 – Lettre K (2), 106 p., p. 99-103

<sup>528</sup> *Ibid.*

<sup>529</sup> *Ibid.*

<sup>530</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°1, ... *op. cit.*, vue 307r

Toyotomi Hideyoshi en 1597<sup>531</sup>. Et en 1622, ce furent aussi bien des Japonais que des étrangers qui furent assassinés lors du Grand martyre de Genna (Figure 15), connu comme la plus grande exécution de l'histoire chrétienne au Japon (55 personnes qui perdent la vie ce jour-là)<sup>532</sup>.



Figure 15 : *Grand martyr de Genna*, 1622, peinture sur papier, Patrimonio del Fondo Edifici di Culto, amministrato dal Ministero dell'Interno, on loan to Chiesa del SS. nome di Gesù, Rome (source : Wikimédia)

De ce fait, le retour des missionnaires catholiques sur le territoire japonais fait remonter la crainte de plusieurs *daimyō*, mais également du pouvoir shōgunal, de voir l'ordre établi à nouveau déstabilisé par les principes de la religion catholique, ce qu'ils nomment la *dochirina Kirishitan* どちらな・キリしたん<sup>533</sup> :

« En effet les classes féodales de ce pays sentent bien qu'elles se trouveraient directement atteintes par la fusion du peuple Japonais fusion d'où pourrait naître une classe nouvelle,

<sup>531</sup> « 日本二十六聖人 [Les 26 Saints du Japon] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 23 novembre 2003, modifié le 17 avril 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E6%97%A5%E6%9C%AC%E4%BA%8C%E5%8D%81%E5%85%AD%E8%81%96%E4%BA%BA> [Consulté le 26 mai 2023]

<sup>532</sup> « 元和の大殉教 [Grand martyr de Genna] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 9 septembre 2004, modifié le 10 mai 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E5%85%83%E5%92%8C%E3%81%AE%E5%A4%A7%E6%AE%89%E6%95%99> [Consulté le 26 mai 2023]

<sup>533</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1978), « 147. Dochirina Kirishitan », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 4 – Lettres D et E, 168 p., p. 83-84

riche et par conséquent aspirant à l'indépendance à l'aide de la liberté commerciale consacrée par les Traités, et qui prendrait quelque jour, une place importante entre le peuple, qui ne compte ici pour rien, et la noblesse, qui seule dispose autour d'elle du bien être ou des distinctions. »<sup>534</sup>

Et en effet, progressivement, les autorités se rendent compte que les Japonais convertis au catholicisme avant l'interdiction de cette religion sont toujours présents au Japon, et s'intéresse de plus en plus aux églises construites par les Occidentaux pour leurs fidèles. De ce fait, la répression à leur encontre devient de plus en plus forte, et ce au grand désarroi de Gustave Duchesne de Bellecourt.

## 2 – Un peuple Japonais ouvert à la religion, mais menacé de mort par le pouvoir

En effet, les deux siècles de répression à l'encontre des Japonais convertis n'a pas eu raison de leur foi catholique. Même si de nombreux chrétiens, les *korobi-kirishitan* 転び切支丹, furent contraints d'abandonner leur foi, ce ne fut pas le cas de tous<sup>535</sup>. Dans le cas des *korobi-kirishitan*, ces derniers devaient faire un serment écrit confirmant leur abandon de la foi chrétienne pour le shintoïsme ou le bouddhisme<sup>536</sup>. Les temples durent ainsi tenir des registres d'appartenance religieuse de tous les Japonais du territoire, les *danka-seido* 檀家制度<sup>537</sup>. Mais la plupart des Japonais convertis conservèrent leur foi, préférant modifier celle-ci en utilisant des apports issus du shintoïsme et du bouddhisme<sup>538</sup>. Ils prirent le nom de *kakure kirishitan* 隠れキリシタン et vivaient dans la clandestinité la plus totale vis-à-vis du pouvoir<sup>539</sup>. Ceux qui retournèrent à la foi chrétienne après avoir été reconverti au shintoïsme ou au bouddhisme de force, furent appelés les *tachikaeri-mono* 立ち返り者 (« ceux qui retournent à la fois chrétienne »)<sup>540</sup>.

---

<sup>534</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 188v-184v

<sup>535</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 664. Korobi-kirishitan », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 13 – Lettre K (3), 168 p., p. 98

<sup>536</sup> *Ibid.*

<sup>537</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1978), « 98. Danka-seido », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 4 – Lettres D et E, 168 p., p. 59-60

<sup>538</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 664. Korobi-kirishitan », ... *op. cit.*

<sup>539</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1985), « 95. Kakure kirishitan », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 11 – Lettre K (1), 118 p., p. 61

<sup>540</sup> MACÉ FRANÇOIS, MACÉ MIEKO (2022), « VII. Les croyances, la vie religieuse », *op. cit.*, p. 189-206

L'ouverture progressive des églises Occidentales au Japon, notamment à Yokohama et Hakodate 函館市, permet à ces Japonais de venir prier aux yeux de tous. Certains, simplement curieux, viennent assister aux prêches de l'abbé Girard, installé à Yokohama (Figure 16). Car ce dernier étant l'interprète de la légation française, il est en mesure de prêcher en japonais. Mais très rapidement, les autorités japonaises se montrent extrêmement dures envers ceux qui osent pénétrer dans les églises occidentales :

« Je viens d'apprendre avec un vif sentiment d'affliction que déjà l'ouverture au culte de la chapelle catholique de Hokohama a donné lieu à quelques rigueurs des autorités Japonaises sévissant contre les indigènes que la curiosité avait engagés à visiter ce temple, et à écouter la parole divine prêchée en langue Japonaise par Mr. l'abbé Girard. »<sup>541</sup>



Figure 16 : 歌川広重 [Utagawa Hiroshige III] (1870), 横浜商館天主堂ノ図 [Église catholique de Yokohama / Carte - 1861], Kanagawa : 神奈川県立博物館 [Musée de Kanagawa]

Progressivement, la répression à l'encontre des Japonais qui tentent de suivre les prêches de l'abbé Girard est de plus en plus violente. Certains, malgré les contestations des représentants étrangers, sont condamnés à mort, ce qui désole encore plus Gustave Duchesne de Bellecourt :

« [...] le bruit s'étant répandu qu'une exécution capitale attendait probablement ces malheureux, [...] »<sup>542</sup>

<sup>541</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°139, ... *op. cit.*, vue 146r

<sup>542</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°144, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 21 mars 1862, vue 146r

Ainsi, les *daimyō*, tout comme le pouvoir en place du *bakufu* se montrent extrêmement fermés à l'idée de laisser la religion catholique pénétrer à nouveau sur le territoire japonais. Bien que la liberté de culte soit promulguée par les traités, cela ne s'applique qu'aux ressortissants Occidentaux présents au Japon. Les Missions Catholiques présentent à ce moment-là ne peuvent donc œuvrer qu'au travers des écoles qui sont construites à certains endroits du Japon. Ce fut le cas à Hakodate, où l'abbé Mermet-Cachon pu construire une école pour enseigner le français aux Japonais en 1860<sup>543</sup>.

\* \* \*

Le Japon que décrit Gustave Duchesne de Bellecourt apparaît comme diamétralement opposé aux mœurs et coutumes occidentales. La classe des *bushi* est symbolisée par ses armes blanches, là où les Occidentaux utilisent des armes à feu. Et ces dernières pratiquent un rituel que l'ambassadeur considère comme barbare, le *seppuku*. Symbole honorifique restaurant l'honneur, cette pratique encore en vigueur va à l'encontre des idéaux prônés par le catholicisme occidental. La classe militaire apparaît ainsi dénuée de toute humanité aux yeux de l'ambassadeur. D'autant plus que ce sont les seuls à véritablement attaquer les étrangers sans raison apparente. Les *rōnin*, toujours plus nombreux, déstabilisent à la fois le pouvoir shōgunal et les Occidentaux présents au Japon. D'autant plus qu'ils alimentent le mouvement du *Sonnō-jōi undō*, ouvertement hostile aux étrangers, et principalement ralliés par des *daimyō*. Ces derniers se montrent d'ailleurs extrêmement fermés aux apports Occidentaux, notamment en ce qui concerne la religion. Les tentatives d'ouvertures de la part de la population sont très vite étouffées par les lois japonaises encore en vigueur.

Le peuple Japonais semble en effet à la merci des classes guerrières, à tel point que l'ambassadeur ne les évoque presque jamais. Cela n'est guère étonnant, puisqu'il ne rencontre qu'à de très rares occasions le reste de la population.

### III – UNE GRANDE PARTIE DE LA SOCIÉTÉ JAPONAISE IGNORÉE OU INVISIBLE

La société japonaise de l'époque Edo 江戸時代 est divisée en quatre catégories sociales, les *shinōkōshō* 士農工商, soit les guerriers (*shi* 士), les artisans (*kō* 工), les paysans (*nō* 農) et

---

<sup>543</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°24, Gustave Duchesne de Bellecourt à Pierre Jules Baroche, à Edo, le 24 janvier 1860, vue 24v, vue 24v

les commerçants (*shō* 商)<sup>544</sup>. Pourtant, ces trois dernières catégories sont très peu évoquées par Gustave Duchesne de Bellecourt dans ses dépêches. Et il en est de même pour les *hinin* 非人, considérés par le *bakufu* comme des non-humains et donc exclus de la société<sup>545</sup>, et les femmes, dont la position sociale et le rôle varient.

L'absence de contacts avec la population ne permet pas à Gustave Duchesne de Bellecourt de se faire une réelle idée de l'opinion publique concernant les Occidentaux. Tout ce qu'il écrit à ce sujet lui provient des rumeurs qui circulent, mais surtout des rencontres avec le *rōjū*. En apparence, la population semble opposée à leur présence, mais les différentes interactions des Occidentaux avec les Japonais laissent le plus souvent apparaître tout le contraire. L'ambassadeur se rend rapidement compte que tout comme la politique, la société japonaise est dominée en grande partie par les *daimyō*. La majorité des Japonais semble en réalité curieuse et intéressée par les Occidentaux. Mais les interactions se font rares entre les deux, car la société repose sur une hiérarchie extrêmement fermée, où le peuple se trouve tout en bas et quelque peu écarté. Le cloisonnement entre les différentes strates de celle-ci est tel qu'il y a d'un côté les *bushi*, ayant eux-mêmes une hiérarchie interne très stricte, et le reste de la population, regroupant à peu près tous les corps de métiers, sans réelle distinction apparente. Et indépendamment de ces considérations, se trouvent les femmes. Ces dernières sont à peine évoquées par l'ambassadeur dans quelques dépêches, et il ne s'y intéresse pas particulièrement. Il mentionne notamment le rôle le plus fréquent pour celle-ci, celui d'épouse. Le mariage du *taikun* avec une sœur du *mikado* est l'occasion d'évoquer le rang que celle-ci occupe dans la hiérarchie par la suite. Tout comme il évoque, sans les nommer explicitement, les femmes qui gravitent autour du *mikado*, en tant que concubines, ou en tant que domestiques. Enfin, la dernière position que les femmes semblent avoir au Japon évoquée par l'ambassadeur relève du domaine de la prostitution, pourtant en partie interdite à l'époque Edo.

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt effleure seulement la question de la population japonaise. Celle-ci est dépeinte comme hostile aux Occidentaux par le *rōjū*, tandis que la réalité montre une tout autre opinion à l'ambassadeur. Le peuple japonais semble véritablement opprimé par la classe dirigeante, et le cloisonnement entre les différentes classes sociales

---

<sup>544</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1992), « 424. Shi-nō-kō-shō », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 18 – Lettre S (2), 169 p., p. 62

<sup>545</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 221. Hinin », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 7 – Lettre H (1), 153 p., p. 150-152

totale­ment hermétique. Enfin, la question des femmes est rapidement évoquée par l'ambassadeur, ne laissant que très peu d'information à leur sujet et notamment leurs rôles.

### *A – Une population réellement opposée à l'arrivée des étrangers sur le territoire Japonais ?*

En dehors de la classe militaire, les *bushi*, le Japon est divisé en trois autres catégories bien définies, et toutes considérées comme nettement inférieures aux *bushi*, et surtout aux *daimyō*. Gustave Duchesne de Bellecourt entre très rarement en contact avec le reste de la population japonaise, à l'exception des commerçants qu'il rencontre à Yokohama. Les échos de l'opinion publique qui lui parviennent par le biais du *rōjū* et de ses domestiques ne lui permettent pas de véritablement définir si les Japonais sont favorables ou non aux Occidentaux.

Le peu de Japonais que l'ambassadeur rencontre au fil des ans semblent plus craintifs des conséquences que leurs paroles pourraient avoir sur leur vie qu'hostile envers les étrangers. Très rapidement, l'ambassadeur prend conscience de la position de soumission et de contrôle permanent dans laquelle se trouve la majorité du peuple japonais. Ces derniers n'acceptent que rarement de communiquer avec lui, et lorsque cela est le cas, les *hyakunin* ne sont jamais très loin pour surveiller ce qu'il se dit. La plupart du temps, Gustave Duchesne de Bellecourt échange avec des commerçants, les seuls autorisés à entrer en contact avec les Occidentaux, surtout à Yokohama. Et ces derniers se montrent généralement très ouverts envers les étrangers, et surtout très favorables à l'expansion du commerce avec l'Occident. Progressivement, l'ambassadeur parvient à discerner l'opinion publique indépendamment de ce que le *rōjū* lui rapporte. Et il se rend compte que les Japonais sont bien plus favorables aux Occidentaux que l'administration ne le laisse croire.

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt brosse un portrait de la population japonaise qui évolue au fil des années. Dans un premier, il se contente de ce que le *rōjū* veut bien lui rapporter, mais il se rend bien compte que l'opinion publique est en quelques sortes muselée. Les contacts avec les commerçants, notamment à Yokohama lui permettent d'établir un premier constat, ces derniers leurs sont majoritairement favorables.

## 1 – Une population favorable aux étrangers, mais une opinion publique muselée par les *daimyō*

Nous l'avons évoqué précédemment, mais la classe dominante du pays est celle des *daimyō*. Qu'ils fassent partie ou non de l'administration du *bakufu*, ce sont eux qui possèdent la plupart du territoire japonais. De ce fait, il semble évident que la population soit en quelque sorte muselée par cette classe en apparence toute puissante. Les contacts entre les Japonais extérieurs à l'administration et Gustave Duchesne de Bellecourt étant prohibés, ce dernier ne peut se baser que sur les rapports que lui font ses domestiques, mais également le *rōjū* lors de leurs diverses rencontres. De ce fait, son avis sur l'opinion publique à l'encontre des Occidentaux change en fonction des informations qu'il parvient à obtenir.

L'ambassadeur se rend compte que la population japonaise est en réalité muselée par les *daimyō*, mais surtout les partisans du *Sonnō-jōi undō*. Ces derniers ne laissent aucun répit aux Japonais, notamment ceux de la vile d'Edo, qui ne peuvent ainsi donner véritablement leur avis sur la présence occidentale au Japon :

« [...] nous connaissons assez le pays pour savoir que nul indigène n'oserait donner officiellement une semblable déclaration. La crainte de quelque châtement sévère paralyserait la vérité sur les lèvres di témoin [...] »<sup>546</sup>

En effet, durant les trois premières années de présence de l'ambassadeur au Japon, il est très rare que ce dernier écrive au sujet de l'opinion publique des Japonais. Lorsqu'il mentionne cette dernière, il se montre quelque peu méprisant à leur sujet, considérant que les Japonais sont finalement de la même trempe que les *daimyō* qui se montrent si hostiles à leur rencontre :

« Quant aux Japonais des classes inférieures s'ils ne mettent pas tous, la même rigueur dans le mutisme qui doit leur être commandé par les autorités supérieures, [...] »<sup>547</sup>

Car en effet, ces derniers ont officiellement interdiction de la part du *rōjū* et surtout des *bushi*, de s'adresser aux Occidentaux, quelle qu'en soit la raison<sup>548</sup>. Et la crainte des hommes en armes par les Japonais les maintient dans ce mutisme auquel fait face Gustave Duchesne de Bellecourt. Mais peu à peu, les langues se délient, et les Japonais avec lesquels les Occidentaux

---

<sup>546</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°197, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 3 octobre 1862, vue 150v

<sup>547</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°120, ... *op. cit.*, vue 368v

<sup>548</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°48, ... *op. cit.*, vues 297v-298r

ou leurs employés parviennent à *échanger* se montrent finalement nettement plus favorables à la présence étrangère:

« Certes la population japonaise en général, du moins la masse du peuple, ne paraît nullement opposée à une bonne entente et à une harmonie complète avec les Étrangers. Intelligente, active, avide de connaître, cette population loin de paraître prévenue par un esprit d'antagonisme quelconque, semblerait au contraire toute disposée à accepter une fusion dont les avantages paraissent ne pas lui échapper. »<sup>549</sup>

Mais ce que nous pouvons également relever dans les dépêches de Gustave Duchesne de Bellecourt, concerne le fait que celui-ci mentionne qu'à leur passage, les portes se ferment. Or, cette pratique est assez courante au Japon, puisque lorsque des cortèges de *daimyō*, traversent les villes, le cérémonial impose aux Japonais d'arrêter tout travail et de fermer toutes les ouvertures, cloisonnant ainsi les deux mondes pour empêcher qu'ils se rencontrent<sup>550</sup> :

« On ferme les boutiques, les jardins publiques devant les étrangers d'une manière injurieuse, alors que l'on devrait s'empresse de les recevoir partout, et de faire honneur aux Représentants ou officiers de Grandes Puissances. »<sup>551</sup>

De ce fait, il est possible d'envisager que les Japonais appliquent en réalité le même protocole pour le passage des Occidentaux que celui pour les *daimyō*. Il s'agirait alors, non pas d'un acte de méfiance ou de mépris, mais bien d'une preuve de respect de la part de ce peuple.

De plus, Gustave Duchesne de Bellecourt sait que tout le Japon ne leur est pas hostile, car certains territoires sont ouverts aux Occidentaux depuis plusieurs siècles, et les populations sont habituées à leur présence. C'est notamment le cas de l'île de Deshima, située à côté de Nagasaki, et qui fut le seul pied à terre des commerçants hollandais pendant la période du *sakoku*. Mais ce fut également le cas de l'île d'Ezo, au nord du Japon, où les Russes avaient déjà envahi une partie du territoire :

« Il y a au Nord du Japon une certaine quantité de Princes importants et les officiers de leurs domaines paraissent avoir des habitudes beaucoup plus libres qu'ici où l'action du Gouvernement se fait sentir constamment et rigoureusement lorsqu'il s'agit d'empêcher les relations, si redoutées, avec les étrangers. »<sup>552</sup>

---

<sup>549</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 128

<sup>550</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°75 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 142r

<sup>551</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°208, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 10 décembre 1862, vue 291v

<sup>552</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°183, ... *op. cit.*, vue 295

Et cette ouverture des Japonais ressort également lorsque plusieurs Occidentaux sont attaqués au passage d'un *daimyō* en septembre 1862<sup>553</sup>. Certains Japonais présents sur la route et ayant été témoins de l'événement, contrairement à leur habitude, décident de parler et de dénoncer ce qu'il s'est réellement passé :

« Nous avons même été étonnés de trouver autant de franchise dans les déclarations de cette femme alors surtout que tous les autres habitants des environs s'abstiennent avec soin et par ordre sans doute, de donner aucun renseignement sur ce qu'ils ont pu voir ou entendre dans cette journée. »<sup>554</sup>

Ainsi, progressivement, la population japonaise se montre plus ouverte aux étrangers, allant parfois à l'encontre même des lois et des directives du *rōjū* et des *daimyō*. Mais ils ne sont pas les seuls à se montrer de plus en plus favorables aux Occidentaux. Les marchands, qui profitent de l'ouverture du pays pour s'enrichir, sont également en faveur de cette ouverture.

## 2 – Des marchands plus enclins à l'ouverture du pays

En effet, s'il y a bien une catégorie à laquelle l'ouverture du Japon aux Occidentaux profite, c'est celle des commerçants. Cependant, tout comme le reste de la population japonaise, les négociants japonais semblent également faire face aux hostilités des partisans du *Sonnō-jōi undō*. Mais ce sont également les directives venues du *rōjū* qui empêchent ces derniers de commercer comme ils le souhaitent avec les Occidentaux.

En effet, la période du *sakoku* imposée à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle a mis un véritable coup d'arrêt aux échanges commerciaux entre le Japon et les Occidentaux. Pourtant initié dès 1543 avec les Portugais et les Espagnols, le *namban bōeki* 南蛮貿易<sup>555</sup>, pris fin moins d'un siècle plus tard, au moment où le pays s'isolait du reste du monde<sup>556</sup>. À partir de ce moment-là, seuls les Hollandais, les Chinois et les Coréens purent poursuivre leurs échanges avec le Japon<sup>557</sup>. Le commerce s'établit à partir de 1641 sur l'île de Deshima (Figure 17), une

---

<sup>553</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°193, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 20 septembre 1862, vue 90r

<sup>554</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°197, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 3 octobre 1862, vue 150

<sup>555</sup> Le terme désigne le commerce entre le Japon et les pays Occidentaux.

<sup>556</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 68. Namban bōeki », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 15 – Lettres M (2) et N (1), 170 p., p. 67-68

<sup>557</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1978), « 119. Dejima », ... *op. cit.*

île artificielle créée spécialement pour y confiner les étrangers qui venaient commercer avec le Japon<sup>558</sup>.



Figure 17 : 長崎和蘭陀屋舗圖 [Plan de Nagasaki et Landau House], entre 1784 et 1798, Librairie de l'Université de Rissho (source : Wikimedia)

L'ouverture du Japon au 1858 est donc une véritable aubaine pour les négociants japonais qui ne sont pas à Nagasaki. Les traités signés prévoient l'ouverture de plusieurs ports du Japon aux Occidentaux, et donc au commerce avec ces derniers. Le premier est celui de Yokohama, situé au sud d'Edo, et où s'installent les négociants européens et japonais. Mais par la suite, ce sont normalement les ports d'Ōsaka, de Niigata, de Nagasaki (indépendamment de Deshima) et de Hyogo (Kobe) qui doivent s'ouvrir<sup>559</sup>. Mais le *rōjū* se montre peu conciliant et reporte à plusieurs reprises l'ouverture de ces ports<sup>560</sup>.

Pourtant, Gustave Duchesne de Bellecourt relève que les commerçants des autres villes semblent relativement favorables à cette ouverture des ports. C'est notamment le cas de celui d'Ōsaka :

---

<sup>558</sup> *Ibid.*

<sup>559</sup> DE REINACH LUCIEN (1902), Recueil des traités conclus par la France en Extrême-Orient : 1684-1902, Paris : E. Leroux, 447 p., collection « Traités, accords et conventions »

<sup>560</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°202, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 12 octobre 1862, vues 209v-210r

« [...] que les commerçants indigènes d'Osacca s'attendaient à l'ouverture de cette ville au commerce étranger et qu'ils le désiraient vivement [...] »<sup>561</sup>

Mais ce dernier étant trop proche de Kyōto, le *rōjū* se montre réticent, de crainte que l'ouverture de ce port n'attise encore plus les mouvements contre le *bakufu*. De ce fait, durant les premières années de présence des Occidentaux au Japon, le commerce reste malgré tout limité aux ports de Yokohama et Deshima. Mais cela ne joua pas en défaveur des commerçants et négociants japonais, qui, malgré leur position dans l'échelle sociale japonaise, parvinrent à s'élever dans une hiérarchie pourtant très stricte et cloisonnée.

### *B – Une hiérarchie fermée, où l'ascension sociale semble impossible*

Contrairement à la société française, où s'élever socialement est possible, notamment par l'accession à la bourgeoisie, le Japon semble à l'inverse extrêmement fermé à ces possibilités. Jusqu'à l'arrivée de Toyotomi Hideyoshi au pouvoir, la société ne semblait pas être aussi cloisonnée que lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt se trouve au Japon. En effet, lorsque ce dernier prend le contrôle de la quasi-totalité du territoire, il interdit aux paysans de porter les armes, ce qui établit une distinction nette entre les guerriers, et le reste de la population (*heinō bunri*<sup>562</sup>)<sup>563</sup>.

Cette modification fondamentale de la société japonaise entraîne une séparation quasi infranchissable entre les *daimyō* et le reste du peuple. Les *daimyō* possèdent des terres plus ou moins grandes, sur lesquelles la population s'organise, devant rendre des comptes à leur seigneur. À partir de ce moment-là, le peuple désarmé se retrouve entièrement dépendant de la classe guerrière du pays, et donc des *daimyō*. Ainsi, ces derniers deviennent à la fois leurs protecteurs et leurs bourreaux. Cependant, au milieu de cette hiérarchie très définie, certains paysans parviennent à se sortir de la servitude, devenant propriétaire de leurs terres. Cet accès à la propriété leur permet de faire inscrire leur nom sur le registre, et donc de payer les taxes annuelles qui leur incombent. Mais cela leur permet également de faire travailler d'autres paysans, qui ne sont pas en mesure d'acheter leurs terres.

---

<sup>561</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°161 - Annexe n°5, ... *op. cit.*, vue 99v

<sup>562</sup> Le terme se traduisant littéralement par « séparation des guerriers et des paysans » désigne la mise en place progressive de lois interdisant aux guerriers de détenir des terres, et donc aux paysans des armes.

<sup>563</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 166. Heinō bunri », ... *op. cit.*

De ce fait, Gustave Duchesne de Bellecourt décrit une société qui semble extrêmement fermée, où les catégories sociales sont strictes et l'élévation très limitée. D'autant plus que l'ambassadeur décrit à plusieurs reprises une classe paysanne soumise et indépendante des *daimyō*.

### 1 – Une société scindée en deux catégories hermétiques reposant sur le principe du *shinōkōshō* ?

Nous l'avons vu précédemment avec le cas des *hatamoto*, la hiérarchie japonaise mise en place par Tokugawa Ieyasu au début du XVII<sup>e</sup> siècle semble complètement hermétique entre les différentes classes de la population. Depuis le *katana-gari*, la « chasse aux sabres » réalisé par Toyotomi Hideyoshi à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les paysans (*nō* 農) et les guerriers (*shi* 士) sont totalement dissociés les uns des autres. La société japonaise se retrouve scindées en quatre catégories à partir du *heinō bunri*, la « séparation des guerriers et des paysans<sup>564</sup>. Cependant, Gustave Duchesne de Bellecourt n'évoque qu'à une seule reprise la classe des artisans (*kō* 工) dans ses dépêches.

Selon l'ambassadeur, le Japon ne reposerait pas sur plusieurs catégories sociales, pouvant se mélanger et permettre à ceux d'en bas de s'élever socialement. Il distingue deux classes sociales, d'un côté les *daimyō* et leurs suites, de l'autre le reste du peuple japonais, c'est-à-dire les paysans, les commerçants et les artisans :

« La société Japonaise, [...] paraît être divisée en deux classifications bien distinctes. D'abord les Princes ou les Daimios et leurs serviteurs, c'est-à-dire des légions d'officiers ou de fonctionnaires à la fois civils et militaires, ne relevant que de la juridiction spéciale de leurs maîtres [...] puis vient le peuple, c'est-à-dire les laboureurs attachés à la plèbe, et les artisans, [...] »<sup>565</sup>

Cependant, au sein même de cette seconde catégorie avancée par Gustave Duchesne de Bellecourt, se retrouve une multitude d'autres sous-catégories, entre lesquelles, contrairement à ce que le principe du *shinōkōshō* laisse sous-entendre, les circulations entre les classes existent<sup>566</sup>. En effet, le mariage permettait notamment à des familles de riches négociants de

---

<sup>564</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 166. Heinō bunri », ... *op. cit.*

<sup>565</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vues 184v-185r

<sup>566</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1988), « 124. Mibun », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 14 – Lettres L et M (1), 170 p., p. 69-70

faire épouser leur fille à un *samurai*, bien qu'il s'agisse la plupart du temps d'un *samurai* pauvre<sup>567</sup>. Cela permettait ainsi à la famille de la mariée de s'élever socialement, et d'intégrer la caste des *bushi*. Par ailleurs, dans ses dépêches, Gustave Duchesne de Bellecourt avance le fait qu'entre la noblesse japonaise et le reste du Japon, il n'existait aucune catégorie intermédiaire :

« Au Japon, il n'existe pas de société intermédiaire entre le peuple et la noblesse. Les classes libérales, la finance, le négoce n'y jouissent que d'une condition bien restreinte. »<sup>568</sup>

C'est en partie vrai, notamment s'il considère que les *daimyō* représentent la noblesse japonaise, comme il l'avance à plusieurs reprises<sup>569</sup>. En revanche, s'il considère la cour de Kyōto comme la noblesse japonaise, en un sens, les *daimyō* deviennent cette strate intermédiaire. Car les *kuge* qui composent la cour de Kyōto, sont d'anciennes familles de *daimyō*, qui se sont socialement élevés à partir de la période Heian, notamment grâce aux mariages avec la famille impériale<sup>570</sup>. De ce fait, la hiérarchie japonaise de l'ère Edo est quelque peu tronquée dans les écrits de Gustave Duchesne de Bellecourt.

D'autant plus que depuis le début des années 1990, l'historiographie japonaise réfute l'idée d'une classification précise de la société japonaise reposant sur ce principe à quatre strates<sup>571</sup>. Cette dernière n'était vraisemblablement pas divisée en quatre catégories, regroupées sous le nom de *shinōkōshō*. En effet, il existait également d'autres catégories, ignorées par ce système. La noblesse, *kuge*, tout comme la famille impériale sont exclues de cette classification, pourtant ils font bien partie de la société japonaise, et représentent la strate la plus élevée de celle-ci. Il en est de même pour le bas de l'échelon, les *eta* 穢多 ou *burakumi* 部落民 (chargés des métiers jugés répugnants) et les *hinin* 非人 (les non-humains), rejetés par la société. Ces derniers ne pouvaient prétendre à monter dans la hiérarchie sociale, et l'accès à ces dernières leur était complètement interdit<sup>572</sup>. Seuls les *hinin* pouvaient, à de rares exceptions, devenir des *ryūmin* 賤民, c'est-à-dire des « bonnes gens », et ainsi remonter dans la hiérarchie sociale<sup>573</sup>. Il

---

<sup>567</sup> *Ibid.*

<sup>568</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 128v

<sup>569</sup> *Ibid.*, vue 126

<sup>570</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1986), « 693. Kuge », ... *op. cit.*

<sup>571</sup> « 小学校「新しい社会」 [École primaire "Nouvelle société"] », 東京書籍 [Tokyo Shoseki] [en ligne], disponible à l'adresse : <https://www.tokyo-shoseki.co.jp/question/e/syakai.html> [Consulté le 26 mai 2023]

<sup>572</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 221. Hinin », ... *op. cit.*

<sup>573</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 138. Ryōsen », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 17 – Lettres R (2) et S (1), 170 p., p. 55-56

est bien évident, les dépêches de Gustave Duchesne de Bellecourt le démontrent, qu'il existait une classification relativement stricte au Japon, notamment entre les *bushi* et le reste de la population. Mais dans ses rapports, rien n'indique que la société japonaise reposait sur ce principe du *shinōkōshō*, d'autant plus que certaines classes pouvaient s'élever au-dessus des *bushi*, supposés être le sommet de la hiérarchie japonaise<sup>574</sup>.

De plus, à l'origine, le terme de *shinōkōshō* vient de l'Antiquité chinoise (VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère), plus précisément du confucianisme<sup>575</sup>. Il se traduisait généralement par « tout le peuple du pays », et désignait avant tout les occupations des personnes, qui ont été divisées en quatre catégories, donnant le *shinōkōshō*<sup>576</sup>. Il semblerait ainsi qu'à l'époque Edo, le terme aient été utilisé, non pas pour désigner les strates de la société japonaise, mais l'émancipation du système des *samurai*, des agriculteurs, des artisans et des marchands<sup>577</sup>. Le terme serait ainsi plutôt spécifique aux événements de la Restauration Meiji de 1868, où le système en place est totalement abrogé, du moins en apparence<sup>578</sup>.

De ce fait, la société japonaise présentée par Gustave Duchesne de Bellecourt n'apparaît pas comme scindée en quatre catégories bien distinctes. Il y a certes d'un côté les *daimyō* et leurs suites, qui représentent la strate la plus élevée, bien qu'en-dessous de la cour de Kyōto. Mais de l'autre côté, la population japonaise n'est pas divisée en trois catégories imperméables les unes aux autres. Bien que tous considérés comme inférieurs aux *bushi*, les paysans, tout comme les commerçants, parviennent quelques fois à se placer financièrement au-dessus de certains *daimyō*. Mais pour autant, la majorité de cette population apparaît encore comme soumise et dépendante de ces derniers.

## 2 – La paysannerie japonaise, un système à la fois indépendant et soumis des *daimyō*

Le Japon de la période Edo repose sur un principe relativement différent des conceptions occidentales de la paysannerie. En effet, si nous restons sur la question de la féodalité japonaise que soulève Gustave Duchesne de Bellecourt, il serait presque cohérent que la paysannerie

---

<sup>574</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1988), « 124. Mibun », ... *op. cit.*

<sup>575</sup> « 土農工商 [Shi-nō-kō-shō] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 28 octobre 2003, modifié le 18 mai 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E5%A3%AB%E8%BE%B2%E5%B7%A5%E5%95%86> [Consulté le 26 mai 2023]

<sup>576</sup> *Ibid.*

<sup>577</sup> « 小学校「新しい社会」 [École primaire "Nouvelle société"] », 東京書籍 [Tokyo Shoseki], ... *op. cit.*

<sup>578</sup> *Ibid.*

fonctionne sur le principe établi en Europe au Moyen Âge, c'est-à-dire celui des serfs et des vilains<sup>579</sup>. Mais la notion de servitude au Japon à une tout autre définition, et est généralement rattachée au lien qui uni un maître et ses vassaux, se réfèrent donc plutôt aux *bushi*. En revanche, ce qui est certain, c'est que la paysannerie japonaise (Figure 18) est totalement dépendante des *daimyō* qui possède les terres qu'elle cultive :

« Les laboureurs et les artisans, vivent et meurent sous la dépendance à peu près absolue des officiers de leur suzerain, à moins qu'ils ne trouvent le moyen d'entrer au service personnel de leur maître. »<sup>580</sup>



Figure 18 : 葛飾 北斎 [Katsushika Hokusai] (1835-1836), 百人一首乳母が絵説 [Les cent poèmes de cent poètes expliqués par la nourrice], Edo : 西村屋与八 [Nishimuraya Yohachi], gravure sur bois polychrome, Chazen (conservation)

Dans la lignée du *katana-gari*, Toyotomi Hideyoshi entame un travail d'arpentage sur l'intégralité du territoire japonais. Le *taikō kenchi* 太閤検地 commence à partir de 1582, mais il n'est achevé qu'au début de la période Edo<sup>581</sup>. Chaque parcelle est mesurée, permettant de

<sup>579</sup> GAUVARD CLAUDE (2014), « 8 - Du domaine royale au royaume (1108-1180) », dans : *La France au Moyen Âge du V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris : Presses Universitaires de France, collection « Quadrige manuels », 650 p., p. 235-286

<sup>580</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 185r

<sup>581</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1986), « 320. Kenchi », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 12 – Lettre K (2), 106 p., p. 55-57

mesurer le rendu agricole de celle-ci, et d'ensuite fixer le *kokudaka*, qui sert d'impôt<sup>582</sup>. La mise en place consécutive du *katana-gari* et du *taikō kenchi* permirent à Toyotomi Hideyoshi puis Tokugawa Ieyasu d'affaiblir considérablement la classe paysanne. Mais pour autant, les conséquences du grand arpentage sont encore discutées par les historiens japonais. Certains s'accordent à dire que l'asservissement de la paysannerie aurait eu pour conséquence de réduire considérablement les conditions de vie de ces derniers<sup>583</sup>. Mais d'autres avancent le fait qu'au contraire, cet arpentage aurait permis à une partie des paysans d'accéder à la propriété, et donc de s'élever socialement<sup>584</sup>. Car dans les faits, ce sont généralement les paysans qui paient les redevances, et étaient donc inscrits sur les registres en tant que propriétaires<sup>585</sup>. En réalité, il existe donc deux catégories distinctes au sein de la paysannerie. D'un côté, les *hombyakushō* 本百姓, qui étaient ceux payant l'impôt, et de l'autre les *mizunomi-byakushō* 水呑百姓, les « paysans buveurs d'eau »<sup>586</sup> qui étaient trop pauvres pour s'assujettir à l'impôt et donc posséder leurs terres<sup>587</sup>.

Les *hombyakushō* payaient l'impôt en nature, le *nengu* 年貢, c'est-à-dire la rente annuelle qu'ils versaient, en riz, à leur seigneur, notamment dans les provinces centrales du Japon<sup>588</sup>. Le taux de cet impôt variait vraisemblablement selon les époques, jusqu'à l'époque Edo où il est basé sur le *kokudaka*, et devient un pourcentage fixe<sup>589</sup>. Mais les *hombyakushō* devaient également s'acquitter de corvées vis-à-vis des seigneurs, les *buyaku* 夫役<sup>590</sup>. Il s'agissait de journées de travail en quelque sorte gratuites, en vigueur depuis l'établissement du *Ritsuryō-seido*, mais établi à partir de l'époque Edo<sup>591</sup>. Ce service pouvait être imposé aussi bien par le *taikun* que par les *daimyō* sur leurs territoires. C'est en partie à ce service dont Gustave Duchesne de Bellecourt fait référence pour parler de la position sociale des paysans au Japon, car il était fréquent à l'époque Edo que cette corvée soit remplacée par une taxe :

---

<sup>582</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 503. Kokudaka », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 13 – Lettre K (3), 168 p., p. 30-31

<sup>583</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1986), « 320. Kenchi », ... *op. cit.*

<sup>584</sup> *Ibid.*

<sup>585</sup> MACÉ FRANÇOIS, MACÉ MIEKO (2022), « III. La société », *op. cit.*, p. 93-118

<sup>586</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1988), « 247. Mizunomi-byakushō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 14 – Lettres L et M (1), 170 p., p. 137-138

<sup>587</sup> *Ibid.*

<sup>588</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1982), « 287. Hombyakushō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 8 – Lettre H (2), 128 p., p. 47-48

<sup>589</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 124. Nengu », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 15 – Lettres M (2) et N (1), 170 p., p. 102

<sup>590</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1970), « 183. Buyaku », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 2 – Lettre B, 106 p., p. 101-103

<sup>591</sup> *Ibid.*

« [...] puis vient le peuple, c'est-à-dire les laboureurs attachés à la plèbe, et les artisans, qu'on oblige dans les villes et les villages, à subvenir sur leur mince salaire aux contributions qui défrayent cette multitude d'oisifs armés, que la vanité de chaque seigneur promène partout à sa suite. »<sup>592</sup>

Pour autant, à l'inverse des *hombyakushō*, il existait également les *mizunomi-byakushō*, qui étaient eux, entièrement dépendant des *daimyō*. Cette catégorie de paysans regroupait plusieurs statuts. La plupart étaient ceux dont le nom n'était pas inscrit sur le registre d'arpentage, ils ne devaient donc pas s'acquitter des impôts, car ils n'étaient pas propriétaires de leurs terres. Mais certains d'entre eux étaient également des *bunzuke* 分付 qui dépendaient des *hombyakushō*, dont certains pratiquaient le fermage, *kosaku* 小作<sup>593</sup>. À partir de l'époque Edo, plusieurs types de fermages se développent, dont le *myōden kosaku* 名田小作, c'est-à-dire le fermage sur les terres d'un paysan riche<sup>594</sup>. Dans ce cas de figure, ce sont généralement les *mizunomi-byakushō* qui travaillent sur ces terres appartenant aux *hombyakushō*.

Ainsi, la paysannerie japonaise apparaît à la fois dépendante et émancipée des *bushi* et surtout des *daimyō* qui contrôlent les terres. Bien que beaucoup d'entre eux ne soient pas en mesure de subvenir aux impôts, et ne soient donc pas propriétaires de leurs terres, certains parviennent à l'élever socialement et à le devenir. Mais, dans un tout autre registre, la condition des femmes était relativement particulière au Japon. Et Gustave Duchesne de Bellecourt l'évoque très peu dans ses dépêches, mais ce qu'il écrit nous permet en partie de comprendre certaines positions que ces dernières pouvaient avoir dans la société japonaise.

### *C – La condition des femmes au Japon, un aspect très peu présent dans les dépêches de l'ambassadeur*

Très peu présentes dans les dépêches diplomatiques de Gustave Duchesne de Bellecourt, les femmes ne sont pour autant pas complètement absentes de ses écrits. En effet, les différents rapports que l'ambassadeur transmet à la France nous permettent d'entre-apercevoir la condition féminine des Japonaises, et leurs places dans cette société à première vue très masculine.

---

<sup>592</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vues 184v-185r

<sup>593</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1987), « 665. Kosaku », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 13 – Lettre K (3), 168 p., p. 98-99

<sup>594</sup> *Ibid.*

Il est important de rappeler qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en France, la femme ne travaille que rarement, car très peu de métiers sont féminisés (presse féminine, couturières, ...). Cantonnée au rôle d'épouse et de mère, les femmes sont forcément sous la tutelle d'un homme, qu'il s'agisse de leur père, de leurs frères, ou de leur mari lorsqu'elles sont mariées<sup>595</sup>. Ainsi, la vision que l'ambassadeur peut apporter des femmes est probablement imprégnée de cet héritage français. Il n'est donc pas étonnant que cet aspect de la société japonaise soit très peu mentionné, et absolument pas approfondi par Gustave Duchesne de Bellecourt.

Pour autant, certains éléments disséminés dans ses dépêches nous permettent d'établir quelque peu la place des femmes au Japon. Le plus souvent, la condition féminine s'articule autour du mariage, comme ce fut le cas pour l'une des sœurs du *mikado*, qui épouse en 1861 le *taikun*<sup>596</sup>. Pour autant, sa position est un peu particulière, puisque son rang la place au-dessus du *taikun*, tandis que sa condition voudrait la placer sous son contrôle. Il en est de même pour les femmes qui entourent le *mikado*, seules personnes à être autorisées à entrer en contact direct avec lui, et dont l'ambassadeur ne nous dit finalement rien d'autre que leur rôle. Enfin, Gustave Duchesne de Bellecourt évoque, sans la nommer, la prostitution des femmes au Japon. Ces dernières, généralement présentes dans les maisons de thé ou maisons publiques, ne semblent pas être autorisées à entrer en contact avec les étrangers, servant plutôt à divertir les *daimyō* ou *rōnin* de passage sur les routes du Japon.

### 1 – Kazu no miya, divinité et épouse du *taikun*

Lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt se trouve au Japon, Tokugawa Iemochi est jeune, et n'est donc pas encore marié<sup>597</sup>. De ce fait, dès 1860, à la suite de l'assassinat du *tairō* Li Naosuke, les négociations pour une alliance entre la famille impériale et le *taikun* deviennent

---

<sup>595</sup> RAYMOND HÉLÈNE (2019), « Lutttes pour les droits des femmes au 19e siècle », *Gallica* [en ligne], 1er mars 2019, disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/blog/01032019/lutttes-pour-les-droits-des-femmes-au-19e-siecle?mode=desktop> [Consulté le 29 avril 2023]

<sup>596</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°101, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, Edo, le 10 octobre 1861, vue 212r

<sup>597</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°44, ... *op. cit.*, vue 268v

une priorité pour le *rōjū*<sup>598</sup>. Et en février 1862, la princesse Chikako, devenue Kazu no miya (princesse impériale) l'année précédente<sup>599</sup>, épouse Tokugawa Iemochi<sup>600</sup>.

La princesse Chikako est la huitième fille de Ninkō tennō, et donc l'une des sœurs de Kōmei Tennō<sup>601</sup>. Sa mère était l'une des concubines de Ninkō tennō, Keiko Hashimoto 橋本 経子, concubine au rang le plus élevé, correspondant au rôle de dame d'honneur (*Naishi no shi* ou *tenji* 典侍)<sup>602</sup>. Mais cette dernière donna naissance à sa fille après la mort du *mikado*<sup>603</sup>. Elle dut alors quitter le palais impérial et élever la princesse dans le château des Hashimoto dans la province de Yamashiro 山城国<sup>604</sup>. Gustave Duchesne de Bellecourt emploie le titre de *kisaki* pour désigner la mère de la princesse, en le traduisant par « première Impératrice du *Mikado* »<sup>605</sup>. Mais en réalité, le terme désigne simplement les femmes devenues princesse après leur mariage. À l'époque Edo, il n'existe plus véritablement de titre d'impératrice (*kōgō* 皇后), sauf pour de rares exceptions comme l'arrière-petite-fille de Tokugawa Ieyasu, Kazuko, qui épouse Go-Mizunoo Tennō en 1624<sup>606</sup>.

En épousant Tokugawa Iemochi, la princesse impériale revêt une position assez particulière. En effet, bien qu'elle soit mariée au *shōgun*, Kazu no Miya conserve en partie son statut de divinité. Car lorsque cette dernière représente son frère, Kōmei Tennō, elle reprend les attributs qui en font une divinité, et elle soumet le *taikun*, son époux, à son autorité divine :

« Cette Princesse en sa qualité de descendante d'un personnage divinisé a le droit de porter un certain diadème, emblème de son essence céleste. Lorsqu'elle entrera officiellement dans le palais du Taïcoun, elle portera le diadème et ce Prince se prosternera devant la fille des Saints ; elle le quittera pour ne plus le reprendre que par l'ordre de l'Empereur spirituel et lorsqu'Elle aura à transmettre au Taïcoun quelque

<sup>598</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°33, ... *op. cit.*, vue 120

<sup>599</sup> « 和宮親子内親王 [Princesse Impériale Kazunomiya] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 11 septembre 2004, modifié le 6 avril 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E5%92%8C%E5%AE%AE%E8%A6%AA%E5%AD%90%E5%86%85%E8%A6%AA%E7%8E%8B> [Consulté le 24 mai 2023]

<sup>600</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°101, ... *op. cit.*, vue 212r

<sup>601</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°120, ... *op. cit.*, vue 368r

<sup>602</sup> « 和宮親子内親王 [Princesse Impériale Kazunomiya] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], ... *op. cit.*

<sup>603</sup> *Ibid.*

<sup>604</sup> « 橋本経子 [Keiko Hashimoto] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 11 septembre 2007, modifié le 21 janvier 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E6%A9%8B%E6%9C%AC%E7%B5%8C%E5%AD%90> [Consulté le 24 mai 2023]

<sup>605</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 - Annexe, ... *op. cit.*, vue 82v

<sup>606</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 312. Tōfukumon'in (1607-1678) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 – Lettre T, 155 p., p. 116

message venant de Kioto. À ce moment l'Empereur temporel doit cesser de se considérer comme époux ; il doit se prosterner devant la fille du *Mikado* et obéir aux ordres qu'Elle transmet. »<sup>607</sup>

De ce fait, Kazu no miya ne devient pas impératrice, contrairement à ce qu'affirme Gustave Duchesne de Bellecourt<sup>608</sup>, mais elle conserve son titre de princesse impériale, pouvant quelques fois la positionner hiérarchiquement au-dessus de son propre époux. Cependant, si Tokugawa Iemochi venait à mourir, elle ne pourrait pas hériter du titre de *taikun*, tout comme une femme ne peut devenir *tennō* (même s'il a existé plusieurs exceptions<sup>609</sup>) :

« [...] tandis que lorsqu'il laisse un descendant légitime sceptre est dévolu de droit à son fils, le Taïcounat ne pouvant, comme la couronne du *Mikado*, (dit-on), passer aux femmes. L'histoire des Taïcouns mentionne bien une femme dont les actions sont célèbres, mais il paraît qu'en réalité cette Princesse n'exerça que la Régence. »<sup>610</sup>

Ainsi, la princesse Chikako, en devenant l'épouse de Tokugawa Iemochi, se voit octroyer une position relativement particulière. À la fois épouse et supérieure du *taikun* par sa position de fille d'un Dieu, elle fait partie des rares femmes à jouir d'une certaine position dans l'administration du *bakufu*. Cependant, la règle en vigueur au Japon est encore le concubinage et donc la polygamie, il n'est donc pas rare qu'un *taikun* ait plusieurs épouses. Le *mikado* lui-même n'a pas une seule épouse, mais bien douze concubines, dont les rôles et les positions varient.

## 2 – Un *mikado* entouré quasi-exclusivement de femmes

En effet, Gustave Duchesne de Bellecourt rapporte finalement très peu d'éléments concernant les femmes de la société japonaise. Ces dernières ne prenant pas part aux affaires politiques, l'ambassadeur rencontre rarement l'occasion d'évoquer la condition féminine au Japon dans ses dépêches. Pour autant, il mentionne à quelques reprises les femmes qui entourent le *mikado*, leur rôle, et surtout leur position sociale.

---

<sup>607</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 - Annexe, ... *op. cit.*, vue 86

<sup>608</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°101, ... *op. cit.*, vue 212r

<sup>609</sup> L'histoire du Japon aurait connu huit impératrices, portant, comme les hommes, le titre de *tennō* sans réelle distinction.

<sup>610</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 – Annexe n°1, ... *op. cit.*, vue 296v

Lorsque le mariage entre Tokugawa Iemochi et Kazu no miya a lieu, la mère de cette dernière, Keiko Hashimoto, se déplace jusqu'à Edo pour accompagner sa fille<sup>611</sup>. Celle-ci étant l'ancienne *tenji*, c'est-à-dire première concubine ou dame d'honneur de Ninkō Tennō, père de Kōmei Tennō, elle avait renoncé à son nom à la mort du *mikado*, prenant celui de Kangyo-in 観行院. Car, lorsque que le *mikado* ou le *taikun* meurt, son épouse ou concubine doit revêtir l'habit religieux<sup>612</sup> :

« C'est ainsi que l'Impératrice douairière a dû quitter son nom officiel, celui de Kangio in deng qu'elle ne peut porter que dans l'enceinte sacrée du Daïri (le grand lieu ou Cour du *Mikado*). »<sup>613</sup>

Par ailleurs, à l'époque Edo, la polygamie est encore une pratique en vigueur, que ce soit du côté du *mikado* ou du *taikun*<sup>614</sup>. Dans le cas de Tokugawa Iemochi, nous ne savons pas si ce dernier avait des concubines en dehors de son épouse. Mais pour ce qui est de Kōmei Tennō, Gustave Duchesne de Bellecourt évoque lui-même le nombre de concubines qui entouraient ce dernier :

« À leur suite doit venir le cortège de l'Impératrice-mère qui doit elle-même accompagner sa fille. Cette princesse est une des douzes femmes du *Mikado*. »<sup>615</sup>

Généralement, à l'époque Edo, les femmes qui entouraient le *mikado* pouvaient porter le nom de *chūgū* 中宮, terme qui désigne avant tout le palais dans lequel elles vivaient, mais qui équivaut à celui de *kisaki*, c'est-à-dire impératrice<sup>616</sup>. Mais elles sont très rares, et le plus souvent, elles sont appelées les *nyōgo* 女御, c'est-à-dire les épouses impériales<sup>617</sup>. Le terme de *kōgō* est quant à lui utilisé pour désigner l'épouse principale du *mikado*<sup>618</sup>. Leur nombre pouvait varier<sup>619</sup>, mais leur position était hiérarchisée, et seule la première des concubines pouvait

<sup>611</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°101, ... *op. cit.*, vues 212v-213r

<sup>612</sup> « 橋本経子 [Keiko Hashimoto] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], ... *op. cit.*

<sup>613</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 – Annexe, ... *op. cit.*, vue 83r

<sup>614</sup> SEGAWA YŪTA (2017), « Le couple dans la famille guerrière durant la seconde moitié de l'époque d'Edo (XVIIIe-XIXe siècle) : la question du mariage et du concubinage », *Extrême-Orient Extrême-Occident* [en ligne], 23 novembre 2019, 41 | 2017, p. 119-152, disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/extremeorient/710> [Consulté le 24 mai 2023]

<sup>615</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°101, ... *op. cit.*, vue 213r

<sup>616</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1975), « 175. Chūgū », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 3 – Lettre C, 151p., p. 128-129

<sup>617</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1990), « 330. Nyōgo (ou Nyogo) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 16 – Lettres N (2), O, P et R (1), 174 p., p. 43

<sup>618</sup> *Ibid.*

<sup>619</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°101, ... *op. cit.*, vues 212v-213r

désigner celle qui irait accomplir son devoir auprès du *mikado*<sup>620</sup>. Car leur rôle était avant tout d'enfanter, pour assurer la pérennité de la lignée ininterrompue des *tennō* du Japon<sup>621</sup>.

Enfin, il existait également une sorte de gouvernement interne spécifique au palais intérieur (*kokyu* 後宮) du *mikado*, composé uniquement de femmes, les *nyōkan* 女官 ou femmes fonctionnaires<sup>622</sup>. Gustave Duchesne de Bellecourt établit leur nombre à douze, mais ce sont en réalité le nombre de bureaux féminins existants, et dont fait partie le *Naishi no tsukasa* 内侍司, c'est-à-dire le bureau du service intérieur<sup>623</sup> :

« En premier lieu le *Mikado* est une sorte de divinité. Nul ne le voit, nul ne l'approche, si ce n'est les 12 femmes qui le servent [...] »<sup>624</sup>

Au sein de ce dernier, huit femmes œuvraient pour diriger toutes une suite de jeunes femmes, les *nyoju* 女孺<sup>625</sup>. Les grandes maîtresses (*naishi no kami*) communiquaient directement avec le *mikado*, et recevaient ses ordres pour ensuite les transmettre. Elles veillaient également au respect du protocole du *kyoku*<sup>626</sup>.

Ainsi, les femmes issues de la noblesse japonaise, les *kuge*, pouvaient accéder à l'entourage du *mikado*, soit en devenant l'une de ses concubines, soit en devenant une *nyōkan*. Leur rôle restait certes très limité, mais cela maintenait leurs familles respectives dans les honneurs. Cependant, pour ce qui est du reste des Japonaises, Gustave Duchesne de Bellecourt n'évoque brièvement qu'une seule catégorie, celles des maisons à thé japonaises.

### 3 – Les maisons publiques, des lieux propices aux rencontres féminines

Bien que la ville d'Edo soit en grande partie habitée par les *daimyō* et leurs suites, de nombreux quartiers accueillants diverses populations se développent tout autour. Et parmi eux

<sup>620</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1975), « 175. Chūgū », ... *op. cit.*

<sup>621</sup> DEDEBANT CHRISTELLE (2018), « Japon : les concubines, esclaves du trône impérial », *GEO Histoire* [en ligne], 28 juillet 2018, n°33, disponible à l'adresse : <https://www.geo.fr/voyage/japon-les-concubines-esclaves-du-trone-impérial-184926> [Consulté le 24 mai 2023]

<sup>622</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1990), « 324. Nyōkan », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 16 – Lettres N (2), O, P et R (1), 174 p., p. 40

<sup>623</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 42. Naishi no tsukasa », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 15 – Lettres M (2) et N (1), 170 p., p. 56-57

<sup>624</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 – Annexe n°4, ... *op. cit.*, vue 249

<sup>625</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 42. Naishi no tsukasa », ... *op. cit.*

<sup>626</sup> *Ibid.*

se trouve le quartier des plaisirs, le Yoshiwara 吉原<sup>627</sup>, mentionné sous un autre nom par Gustave Duchesne de Bellecourt dans ses dépêches.

Le premier quartier, établi en 1617, était situé dans le centre même d'Edo, le Nihombashi 日本橋<sup>628</sup>. Il fut déplacé à la suite de l'incendie de 1657, entouré par une enceinte et accessible par une seule porte<sup>629</sup> (Figure 19). L'ambassadeur ne mentionne qu'une seule fois l'existence des maisons closes et de la prostitution au Japon, en parlant d'une « maison publique » située à Shinagawa :

« [...] à Sinagawa, dans la maison publique connue sous le nom de Toiyya, où ils s'enivrèrent avec des femmes et ou 3 d'entre eux retournèrent dans la nuit et s'ouvrirent le ventre. »<sup>630</sup>

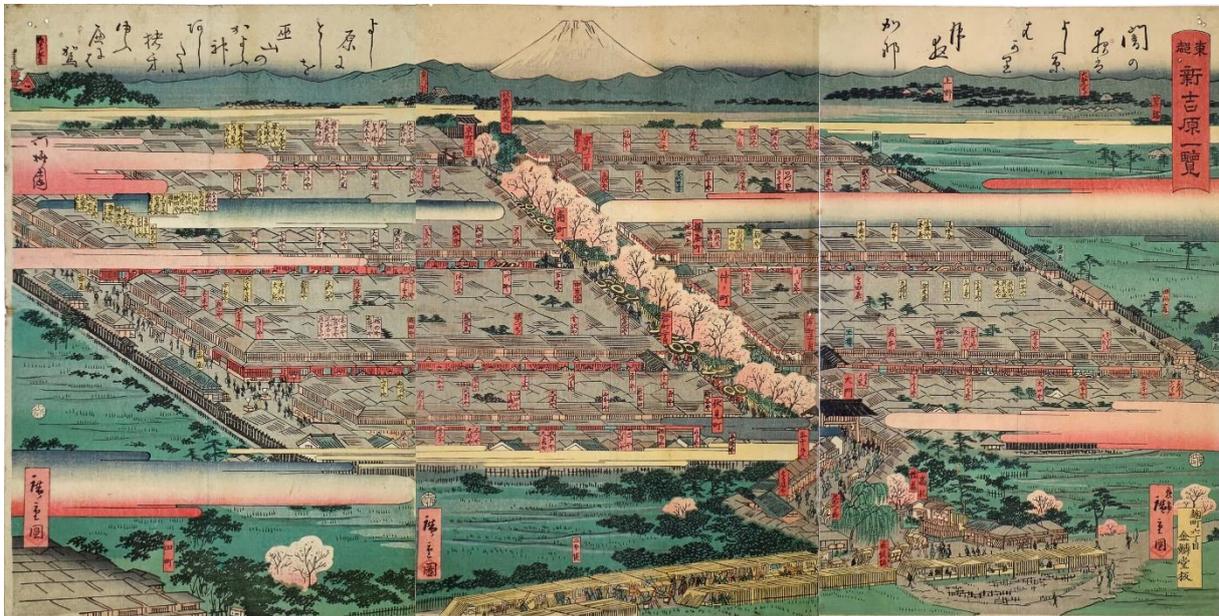


Figure 19 : UTAGAWA HIROSHIGE II (1860), 二代歌川広重の「東都 新吉原一覽」です (1860年7月) [Yoshiwara red-light district before the advent of electricity in July 1860 (Edo period)], 1<sup>er</sup> juillet 1860, 太田記念美術館 [Ota Memorial Museum of Art]

<sup>627</sup> HIBIYA TAKETOSHI (2020), « Yoshiwara, quartier des plaisirs et berceau de la culture d'Edo », *Nippon.com* [en ligne], 14 septembre 2020, disponible à l'adresse : <https://www.nippon.com/fr/japan-topics/g00885/> [Consulté le 24 mai 2023]

<sup>628</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 151. Nihombashi », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 15 – Lettres M (2) et N (1), 170 p., p. 120-121

<sup>629</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1995), « 133. Yoshiwara », dans : *Dictionnaire historique du Japon, ... op. cit.*, volume 20 - lettres U, V, W, X, Y et Z, 157 p., p. 115

<sup>630</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°91 – Annexe n°1, ... *op. cit.*, vue 81

Première *shukuba* sur le Tōkaidō, Shinagawa était surtout connu pour son *okabasho* 岡場所, un quartier chaud, où de nombreuses maisons de thé faisaient office de maisons closes<sup>631</sup>. Initialement, contrairement au Yoshiwara qui était un quartier dédié, les maisons closes étaient disséminées un peu partout dans les villes<sup>632</sup>. Car Yoshiwara était le seul quartier du genre à l'époque Edo, où les maisons closes étaient autorisées par le *bakufu*<sup>633</sup>. Toutes les villes possédaient un *yūkaku* 遊廓, un quartier réservé aux maisons closes et à toute forme de prostitution<sup>634</sup>. Outre Yoshiwara, les plus importants quartiers du genre étaient Shimabara, situé à Kyōto, et Schinmachi, à Ōsaka<sup>635</sup>.

Cependant, la prostitution n'était pas seulement réservée aux femmes. Il existait également des *kagama* 陰間, de jeunes hommes qui se prostituaient<sup>636</sup>. Ces derniers travaillaient généralement en tant qu'acteurs, ou dans des maisons closes masculine et les maisons de thé japonaises<sup>637</sup>.

Mais les conditions dans lesquelles vivent ces femmes et ces hommes sont extrêmement précaires. La plupart des femmes du quartier de Yoshiwara meurt à 20 ans, en ayant généralement commencé à y travailler vers l'âge de sept ans, probablement vendue par sa famille<sup>638</sup>.

\* \* \*

De ce fait, nous avons pu voir que la majeure partie du Japon est en réalité composée de paysans, d'artisans, mais également de commerçants. Cependant, ces derniers apparaissent aux yeux de l'ambassadeur comme soumis aux *daimyō*, et dans l'incapacité de s'élever socialement. Mais cela n'est pas tout à fait le cas, et progressivement l'ambassadeur se rend également

---

<sup>631</sup> « 品川宿 [Shinagawa-juku] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 27 octobre 2004, modifié le 5 octobre 2022, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E5%93%81%E5%B7%9D%E5%AE%BF> [Consulté le 24 mai 2023]

<sup>632</sup> 永井 義男 [NAGAI YOSHIO] (2021), « 政治に振り回されたながら、吉原の遊女以上に人気があった「岡場所」 ["Oka-basho" était plus populaire que les prostituées de Yoshiwara malgré l'influence politique] », *Rekishijin.com* [en ligne], 3 juin 2021, disponible à l'adresse : <https://www.rekishijin.com/12308> [Consulté le 24 mai 2023]

<sup>633</sup> *Ibid.*

<sup>634</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1995), « 152. Yūkaku », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 20 – Lettres U, V, W, X, Y et Z, 157 p., p. 121

<sup>635</sup> HIBIYA TAKETOSHI (2020), « Yoshiwara, quartier des plaisirs et berceau de la culture d'Edo », ... *op. cit.*

<sup>636</sup> « 陰間 [Kagama] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 16 juillet 2007, modifié le 18 février 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E9%99%B0%E9%96%93> [Consulté le 24 mai 2023]

<sup>637</sup> *Ibid.*

<sup>638</sup> Sharon H. (2022), « Mourir à 20 ans de malnutrition : la vie des prostituées japonaises de l'époque d'Edo », *Nippon.com* [en ligne], 22 septembre 2022, disponible à l'adresse : <https://japanization.org/mourir-a-20-ans-de-malnutrition-la-vie-des-prostituees-japonaises-de-lepoque-dedo/> [Consulté le 24 mai 2023]

compte que cette population qu'il pensait aussi hostile aux Occidentaux que les *daimyō*, apparaît progressivement comme très favorable à l'ouverture du Japon. Mais la domination des *bushi* ne semble pas leur permettre d'exprimer véritablement leur opinion sans crainte. Il en est de même pour les femmes, qui sont presque ignorées de son étude. Gustave Duchesne de Bellecourt évoque à quelques reprises ces dernières, mais surtout lors du mariage de la sœur du *mikado* au *taikun*.

\*

\* \*

Ainsi, nous avons pu voir que la société japonaise décrite par Gustave Duchesne de Bellecourt repose sur des principes qui remontent pour la plupart à l'instauration du *bakufu* par Tokugawa Ieyasu au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Les *daimyō* sont désormais répartis en trois catégories, selon leur lien de parenté avec le *taikun*, mais surtout, selon les alliances de la bataille de Sekigahara. Pour autant, bien que la cour de Kyōto se soient vue dépouillée de ses terres et donc de ses revenus, son importance dans la société japonaise reste visible. Mais ils ne jouent plus aucun rôle réel dans la vie politique du pays. L'administration est en effet aux mains des *fudai daimyō*, les familles fidèles à Tokugawa Ieyasu bien avant la bataille de Sekigahara, qui supervisent les *hatamoto*, des *bushi* dont les domaines et les revenus ne leur permettent pas de prétendre au titre de *daimyō*. La Japon apparaît ainsi comme très en retard pour Gustave Duchesne de Bellecourt, car ses principes reposent en partie sur un idéal issu de la féodalité. Les armes sont le signe distinctif qui sépare les *bushi* du reste du peuple, et les pratiques propres à cette caste heurte l'idéal chrétien de l'ambassadeur. D'autant plus que ce sont ces mêmes *bushi* qui attaquent sans cesse les Occidentaux, au nom du *Sonnō-jōi undō*. Et la situation s'aggrave lorsque la religion catholique tente de pénétrer le territoire japonais, réveillant les craintes qui avaient en partie amené au *sakoku* deux siècles plus tôt. De plus, l'ambassadeur n'étant confronté qu'aux *bushi*, il n'évoque que brièvement le reste de la population japonaise, qu'il voit comme dépendante et soumise à cette caste puissante des *bushi*. Tout comme les femmes, ayant une place particulière dans cette société.

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt présente un Japon resté au temps des seigneurs et de leurs vassaux, l'élite sociale est représentée par les *bushi*, qui dominent le reste des Japonais. Pour autant, son discours évolue au fil des années, mais le prisme occidental reste trop important dans son discours, pour véritablement considérer son étude du Japon comme suffisamment fiable.

### CHAPITRE 3 : LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE COMPLÈTE ET DÉTAILLÉE DU JAPON, UNE MISSION QUASI-IMPOSSIBLE POUR GUSTAVE DUCHESNE DE BELLECOURT ?

Une des questions que soulève l'étude des différentes dépêches de Gustave Duchesne de Bellecourt est la véracité de ce qui y est décrit. En effet, tout au long de ces trois premières années de présence au Japon, l'ambassadeur relate à de nombreuses reprises les difficultés qu'il rencontre pour broser un portrait le plus fiable possible du Japon.

L'un des éléments les plus flagrants est tout simplement la langue. Dès les premières dépêches, les termes issus du Japonais et transcrits en *rōmaji* trahissent le manque de connaissance de l'ambassadeur à ce sujet<sup>639</sup>. Par ailleurs, les sources utilisées par l'ambassadeur pour rédiger son étude du Japon posent plusieurs problèmes. En effet, ce dernier le reconnaît lui-même, les sources officielles sont peu nombreuses, et généralement tronquées. La plupart des documents qui parviennent à l'ambassadeur sont soit issus des rumeurs qui circulent, soit de documents récupérés mystérieusement par les domestiques travaillant à la légation<sup>640</sup>. D'autant plus que le gouvernement laisse difficilement filtrer les informations officielles, tant sur la politique que sur la culture et la société japonaises en elles-mêmes. Cette description du Japon semble d'autant plus tronquée en raison de l'enfermement des ambassadeurs, dont les sorties en dehors des légations sont extrêmement contrôlées. Tout comme les contacts avec les Japonais. Edo étant majoritairement peuplée de *daimyō*, rencontrer des paysans ou d'autres castes de la société japonaise apparaît impossible. Et lorsque l'ambassadeur s'aventure en dehors de la légation, il risque la mort à chaque instant, les *daimyō* les plus hostiles n'hésitant pas à envoyer leurs hommes attaquer les étrangers. Enfin, un dernier aspect semble important à relever, il s'agit de la vision biaisée qu'a pu avoir Gustave Duchesne de Bellecourt face au Japon et aux Japonais. En effet, le pays étant tellement différent de la France du Second Empire, il apparaît difficile pour l'ambassadeur de comprendre véritablement son fonctionnement. D'autant plus que la découverte de cette société nouvelle amène un certain exotisme aux yeux des étrangers, qui fascine autant qu'il ne dérange l'ambassadeur. Enfin, il est important de relever les ambitions quelques fois colonialistes que semble nourrir l'ambassadeur pour le Japon.

---

<sup>639</sup> Les mots semblent en effet généralement transcrits phonétiquement, donnant des orthographe variés et hasardeux.

<sup>640</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°206, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Drouyn de Lhuys, à Edo, le 26 octobre 1862, vues 277v-278r

## I – UNE LANGUE MAL COMPRISSE ET DES SOURCES RARES ET CONTESTABLES

Lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt arrive au Japon, il ne connaît rien de plus que ce que les écrits Hollandais racontent sur le pays. Fort heureusement, il est accompagné d'un interprète parlant la langue, l'abbé Prudence-Séraphin Girard<sup>641</sup>.

Comprendre le Japonais est un véritable enjeu pour les représentants étrangers, car sans cela, ils ne sont pas en mesure de communiquer, ni avec les représentants du *taikun*, ni avec leurs domestiques, certains étant Japonais. Mais la possibilité d'obtenir les services d'un Japonais s'avère extrêmement complexe, les contacts étant très limités entre les étrangers et les personnes extérieures au service des affaires étrangères<sup>642</sup>. D'autant plus que les sources auxquelles peut accéder la légation sont extrêmement limitées. La majorité proviennent de rumeurs ou de sources orales et écrites plus ou moins fiables. Et les traductions qui en sont faites proviennent généralement d'une première traduction faite en hollandais, ou avec l'aide de certains *daimyō*<sup>643</sup>. Gustave Duchesne de Bellecourt remet lui-même en question la plupart des sources qu'il utilise. Enfin, l'un des obstacles les plus gênants pour brosser un portrait fiable du Japon est le silence radio quasi permanent des représentants du *taikun*. Ces derniers ne communiquent jamais au sujet des fêtes et autres représentations religieuses du Japon. Ils ont également une forte tendance à cacher les événements entraînant des conséquences sur le politique interne du Japon, ou pouvant impacter les relations avec les ambassadeurs<sup>644</sup>.

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt semble rencontrer de nombreuses difficultés, tant au niveau de la langue japonaise, que lui-même ne maîtrise absolument pas, que du côté des sources dont il se sert. Ces dernières sont aisément remises en question quant à leur fiabilité. D'autant plus face au mutisme politique exercé par les représentants du *taikun*.

### *A – La barrière de la langue, un premier obstacle pour la légation française*

Dès son arrivée au Japon, Gustave Duchesne de Bellecourt se heurte au problème de la langue et de sa compréhension. En effet, ce dernier ne parle pas, et ne comprend pas le Japonais,

---

<sup>641</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*

<sup>642</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°179, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, à Edo, le 17 juillet 1862, vues 258v-259r

<sup>643</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°127, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, à Edo, le 20 janvier 1862, vue 31v

<sup>644</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°4, ... *op. cit.*, vue 339r

ce qui peut s'avérer rapidement problématique pour communiquer dans un pays où aucun Japonais ne semble parler le Français.

Pour autant, l'ambassadeur est fort heureusement accompagné de plusieurs interprètes, dont un comprenant et parlant parfaitement le Japonais, l'abbé Prudence-Séraphin Girard. Ce dernier étant en mission au Japon depuis 1855<sup>645</sup>, sa compréhension du Japonais et de la société japonaise est un véritable atout pour Gustave Duchesne de Bellecourt. En effet, cette compréhension est essentielle pour la légation, puisque cela permet d'établir des liens avec les Japonais rencontrés, bien qu'ils soient peu prompts à accepter d'échanger<sup>646</sup>. Cependant, les interprètes accompagnant l'ambassadeur se trouvent rapidement en difficulté lorsqu'il s'agit de traduire les documents écrits transmis à la légation. Malgré la maîtrise de la langue japonaise par l'abbé Girard, ce dernier n'est pas en mesure de traduire parfaitement les documents, ce qui nécessite de faire appel à des éléments extérieurs à la légation. Or, la difficulté à entrer en contact avec des Japonais semble complexifier cette tâche. D'autant plus qu'il n'existe pas de dictionnaire Français permettant de traduire le Japonais. Pour traduire le Japonais, il faut presque toujours utiliser le Hollandais, qui permet notamment de transcrire les documents écrits en *kanji*, vers le *rōmaji*<sup>647</sup>. Cette absence de compréhension réelle et surtout complète du Japonais pose de sérieuses questions quant à la fiabilité des informations que peut récupérer l'ambassadeur, et par extension, la description qu'il réalise du Japon dans ses dépêches.

Nous avons donc un ambassadeur qui ne comprend pas le Japonais, condition essentielle pour établir des échanges durables. Et malgré la présence des interprètes, ces derniers ne sont généralement à l'aise qu'à l'oral. De ce fait, les traductions sont le plus souvent en Hollandais, altérant ainsi le contenu des documents.

### 1 – Ne pas comprendre le Japonais, un frein de taille pour l'étude du Japon

La première difficulté que rencontre Gustave Duchesne de Bellecourt dès son arrivée au Japon concerne la langue en elle-même. En effet, le Japon est resté fermé aux étrangers pendant plus de deux siècles, et pendant ce laps de temps, les ouvrages Occidentaux étaient

---

<sup>645</sup> « Prudence GIRARD 1821-1867 », *Institut de recherche France-Asie* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://irfa.paris/missionnaire/0558-girard-prudence/> [Consulté le 24 mars 2023]

<sup>646</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°179, ... *op. cit.*, vues 258v-259r

<sup>647</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°127, ... *op. cit.*, vue 31v

techniquement interdits<sup>648</sup>. De ce fait, malgré le développement des études Hollandaises, les *Rangaku* 蘭学, puis des études Occidentales durant la seconde moitié du *sakoku*, les Japonais auxquels l'ambassadeur est confronté ne parlent pas d'autre langue que le Japonais.

Ainsi, lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt arrive au Japon en 1859, il n'existe aucun dictionnaire permettant de traduire le Japonais directement en Français. Pour traduire les documents officiels du Japonais vers le Français, les interprètes comme l'abbé Girard sont contraints de traduire dans un premier temps en Hollandais<sup>649</sup>. Le premier dictionnaire traduisant le Japonais en Hollandais paraît en 1745, mais il faut attendre 1854 pour voir le premier dictionnaire traduisant le français en japonais arriver. Ce dernier est publié par Murakami Hidetoshi, et permet de traduire le français, l'anglais et le hollandais en japonais<sup>650</sup>. Une décennie plus tard, il publie également le tout premier dictionnaire français-japonais, le *Futsugo meiyō* 佛語明要<sup>651</sup>.

Ainsi, les rapports entre les deux États se retrouvent rapidement complexifié par la nécessité d'interprètes des deux côtés, ralentissant les échanges, mais risquant surtout de créer des incompréhensions et donc des tensions entre les deux pays. Mais la plus grosse problématique que cause cette lacune de l'ambassadeur concerne sa compréhension globale du pays. Car ne pas comprendre le Japonais limite sa perception des différentes nuances de la langue, et donc de la définition même des termes qu'il emploie.

Pour exemple, lorsque l'ambassadeur désigne Napoléon III dans les documents officiels, plutôt que d'utiliser le terme de *mikado*, ou même de *tennō*, il va se servir du chinois et le désigner par *Kōtei* 皇帝, un titre plutôt utilisé par les Japonais pour désigner l'empereur de Chine<sup>652</sup> :

« Dans nos rapports avec le Gouvernement Japonais, nous avons soin de donner à notre Souverain le nom de Koteï comme les Japonais le donnent au Mikado. »<sup>653</sup>

---

<sup>648</sup> HIROYUKI NINOMIYA (2017), « Chapitre 5 : La culture et la société », dans : *Le Japon pré-moderne (1573-1867)*, Paris : CNRS Éditions (epub), collection « Réseau Asie », 179 p., p. 94-123

<sup>649</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°127, ... *op. cit.*, vue 31v

<sup>650</sup> *Ibid.*

<sup>651</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1980), « 7. France », ... *op. cit.*

<sup>652</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1963), « 8. Abe no Nakamaro (701-770) », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 1 – Lettre A, 107 p., p. 3

<sup>653</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°7, vues 147v-148r

Mais cela vaut également pour d'autres termes, comme celui de « Kourmas »<sup>654</sup>, que l'ambassadeur utilise pour désigner le véhicule emprunté par la future épouse de Tokugawa Iemochi. Il s'agit en réalité du mot *kuruma* 車 qui ne désigne, non pas une voiture en particulier, mais tous les moyens de transports utilisés au Japon<sup>655</sup>. Tout comme le terme de *norimono* 乗り物<sup>656</sup>, que l'ambassadeur utilise pour désigner les palanquins dans lesquels se déplacent les *daimyō* et personnes d'importance<sup>657</sup>.

Ainsi, les multiples erreurs de compréhension faites par l'ambassadeur freinent quelque peu son apprentissage de la culture et de la société japonaise. Et la présence de plusieurs interprètes, pourtant habitués en Japonais, ne semble pas améliorer la situation.

## 2 – Une langue comprise qu'oralement par les interprètes français

Lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt arrive au Japon, il est accompagné d'une suite d'employés, dont un interprète, l'abbé Prudence-Séraphin Girard. Ce dernier est parti pour le Japon en 1848, mais le pays étant encore fermé à ce moment-là, il œuvre à Hong-Kong durant sept ans<sup>658</sup>. Il est par la suite envoyé dans le royaume de Ryūkyū 琉球國, un ensemble d'îles situé tout au sud de l'archipel principal du Japon<sup>659</sup>, avec qui les États-Unis puis la France signent des traités en 1854<sup>660</sup>. Il est nommé supérieur de la Mission du Japon deux ans plus tard, et entre sur le territoire japonais en même temps que l'ambassadeur, en tant que prêtre et interprète<sup>661</sup>.

Malheureusement, l'abbé Girard ne côtoie les Japonais que depuis peu de temps, et son apprentissage de la langue est incomplet. En effet, il semble comprendre et parler couramment la langue, mais pour ce qui est de l'écrit, ce n'est pas tout à fait le cas. Il est vrai que le Japonais et le Français sont deux langues complètement différentes. Cependant, l'écriture japonaise

---

<sup>654</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 - Annexe, ... *op. cit.*, vue 83v

<sup>655</sup> WALTER GUILHEM (2016), « Kuruma (車) : la voiture japonaise au fil des époques », *Kotoba* [en ligne], 10 décembre 2016, disponible à l'adresse : <https://www.kotoba.fr/kuruma/> [Consulté le 24 mars 2023]

<sup>656</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°33, ... *op. cit.*, vue 120v

<sup>657</sup> Et en réalité, la plupart du temps il ne s'agit même pas d'un palanquin, car ces derniers étaient très réglementés à l'époque Edo, et seuls certaines familles de *daimyō* étaient autorisées à les utiliser. Pour le reste, ils utilisaient généralement de *kago* 駕籠, c'est-à-dire des chaises à porteurs.

<sup>658</sup> « Prudence GIRARD 1821-1867 », *Institut de recherche France-Asie* [en ligne], ... *op. cit.*

<sup>659</sup> Le royaume de Ryūkyū 琉球國 n'est annexé au Japon qu'à partir de 1879, après sept ans de guerre.

<sup>660</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 147. Ryūkyū », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 17 – Lettres R (2) et S (1), 170 p., p. 59-61

<sup>661</sup> « Prudence GIRARD 1821-1867 », *Institut de recherche France-Asie* [en ligne], ... *op. cit.*

utilise en grande partie des caractères issus de la langue chinoise. En effet, le Japonais se compose de plusieurs éléments : les *kanji* et les *kana* 仮名<sup>662</sup>. Les *kanji* sont directement issus du chinois, le terme se traduisant par « caractère » (字), de l'empire « Han » (漢), dynastie chinoise du début du III<sup>e</sup> siècle<sup>663</sup>. Pour compléter cette écriture, les *kana* 仮名 se sont rajoutés à partir de la période Heian, sous le nom de *man'yōgana* 万葉仮名, avant de se diviser en *hiragana* 平仮名 et *katakana* 片仮名, encore utilisés aujourd'hui<sup>664</sup>. Également dérivés des caractères chinois, il s'agit de caractères syllabiques, les *hiragana* permettant de transcrire le japonais de manière syllabique, et les *katakana*, les termes étrangers non chinois<sup>665</sup>. Et visiblement, l'écriture japonaise pose rapidement un problème à l'interprète, qui ne parvient pas lire convenablement les différents caractères, et à en saisir leurs nuances :

« [...] notre ignorance de la langue écrite officielle nous avait empêchés d'obtenir jusqu'à présent ; car Mr. l'abbé Girard lui-même est peu familier avec les signes ou caractère particuliers de ce style [...] »<sup>666</sup>

De ce fait, l'ambassadeur le souligne lui-même, l'obtention de documents japonais s'avère bien plus complexe en raison de la langue écrite que les Occidentaux, à l'exception des Hollandais, maîtrisent peu lorsque le Japon s'ouvre en 1858 :

« [...] lorsqu'on se rend compte de la difficulté que les linguistes éprouvent dans leurs appréciations sur la véritable signification des signes de la langue Japonaise, [...] »<sup>667</sup>

De ce fait, outre la difficulté que cela implique dans la gestion des relations entre le *rōjū* et l'ambassadeur, l'absence d'interprète suffisamment familier avec le japonais complique la tâche de Gustave Duchesne de Bellecourt, qui ne peut pas entièrement compter sur ses interprètes pour traduire les documents qu'il reçoit. D'autant plus que l'absence de dictionnaire

---

<sup>662</sup> « 日本語の表記体系 [Système d'écriture japonais] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 23 novembre 2005, modifié le 18 mars 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E6%97%A5%E6%9C%AC%E8%AA%9E%E3%81%AE%E8%A1%A8%E8%A8%98%E4%BD%93%E7%B3%BB> [Consulté le 18 mai 2023]

<sup>663</sup> *Ibid.*

<sup>664</sup> « 仮名 (文字) [Kana (lettre)] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 17 mai 2003, modifié le 12 avril 2023, disponible à l'adresse : [https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E4%BB%AE%E5%90%8D\\_%28%E6%96%87%E5%AD%97%29](https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E4%BB%AE%E5%90%8D_%28%E6%96%87%E5%AD%97%29) [Consulté le 18 mai 2023]

<sup>665</sup> *Ibid.*

<sup>666</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85, ... *op. cit.*, vue 289

<sup>667</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°158, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 5 juin 1862, vue 5

français s'ajoutant, les interprètes sont contraints d'utiliser le Hollandais pour transcrire en *rōmaji* les documents officiels.

### 3 – Une traduction des documents passant d'abord par le hollandais

L'absence de dictionnaires japonais-français, mais également d'interprètes suffisamment familiers avec le japonais écrit oblige les légations étrangères à passer par les dictionnaires hollandais-japonais. De ce fait, cela impacte nécessairement le contenu des documents, qu'ils soient officiels ou non, utilisés par l'ambassadeur pour documenter ses dépêches. Nous l'avons vu plus haut, les transcriptions en *rōmaji* sont quelque fois hasardeuses, notamment en ce qui concerne les noms. Pour traduire les noms japonais, les interprètes se servent généralement d'une écriture phonétique, empruntant certaines caractéristiques au chinois<sup>668</sup>. De ce fait, l'ambassadeur l'admet lui-même, les documents passent presque systématiquement par le système hollandais pour l'écriture en *rōmaji* :

« Le nom de ce fonctionnaire en suivant l'orthographe hollandaise est Kiogok no Kami se prononçant à peu près en français Kiognou no Kami. »<sup>669</sup>

Certes, cela complique la compréhension des documents, car nos dictionnaires actuels ne sont plus du tout basés sur la même écriture *rōmaji*, mais cela pose surtout la question de la compréhension réelle des documents officiels. Car si la plupart des termes japonais doivent passer par le hollandais pour être traduit, cela implique qu'une partie de ces termes soit ensuite traduit en français, avec un risque de perte d'informations assez conséquents. Et nous le remarquons notamment lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt mentionne la traduction d'un document par plusieurs interprètes :

« Ces différentes traductions offrent peu de variations entre elles quant au fond, [...] on comprend que certaines différences doivent se produire parfois dans les rédactions de pièces dont les traducteurs n'ont eu entre eux aucune communication. »<sup>670</sup>

De ce fait, rien ne garantit que les documents transmis soient traduits convenablement, et donc que le portrait que brosse l'ambassadeur du Japon à partir de ces derniers soit

---

<sup>668</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr. (trad.), Direction politique, Dépêche diplomatique n°37 – Annexe, Les membres du Gorojio (Ministres des Affaires Étrangères) à Gustave Duchesne de Bellecourt, à Edo, le 28 mai 1860, vue 201

<sup>669</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°127, ... *op. cit.*, vue 31v-32r

<sup>670</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°158, ... *op. cit.*, vue 5

véritablement fiable et indiscutable. D'autant plus que nous l'avons vu plus haut, il transmet à plusieurs reprises des erreurs de traduction de certains termes. Pour autant, de manière générale, les informations relayées par l'ambassadeur sont relativement exactes. Notamment en ce qui concerne les *daimyō*, en partie grâce à Philipp Franz von Siebold, que nous avons déjà évoqué plus haut<sup>671</sup>.

De ce fait, la langue japonaise semble poser un réel problème pour l'ambassadeur, qui, par manque de connaissance de celle-ci, ne parvient pas à saisir toutes les nuances des termes japonais employés et retranscrits en *rōmaji* par le biais des dictionnaires hollandais. Mais outre cet aspect, ce qui rend la mission de l'ambassadeur plus complexe, ce sont les sources sur lesquelles son étude repose en grande partie.

### *B – Des sources officielles qui peuvent être aisément contestées*

L'autre grand problème que rencontre Gustave Duchesne de Bellecourt dans sa mission, ce sont les sources que ce dernier tente d'obtenir. En effet, l'ambassadeur le reconnaît lui-même, obtenir des informations sur le Japon, sa politique, ses habitants et sa culture s'avère être d'une difficulté toute particulière.

Outre la problématique de la langue déjà évoquée, les sources que l'ambassadeur tente de se procurer sont un enjeu majeur pour l'ambassadeur, puisque ce sont les premiers éléments qui lui permettent de brosser un portrait des plus fiables du Japon. Mais ce dernier ne parvient généralement qu'à se procurer des sources de seconde main, déjà traduites, et donc potentiellement altérées. Pour le reste, les sources proviennent le plus souvent de ses domestiques, soit par des rumeurs circulant à Edo, soit par des documents obtenus de mystérieusement<sup>672</sup>. Par ailleurs, lorsque l'ambassadeur parvient à se procurer des sources de premier ordre, en Japonais, le manque de connaissances des interprètes concernant les *kanji* oblige la légation à faire appel à des *daimyō* qui accepteraient de les aider<sup>673</sup>. Mais ces derniers étant très peu nombreux, nous pouvons légitimement nous demander si leur aide n'est pas intéressée, et donc leur traduction plus ou moins orientée pour cacher des informations aux étrangers. Enfin, l'ambassadeur remet lui-même en question les documents officiels qui lui

---

<sup>671</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 313r

<sup>672</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°82, ... *op. cit.*, vue 264r

<sup>673</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°107, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Édouard Thouvenel, à Edo, le 26 septembre 1861, vue 244

parviennent<sup>674</sup>. Ces derniers étant peu nombreux, il semble peu probable que les informations transmises soient des plus fiables et complètes. D'autant plus que les représentants du *taikun* sont généralement peu enclin à communiquer avec l'ambassadeur, et donc à lui communiquer des informations précises et fiables sur le pays et ses mœurs<sup>675</sup>.

Les sources utilisées par Gustave Duchesne de Bellecourt soulèvent donc plusieurs problèmes. Leur origine, le plus souvent non officielles, remettent en cause la légitimité de leur utilisation. Tout comme les traductions faites à l'aide de certains *daimyō*, dont la bonne foi semble difficile à vérifier. Et notamment lorsque les documents officiels sont très peu nombreux.

### 1 – Des sources majoritairement obtenues grâce aux domestiques des légations

Durant les premiers mois de sa présence au Japon, Gustave Duchesne de Bellecourt n'évoque pas les sources qu'il utilise pour réaliser les différentes études qu'il mène sur le Japon, et les informations qu'il transmet au ministère. Cependant, au fur et à mesure, il commence à évoquer celles-ci, et notamment la manière dont il est parvenu à les obtenir.

Il semblerait que la plupart des sources que l'ambassadeur parvient à se procurer, soit issue de ses domestiques, ou des employés de la légation, qui peuvent plus aisément sortir de l'enceinte de celle-ci. De ce fait, il leur est plus simple de communiquer avec les Japonais, ce qui fournit à l'ambassadeur un nombre d'informations non négligeable sur la société japonaise. Cependant, ces sources étant le plus souvent orale, rien ne garantit qu'elles soient restituées de manière fiable, et rien ne prouve la véracité des informations distillées :

« Ce mutisme du Gouvernement m'oblige pour me procurer ces confidences à utiliser surtout les services de mon gardien de pavillon et malheureusement les informations qu'il parvient à me procurer par ses ramifications dans les classes populaires vont me manquer puisque je me vois forcé de l'éloigner de moi pour sa propre sécurité si gravement menacée, en raison probablement des données qu'il peut me fournir. »<sup>676</sup>

Par ailleurs, comme l'évoque l'ambassadeur dans cet extrait, les employés qui sortent de la légation ne sont pas toujours certains de revenir vivants. Car même si la plupart d'entre eux ne sont pas des Occidentaux, les attaques incessantes semblent également les viser. De ce fait,

---

<sup>674</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 – Annexe n°4, ... *op. cit.*, vue 340v

<sup>675</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, Edo, le 20 mai 1861, vue 288v

<sup>676</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°82, ... *op. cit.*, vue 264r

Gustave Duchesne de Bellecourt est contraint de se passer des services de ses employés les plus fidèles, par crainte pour leurs vies. D'autant plus que la communication de documents officiels semble totalement interdite par le *bakufu* aux Japonais travaillant pour les Occidentaux :

« J'ai déjà commencé une sorte de statistique des Princes du Japon, mais cette œuvre hérissée de difficultés par suite de la privation d'interprètes indigènes, n'avance que bien lentement. Toutefois, je suis arrivé à découvrir par la traduction des anciens almanachs que quelques-uns de nos domestiques Japonais nous ont procuré, au risque d'être emprisonnés, (ce qui a même été le cas pour quelques uns d'entre eux) [...] »<sup>677</sup>

Pour autant, il ne mentionne à aucun moment la manière dont il se procure certains documents officiels et officieux que le gouvernement ne lui communique pas. Il écrit régulièrement que ce sont des « informations privées »<sup>678</sup>, sans pour autant que nous connaissions la nature de celles-ci. Et certaines de ces sources l'ont déjà induit en erreur, notamment sur ce qu'il se passe au sein de l'administration du *bakufu*. Ce fut par exemple le cas pour la tentative d'assassinat du *mikado*, qu'aucune source officielle n'est venue confirmée par la suite<sup>679</sup>.

Ainsi, la majeure partie des sources que parvient à se procurer l'ambassadeur ne garantissent aucune fiabilité concernant les informations qui lui sont transmis. En effet, la plupart passant par l'oralité, aucun écrit ne peut confirmer ou infirmer la véracité de ce qui lui est transmis. Et lorsqu'il s'agit de documents obtenus de manière officieuse, l'ambassadeur n'hésite pas à faire appel à quelques Japonais prêts à aider les Occidentaux malgré les risques.

## 2 – Des traductions établies avec l'aide des officiers Japonais

Comme nous l'avons évoqué précédemment, outre l'origine des sources utilisées, ce sont surtout les traductions, et la manière dont celles-ci sont obtenues par Gustave Duchesne de Bellecourt qui peuvent poser certains problèmes. En effet, l'ambassadeur l'affirme à plusieurs reprises, la traduction des documents est quelques fois permise par le concours de certains japonais travaillant au sein même de l'administration japonaise.

Ces interactions sont relativement rares, l'ambassadeur ne mentionne qu'à deux reprises le concours de certains Japonais pour aider les interprètes de la légation à traduire les documents

---

<sup>677</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°183, ... *op. cit.*, vue 297v

<sup>678</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°200, ... *op. cit.*, vue 197v

<sup>679</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°163, ... *op. cit.*, vues 112v-113r

officiels, mais surtout les documents obtenus de manière officieuse<sup>680</sup>. Visiblement, l'ambassadeur sollicite le plus souvent des représentants japonais pour confirmer des informations, ou des traductions déjà réalisées par les interprètes de la légation :

« [...] pour être certain de la fidélité de ces données ; nous nous sommes adressés à différentes sources pour obtenir des traductions de cet ouvrage, [...] aux officiers du Gouvernement pour lire les dépêches officielles ou faire copier ses traductions. »<sup>681</sup>

Les contacts avec les Japonais sont extrêmement rares, nous l'avons déjà évoqué plus haut. Cependant, certains sont plutôt enclins à échanger avec les Occidentaux, tant pour en apprendre plus sur les pays Occidentaux, mais également pour leur venir en aide lorsque cela est nécessaire. Cependant, il ne faut pas oublier que les Japonais ont officiellement interdiction de s'adresser aux étrangers<sup>682</sup>. De ce fait, lorsque certains membres de l'administration du *bakufu* acceptent d'aider, cela doit rester secret :

« [...] celle qui a été dressée d'une pièce jointe au même document par l'officier interprète dont il est question plus haut, le seul d'ailleurs des interprètes officiels qui ait consenti à se charger de ce travail (et encore ne l'a-t-il fait qu'en réclamant de nous le secret le plus loyal, attendu disait-il qu'il lui arriverait malheur si ses chefs apprenaient qu'il avait livré un tel travail à des étrangers). »<sup>683</sup>

En effet, seuls les plus hauts dignitaires, essentiellement les membres du *rōjū* et du *wakadoshiyori*, sont autorisés à entrer en contact avec les Occidentaux, mais uniquement dans le cadre politique. Ces derniers représentant officiellement le *taikun*, ils sont le relais entre les représentants étrangers et ce dernier. Ainsi, nous pourrions nous demander si l'aide apportée par les Japonais est réelle et sincère, ou si, comme peut le penser l'ambassadeur, tout est fait pour les garder dans l'ignorance du Japon<sup>684</sup>. Cela nous interroge d'autant plus étant donné le constat des Occidentaux concernant le rejet de ces derniers par une grande partie de l'administration japonaise.

Ainsi, les documents obtenus de manière informelle semblent en grande partie être traduits grâce au concours de certains Japonais prêts à braver les interdits du *bakufu*. Cependant,

---

<sup>680</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°206, ... *op. cit.*, vues 277v-278r

<sup>681</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85, ... *op. cit.*, vue 289

<sup>682</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°179, ... *op. cit.*, vue 258v-259r

<sup>683</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°158, ... *op. cit.*, vue 5r

<sup>684</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr. Direction politique, Dépêche diplomatique n°164, ... *op. cit.*, vues 119r

l'ambassadeur semble conscient des limites de cette aide, car il remet lui-même en question les documents et les sources qu'il utilise pour étudier le Japon.

### 3 – Une remise en question des sources officielles par l'ambassadeur

Ainsi, les différentes difficultés que rencontre l'ambassadeur pour obtenir des sources et leur traduction l'amène à remettre en question les informations émanant du *rōjū*. En effet, s'il est si difficile d'obtenir des documents officiels, et des informations de la part des membres du *rōjū*, rien ne garantit la véracité de ce qui lui est apporté. Car les rencontres entre Gustave Duchesne de Bellecourt et les chargés des Affaires Étrangères sont relativement peu fréquentes<sup>685</sup>.

Aussi, lorsque des documents officiels parviennent à l'ambassadeur, ce dernier met en doute le contenu, les informations qui y sont présentes, comme si la seule véritable source fiable venait des documents officiels :

« Aussi ne doit-on mettre qu'une bien médiocre confiance dans les renseignements provenant de ces sources officielles ; [...] »<sup>686</sup>

Il est vrai que le *rōjū* communique très rarement des documents, ou même des informations aux Occidentaux sur le pays, sa culture et ses coutumes. Les fêtes religieuses ne leur sont communiquées qu'en raison des perturbations qu'elles peuvent provoquer dans les échanges politiques<sup>687</sup>. Il en est de même pour les événements d'importance, comme le mariage du *taikun*, communiqués uniquement dans le but de les contraindre à rester dans les légations<sup>688</sup>.

Cependant, Gustave Duchesne de Bellecourt parvient à obtenir certains documents officiels par le biais de ses domestiques, car la plupart sont interdits de vente aux Occidentaux par le pouvoir shogunal :

---

<sup>685</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche politique n°77, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 12 mars 1861, vues 217v-218r

<sup>686</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 – Annexe n°4, ... *op. cit.*, vue 340v

<sup>687</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°178, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 14 juillet 1862, vue 239r

<sup>688</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°20, Gustave Duchesne de Bellecourt à Alexandre Colonna, comte de Walenski, à Edo, le 11 décembre 1859, vue 322

« Ces documents sont extraits des annuaires officiels de l'Empire, que les libraires ont l'ordre de ne pas vendre aux étrangers et que les officiers du Gouvernement s'étaient toujours refusés à nous procurer. »<sup>689</sup>

Mais pour autant, lorsque l'ambassadeur parvient à se procurer, par des moyens obscurs, des documents officiels issus du *rōjū*, et qu'il n'aurait jamais dû avoir en sa possession, il lui arrive de remettre en question ces derniers. Car les interprètes japonais refusent tout bonnement de les traduire :

« L'attitude de réticences des officiers interprètes Japonais et leur persistance longtemps prolongée à refuser de nous traduire cette pièce, nous ont amené à conclure qu'on devait avoir, en quelque haut lieu, un certain intérêt à la voir arriver en nos mains, mais par des voies non officielles. »<sup>690</sup>

Cela éveille ainsi de nombreux soupçons chez Gustave Duchesne de Bellecourt. Ce dernier ne parvient pas à déterminer si le document ne lui est pas volontairement parvenu, dans l'idée d'induire en erreur les Occidentaux sur ce qu'il se passe au Japon. Ainsi, l'ambassadeur décrit un gouvernement qui s'enferme dans un véritable mutisme, qu'il tente par tous les moyens de briser.

### *C – Un gouvernement peu enclin à communiquer avec les étrangers*

Enfin, un dernier élément empêche l'ambassadeur de véritablement étudier le Japon, l'administration. Bien que Gustave Duchesne de Bellecourt soit régulièrement en contact avec les membres du *rōjū*, ces derniers ne semblent pas toujours très enclins à communiquer avec l'ambassadeur.

Malgré la présence des légations étrangères à Edo, le *rōjū* semble vouloir tenir à l'écart les étrangers des différents événements qui s'y déroulent. En effet, lors des fêtes religieuses, l'ambassadeur est tenu par le *rōjū* de rester au sein de sa légation<sup>691</sup>. Les communications entre les deux sont également interrompues le temps des festivités. L'ambassadeur ne peut donc pas assister aux fêtes, et le *rōjū* se garde bien de lui expliquer les événements qui ont lieu<sup>692</sup>. Le

---

<sup>689</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85, ... *op. cit.*, vue 288v

<sup>690</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°158, ... *op. cit.*, vue 6

<sup>691</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche politique n°91, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 19 juillet 1861, vue 77v

<sup>692</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche n°120, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 27 décembre 1861, vue 368r

problème pour l'ambassadeur, c'est que ce mutisme ne s'arrête pas uniquement aux fêtes religieuses, mais impacte également la vie politique en général. Les événements graves qui se déroulent dans le pays sont gardés secrets par le *rōjū*, et l'ambassadeur est contraint de se renseigner par le biais des rumeurs et colportages de ses employés<sup>693</sup>. Et il en est de même concernant la situation politique générale du pays, et notamment envers les étrangers ou sur la question des traités.

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt fait face à un véritable mutisme de la part de ses interlocuteurs. Ces derniers ne communiquent avec lui sur rien, ou presque. Les fêtes religieuses sont tenues secrètes et fermées aux étrangers. Il en est de même pour les événements qui pourraient avoir de sérieux impacts sur la politique du pays. De ce fait, l'ambassadeur ne parvient pas à se faire une réelle idée de la situation du pays.

### 1 – Une absence totale de communication concernant les fêtes et cérémonies Japonaises

Comme nous l'avons évoqué juste au-dessus, Gustave Duchesne de Bellecourt regrette à plusieurs reprises l'absence de communication de la part du *rōjū* au sujet du Japon de manière générale, et notamment concernant la culture, les fêtes et les mœurs du pays. La seule mention faite des diverses fêtes du Japon est évoquée par l'ambassadeur lorsque ce dernier reçoit des lettres du *rōjū*, lui demandant le plus souvent de rester au sein de la légation. Ainsi, l'ambassadeur en déduit que l'administration du *bakufu*, et peut-être le *taikun* lui-même, cherchent à le tenir à l'écart de la vie publique d'Edo :

« [...] l'absence de toute communication officielle au sujet du renouvellement de l'année Japonaise indiquait l'intention de nous tenir à cette circonstance complètement à l'écart, [...] »<sup>694</sup>

Il nous est impossible de dire quelles sont réellement les intentions du *rōjū* lorsqu'il maintient les représentants étrangers à l'écart de la vie publique. Mais il est possible que ce soit en raison des craintes pour leur vie, car laisser les ambassadeurs déambuler librement dans les rues d'Edo reviendrait à prendre le risque d'un énième drame ait lieu. Car malheureusement, lorsque les ambassadeurs, ou leurs employés, sortent de l'enceinte des légations, ils sont

---

<sup>693</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°82, ... *op. cit.*, vue 264r

<sup>694</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°25, ... *op. cit.*, vue 27v

presque systématiquement agressés, tant verbalement que physiquement par certains Japonais hostiles à leur présence<sup>695</sup>.

Par ailleurs, l'ambassadeur déplore également l'absence de communication au sujet les événements importants de la vie publique. Même lorsqu'il s'agit d'événements d'importance, comme les mariages, aucune information ne semble filtrer. Gustave Duchesne de Bellecourt est alors contraint de se renseigner auprès de sources officieuses, ou par les rumeurs que la population japonaise fait courir et qui parviennent aux oreilles des employés de la légation :

« Le mariage du Taïcoun avec une des Princesses de la Cour de Kioto (ou Miako) fille du dernier Mikado, et sœur du Souverain spirituel régnant, vient de s'accomplir suivant un cérémonial dont nous ignorons encore, et ignorerons probablement longtemps les détails ; si nous les attendons de sources officielles ; [...] »<sup>696</sup>

Il en est de même pour tout ce qui concerne le fonctionnement du calendrier au Japon. En effet, le calendrier japonais n'est pas fixé sur celui que les Occidentaux utilisent, en l'occurrence le calendrier grégorien. Les Japonais utilisent depuis 1844, le calendrier Tenpō (*Tenpō-reki* 天保曆), un calendrier de type luni-solaire, c'est-à-dire qu'il se base à la fois sur le cycle solaire pour les jours, et le cycle lunaire pour les mois<sup>697</sup>. Mais au-delà de ce système, les années sont découpées en fonction des ères, les *nengō* 年号 ou *gengō* 元号<sup>698</sup> :

« [...] la devise du cycle Japonais venait d'être changée. Ces mutations, indépendantes du cycle astronomique, ayant toujours une certaine signification, j'avais demandé les motifs du dernier changement. On s'est borné à me dire que "les malheurs de l'an dernier tels que l'assassinat du Prince Régent, le renchérissement des devises de la soie, et d'autres produits indigènes avaient déterminé la cour de Miako à changer la devise du cycle politique." »<sup>699</sup>

Comme le décrit Gustave Duchesne de Bellecourt dans ce passage, les ères sont en effet définies à partir d'un événement et donc d'une date donnée par le *mikado*, et les années sont calculées à partir de cette date<sup>700</sup>. Le changement d'ère, *kaigen* 改元 est généralement décidé par le *mikado*, en raison d'un événement d'importance, comme l'incendie du château d'Edo en

---

<sup>695</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°48, ... *op. cit.*, vue 293

<sup>696</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°120, ... *op. cit.*, vue 368r

<sup>697</sup> FRÉDÉRIC LOUIS (2002), « Calendar », dans : *Japan Encyclopedia*, Cambridge : Harvard University Press, 1102 p., p. 98

<sup>698</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 123. Nengō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 15 – Lettres M (2) et N (1), 170 p., p. 101

<sup>699</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°82, ... *op. cit.*, vues 262v-263r

<sup>700</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 123. Nengō », ... *op. cit.*

1859<sup>701</sup>. Lorsque l'ambassadeur arrive au Japon, le pays se trouve dans l'ère Ansei 安政, et lorsqu'il quitte le Japon en 1865, il s'agit de ère Genji 元治<sup>702</sup>.

Ainsi, l'ambassadeur semble rencontrer de nombreuses difficultés pour parvenir à s'informer au sujet de la vie publique au Japon. Le *rōjū* ne communiquant ces informations qu'à des occasions bien spécifiques, Gustave Duchesne de Bellecourt est contraint de s'informer du mieux qu'il le peut à partir des confidences de ses employés. Cependant, ce mutisme apparent semble également concerner les affaires politiques du Japon, et notamment celles qui pourraient avoir un impact non négligeable sur les relations avec l'ambassadeur.

## 2 – Des événements aux conséquences politiques majeures passés sous silence

À plusieurs reprises, l'ambassadeur semble être mis au courant de certains événements pourtant primordiaux, avec plusieurs jours voire semaines de retard. Bien que cela reste des événements assez peu fréquents, le fait de tenir Gustave Duchesne de Bellecourt à l'écart des informations à connotation politique l'empêche d'appréhender les conséquences possibles de ces derniers.

Ce fut notamment le cas concernant le *Sakurada-mon-gai no hen* 桜田門外の変 que nous avons évoqué plus haut. En effet, le *rōjū* prit la décision d'annoncer publiquement la mort de Li Naosuke plus d'un mois après l'événement<sup>703</sup>. Mais cela ne vaut pas seulement pour les représentants étrangers, personne ne fut mis au courant avant cela, à l'exception des membres du *rōjū*<sup>704</sup>. Il fallut attendre une entrevue entre l'ambassadeur et le *rōjū* à la fin du mois d'avril pour que ce dernier, faisant allusion à cet événement, ait la confirmation de la véracité des rumeurs<sup>705</sup>. La suite de cet événement ne semble pas être plus connue de l'ambassadeur, puisque ce dernier n'obtient pas de réponse à ses questions lorsqu'il évoque la nomination, ou non, d'un remplaçant au *tairō* assassiné :

« [...] je me suis borné à demander s'il était vrai qu'on eut procédé à la nomination d'un Gotairo ou Régent du Taïcoun. Les Ministres ont avoué que le Prince Matsdaïra Etsisen

---

<sup>701</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°25, ... *op. cit.*, vue 27r

<sup>702</sup> « 元治 [Genji] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 27 janvier 2004, modifié le 23 novembre 2022, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E5%85%83%E6%B2%BB> [Consulté le 19 mai 2023]

<sup>703</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 80. Sakurada-mon-gai no hen », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 17 – Lettres R (2) et S (1), 170 p., p. 100

<sup>704</sup> *Ibid.*

<sup>705</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., *Compte-rendu de l'entrevue avec les Ministres des Affaires Etrangères du Japon (membres du Gorojio) le 27 avril 1860*, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Edo, le 27 avril 1860

no Kami avait été appelé à ces fonctions, mais il m'a été impossible de savoir par qui cette nomination avait été faite. »<sup>706</sup>

De ce fait, l'ambassadeur est rarement au courant de ce qu'il se passe au cœur de la ville d'Edo, et encore moins en dehors. Cependant, en ce qui concerne les *daimyō*, il est très rare que le *rōjū* communique à leur sujet, hormis lorsqu'un *daimyō* véritablement hostile aux étrangers doit traverser la ville<sup>707</sup>. Mais cela n'est pas toujours le cas, et lorsque de nombreux *daimyō* quittent la ville en raison de l'allègement du *sankin kōtai* 参勤交代 (obligation de résidence)<sup>708</sup>, l'ambassadeur n'est pas encore au courant de cette mesure, et s'inquiète de la situation :

« La situation est toujours assez mystérieuse, on peut même dire tendue, car le Gouvernement Japonais continue à cacher aux étrangers le véritable état des choses et nous en sommes toujours réduits aux conjectures sur les véritables causes du mouvement de retraite des Daimios qui continuent à quitter Yedo, cortège par cortège, emmenant avec eux leurs familles et à la grande affliction du peuple de la capitale qui voit ainsi s'éloigner chaque jour les sources de son travail et de son activité ! »<sup>709</sup>

Ainsi, l'absence de communication de la part du *rōjū* met l'ambassadeur en difficulté. Dans un premier temps, dans son rôle de diplomate, car ne pas être tenu au courant des événements pouvant impacter la vie politique du Japon complexifie les relations. Mais cela impacte également son étude du pays, et les comptes-rendus qu'il rédige à ce sujet pour la France. Au fur et à mesure, il apparaît clairement dans les dépêches qu'il y a un vrai manque d'échanges entre le *rōjū* et Gustave Duchesne de Bellecourt sur la situation politique globale du pays.

### 3 – L'absence d'un réel échange entre le *rōjū* et l'ambassadeur

Cependant, les événements politiques et religieux deviennent rapidement un moyen pour le *rōjū* d'écarter les entrevues avec l'ambassadeur. Car lors des fêtes publiques, nombreuses dans le calendrier japonais, les communications entre le *rōjū* et l'ambassadeur sont interrompues :

---

<sup>706</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°185, ... *op. cit.*, vue 318

<sup>707</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°12, Gustave Duchesne de Bellecourt à Alexandre Colonna, comte de Walenski, à Edo, le 1er novembre 1859, vue 190v-191r

<sup>708</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 133. Sankin kōtai », ... *op. cit.*

<sup>709</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°208, ... *op. cit.*, vue 290

« Les fêtes publiques de ce mois qui sont le prétexte d'une certaine interruption dans les entrevues officielles, [...] »<sup>710</sup>

Étant donné la date de ce passage (13 juillet) il est grandement probable que la fête dont l'ambassadeur parle soit la *Urabon-e* 盂蘭盆会, cérémonie religieuse en l'honneur des esprits<sup>711</sup>. Mais ce n'est pas la seule fête qui a lieu à Edo, et tous les prétextes semblent bons aux yeux de Gustave Duchesne de Bellecourt pour limiter les échanges :

« On a donc pu constater à l'occasion du nouvel an, que l'incendie de la Résidence Impériale de Yédo n'a pas empêché le Taïcoun de recevoir les Princes et les Fonctionnaires Japonais dans le palais qu'il habite provisoirement. »<sup>712</sup>

Le 11 novembre 1859, le château d'Edo, lieu de résidence du *taikun*, est réduit en cendres<sup>713</sup>. Dans la foulée, le *rōjū* annonce à l'ambassadeur que les différentes audiences prévues sont reportées à une date indéterminée, ainsi que des réponses à apporter aux différentes lettres de l'ambassadeur<sup>714</sup>. Pourtant, seulement deux mois plus tard, le *taikun* reçoit les différents *daimyō* en l'honneur de la nouvelle année, dans le domaine qu'il occupe provisoirement. Il est possible que l'ambassadeur évoque en réalité la *Dezomeshiki* 出初式, ou parade du Nouvel An. Cette fête avait lieu le sixième jour de l'année, et faisait défiler les *daimyō-bikeshi* 大名火消, autrement dit les pompiers de la ville d'Edo<sup>715</sup>.

Ainsi, l'ambassadeur est rarement en contact direct avec les membres du *rōjū*, qui sont pourtant ses premiers interlocuteurs. Les événements publics, les incidents politiques, tout lui est appris par le biais de ses domestiques. Le *rōjū* semble se murer dans un silence plus que pesant pour Gustave Duchesne de Bellecourt, qui ne peut donc connaître la situation réelle du pays, notamment sur le plan politique. Il l'admet lui-même, le manque de communications de la part du *rōjū* l'empêche de mener convenablement son étude du pays :

« [...] surtout en ce moment où je cherche à me rendre compte et à faire comprendre autant que cela est possible dans un pays où toutes les sources d'informations sont taries

---

<sup>710</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche politique n°178, ... *op. cit.*, vue 239r

<sup>711</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1995), « 63. Urabon-e », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 20 – Lettres U, V, W, X, Y et Z, 157 p., p. 25-26

<sup>712</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°25, ... *op. cit.*, vue 27r

<sup>713</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr. (trad.), Dépêche diplomatique n°16 – Annexe n°1, Les membres du Gorōjio (Ministres des Affaires Étrangères) à Gustave Duchesne de Bellecourt, à Edo, le 12 novembre 1859, vue 240r

<sup>714</sup> *Ibid.*

<sup>715</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1978), « 48. Daimyō-bikeshi », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 4 – Lettres D et E, 168 p., p. 27

« systématiquement par une politique des plus ombrageuses, les mouvements qui agitent cet Empire oligarchique. »<sup>716</sup>

Gustave Duchesne de Bellecourt se trouve donc dans une situation relativement précaire, les informations qu'il souhaite obtenir pour brosse un portrait du Japon ne lui étant pas fournies par les instances officielles.

\* \* \*

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt fait face à de nombreux obstacles pour mener à bien ses missions. Tant du côté diplomatique, que pour l'étude qu'il doit mener au nom de la France. En effet, ne pas parler et ne pas comprendre la langue du pays dans lequel il se trouve l'empêche d'obtenir de nombreuses informations qui auraient pu lui être utiles. D'autant plus lorsque les interprètes qui l'accompagnent ne semblent pas non plus en mesure de traduire convenablement les textes qu'ils reçoivent. De ce fait, la majeure partie des sources que l'ambassadeur utilise sont issues des rumeurs rapportées par les domestiques de la légation. Quel crédit pouvons-nous réellement apporter à ces informations, issues le plus souvent du peuple, qui n'est pas toujours plus au courant que l'ambassadeur de ce qu'il se passe au Japon. D'autant plus que lorsque des documents officiels lui parviennent, Gustave Duchesne de Bellecourt n'hésite pas à les remettre en question, en raison du mutisme permanent du *rōjū*. Car ces derniers, bien qu'étant les interlocuteurs privilégiés de l'ambassadeur, ne semblent pas très favorables à l'idée d'échanger sincèrement avec ce dernier. Ils ne communiquent des informations sur la société et la situation politique, qu'à condition que cela impacte les échanges entre les deux pays.

Par ailleurs, l'ambassadeur semble ne pas avoir la possibilité de réellement se mouvoir en dehors de la légation. En effet, à plusieurs reprises ce dernier mentionne une situation de quasi-enfermement de la part du *rōjū*, sous couvert de sa sécurité personnelle. Mener une étude sérieuse du Japon en dehors d'Edo semble là aussi être une tâche ardue.

## II – DES REPRÉSENTANTS OFFICIELS ENFERMÉS DANS LEURS PROPRES LÉGATIONS ET TENUS À L'ÉCART DE LA POPULATION

Au-delà des difficultés que rencontre Gustave Duchesne de Bellecourt pour communiquer avec les Japonais et obtenir des informations fiables sur le pays, sa culture et sa société, ce

---

<sup>716</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr. Direction politique, Dépêche diplomatique n°164, ... *op. cit.*, vues 119v-120r

dernier se retrouve en quelque sorte enfermé dans la légation. En effet, il apparaît très rapidement que les représentants étrangers ne disposent pas d'un droit de libre circulation dans le pays, contrairement à ce qui avait été décidé lors des traités.

Le Japon reste ainsi un pays quasiment inaccessible à l'ambassadeur. Ce dernier, sous couvert d'une sécurité renforcée, se retrouve enfermé dans la légation à Edo par les autorités du Japon. Et quand bien même il parviendrait à sortir de la ville, la grande majorité des routes ne lui sont pas accessibles, ou bien trop dangereuses car elles n'appartiennent pas forcément au *taikun*. De ce fait, traverser des territoires appartenant à des *daimyō* ouvertement hostiles aux étrangers s'avère être un bien trop grand risque. D'autant plus que cela remet totalement en cause les clauses du traité entre la France et le Japon concernant la libre circulation dans le pays, qui n'est, de ce fait, pas respectée. Par ailleurs, lorsque l'ambassadeur tente d'entrer en contact avec des Japonais, cela lui est tout bonnement impossible. En effet, ses mouvements sont scrutés et limités aux différentes légations présentes à Edo. Les Japonais avec qui il peut communiquer sont le plus souvent des marchands, et les discussions sont fortement contrôlées par les *hyakunin* 百人, chargés officiellement de protéger les membres de la légation. Pourtant, le *taikun* montre progressivement une certaine volonté d'ouverture envers les étrangers, mais qui ne semble pas réellement s'appliquer. D'autant plus lorsqu'il s'agit de la sécurité des représentants étrangers. Ces derniers, ainsi que leurs employés, sont constamment attaqués et harcelés par des hommes armés. Ces attaques récurrentes restent le plus souvent impunies, la lenteur d'action des *hyakunin* leur permettant généralement de s'enfuir. Et les tensions ne semblent pas vouloir être apaisées par l'administration, dont certains membres sont ouvertement hostiles aux étrangers.

Ainsi l'ambassadeur fait face à un pays véritablement fermé, et ce malgré les traités signés avec les différents pays Occidentaux. Cette fermeture ne s'arrête pas à l'accès du territoire, mais impact également les relations avec les Japonais, qui sont extrêmement limitées et contrôlées. L'enfermement des étrangers est également dû à l'insécurité qui règne à Edo et en dehors, où le *taikun* ne semble pas en mesure de leur garantir véritablement une escorte suffisante.

### *A – Un pays qui reste en grande partie inaccessible aux étrangers*

Dès son arrivée au Japon, Gustave Duchesne de Bellecourt se rend rapidement compte que la tâche qui l'incombe ne sera pas aisée. Dans un premier temps, il est contraint de rester à

bord du Du Chayla, car le lieu prévu pour accueillir la légation n'est pas encore prêt<sup>717</sup>. Mais malheureusement, la situation ne se débloque pas une fois qu'il met officiellement pied à terre.

En effet, le logement loué à la légation française s'apparente plus à une prison pour l'ambassadeur, qu'à un lieu de résidence. Rapidement, les attaques incessantes à l'encontre des étrangers amènent le *rōjū* à prendre des mesures de cloisonnement entre les Japonais et les Occidentaux. Il leur devient ainsi impossible de sortir de la légation sans une escorte japonaise. Par ailleurs, l'ambassadeur le mentionne à plusieurs reprises, les routes en dehors d'Edo ne sont pas sûres pour les Occidentaux. En effet, ces dernières ne sont pas toutes aux mains du *taikun*, et même lorsque c'est le cas, le risque de s'y faire mortellement attaquer est bien trop élevé. Et cela vient soulever un autre problème de taille pour les représentants étrangers, le non-respect de la libre circulation dans le pays. Car malgré les traités, il semble que le *taikun*, ou du moins son conseil, ne soit pas très favorable à l'idée de laisser circuler les Occidentaux comme bon leur semble sur l'intégralité du territoire japonais.

Ainsi, l'ambassadeur fait face à une ville qui se montre extrêmement fermée aux Occidentaux, seuls les représentants étrangers semblent y être tolérés. Et la situation n'est pas forcément plus simple une fois en dehors de la ville, car les routes sont dangereuses. De ce fait, l'ambassadeur ne peut étudier le Japon, et ce en dépit des accords passés avec les traités.

### 1 – Edo, une ville fermée aux Occidentaux

Au moment où Gustave Duchesne de Bellecourt arrive au Japon, le 6 septembre 1859, ce dernier se voit attribuer un temple de Saikai-ji 濟海寺<sup>718</sup>. Cependant, celui-ci n'est pas encore prêt, et il doit rester quelques temps à bord du Du Chayla :

« Mais la lenteur du Gouvernement Japonais rendra probablement mon séjour à bord du « Du Chayla » indispensable pendant quelques temps encore, car il y a de nombreuses appropriations à faire dans la Pagode qui m'est réservée et dont je dois partager le local assez restreint, avec les nombreux prêtres bouddhistes qui desservent le cimetière où est situé cette bonzerie. »<sup>719</sup>

---

<sup>717</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*, vue 113v

<sup>718</sup> « 濟海寺 [Temple de Saika-ji] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 6 mai 2005, modifié le 31 janvier 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E6%B8%88%E6%B5%B7%E5%AF%BA> [Consulté le 20 mai 2023]

<sup>719</sup> AMAE, CP, Japon 59, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*, vue 113v

Dans un premier temps, le temple devient un Consulat général, jusqu'à la nomination de l'ambassadeur au titre de ministre plénipotentiaire en 1861<sup>720</sup>, où le temple devient ainsi une légation<sup>721</sup>. Cependant, bien que la légation soit située à Edo, elle se trouve plusieurs kilomètres au sud du domaine du *taikun*. De ce fait, l'ambassadeur se déplace rarement jusqu'au domaine, le voyage prenant plusieurs heures pour traverser la ville :

« L'habitation que j'occupe, sur une colline dominant la mer et à peu près dans le même quartier que les Missions d'Angleterre et des Etats-Unis, est située fort loin de la Chancellerie des Affaires Etrangères, qui est placée au centre de la ville officielle ou seconde ville intérieure et tout auprès de l'enceinte qui entoure le Palais du Taïcoun. »<sup>722</sup>

Mais au-delà de ce problème de distance, la ville d'Edo apparaît complètement fermée aux Occidentaux dans les écrits de l'ambassadeur. En effet, lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt tente de découvrir les rues de la ville, outre le danger permanent qui règne, les Japonais ont interdiction de laisser les Occidentaux entrer chez eux ou dans leurs commerces :

« Cela va si loin que si quelqu'un des rares étrangers résidant à Yédo vient à mettre le pied dans un magasin, les officiers du Gouvernement qui l'accompagnent, s'ils n'osent lui en interdire l'accès, ou faire fermer à temps la boutique, s'y précipitent aussitôt en foule sous le prétexte d'offrir leurs services, mais bien plutôt afin de surveiller les conversations qui pourraient s'établir entre le visiteur et le marchand, et d'être ainsi à même d'en contrôler et d'en diriger l'essor. »<sup>723</sup>

Il en est de même pour les lieux publics, qui sont interdits d'accès aux étrangers. Ces mesures permettent notamment au *rōjū* de contrôler les rencontres entre les Japonais et les Occidentaux, de sorte à limiter les échanges culturels entre les deux pays :

« À Yédo, je l'ai déjà dit, tous les lieux publics sont complètement inaccessibles aux résidents étrangers, [...] »<sup>724</sup>

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt n'est pas en mesure de mener une étude sérieuse sur la ville d'Edo. La seule ville qui semble en partie accessible et ouverte aux étrangers est

---

<sup>720</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche n°103, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 1er septembre 1861, vue 221r

<sup>721</sup> « 濟海寺 [Temple de Saika-ji] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], ... *op. cit.*

<sup>722</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°6, ... *op. cit.*, vue 133

<sup>723</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 188v-189r

<sup>724</sup> *Ibid.*, vue 189r

celle de Yokohama. Mais pour y accéder, l'ambassadeur est contraint de passer par les routes du Japon, qui ne sont pas forcément plus sûres pour les Occidentaux.

## 2 – Des routes appartenant aux *daimyō* majoritairement inaccessibles aux étrangers

À l'époque Edo, le Japon est principalement traversé par cinq grandes routes, les *gokaidō* 五街道<sup>725</sup>. Ces cinq routes reliaient la ville d'Edo aux principales régions du Japon<sup>726</sup>. Établies par Ieyasu à partir de 1601, l'objectif de ces routes était d'assurer le pouvoir des Tokugawa en dehors d'Edo, en reliant les points essentiels à la ville (Figure 20).

Dans ses dépêches, l'ambassadeur évoque notamment deux de ces routes, le Tōkaidō 東海道<sup>727</sup> et le Kisokaidō 木曾街道<sup>728</sup>, connue sous le nom de Nakasendō 中山道<sup>729</sup>. Les deux routes relient Edo à Kyōto, les deux villes principales du pays. Il faut près de deux semaines pour rejoindre d'un bout à l'autre celle de Tōkaidō, qui s'étend sur plus de 500 kilomètres<sup>730</sup>. Il en fallait certainement le double pour celle de Nakasendō, qui traversait des zones montagneuses difficiles d'accès<sup>731</sup>. Routes les plus importantes du pays, plus de 53 relais sont établis tout au long du Tōkaidō<sup>732</sup>, et 69 sur le Nakasendō<sup>733</sup>. Ils se sont ensuite développés depuis le Moyen Âge pour devenir de petites agglomérations, les *shukuba* 宿場<sup>734</sup>.

---

<sup>725</sup> Le terme de *gokaidō* 五街道 se traduit littéralement par « cinq (*go* 五) voies de communication (*kaidō* 街道) ».

<sup>726</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 145. Gokaidō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 6 – Lettre G, 153 p., p. 80-81

<sup>727</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°91 – Annexe n°1, ... *op. cit.*, vue 82r

<sup>728</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 – Annexe, ... *op. cit.*, vue 83v

<sup>729</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 59. Nakasendō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 15 – Lettres M (2) et N (1), 170 p., p. 63-64

<sup>730</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 325. Tōkaidō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 - lettre T, 155 p., p. 122-123

<sup>731</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 59. Nakasendō », ... *op. cit.*

<sup>732</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 325. Tōkaidō », ... *op. cit.*

<sup>733</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 59. Nakasendō », ... *op. cit.*

<sup>734</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1992), « 550. Shuku », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 18 – Lettre S (2), 169 p., p. 113



Figure 20 : Artanisen (2022), 五街道の地図 [A map of the Gokaidō], ウィキペディア [Wikipédia]

Certains grands maîtres de l'estampe japonaises ont représenté les *shukuba* de ces deux routes, comme Utagawa Hiroshige 歌川 広重, un des derniers grands maîtres du *ukiyo-e* 浮世絵, un mouvement artistique de l'époque Edo se traduisant par « image du monde flottant », représentant le mode de vie des Japonais<sup>735</sup>. Ce dernier a représenté toutes les stations du Tōkaidō (Figure 21), mais également certaines du Nakasendō (Figure 22). Cependant, comme le souligne rapidement l'ambassadeur, ces routes ne sont pas les seules à permettre de circuler au Japon, mais ces autres voies ne sont pas accessibles aux Occidentaux.

<sup>735</sup> NEVEUX MURIELLE (2019), Merveilles du Japon. Hiroshige et les maîtres de l'estampe, Paris : GEO ART | Le musée idéal | Le Monde, collection « Hors-série », 112 p.



Figure 21 : Utagawa Hiroshige 歌川 広重 (1833-1834), 日本橋 行列振出 [Départ de la procession daimyō], de la série 東海道五十三次之内 [Cinquante-Trois Stations du Tokaido], gravure sur bois polychrome (collection privée)



Figure 22 : Utagawa Hiroshige 歌川 広重 (1836-1840), 守山 [Moriyama], de la série 木曾街道六十九次 [Les Soixante-neuf Stations du Kiso Kaidō], gravure sur bois (collection privée)

En effet, les routes qui quadrillent le pays sont aux mains des *daimyō*, qui contrôlent celles de leurs *han*. Il est donc très dangereux pour les Occidentaux de s'y aventurer, car tous les *daimyō* ne sont pas forcément ouverts à l'idée de les laisser circuler librement sur leurs territoires. Ce sont également eux qui sont en charge des *shukuba* situées sur leurs territoires<sup>736</sup> :

« Au Japon, même sur les Etats des Princes féodaux, les grandes routes sont considérées comme une appartenance Impériale, mais les grandes routes seulement, et nul hôte ou officier du Taïcoun, ne pourrait, sans violer les droits de souveraineté des Daimios, entrer sur leur territoire propre, sans leur consentement et sans exhiber un passeport régulier, délivré par le Seigneur du domaine. »<sup>737</sup>

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt se retrouve presque enfermé à Edo, car il ne peut se déplacer sans trop d'encombre qu'en direction de Yokohama. Le reste du territoire semble trop dangereux pour les Occidentaux, ce qui empêche l'ambassadeur de se rendre compte de la géographie, et de la société japonaise en dehors des villes. D'autant plus lorsque le *rōjū* semble constamment remettre en question la clause de libre-circulation des traités.

### 3 – Une remise en cause constante des clauses de libre circulation des traités

Lors de la signature du traité de paix, d'amitié et de commerce entre la France et le Japon le 9 octobre 1858, l'article 2 prévoyait la libre circulation des agents diplomatiques français sur l'entièreté du territoire japonais (Figure 23).

Cependant, Gustave Duchesne de Bellecourt fait rapidement face à une quasi-impossibilité de circuler dans le pays. Nous l'avons évoqué juste avant, les routes appartenant au *taikun* sont peu nombreuses, et ne sont malgré tout pas sans risque pour les Occidentaux. Et ce problème oblige le *rōjū* à dissuader autant que possible l'ambassadeur de se rendre ailleurs qu'à Edo ou Yokohama par les routes terrestres :

« Un autre inconvénient de ces continuelles interruptions dans la circulation sur les routes, c'est de mettre un obstacle matériel à cette clause politique et commerciale si importante du Traité qui constitue la liberté des voyages des Agens diplomatiques par tout l'Empire,

---

<sup>736</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1992), « 550. Shuku », ... *op. cit.*

<sup>737</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche n°88, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 4 juillet 1861, vue 11r

clause sans valeur du moment où le Gouvernement affirme qu'il ne peut garantir la sécurité des voyageurs, en raison de l'hostilité des Princes. »<sup>738</sup>

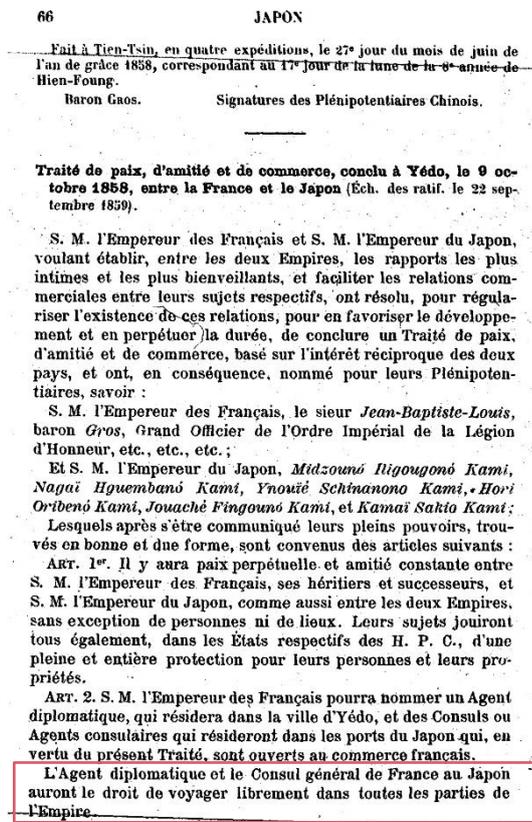


Figure 23 : de Reinach Lucien (1902), Recueil des traités conclus par la France en Extrême-Orient : 1684-1902, Paris : E. Leroux, 447 p., collection « Traités, accords et conventions »

Or, il lui est tout simplement impossible d'effectuer une étude sérieuse sur le Japon en restant cantonné à ces deux villes. Car dans le cas de Yokohama, la ville est majoritairement occupée par les Occidentaux, et les Japonais présents sont en très grandes parties des négociants. Gustave Duchesne de Bellecourt ne sait donc rien sur la vie agraire, les différents paysages du Japon, les architectures, ou même les rituels et les cultes présents dans les villages. Il admet lui-même que son étude ne peut être complète sans cette liberté de circulation :

« [...] ces études ne seront vraiment fructueuses pour les étrangers, qu'à la condition de gagner en ce pays un peu plus de liberté qu'ils n'en ont acquis jusqu'à ce jour, malgré les Conditions posées par les Traités. »<sup>739</sup>

<sup>738</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°202, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 12 octobre 1862, vues 209r-210v

<sup>739</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°183, ... *op. cit.*, vue 301r

De ce fait, Gustave Duchesne de Bellecourt est extrêmement limité dans ses mouvements, il ne peut quitter Edo qu'à condition de se rendre à Yokohama. Étudier le Japon en dehors de ces deux villes s'avère donc impossible pour l'ambassadeur. Et visiblement, le *rōjū* ne semble pas prêt à le laisser obtenir des informations de la part des Japonais non plus.

### *B – L'impossibilité de communiquer avec les Japonais*

Au-delà de l'impossibilité pour l'ambassadeur de se déplacer ailleurs que dans les espaces réservés aux étrangers à Edo et Yokohama, l'autre grand problème rencontré concerne les Japonais eux-mêmes. En effet, même si, nous l'avons vu plus haut, la majorité semble relativement ouvert aux Occidentaux et même curieux, l'administration du *bakufu* contrôle chaque interaction.

D'une part, l'ambassadeur et les membres de la légation sont constamment entourés par des *hyakunin* sorte de garde rapprochée attribuée par le *rōjū* pour, officiellement, protéger les Occidentaux des attaques incessantes de la part de certains Japonais. Mais dans la réalité, ce système apparaît aux yeux de Gustave Duchesne de Bellecourt comme un contrôle et un espionnage de ce qu'il se passe au sein des légations, et en dehors. Cette impression est d'autant plus renforcée par le contrôle quasi-permanent des Japonais par les *daimyō*, ou les *hyakunin*. Les discussions entre Occidentaux et Japonais sont contrôlées voire interdites, ce qui complexifie grandement l'étude du pays pour l'ambassadeur. Malgré tout, au fur et à mesure, l'ambassadeur reconnaît que le *taikun*, et ses représentants, tentent progressivement une ouverture vers les Occidentaux, mais celle-ci ne se ressent finalement que très peu dans le quotidien de la légation à Edo. Cette ouverture est plus marquée à Yokohama, où les contrôles sont moindres, et les échanges plus libres.

De ce fait, l'ambassadeur se retrouve dans une situation où ses moindres faits et gestes sont contrôlés. Il ne peut pas non plus échanger avec les Japonais de Edo, la ville étant complètement hermétique aux Occidentaux. Cependant, les langues se délient plus facilement à Yokohama, et l'administration commence progressivement à montrer des signes d'ouverture.

## 1 – Une surveillance permanente de la part des *hyakunin*

Les attaques incessantes envers les étrangers et notamment les membres des différentes légations présentes à Edo entravent un peu plus les actions de Gustave Duchesne de Bellecourt. En effet, à partir de 1860, soit quelques mois seulement après son arrivée, le *rōjū* met en place une sorte d'escorte composée de Japonais, qui suit en permanence l'ambassadeur, les *hyakunin* :

« Les Ministres ont fait redoubler de précautions autour de nous et en nous témoignant une vive sollicitude pour notre sécurité, ils nous ont offert l'escorte continue de leurs officiers. »<sup>740</sup>

Ces derniers sont chargés de la protection des Occidentaux présents au sein de la légation française, qu'ils soient en dehors de celle-ci, ou non. Cependant, selon l'ambassadeur, ces derniers feraient plus office d'espions pour le *rōjū*, que de protecteurs. En effet, ils ne faisaient pas partie des catégories armées du Japon, mais avaient malgré tout une fonction militaire auprès des Occidentaux<sup>741</sup> :

« Ces employés appelés Yacounines, font partie des degrés inférieures de l'administration des affaires étrangères, et remplissent des fonctions à la fois civiles et militaires, ils sont souples, intelligents, déliés et pour la plupart assez lettrés, [...] »<sup>742</sup>

Les *hyakunin* faisaient partie de la catégorie des *gokenin*, l'échelon le plus bas de la vassalité japonaise à l'époque Edo<sup>743</sup>. Ces derniers ayant le droit de porter le sabre, ils étaient généralement directement rattachés au *taikun*, dont ils étaient les vassaux<sup>744</sup>. La valeur de leurs *han* étaient nécessairement inférieure à 10 000 *koku*, étant donné que sinon ils posséderaient le titre de *daimyō*. Leur niveau de vie étant relativement précaire, ils dépendaient nécessairement des revenus que leurs postes pouvaient leur permettre de recevoir<sup>745</sup>.

Et visiblement, à la fin du *bakufu*, le *rōjū* les avaient chargés de protéger, ou surveiller les étrangers présents à Edo. Cette protection était tellement étouffant pour l'ambassadeur, qu'il

---

<sup>740</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°29, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 19 février 1860, vue 52r

<sup>741</sup> *Ibid.*

<sup>742</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 190r

<sup>743</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 154. Gokenin », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 6 – Lettre G, 153 p., p. 85

<sup>744</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1970), « 22. Bankata », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 2 – Lettre B, 106 p., p. 14-15

<sup>745</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 154. Gokenin », ... *op. cit.*

n'était jamais en mesure d'échanger avec le peu de Japonais qu'il rencontrait. Et il en était visiblement de même pour tous les étrangers résidants à Edo :

« Cela va si loin que si quelqu'un des rares étrangers résidant à Yédo vient à mettre le pied dans un magasin, les officiers du Gouvernement qui l'accompagnent, [...] s'y précipitent aussitôt en foule sous le prétexte d'offrir leurs services, mais bien plutôt afin de surveiller les conversations qui pourraient s'établir entre le visiteur et le marchand, et d'être ainsi à même d'en contrôler et d'en diriger l'essor. »<sup>746</sup>

Ainsi, l'ambassadeur se retrouve cloisonné y compris par les envoyés du *rōjū*, qui plutôt que d'assurer sa protection, semblent surveiller et diriger ses moindres faits et gestes. Et cela va jusqu'à contrôler les échanges que Gustave Duchesne de Bellecourt tente d'avoir avec certains Japonais.

## 2 – Un contrôle permanent des contacts avec la population japonaise

En effet, peu après l'instauration des *hyakunin*, mis à leur service pour les protéger, l'ambassadeur se rend bien vite compte que la mission réelle de ces derniers semble plutôt de contrôler les échanges des Occidentaux avec les Japonais à Edo, comme à Yokohama.

Dès son arrivée à Edo, l'ambassadeur n'entre en contact qu'avec le personnel chargé des Affaires Étrangères, qu'ils s'agissent des membres du *rōjū*, ou des *gaikoku-bugyō* 外国奉行<sup>747</sup>. Fonction créée juste avant la signature des traités avec les Occidentaux, leur rôle est de faire le lien entre le *rōjū* et les étrangers lors de la négociation des traités<sup>748</sup>. En dehors de l'administration dédiées aux affaires étrangères, les Japonais n'ont pas le droit d'entrer en contact avec les Occidentaux, même s'il s'agit des représentants étrangers :

« [...] ce fonctionnaire ayant quitté le Département des Affaires Etrangères pour occuper un emploi dans l'administration des finances, les coutumes lui interdisent désormais toute relation avec les étrangers ; [...] »<sup>749</sup>

---

<sup>746</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 188v-189r

<sup>747</sup> AMAE, CP, Japon 59, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*, vue 114r

<sup>748</sup> « 外国奉行 [Gaikoku-bugyō] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 8 juillet 2006, modifié le 22 septembre 2022, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E5%A4%96%E5%9B%BD%E5%A5%89%E8%A1%8C> [Consulté le 21 mai 2023]

<sup>749</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°107, ... *op. cit.*, vue 244

Aucune loi officielle ne semble interdire aux Japonais de l'administration d'échanger avec les Occidentaux, même s'ils ne font pas partie du département dédié aux affaires étrangères. Mais pour autant, très rares sont ceux qui osent outrepasser les directives du *taikun* et du *rōjū*<sup>750</sup>. Et lorsqu'un Japonais se retrouve suspecté d'être de connivence avec les Occidentaux, il prend le risque de subir les peines les plus lourdes de la législation du pays :

« [...] le monde officiel grâce au système d'espionnage qui règne ici eut bientôt acquis la conviction que ce jeune homme était en état de fournir soit des documents soit des renseignements qu'il est interdit sous les peines les plus sévères de procurer aux étrangers.  
»<sup>751</sup>

Mais il apparaît rapidement à l'ambassadeur que ce mutisme touche également le reste de la population japonaise. En effet, ces derniers ont formellement interdiction de laisser un étranger pénétrer dans leur maison, hormis si les Occidentaux sont accompagnés des *hyakunin* :

« [...] car des étrangers ne peuvent être laissés seuls dans une maison Japonaise sans y être l'objet de la plus stricte surveillance. »<sup>752</sup>

Et cette interdiction semble s'étendre également au commerce. Les Japonais ne peuvent commercer avec les Occidentaux, notamment lorsqu'il s'agit de louer des terrains ou des logements, sans passer par les *hyakunin* ou avec l'autorisation du *rōjū* :

« Mais, comme malgré notre droit de résidence, il est interdit aux Japonais de nous louer des habitations ou des terrains, nous devons en passer par les conditions du Gouvernement lui-même, quelles qu'elles soient. »<sup>753</sup>

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt se trouve très vite limité pour étudier le Japon comme il le souhaiterait. Il ne peut sortir de la légation ou entrer en contact avec les japonais sans l'intervention des représentants et vassaux du *taikun*. Le libre-arbitre des Japonais est complètement muselé par la crainte d'être exécuté par le pouvoir shogunal. Pour autant, progressivement, les langues semblent se délier dans l'administration, et les informations deviennent peu à peu accessibles à l'ambassadeur.

---

<sup>750</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°158, ... *op. cit.*, vue 5r

<sup>751</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°124 bis, ... *op. cit.*, vue 26v

<sup>752</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°48, ... *op. cit.*, vues 297v-298r

<sup>753</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche n°104, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 19 septembre 1861, vue 229

### 3 – Une tentative d’ouverture de la part des représentants du *taikun* ?

Les interactions entre les Japonais et Gustave Duchesne de Bellecourt sont en grande partie contrôlées par les représentants du *taikun*, le *rōjū*. Parmi ces derniers, certains se montrent plus favorables que d’autres à la présence Occidentale sur le territoire japonais. Ceux chargés des Affaires Étrangères changeant régulièrement, les relations avec Gustave Duchesne de Bellecourt en sont également impactées.

En effet, à partir de 1861, les membres du *rōjū* se montrent de plus en plus ouverts aux échanges avec les Occidentaux. Cette ouverture reste malgré tout très limitée, mais certains représentants du *taikun* ne cachent pas leur intérêt pour les pays Occidentaux, et notamment la France :

« Le Ministre Japonais m'ayant en outre témoigné à plusieurs reprises quelques marques d'attention particulières durant le repas qui, d'après la coutume Japonaise, a suivi la conférence, [...] »<sup>754</sup>

Car, contrairement à ce que nous pourrions penser, lorsque le pays s’ouvre aux Occidentaux, le Japon est déjà au fait de ce qu’il se passe en Occident. Pour exemple, concernant la France, les Japonais connaissent certains passages de l’histoire française, dont l’une des plus récentes, le Premier Empire. L’accessibilité d’Ezo 蝦夷 et Nagasaki pour les Hollandais permet aux Japonais de rester connectés à ce qu’il se passe en Occident. Ils découvrent ainsi la figure de Napoléon dès 1808<sup>755</sup>, notamment par le biais des Russes, installés sur l’île d’Ezo 蝦夷<sup>756</sup>. Et en 1853, une première biographie de Napoléon est éditée et publiée au Japon<sup>757</sup>. Ainsi, il n’est pas étonnant que certains membres de l’administration japonaise se montrent intéressés par la France et l’Occident de manière générale, qu’ils ne connaissent qu’au travers des rapports Hollandais et Russes.

Cette ouverture se retrouve également dans l’attitude même du *rōjū* vis-à-vis de l’ambassadeur au sujet des attaques contre les Occidentaux. En effet, jusqu’à présent, le *rōjū* se murait dans un silence quasi-total à chaque attaque. Mais à partir de 1861, ce dernier se montre

---

<sup>754</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche n°102, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 24 août 1861, vue 219r

<sup>755</sup> LACHAUD FRANÇOIS (2021), « Quand le Japon découvrait Napoléon : vies et images de l’Empereur de la fin du shogunat à Meiji », dans : LACHAUD FRANÇOIS, NOGUEIRA RAMOS MARTIN, *D’un empire à l’autre. Premières rencontres entre la France et le Japon au XIXe siècle*, Paris : École Française d’Extrême-Orient, collection « Études thématiques », numéro 33, 402 p., p. 113-167

<sup>756</sup> *Ibid.*

<sup>757</sup> *Ibid.*

plus enclin à échanger avec Gustave Duchesne de Bellecourt sur les avancées des différentes enquêtes menées :

« L'empressement que le Gouvernement du Taïcoun a mis à me faire part des enquêtes et de leur résultat prouve le prix qu'il attache à adoucir également en France l'impression que ce nouvel attentat n'aura pas manqué d'y faire naître. »<sup>758</sup>

Mais malgré une apparente volonté d'ouverture de la part de certains membres de l'administration du *bakufu* à l'égard des Occidentaux, la plupart des Japonais se montrent encore relativement hostiles à ces derniers. Et cette hostilité se traduit par de nombreuses attaques envers les Occidentaux et leurs employés, se soldant le plus souvent par la mort.

### *C – Une sécurité des étrangers compromise par l'hostilité de certains*

L'un des éléments les plus présents dans les différentes dépêches de l'ambassadeur concerne la sécurité des ressortissants étrangers au Japon, et notamment des membres des différentes légations à Edo. Dès son arrivée, l'ambassadeur est au fait de la situation relativement tendue entre les partis hostiles aux traités, et ceux plus favorables. Et les conséquences de la présence Occidentale ne tarde pas à causer des troubles, se terminant le plus souvent en un véritable bain de sang.

Les représentants et les membres de leurs légations apparaissent rapidement comme les cibles privilégiées des assaillants. Ces derniers frappent le plus souvent à plusieurs, et n'attendent pas la nuit pour agir. Progressivement, les attaques deviennent de plus en plus audacieuses, allant jusqu'à frapper au cœur des légations étrangères. Face à cette menace constante, l'ambassadeur se retrouve rapidement démuné, le droit Occidental ne s'applique pas sur le territoire japonais. Et les autorités ne semblent pas réellement préoccupées par la situation, laissant généralement les procès et les enquêtes trainer, les coupables restant le plus souvent impunis. Cette impunité est probablement maintenue par les partis hostiles, présents y compris dans les plus hautes sphères de l'administration japonaise. Bien que cette dernière prenne des mesures de protection, celles-ci s'avèrent inefficaces en raison du respect de la hiérarchie, bien trop fort au Japon.

---

<sup>758</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°187, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 2 septembre 1862, vue 16

Ainsi, l'ambassadeur présente une situation relativement tendue et dangereuse pour les Occidentaux présents au Japon. Ces derniers sont constamment attaqués, tant verbalement que physiquement, menaçant quelques fois leur vie. L'impunité avec laquelle ces attaques ont lieu irrite rapidement l'ambassadeur, qui se retrouve poings liés face à une administration gangrénée par les partis hostiles aux étrangers.

### 1 – Des attaques constantes à l'encontre des représentants étrangers et de leurs suites

Dès l'arrivée de la légation française à Edo, celle-ci doit faire face à de nombreuses attaques de la part des partis hostiles aux étrangers. Ces attaques ne visent pas uniquement les Français, mais bien tous les Occidentaux, qu'ils soient signataires des traités ou non. Ces attaques incessantes font progressivement régner un sentiment d'insécurité très fort chez l'ambassadeur, qui craint autant pour sa vie que celle de ses employés.

À peine quelques jours après son arrivé en rade d'Edo, l'ambassadeur évoque déjà des attaques mortelles à l'encontre des Occidentaux à Edo. Celles-ci visaient des ressortissants russes en escale à Kanagawa, mais également le secrétaire de la légation américaine, premiers pays à avoir établi un traité avec le Japon en 1854<sup>759</sup> :

« En effet, à la suite d'une rixe survenue dans les rues de Yédo sous un prétexte frivole entre des officiers Russes et quelques officiers Japonais, [...] un officier Russe et un matelot qui avaient été envoyés aux provisions à Kanagawa, [...], quelques officiers appartenant à l'un des Princes feudataires présents dans la capitale, [...] se sont oubliés jusqu'au point de menacer en pleine rue de leur sabre les Employés du Consulat Général Britannique, et tout dernièrement encore le secrétaire de M. Harris se promenant à cheval a été violemment frappe en pleine poitrine par un de ces sbires. »<sup>760</sup>

Et aucune des deux villes accessibles aux Occidentaux à ce moment-là ne semble être épargnée. En effet, tant à Edo qu'à Yokohama, les attaques semblent de plus en plus nombreuses, et les motifs toujours plus absurdes :

« [...] mais encore d'actes de brutalité trop fréquemment commis à Yoko-hama, par la police locale, contre ceux de nos matelots qui peuvent en certains quartiers, donner

---

<sup>759</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1989), « 135. Nichi-Bei shūkō tsūshō jōyaku », ... *op. cit.*

<sup>760</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*, vues 118v-119v

matière à répression mais non pas à des actes de violence de la nature de ce ceux qui sont consignés [...] »<sup>761</sup>

Au Japon, sous les *Tokugawa-uji*, les *daimyō* ont la prédominance sur l'intégralité de la société. Mais ceux qui dominaient véritablement la société n'étaient pas uniquement les *daimyō*, mais tous ceux qui détenaient une arme, regroupés généralement sous le terme de *bushi*, littéralement « un homme habile à manier les armes »<sup>762</sup>. Ces derniers disposaient, à l'époque Edo, du *kirisute gomen* 斬捨御免, le « droit de tuer à coup de sabre »<sup>763</sup>. Ce droit permettait aux *bushi* de tuer tous ceux qui ne respectaient pas les règles de politesse à leur égard, ou du *daimyō* qu'ils servaient<sup>764</sup>. De ce fait, lorsqu'un étranger se trouvait face à l'un d'entre eux, il était fréquent que ce dernier ne respecte pas le protocole attendu, et se fasse tuer sans que le *bushi* ne fasse fi de son ignorance du protocole japonaise :

« Il me semble difficile de donner des avertissements plus catégoriques sur les mauvaises dispositions de certaines classes à l'égard des Représentants Étrangers. »<sup>765</sup>

Ces attaques incessantes font peu à peu régner la peur chez les Occidentaux installés à Yokohama, qui craignent pour leur vie et ne s'aventurent que rarement en dehors des zones établies par les traités. Et les craintes des étrangers sont renforcées par le sentiment d'impunité qui règne à l'encontre des Japonais qui les attaquent.

## 2 – Une impunité des plus alarmante pour les étrangers

En effet, outre le nombre d'attaques, ce sont surtout l'impunité quasi-totale dans laquelle les *bushi* agissent qui inquiète Gustave Duchesne de Bellecourt. Ces derniers ne semblent pas le moins du monde être inquiétés par les lois japonaises, pourtant si sévères à l'encontre de ceux qui ne les respectent pas.

Lors de la signature des traités avec les différents pays Occidentaux, le Japon est traité d'égal à égal. De ce fait, le droit français ne s'applique pas au Japon, à moins que les personnes

---

<sup>761</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°186, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 1er septembre 1862, vue 8r

<sup>762</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1970), « 171. Bushi », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 2 – Lettre B, 106 p., p. 89-92

<sup>763</sup> *Ibid.*

<sup>764</sup> CALVET ROBERT (2022), « Troisième partie. L'époque des luttes entre les clans (milieu XII<sup>e</sup> s.- début XVII<sup>e</sup> s.) », ... *op. cit.*

<sup>765</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°174, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 6 juillet 1862, vue 219r

incriminées soient françaises. Ainsi, l'ambassadeur se retrouve complètement démuné face à l'organe politique et judiciaire japonais, sur lequel il n'a aucun pouvoir :

« On pourra parler à ce propos des droits de Souveraineté du pays, qui ne permettent pas à une force active étrangère du droit de se faire rendre justice [...] »<sup>766</sup>

D'autant plus que le *rōjū* ne semble pas forcément enclin à mener une enquête sérieuse et à arrêter d'éventuels *daimyō* coupables. Car la plupart du temps, il s'agit des vassaux des plus grands *daimyō* du pays, et auxquels le *taikun* ne souhaite pas se mesurer. Et également parce que les lois japonaises dans ces cas de figure requièrent de pratiquer le *seppuku* que nous avons déjà évoqué plus haut. Ainsi, dans la majeure partie des cas, les assaillants s'en sortent sans grande difficultés :

« Ces explications ont été naturellement fort embarrassée, elles ont laissé percer un grand désir de connaître nos impressions et ont surtout laissé échapper l'aveu de l'impuissance du Gouvernement du Taïcoun soit vis-à-vis des Daïmios en général, soit vis-à-vis du Prince de Satsouma en particulier. Il semble que le Gouvernement de Yédo ne puisse agir contre les criminels appartenant à la juridiction des Princes, qu'en employant la voie d'une sorte d'extradition. »<sup>767</sup>

Quant à la protection offerte par les *hyakunin*, celle-ci s'avère bien peu utile lorsque les assaillants sont d'un rang supérieur à ces derniers. En effet, les *hyakunin* étant en bas de l'échelle des *bushi*, ils n'osent que très rarement s'opposer aux vassaux des *daimyō*. La plupart du temps, ils se contentent de fuir ou de demander aux Occidentaux qu'ils accompagnent de faire profil bas, voire de fuir :

« [...] chaque jour nous voyons ces Yacounines, lorsqu'ils ont affaires aux officiers de certains Daïmios [...] pâlir, trembler et se borner à faire des prières de réparation (souvent fort mal accueillies par les provocateurs) au lieu d'user d'une répression énergique. »<sup>768</sup>

De ce fait, bien souvent, lorsque les étrangers se font attaquer, le *rōjū* préfèrent avancer la justification des actes des *bushi* par l'alcool, notamment lorsque ces attaques ont lieu le soir et la nuit dans les ruelles :

---

<sup>766</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°197, ... *op. cit.*, vue 151r

<sup>767</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°190, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 16 septembre 1862, vue 64

<sup>768</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°48, ... *op. cit.*, vues 293v-294r

« [...] les groupes toujours nombreux d'officiers de Daimios qui parcourent les rues souvent en état d'ivresse [...] »<sup>769</sup>

Ainsi, face à l'incapacité du *taikun* et de ses représentants à protéger les Occidentaux face aux *daimyō* et leurs vassaux les plus hostiles, Gustave Duchesne de Bellecourt se trouve dans une impasse. D'autant plus qu'au sein même de l'administration du *bakufu*, supposée être le seul lien fiable pour les ambassadeurs, certains représentants sont ouvertement hostiles aux étrangers, et ne voient pas l'intérêt de les protéger.

### 3 – Une hostilité perceptible y compris au sein de l'administration japonaise

Nous l'avons vu, la sécurité des étrangers ne semble pas être la priorité du *rōjū* et de ses représentants, les *hyakunin*. Outre l'impuissance du *taikun*, incapable de tenir tête aux *daimyō* les plus importants du Japon, il est également probable que cette impunité soit en partie due à la présence de *daimyō* hostiles aux étrangers au sein même de cette administration.

À plusieurs reprises, Gustave Duchesne de Bellecourt fait mention du fait qu'une partie de l'administration du *bakufu* serait aux mains des partis hostiles aux étrangers. Il est même probable que parmi eux se trouvent des partisans du *Sonnō-jōi undō*, mouvement radical que nous avons évoqué précédemment. Les membres du *rōjū* changeant régulièrement, les influences de ce parti apparaissent plus ou moins intenses en fonction des *daimyō* nommés aux Affaires Étrangères :

« Il n'y a plus à douter maintenant que le parti féodal exclusiviste n'ait repris le dessus et si dans l'administration japonaise il se rencontre encore des hommes qui luttent pour la loyale exécution des Traités, on voit aisément au premier coup d'œil qu'ils ne sont plus qu'en minorité et qu'il ne faudrait à leurs adversaires qu'un bien faible appoint pour les annihiler complètement. »<sup>770</sup>

À son arrivée à Edo, Gustave Duchesne de Bellecourt se retrouve face à un *rōjū* composé de *daimyō*, certains opposés et d'autres favorables aux traités. Pourtant, le premier *rōjū*, Akikatsu Manabe 間部 詮勝, fait partie de ceux ayant œuvré pour la signature des traités avec

---

<sup>769</sup> *Ibid.*, vue 293r

<sup>770</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*, vue 117

les Occidentaux<sup>771</sup>. Et la plupart des *rōjū* qui se succèdent aux Affaires Étrangères sont également ouverts aux traités avec les Occidentaux<sup>772</sup>. Mais le reste de l'administration ne semble pas plus favorable aux étrangers que le *mikado*, les attaques incessantes restent le plus souvent impunies. Gustave Duchesne de Bellecourt en vient à considérer qu'aux yeux du *rōjū*, les étrangers sont au même rang que les négociants japonais, c'est-à-dire au plus bas de la hiérarchie japonaise :

« Il est possible que le meurtre de négociants étrangers ne cause pas plus de troubles, à la conscience des officiers Japonais, que celui d'un marchand indigène que son extraction vulgaire met à la merci du premier valet à deux sabres de ces Princes qui se considèrent comme étant d'origine céleste. »<sup>773</sup>

Ainsi, il apparaît très nettement aux yeux de l'ambassadeur que le *rōjū* ne lui sera d'aucune utilité dans sa quête de justice à l'encontre des assaillants qui blessent ou tuent les employés de la légation. Il se trouve contraint de les renvoyer vers des pays moins dangereux pour leur sécurité et éviter un énième drame :

« Ce mutisme du Gouvernement m'oblige pour me procurer ces confidences à utiliser surtout les services de mon gardien de pavillon et malheureusement les informations qu'il parvient à me procurer par ses ramifications dans les classes populaires vont me manquer puisque je me vois forcé de l'éloigner de moi pour sa propre sécurité si gravement menacée, en raison probablement des données qu'il peut me fournir. »<sup>774</sup>

Ainsi, l'ambassadeur se trouve une fois de plus restreint dans ses fonctions, car sortir de la légation revient à prendre le risque de se faire au mieux blesser, au pire tuer par des *bushi* ne faisant plus fi des lois. Le *rōjū*, supposé être l'allié et le protecteur des étrangers ne se montre pas plus convaincant, laissant les assaillants impunis dans la plus grande partie des affaires.

\* \* \*

De ce fait, Gustave Duchesne de Bellecourt ne semble pas être en mesure d'établir un état des lieux du Japon suffisamment fiable et complet. En effet, il se retrouve enfermé dans la légation en raison de l'insécurité quasi-permanente qui règne en dehors des espaces réservés

---

<sup>771</sup> « 間部 詮勝 [Akikatsu Manabe] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 8 août 2004, modifié le 1er février 2023, disponible à l'adresse : [https://ja-m-wikipedia-org.translate.google.com/wiki/%E9%96%93%E9%83%A8%E8%A9%AE%E5%8B%9D?\\_x\\_tr\\_sl=auto&\\_x\\_tr\\_tl=fr&\\_x\\_tr\\_hl=fr](https://ja-m-wikipedia-org.translate.google.com/wiki/%E9%96%93%E9%83%A8%E8%A9%AE%E5%8B%9D?_x_tr_sl=auto&_x_tr_tl=fr&_x_tr_hl=fr) [Consulté le 21 mai 2023]

<sup>772</sup> *Ibid.*

<sup>773</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°201, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 11 octobre 1862, vue 200v

<sup>774</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°82, ... *op. cit.*, vue 264r

aux *daimyō*, et même en leur sein. Les routes ne sont pas sûres, et seul Yokohama peut être reliée depuis Edo sans trop de difficultés. Et même lorsque l'ambassadeur parvient à quitter la légation et circuler dans les rues d'Edo, il se retrouve muselé par des envoyés du *rōjū*, chargé de les protéger, mais surtout de les surveiller. Chaque échange avec les Japonais est contrôlé par ces derniers, qui, s'ils en ont le temps, n'hésitent pas à faire fermer les boutiques. Ainsi, communiquer avec les Japonais s'avère autant impossible que sortir des sentiers balisés par le *rōjū*. Et ce dernier ne semble pas montrer un grand intérêt à améliorer la situation. Les attaques incessantes à l'encontre des Occidentaux ne donnent presque jamais lieu à des poursuites et encore à l'application des lois japonaises. Véritable aveu de faiblesse de la part du *taikun*, ce dernier n'est pas en mesure d'assurer la sécurité des étrangers sur son propre territoire.

Nous l'avons vu jusqu'à présent, le portrait que tente de brosser Gustave Duchesne de Bellecourt du Japon semble être entravé par de multiples tentatives de cloisonnement de la part du *bakufu*. Cependant, le peu d'informations que parvient à obtenir et transmettre l'ambassadeur apparaît quelques fois biaisé par le prisme français, et les ambitions coloniales de Napoléon III.

### III – UN PORTRAIT EN GRANDE PARTIE BIAISÉ PAR LE PRISME FRANÇAIS ET LES AMBITIONS COLONIALISTES ?

L'étude des différents documents écrits et envoyés par Gustave Duchesne de Bellecourt nous permettent de relever plusieurs éléments démontrant un regard quelques fois biaisé sur le Japon. En effet, nous l'avons vu précédemment, l'ambassadeur découvre le pays, il ne connaît rien, tout comme la plupart des Français, sur sa culture, ses mœurs, et la société japonaise en général. De ce fait, son regard sur le Japon est quelques fois empreint du prisme français, ou du moins Occidental. Et il ne faut pas oublier qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la France est en pleine expansion coloniale, notamment en Afrique du Nord (Algérie) et au Asie de l'Est (Chine, Cambodge)<sup>775</sup>. Cette vision quelque peu colonialiste de la présence française au Japon ressort essentiellement dans les incompréhensions de l'ambassadeur sur certains aspects du pays.

Le premier élément auquel il se trouve confronté dès son arrivée est bien entendu la politique, et notamment le système dirigeant de ce pays comme nous l'avons vu auparavant. Le

---

<sup>775</sup> LAMANT PIERRE L. (1985), « Les prémices des relations politiques entre le Cambodge et la France vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue française d'histoire d'outre-mer* [en ligne], tome 72 n°267, 2<sup>e</sup> trimestre, p. 167-198, disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/outre\\_0300-9513\\_1985\\_num\\_72\\_267\\_2465](https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1985_num_72_267_2465) [Consulté le 15 mai 2023]

Japon est dirigé officiellement par le *mikado*, équivalent d'un empereur, et dans les faits par le *taikun*, son général et représentant matériel. Et cet élément semble particulièrement interloquer l'ambassadeur, qui ne sait pas réellement comment les qualifier. Les termes qu'il utilise pour les nommer et expliquer la politique japonaise évoluent au fil du temps, se calquant le plus souvent sur les systèmes politiques et religieux occidentaux. Malgré tout, ses écrits font ressortir une certaine fascination face à ce pays si formaliste et différent de la France. Mais les nombreuses incompréhensions de Gustave Duchesne de Bellecourt l'amènent à juger le pays et sa culture comme inférieurs à ceux d'Occident, presque en retard. C'est notamment le cas des lois anciennes, que l'ambassadeur considère comme barbare et d'un autre temps. Ces jugements découlent très certainement de l'ambition presque colonialiste qu'il nourrit pour la France au Japon. En effet, très rapidement l'ambassadeur considère les territoires où les étrangers peuvent résider comme des colonies françaises. Cette vision pose de sérieux problèmes dans les relations entre les deux pays, car ce dernier considère les Japonais comme un peuple à éduquer, et se refuse à embrasser les us et coutumes de ces derniers.

De ce fait, l'ambassadeur parvient difficilement à saisir les nuances de l'organisation politique du Japon, et à les décrire parfaitement. Il en est de même pour sa culture, qu'il juge d'un autre temps, en désaccord avec sa vision de la civilisation. Enfin, son discours se rapproche rapidement des visions colonialistes de Napoléon III en Asie, démontrant une certaine volonté d'occupation forcée du territoire japonais.

### *A – La difficulté de compréhension du système politique Japonais pour Duchesne de Bellecourt*

Tout au long des dépêches rédigées par Gustave Duchesne de Bellecourt, nous pouvons remarquer la difficulté qu'il rencontre face au vocabulaire employé par les Japonais. En effet, sa mauvaise compréhension de la langue, que nous avons évoquée plus haut, génère des incompréhensions, mais également des erreurs dans sa description et les dénominations qu'il emploie.

Pour exemple, le *mikado*, ou *tennō*, est considéré par l'ambassadeur comme un équivalent du pape, un chef religieux qui ne dirige pas un pays, mais bien une religion, le bouddhisme en l'occurrence. Les termes qu'il emploie sont donc plus proches de ceux utilisés dans la religion catholique, en Occident. Or ce système ne s'applique pas au Japon, puisque le catholicisme n'y est même pas présent. À l'inverse, il qualifie à tort d'empereur le *taikun*. Étant donné que

l'ambassadeur se retrouve plus confronté au *taikun* et à ses représentants qu'au *mikado*, il finit par considérer le véritable chef du Japon en la personne de Tokugawa Iemochi. Mais en réalité, ce n'est qu'un général militaire aux yeux de la hiérarchie japonaise. Enfin, la qualification qu'il fait du Japon est également erronée, mais cela est en grande partie dû à cette incompréhension du système en place. En effet, Gustave Duchesne de Bellecourt ne parvient pas à réellement caractériser le système politique en place au Japon. Il qualifie le pays d'empire<sup>776</sup>, tout en parlant de monarchie<sup>777</sup>, et même d'oligarchie<sup>778</sup>.

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt décrit le Japon comme s'il s'agissait d'un État Occidental, régit par le catholicisme, et donc avec un chef religieux en la personne du *mikado*. Ce prisme l'amène à considérer que l'empereur est en réalité le *taikun*, un chef militaire. Mais cette incompréhension du Japon est d'autant plus flagrante lorsqu'il s'agit de définir le système politique en lui-même, ce que l'ambassadeur ne semble pas parvenir à faire.

### 1 – Le *mikado*, un empereur ou un chef de la religion ?

Nous l'avons évoqué au début de ce chapitre, lorsqu'il arrive au Japon, Gustave Duchesne de Bellecourt est totalement étranger à ce pays. Il n'en connaît, ni la langue, ni les mœurs, ni la société japonaise en général. De ce fait, il n'est pas étonnant de rencontrer certaines contradictions dans son étude. Et cela impacte notamment sa définition même du pouvoir en place au Japon. En effet, tout au long de ses dépêches, l'ambassadeur qualifie le *mikado*, dirigeant officiel du Japon, avec plusieurs termes. Bien qu'il utilise lui-même le terme de *mikado* dans la plupart de ses dépêches<sup>779</sup>, il emprunte également d'autres termes au vocabulaire occidental pour le définir.

Il fait notamment la distinction entre le *taikun*, qu'il qualifie d'empereur temporel<sup>780</sup>, et le *mikado*, qu'il définit comme un empereur spirituel<sup>781</sup>. L'ambassadeur empreinte ici une opposition directement issue de la religion catholique. Le terme de temporel s'oppose par définition à celui de spirituel, y compris dans la notion du pouvoir<sup>782</sup>. En effet, le pouvoir

---

<sup>776</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*, vue 116v-117r

<sup>777</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 124

<sup>778</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 183v

<sup>779</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°4, ... *op. cit.*, vue 117r

<sup>780</sup> *Ibid.*

<sup>781</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°109, ... *op. cit.*, vue 261v

<sup>782</sup> WALSH JOSEPH-ALEXIS (1839-1848), « Spirituel », dans : *Encyclopédie catholique : répertoire universel et raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers, formant une bibliothèque universelle*, Paris : Parent-Desbarres, tome n°17, 1083 p., p. 551-552

temporel est celui que possède le dirigeant *de facto* d'un territoire donné. Suivant cette définition, il serait incarné par les *daimyō* et le *taikun* au Japon. À l'inverse, le *mikado* n'ayant, comme nous l'avons vu, plus aucun réel pouvoir politique sur le Japon, ses pouvoirs ne relèvent plus que du spirituel, chef de la religion en sa qualité de Dieu vivant<sup>783</sup>.

De ce fait, il semble logique que l'ambassadeur finisse par comparer le *mikado* au pape, chef de la religion catholique. Il qualifie ainsi le trône du *mikado* comme « le trône pontifical du Japon »<sup>784</sup>. Car le *mikado* est en effet le chef de la religion japonaise, le Bouddhisme<sup>785</sup>. D'autant plus que le *mikado* exerce un pouvoir temporel sur le territoire où il vit, Heiankyō<sup>786</sup>, tout comme le pape exerce ce même pouvoir sur le Vatican<sup>787</sup>.

Mais pour nommer le *mikado*, Gustave Duchesne de Bellecourt utilise également un terme en partie hérité de l'Antiquité, celui de « Prince Pontife »<sup>788</sup>. Issu du latin *pontifex*, le souverain pontife était sous l'Empire Romain membre d'un Collège, c'est-à-dire ceux ayant autorité sur les affaires religieuses<sup>789</sup>. Il est celui qui fait le pont entre les dieux et les non-initiés, en l'occurrence le peuple japonais dans notre cas. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle le terme de souverain pontife est toujours utilisé pour désigner le pape, chef de la religion catholique en Occident<sup>790</sup>. L'utilisation de cette dénomination pour désigner le *mikado* n'est pas étonnante. D'autant plus que le titre de prince utilisé par l'ambassadeur démontre bien que ce dernier ne considère pas le *mikado* comme le dirigeant *de facto* du Japon.

Ainsi, le *mikado* semble être défini par Gustave Duchesne de Bellecourt non pas comme un empereur, mais comme un chef de la religion, un souverain pontife chargé d'administrer la vie religieuse du Japon. Le véritable empereur serait dans ce cas le *taikun*, un chef militaire possédant tous les pouvoirs.

---

<sup>783</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 304v-305r

<sup>784</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 - Annexe, ... *op. cit.*, vue 307r

<sup>785</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1992), « 437. Shintō », ... *op. cit.*

<sup>786</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°136 - Annexe, ... *op. cit.*, vues 82v-83r

<sup>787</sup> WALSH JOSEPH-ALEXIS (1839-1848), « Temporel », dans : *Encyclopédie catholique*, ... *op.cit.*, tome n°17, 1083 p., p. 807-809

<sup>788</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°109, ... *op. cit.*, vue 261v

<sup>789</sup> LE BOURDELLÈS HUBERT (1976), « Nature profonde du pontificat romain. Tentative d'une étymologie », *Revue de l'histoire des religions* [en ligne], tome 189, n°1, p. 53-65, disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/rhr\\_0035-1423\\_1976\\_num\\_189\\_1\\_6284](https://www.persee.fr/doc/rhr_0035-1423_1976_num_189_1_6284) [Consulté le 21 mai 2023]

<sup>790</sup> WALSH JOSEPH-ALEXIS (1839-1848), « Temporel », dans : *Encyclopédie catholique*, ... *op.cit.*,

## 2 – Un représentant militaire qualifié à tort d'empereur du Japon

Bien que le *mikado* soit officiellement le dirigeant du Japon, Gustave Duchesne de Bellecourt considère que celui qui doit être nommé empereur du Japon est le *taikun*, Tokugawa Iemochi. Car si le *mikado* n'a aucun pouvoir politique et n'est en charge que de l'administration religieuse, celui qui détient les pouvoirs temporels, et dirige donc le Japon, c'est le *taikun*.

Pour qualifier Tokugawa Iemochi, l'ambassadeur utilise généralement le terme de *taikun*, mais également d'empereur temporel<sup>791</sup>. Ce qui l'oppose donc, comme nous l'avons vu juste avant, au *mikado*, l'empereur spirituel<sup>792</sup>. Propre aux *Tokugawa-uji*, le titre de *taikun* est à l'origine celui de *shōgun*<sup>793</sup>, diminutif de *seiitaishōgun* 征夷大將軍<sup>794</sup>. Et contrairement à ce qu'écrit Gustave Duchesne de Bellecourt dans les premiers mois, il ne s'agit pas d'un empereur, mais seulement d'un général de ce dernier :

« Ils avaient donc abandonné à un Lieutenant militaire et administrateur, la direction des affaires terrestres. À proprement parler ce Lieutenant n'était qu'un Généralissime chargé de la défense du pays : il portait le titre de Siogoun (chef des armées), titre qui vient d'être converti dans les derniers temps en celui de Taïcoun. »<sup>795</sup>

En effet, le terme de *seiitaishōgun* 征夷大將軍 se traduit mot à mot par « généralissime chargé de la pacification des barbares »<sup>796</sup>. Dans ses dépêches, l'ambassadeur traduit le titre de *shōgun* par « Généralissime chargé de la défense du pays »<sup>797</sup>, ce qui, dans les faits, s'en rapproche quelque peu. À l'origine, le *shōgun* était nommé par le *tennō* dans l'objectif de diriger les troupes armées face aux populations dites barbares, c'est-à-dire non intégrées au territoire du *tennō*<sup>798</sup>. Mais à partir du XII<sup>e</sup> siècle, le titre devient héréditaire, et désigne celui qui dirige les armées, et détient le pouvoir lors de l'instauration d'un *bakufu*<sup>799</sup>.

---

<sup>791</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°168, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 23 juin 1862, vue 156v

<sup>792</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°109, ... *op. cit.*, vue 261v

<sup>793</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°1, ... *op. cit.*, vue 292r

<sup>794</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 196. Seii-taishōgun », ... *op. cit.*

<sup>795</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 304v-305r

<sup>796</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 196. Seii-taishōgun », ... *op. cit.*

<sup>797</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 304v-305r

<sup>798</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 196. Seii-taishōgun », ... *op. cit.*

<sup>799</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1970), « 14. Bakufu », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 2 – Lettre B, 106 p., p. 7-8

Ainsi, Gustave Duchesne de Bellecourt place le titre d'empereur non pas sur la tête de celui qui représente le Japon, mais bien sur celui qui possède les pouvoirs temporels, le *taikun*. Cependant, les dépêches de l'ambassadeur font également ressortir une grande incompréhension de celui-ci du système politique en place au Japon au moment où il y séjourne.

### 3 – Une monarchie, un empire, un état féodal ?

En effet, s'il est vrai que le terme de *tennō*, désignant aujourd'hui encore le dirigeant du Japon, se traduit par empereur dans le vocabulaire occidental actuel, cela ne signifie cependant pas forcément que le Japon était un empire. Le terme de *mikado*, employé à ce moment-là à la place de *tennō* se traduit également par empereur, est directement issu du même mot, utilisé pour désigner la porte du palais impérial<sup>800</sup>. Le terme est en quelques sortes une manière de désigner le *tennō* sans le nommer.

Cependant, le Japon tel que Gustave Duchesne de Bellecourt le décrit ne semble correspondre à aucun des systèmes politiques qu'il connaît. En effet, tout au long de ses dépêches, l'ambassadeur définit le Japon par plusieurs systèmes politiques. Il désigne généralement le Japon sous le terme d'empire<sup>801</sup>, mais il ne semble pas considérer le pays véritablement comme tel.

À plusieurs reprises, l'ambassadeur qualifie le Japon d'état féodal, tel que les Occidentaux l'entendent<sup>802</sup>. C'est-à-dire que le Japon est considéré comme reposant sur un système similaire à ceux de l'Occident médiéval. Cette impression d'État féodal repose surtout sur la question des pouvoirs, et notamment du rôle réel des *daimyō* :

« Mr. Harris s'aperçoit maintenant du jeu décevant des institutions de la féodalité Japonaise qui règne seule ici sous le couvert d'un Empereur aussi impuissant que mystérieux et dont le délégué, le Taïcoun, ne semble pas avoir plus de force quelque soit le prestige dont on l'entoure pour masquer la véritable puissance souveraine du Japon, c'est-à-dire la confédération des Daïmios ou Princes-Rois Japonais ! »<sup>803</sup>

En effet, le système japonais repose en grande partie sur une fragmentation du territoire en plusieurs domaines, appartenant à des seigneurs, dont les titres et l'importance varient selon

---

<sup>800</sup> « 天皇 [Tennō] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], ... *op. cit.*

<sup>801</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 126

<sup>802</sup> *Ibid.*, vue 124

<sup>803</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°19, Gustave Duchesne de Bellecourt à Alexandre Colonna, comte de Walenski, à Edo, le 10 décembre 1859, vue 296v

les revenus de celui-ci. Ces domaines, ainsi que les titres associés sont attribués par le *mikado*, et quelques fois le *taikun*. Or, la féodalité, selon la définition occidentale, est un régime politique dont les fondements sont le fief, un territoire octroyé par le roi ou un seigneur à son vassal. En échange ce dernier se doit de lui rendre hommage et lui être fidèle<sup>804</sup>. En ce sens, le Japon pourrait donc apparaître comme un état féodal. Cependant, l'historiographie japonaise s'oppose à cette définition, excluant l'époque Edo du Moyen Âge, et la situant plutôt comme une période prémoderne<sup>805</sup>.

L'ambassadeur distingue cependant le régime en place d'une monarchie, car il est bien conscient que le pouvoir n'est pas entre les mains d'un seul homme, mais de deux<sup>806</sup>. Et réalisant peu à peu le pouvoir que possèdent les *daimyō* sur le pays, il en vient même à définir le système en place comme une oligarchie, c'est-à-dire un régime où le pouvoir appartient à une classe restreinte, en l'occurrence les *daimyō*<sup>807</sup>.

En réalité, le *bakufu* est le terme qui définit véritablement le régime politique japonais de l'époque Edo. Se traduisant littéralement par le gouvernement (*fu* 府) de la tente (*baku* 幕), le *bakufu* est apparentée à une dictature militaire<sup>808</sup>. Cependant, il s'agit d'un terme récent, à l'origine le *bakufu* désignait la résidence du chef de la garde impériale. Mais aujourd'hui, le *bakufu* est défini comme un régime politique où ce sont les *bushi* qui contrôlent l'organe du pouvoir<sup>809</sup>.

Ainsi, définir véritablement le système politique en place au Japon lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt se trouve sur place est relativement complexe. Non pas en raison de d'une méconnaissance de ce dernier du pays, mais bien parce qu'en Occident, il n'existe aucun régime politique similaire au *bakufu* en place au Japon. De ce fait, l'incompréhension de l'ambassadeur se mue lentement en une fascination envers ce pays que tout oppose à l'Occident.

---

<sup>804</sup> JEANNIN MARINE (2020), « Qu'est-ce que la féodalité ? », *GEO Histoire* [en ligne], 20 octobre 2020, disponible à l'adresse : <https://www.geo.fr/histoire/quest-ce-que-la-feodalite-202360> [Consulté le 27 janvier 2023]

<sup>805</sup> SOUYRI PIERRE (1998) « Chapitre III. La féodalité japonaise », ... *op. cit.*

<sup>806</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°5, ... *op. cit.*, vue 124

<sup>807</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 183v

<sup>808</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1970), « 14. Bakufu », ... *op. cit.*

<sup>809</sup> *Ibid.*

### *B – Une fascination doublée d'une incompréhension de la culture Japonaise*

Afin de combler ses lacunes, Gustave Duchesne de Bellecourt se plonge dans l'histoire du Japon. Cependant, les ouvrages qu'il utilise remontent généralement à plus d'un siècle et demi<sup>810</sup>. Nous pouvons par exemple citer les ouvrages rédigés dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle par Engelbert Kaempfer<sup>811</sup>. Mais ces livres ne permettent pas réellement à l'ambassadeur de se faire une idée fiable de ce qu'est le Japon lorsqu'il y arrive. En effet, outre le fait que ces derniers ont été tous au moins traduits une fois, ce qui peut engendrer des pertes d'informations, ils sont tous très anciens. Le Japon de 1859 n'est plus celui du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'ambassadeur fait donc face à de nombreux éléments culturels qui lui échappent, et pour lesquels les Japonais ne lui sont pas d'une grande aide étant donné les multiples interdictions qui les tiennent à l'écart. L'un des aspects de la culture japonaise qui le surprend le plus réside dans le culte des ancêtres, une forme de religion à part entière, distincte du bouddhisme, religion d'État<sup>812</sup>, et du shintoïsme, seconde religion du pays<sup>813</sup>. Il considère rapidement ce dernier comme un culte païen, puisqu'ils ne vénèrent pas un Dieu unique, comme pour la religion catholique, mais bien plusieurs divinités, et d'anciens héros de guerre<sup>814</sup>. Ce culte de la personne s'étend également aux vivants, en la personne de *daimyō*. À de multiples reprises, les Occidentaux se retrouvent face à d'immenses cortèges de *daimyō*, devant lesquels le peuple se prosterne sans discuter<sup>815</sup>. Cet aspect du protocole japonais irrite plus que tout l'ambassadeur, car il ne se voit pas offerts les mêmes honneurs, et doit de plus se plier à la règle malgré son rang. Enfin, les lois anciennes du Japon sont vues par l'ambassadeur comme l'incarnation même de la barbarie. Les guerriers étant les plus stricts vis-à-vis du respect de celles-ci, Gustave Duchesne de Bellecourt fait rapidement le lien entre les attaques dont les Occidentaux sont victimes, et ces lois anciennes.

Ainsi, l'ambassadeur décrit un pays qu'il considère comme en retard sur les Occidentaux, car vouant un culte païen. Il se montre également agacé et froissé par les honneurs dont jouissent

---

<sup>810</sup> MEDZINI MERON (1971), « Chapter III. Foundation of French policy in Japan », dans : *French Policy in Japan during the Closing Years of the Tokugawa Regime*, Cambridge : Harvard University Press, collection « Harvard East Asian Monographs », n°41, 261 p., p. 20-33

<sup>811</sup> KAEMPFER ENGELBERT (1729), *Histoire naturelle, civile et ecclésiastique de l'Empire du Japon*, La Haye : P. Gosse & J. Neaulme, 466 p.

<sup>812</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1992), « 437. Shintō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 18 – Lettre S (2), 169 p., p. 66-67

<sup>813</sup> *Ibid.*

<sup>814</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 185v

<sup>815</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°208, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 10 décembre 1862, vue 291v

les *daimyō*, et qui ne leurs sont pas accordés. Les lois anciennes deviennent alors un prétexte pour ce dernier, qui juge les guerriers japonais comme de véritables barbares.

### 1 – Le culte aux ancêtres et la religion, une culture païenne ?

Jusqu'à la Restauration Meiji, la religion officielle du Japon était le Bouddhisme<sup>816</sup>. Mais au Japon, l'arrivée du Bouddhisme ne marque pas la rupture avec les anciennes croyances, qui sont même absorbées par ce dernier, formant le *shinbutsu shūgō* 神仏習合<sup>817</sup>. La société Japonaise repose elle-même sur un fondement religieux et mythologique. D'après les récits écrits dans le *Kojiki*, le pays serait né de l'œuvre des dieux Izanagi no mikoto et Izanami no mikoto<sup>818</sup>. Ces derniers, sur ordre des divinités célestes, descendirent dans le monde inférieur grâce au pont flottant céleste (*ame no ukihashi* 天浮橋) pour y créer les différentes îles du Japon<sup>819</sup>. Naissent par la suite trois divinités, dont Amaterasu ōmikami, ancêtre des *tennō* du Japon<sup>820</sup>.

Le premier culte est donc celui rendu au *mikado*, et ses ancêtres, considérés comme des divinités à part entière. Ce culte se manifeste par les fêtes (*matsuri* 祭) mais également grâce aux temples, comme celui d'Ise<sup>821</sup>. La fin du *Tokugawa bakufu* marque l'émergence d'un nouveau courant, le *Fukko shintō* 復古神道, qui prône un retour aux anciens préceptes *shintō* (la « voix des dieux ») de l'Antiquité<sup>822</sup>. Ce nouveau courant autour duquel se développe le

---

<sup>816</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1978), « 98. Danka-seido », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 4 – Lettres D et E, 168 p., p. 59-60

<sup>817</sup> SANS TŌZAN (2023), « Au Japon, il est remarquable de voir comment les spiritualités coexistent et s'interpénètrent », *Le Monde* [en ligne], 18 janvier 2023, disponible à l'adresse : [https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2023/01/18/au-japon-il-est-remarquable-de-voir-comment-les-spiritualites-coexistent-et-s-interpenetrent\\_6158402\\_6038514.html](https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2023/01/18/au-japon-il-est-remarquable-de-voir-comment-les-spiritualites-coexistent-et-s-interpenetrent_6158402_6038514.html) [Consulté le 22 mai 2023]

<sup>818</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1983), « 228. Izanagi no mikoto ; Izanami no mikoto », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 9 – Lettre I, 125 p., p. 116-117

<sup>819</sup> *Ibid.*

<sup>820</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1993), « 213. Tennō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 19 - lettre T, 155 p., p. 79

<sup>821</sup> CLUZEL JEAN-SÉBASTIEN, NISHIDA MASATSUGI (2015), *Le sanctuaire d'Ise. Récit de la 62e reconstruction*, Bruxelles : Mardaga, collection « Albums d'architecture », 192 p.

<sup>822</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1980), « 141. Fukko shintō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 5 – Lettre F, 124 p., p. 86-87

*Haibutsu kishaku* 廃仏毀釈<sup>823</sup>, renforce le mouvement du *Sonnō-jōi undō*<sup>824</sup>, en remettant le *mikado* au centre des cultes japonais<sup>825</sup>.

Mais parallèlement à ce culte officiel, de nombreuses croyances, appelées *minkan shinkō* 民間信仰 coexistent au Japon. L'une des plus importantes, mais également des plus privées, concerne le culte rendu aux ancêtres du clan, les *ujigami* 氏神<sup>826</sup> :

« Les prêtres de la religion du pays, eux-mêmes, parmi lesquels se trouvent les médecins, ne subsistent guères que grâce à la protection des Daïmios, qui les déplaisent dans une multitude de temples, où l'orgueil convertit en divinités, soit les ancêtres, soit même bien souvent, les membres vivans des grandes familles Japonaises. »<sup>827</sup>

Le culte rendu était à la charge du chef du clan, le *uji no kami* 氏上<sup>828</sup>, et les sanctuaires qui leur étaient dédiés étaient occupés par les *ujiko* 氏子 qui s'y rendaient pour prêter hommage<sup>829</sup>. Initialement, les *ujigami* 氏神 sont directement liés aux familles (*uji* 氏) par le sang en tant que divinités (*kami* 神). Mais progressivement, des personnes extérieures commencent à être vénérées en tant que protectrice du clan<sup>830</sup>. Et plus tard, ce sont des villages entiers qui se trouvèrent sous la protection d'un ou plusieurs *ujigami* 氏神<sup>831</sup> :

« Peut être cet état de choses tient il a cette variété de religions étrangères dont la plus antique et la plus dominante dans les classes féodales le culte des esprits ou des héros divinisés, en exaltant l'imagination d'une notable partie de la population Japonaise, de celle surtout qui porte les armes, [...] »<sup>832</sup>

Ainsi, les diverses religions et les cultes rendus aux ancêtres par les Japonais apparaissent aux yeux de Gustave Duchesne de Bellecourt comme l'expression même du retard de ce pays.

---

<sup>823</sup> Le *Haibutsu kishaku* 廃仏毀釈 est un mouvement antibouddhiste qui se développe en parallèle du *Fukko shintō* 復古神道 durant la période Edo. Ce mouvement engendra jusqu'à des destructions de temples Bouddhistes dans certains *han* par les vassaux des *daimyō* le plus souvent partisans du *Sonnō-jōi undō* 尊皇攘夷運動.

<sup>824</sup> IAWO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1981), « 21. Haibutsu-kishaku », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 7 – Lettre H (1), 153 p., p. 11-12

<sup>825</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vues 304v-305r

<sup>826</sup> IAWO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1988), « 193. Minkan shinkō », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 14 – Lettres L et M (1), 170 p., p. 111

<sup>827</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 185v

<sup>828</sup> IAWO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1995), « 36. Uji no kami », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 20 – Lettres U, V, W, X, Y et Z, 157 p., p. 16

<sup>829</sup> IAWO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1995), « 34. Ujiko », ... *op. cit.*, p. 15

<sup>830</sup> IAWO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1995), « 32. Ujigami », ... *op. cit.*

<sup>831</sup> *Ibid.*

<sup>832</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°91 – Annexe n°1, ... *op. cit.*, vues 84r-85r

Car les religions polythéistes et les cultes privés n'existent plus en Europe depuis plusieurs siècles, et le catholicisme, religion d'État en France, prône la vision d'un Dieu unique. Il apparaît donc invraisemblable aux yeux de l'ambassadeur qu'un pays puisse être civilisé sans reconnaître l'existence de ce Dieu unique et lui vouer le même culte qu'en Europe. Il en est de même pour les hommages rendus aux *daimyō*, dont l'ambassadeur ne semble pas comprendre ni le sens ni la portée.

## 2 – Le principe des hommages aux *daimyō*, une particularité qui échappe aux étrangers

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les *daimyō* sont la classe la plus importante du Japon. Avec le reste des *bushi*, ils forment la seule catégorie sociale véritablement reconnue par les lois japonaises. De ce fait, tous ceux situés en dessous d'eux leur doivent obligatoirement respect et soumission.

Le haut de la hiérarchie militaire est représenté par les *daimyō*, soit ceux possédant des domaines dont les revenus dépassent les 10 000 *koku* par an<sup>833</sup>. Et lorsque ces derniers quittent leur *han* pour se rendre à Edo ou ailleurs au Japon, ils forment un immense cortège accompagné de leurs domestiques, mais surtout d'une horde de vassaux se chargeant de faire appliquer le protocole à leur passage :

« Et tout ce qui se trouvait au dehors des maisons religieusement fermées courbait la tête dans la poussière. Le prince passa entouré d'un groupe compact d'officiers ; après lui, de nouveaux détachements d'hommes d'armes, des chevaux et des bagages suivaient à l'infinie. »<sup>834</sup>

Il était en effet interdit par le *buke shohatto* (lois régissant les *daimyō*) aux *daimyō* d'entrer en contact avec le reste de la population<sup>835</sup>. Cependant, ce principe n'a pas d'équivalence en Occident, et les étrangers présents au Japon ignorent totalement le protocole réservé aux *daimyō*. De ce fait, de nombreux incidents ont lieu sur les routes du Japon, les vassaux ne faisant pas fi de l'origine de ceux qui ne montrent pas le respect dû à leur maître :

---

<sup>833</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°85 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vues 304

<sup>834</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°12, ... *op. cit.*, vue 192v

<sup>835</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1970), « 126. Buke shohatto », ... *op. cit.*

« [...] devant les cortèges des nombreux princes qui parcourent la ville ou les routes, l'attitude indépendante des européens, quelque réservée qu'elle soit, est, pour la vanité de ceux qui ont droit à de tels hommages, une blessure d'autant plus profonde [...] »<sup>836</sup>

Ces considérations et ce protocole inhabituels pour les Occidentaux amènent l'ambassadeur à considérer les *daimyō* comme des êtres orgueilleux, se cachant derrière le protocole établi pour mépriser les Occidentaux et tenter de les faire fuir<sup>837</sup>. Et ce, malgré toutes les précautions prises par les représentants officiels de les dissuader de se déplacer lorsqu'il est annoncé qu'un *daimyō* doit passer par Edo :

« Le Gouvernement de Kanagawa me dit aussitôt de différer mon départ, [...] sous prétexte que la différence de cérémonial des deux pays pourrait amener de fâcheuses complications sur un chemin gardé, et où tout passant Japonais avait à accomplir des devoirs incompatibles avec les habitudes Européennes. »<sup>838</sup>

Ainsi, l'incompréhension de l'ambassadeur face au protocole qui incombe aux Japonais au passage d'un *daimyō* se mue progressivement en un véritable rejet de cette caste qui pourrait être apparentée à la noblesse du *bakufu*. Et ce rejet se retrouve renforcé par les diverses lois anciennes qui amènent les *bushi* à pratiquer des actes qu'il qualifie de barbares.

### 3 – Les lois anciennes et la « barbarie » des officiers

L'aspect très formaliste et relativement rigide des institutions du Japon restent une grande source d'incompréhensions de la part de Gustave Duchesne de Bellecourt. En effet, la société japonaise repose sur des principes bien éloignés de ceux des sociétés occidentales. De ce fait, ce qui fait l'honneur des hommes au Japon, en fait leur déshonneur en Occident. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, posséder le sabre, c'est posséder le pouvoir sur le Japon.

Outre le fait que le dirigeant *de facto* soit le chef des armées du pays, les *bushi* représentent ce qu'il y a de plus honorable pour les Japonais, même lorsqu'il s'agit du bas de la hiérarchie militaire. Les détenteurs de sabres ont tout bonnement droit de vie ou de mort sur ceux qu'ils croisent. Pourtant, l'ambassadeur le souligne à plusieurs reprises, les *bushi* sont régis par des lois anciennes extrêmement sévères :

---

<sup>836</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°36 bis, ... *op. cit.*, vue 195r

<sup>837</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°35, ... *op. cit.*, vue 169

<sup>838</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 1, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°12, ... *op. cit.*, vues 190v-191r

« [...] car chez ces hommes lorsque la lame brille hors du fourreau, il y a toujours lieu de craindre qu'elle ne frappe instantanément. Les lois du pays sont fort sévères à cet égard : Nul ne doit tirer le sabre hors du fourreau que pour tuer ou se suicider !! »<sup>839</sup>

La classe des *daimyō* était en effet régulée par les *buke shohatto*, c'est-à-dire les lois établies par les *Tokugawa-uji* dès 1615 pour contrôler les *daimyō*<sup>840</sup>. Celles-ci établissaient notamment l'ordre moral, l'éducation et le protocole, dont l'interdiction d'entrer en contact avec le reste du peuple faisait partie<sup>841</sup>. Et ces derniers ne semblent pas faire d'exception même en présence des représentants occidentaux :

« Les relations des étrangers avec le Japon sont malheureusement entachées [...] en raison de cette complète soumission aux Lois et coutumes Japonaise, qui a été pendant plus de deux siècles un des principaux éléments de cet orgueil national qui porte les grands et leurs cohortes à mépriser les étrangers sans acception de nationalités, [...] »<sup>842</sup>

En effet, la présence occidentale ne semble pas modifier l'ordre établi deux siècles plus tôt par Tokugawa Ieyasu 徳川 家康. Les lois en vigueur avant la signature des traités ne sont pas abrogées, et même lorsque des assouplissements se font ressentir de la part du *rōjū*, aucun Japonais ne semble tenté de s'émanciper des lois établies. C'est notamment le cas pour la loi en vigueur depuis 1635 et interdisant aux Japonais de sortir du territoire sous peine d'être exécutés à leur retour<sup>843</sup> :

« Sur les observations que j'ai présentées à propos des exceptions actuellement décrétées sur la sortie des indigènes, les Ministres m'ont répondu qu'en effet le Gouvernement accordait ces autorisations ; mais que sans cette autorisation formelle, sortir de l'Empire était un crime ; quitter ses habillements indigènes un autre crime [...] »<sup>844</sup>

Mais au-delà du respect des lois établies par les premiers *Tokugawa-uji*, ce qui indignait véritablement Gustave Duchesne de Bellecourt, ce sont les actes cruels et l'absence de considération des autres classes dont font preuve les *bushi*, sous couvert des lois anciennes du pays. En effet, nous l'avons déjà évoqué, le sabre donne le droit de vie ou de mort à ces guerriers,

---

<sup>839</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°189, ... *op. cit.*, vue 50v

<sup>840</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1970), « 126. Buke shohatto », ... *op. cit.*

<sup>841</sup> « 武家諸法度 [Buke shotatto] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 2 juillet 2004, modifié le 2 novembre 2022, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E6%AD%A6%E5%AE%B6%E8%AB%B8%E6%B3%95%E5%BA%A6> [Consulté le 22 mai 2023]

<sup>842</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°197, ... *op. cit.*, vues 151r-152r

<sup>843</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 75. Sakoku », ... *op. cit.*

<sup>844</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche n°112, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 16 octobre 1861, vue 301

servant généralement sous les ordres d'un *daimyō*. Et les incidents entre Occidentaux et *bushi* sont nombreux, notamment au passage des *daimyō* sur les routes. En témoigne ce passage issu d'un rapport d'incident ayant eu lieu à l'encontre de ressortissants britanniques :

« Quelques secondes après, une chaise à porteurs s'arrêta autour de ce groupe et le personnage qui y était renfermé demanda à ses gens ce qu'ils regardaient ainsi. Aussitôt qu'on lui répondit que c'était un étranger blessé (un Tôginn) "Eh bien ! Achevez-le !" répliqua le personnage. À l'instant plusieurs sabres furent tirés et Mr. Richardson fut haché de coups ; un de ces barbares lui coupa la gorge à l'aide du plus petit de ses sabres et lorsqu'on le vit bien mort on traîna le corps au coin de la maison en dehors de la route, dans une sorte de cour sans clôture et sur un tas de fumier où se trouvaient quelques mauvaises nattes hors d'usage. – Cachez-le afin que le maître ne le voie pas, fit le personnage de la chaise qui continua alors son chemin avec ses sbires. »<sup>845</sup>

Face à une telle absence d'humanité, Gustave Duchesne de Bellecourt ne peut rester insensible, et les actes considérés comme de la légitime défense par les *daimyō* et leurs vassaux, deviennent de véritables actes de barbarie pour l'ambassadeur. Ainsi, progressivement, son discours finit par se tinter d'une considération de supériorité des Occidentaux à l'encontre des Japonais, que l'Occident se doit de remettre dans le droit chemin.

### *C – Une ambition politique basée sur une vision colonialiste*

Lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt arrive au Japon, ses missions sont claires et définies. Il doit, par tous les moyens, combler les lacunes de l'État français concernant le pays, ses mœurs et sa culture<sup>846</sup>. Au fil des dépêches de Gustave Duchesne de Bellecourt, son discours concernant les ambitions qu'il nourrit, au nom de la France, pour le Japon se dessinent peu à peu.

Lors de la signature du traité avec le Japon, la France de Napoléon III est dans une optique d'expansion coloniale, essentiellement tournée vers l'Afrique du Nord. En effet, son prédécesseur, Louis-Philippe, roi des Français, conquiert ce qui devient l'Algérie en 1847<sup>847</sup>. Mais lorsque l'ambassadeur arrive au Japon, la France est à ce moment-là déjà présente sur tous

---

<sup>845</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°197, ... *op. cit.*, vue s 149v-150r

<sup>846</sup> MEDZINI MERON (1971), « Chapter III. Foundation of French policy in Japan », ... *op. cit.*

<sup>847</sup> JE RÉVISE AVEC TOI (2022), « L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS AU XIXÈME SIÈCLE | Je révise avec toi | #35 », *YouTube Fr* [enregistrement vidéo], 20 novembre 2022, disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=SNwcSPyNBmo> [Consulté le 15 mai 2023]

les continents ou presque, et notamment en Chine, pays voisin et allié commercial du Japon durant le *sakoku*<sup>848</sup>. La signature du traité en 1858 permet ainsi à Napoléon d'étendre son influence jusqu'au Japon, grâce à l'ouverture progressive de plusieurs ports, dont le premier est Yokohama 横浜市. Mais tout au long de ses dépêches, Gustave Duchesne de Bellecourt ne cesse de qualifier la ville comme une colonie française, ce qu'elle n'est pas. Cette vision démontre un prisme colonisateur assez fort chez l'ambassadeur. D'autant plus que ce dernier ne se cache pas de considérer les Japonais comme un peuple d'arriérés, que les Occidentaux devraient éduquer à la civilisation, et ainsi en faire un peuple et une nation civilisés<sup>849</sup>. Pour autant, lorsqu'il s'agit d'embrasser les us et coutumes du pays, l'ambassadeur se montre complètement fermé, refusant de s'abaisser aux attentes d'un peuple qu'il considère comme barbare. Ce dernier se trouve cependant offusqué lorsque les Japonais tentent de lui prouver leur respect au travers de leurs coutumes, ou bien en tentant d'adopter celles des Occidentaux.

De ce fait, Gustave Duchesne de Bellecourt ne nous présente pas une ville portuaire ouverte aux étrangers, mais bien une enclave française sur le territoire japonais. Il se montre également très critique envers cette société et ce peuple qu'il découvre, et se refuse à adopter leurs us et coutumes pour maintenir de bonnes relations diplomatiques entre la France et le Japon.

### 1 – Yokohama, une colonie française au Japon ?

Ce traité prévoit l'ouverture de plusieurs ports au commerce, dont celui de Kanagawa<sup>850</sup>. Cependant, la ville est située sur la route de Tōkaidō, contrôlé par le *taikun*, et où les risques de rencontres non contrôlées entre Japonais et Occidentaux est grand. De ce fait, contre l'avis des pays occidentaux signataires des traités, le port de Yokohama, tout proche, est construit pour y accueillir les étrangers et les commerçants japonais<sup>851</sup>. Bien que l'ambassadeur et le reste de la légation se trouvent à Edo, la grande majorité des Occidentaux parviennent au Japon par la ville de Yokohama. La ville semble jouir d'une indépendance plus importante vis-à-vis du *bakufu* et

---

<sup>848</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1991), « 75. Sakoku », ... *op. cit.*

<sup>849</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°197, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 3 octobre 1862, vue 152r

<sup>850</sup> « 開港場」となった横浜 [Yokohama comme « port ouvert »], 三井住友トラス不動産 [Sumitomo Mitsui Truss Real Estate] [en ligne], disponible à l'adresse : <https://smtrc.jp/town-archives/city/yokohama/p02.html> [Consulté le 15 mai 2023]

<sup>851</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°46, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 17 septembre 1860, vue 227r

de l'administration des *Tokugawa-uji*. Située juste au sud de Edo, le port de Yokohama est rapidement séparé du reste du territoire par la construction d'un canal prolongeant le *Nakamura-gawa* 中村川, fleuve entourant alors le port et permettant aux Japonais de contrôler les contacts avec les étrangers présents sur le territoire<sup>852</sup>.

Cependant, Gustave Duchesne de Bellecourt qualifie rapidement la ville comme une « colonie naissante »<sup>853</sup> au sein de laquelle le droit des Occidentaux prévaudrait sur celui des Japonais. Mais ce n'est pas le cas, car contrairement à ce qu'avance l'ambassadeur concernant la ville, seule une partie de cette dernière est cédée aux Occidentaux pour qu'ils puissent y construire des habitations ainsi que des commerces<sup>854</sup>. Le port devient rapidement une zone commerciale essentielle entre le Japon et le reste du monde, et le commerce y est florissant. D'autant plus que les contrôles de la population japonaise sont quasiment impossibles pour l'administration, permettant à l'ambassadeur de communiquer plus aisément avec les négociants japonais présents dans la ville :

« Mais, à Yokohama du moins, il n'est pas aussi difficile qu'à Yédo de procéder à quelque contrôle [...] »<sup>855</sup>

Car en effet, comme nous l'avons vu plus haut, l'ambassadeur est constamment entouré par des représentants du *rōjū*, chargés, officiellement, de protéger les membres de la légation française lorsqu'ils se trouvent à Edo. Pour autant, à Yokohama, cette surveillance est plus distendue, car les *daimyō* y sont très peu nombreux, et les opposants aux étrangers se font plus discrets qu'à Edo :

« Hors Hokohama, à part quelques maisons à thé, sortes d'auberges de passage où toutes précautions de surveillance sont prises à l'avance, nul Japonais ne peut recevoir un étranger chez lui sous peine d'être emprisonné lui et sa famille ! »<sup>856</sup>

La ville de Yokohama devient rapidement une enclave privilégiée pour les échanges entre Japonais et Occidentaux. Cependant, il faut le rappeler, le port n'est pas ouvert uniquement aux ressortissants français, comme semble le sous-entendre Gustave en parlant de « la colonie

---

<sup>852</sup> « 開港場」となった横浜 [Yokohama comme « port ouvert »], ... *op. cit.*

<sup>853</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°189, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 15 septembre 1862 vue 37v

<sup>854</sup> IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZŌ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1985), « 127. Kanagawa », dans : *Dictionnaire historique du Japon*, ... *op. cit.*, volume 11 – Lettre K (1), 118 p., p. 82

<sup>855</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°179, ... *op. cit.*, vue 259r

<sup>856</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°48, ... *op. cit.*, vue 299r

Française de Hokohama-Kanagawa »<sup>857</sup>, mais bien un territoire où tous les expatriés Occidentaux vivent et viennent commercer.

Par ailleurs, les Occidentaux, et notamment les missionnaires parviennent progressivement à s'installer dans d'autres villes du pays, dont notamment Hakodate, ville située tout au nord sur l'île d'Hokkaidō (Ezo à ce moment-là). Une école où le français est enseigné aux Japonais est même mise en place par l'abbé Mermet :

« M. l'Abbé Mermet des Missions Etrangères s'est établi à Hakodade et semble se féliciter de ses rapports avec les Autorités locales. Il a fondé une petite école où il commence à enseigner le Français. »<sup>858</sup>

Mais cette volonté colonialiste se trouve rapidement freinée en raison de la rigidité des Japonais, bien décidés à ne pas laisser les Occidentaux dépasser les limites des traités. L'ambassadeur a du mal à accepter l'entêtement des Japonais à faire respecter leurs lois et leurs coutumes, considérant le pays et ses habitants comme des barbares incultes.

## 2 – Un peuple qu'il faut éduquer aux mœurs occidentales

Ce qui démontre également une véritable ambition colonialiste de la part de Gustave Duchesne de Bellecourt, ce sont les termes qu'il utilise pour qualifier le Japon et surtout les Japonais. En effet, ce dernier arbore un discours plutôt négatif, quelques fois empreint d'un sentiment de supériorité vis-à-vis de cette société qu'il ne comprend pas.

Dans la plupart de ses dépêches, lorsque l'ambassadeur mentionne les Japonais, il utilise plutôt le terme « indigène »<sup>859</sup>. Utilisé essentiellement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, le terme désigne au XIX<sup>e</sup> siècle les personnes « originaire[s] du pays, de la contrée, qui [leur] est exclusivement propre. »<sup>860</sup>. Ce n'est donc pas un terme péjoratif qui est utilisé par l'ambassadeur. Mais pour autant, le reste de son discours tend généralement à considérer les Japonais, comme un peuple

---

<sup>857</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°122, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 4 janvier 1862, vue 4r

<sup>858</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°24, Gustave Duchesne de Bellecourt à Pierre Jules Baroche, à Edo, le 24 janvier 1860, vue 24v

<sup>859</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction polirique, Dépêche diplomatique n°161 - Annexe n°1, *Renseignements Confidentiels (sérieux en raison de leur origine qui ne peut être indiquée que très secrètement)*, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Edo, le 4-10 juin 1862, vue 90r

<sup>860</sup> LAROUSSE PIERRE (1866-1877), *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle : français, historique, géographique, mythologique, bibliographique...*, Paris : Administration du Grand Dictionnaire Universel, tome 9 – Lettres H à K, 1287 p., p. 652

qu'il faudrait civiliser<sup>861</sup>. En effet, lorsque l'ambassadeur évoque certaines coutumes des *bushi*, ou *samurai*, il les qualifie généralement de « barbares »<sup>862</sup> :

« [...] et cependant les confusions se sont produites, hier 14, avec un caractère d'atroce sauvagerie qui tenterait en vain d'emprunter son excuse aux coutumes barbares des Loïs d'étiquette des grands Seigneurs Japonais, alors surtout que de telles coutumes sont complètement inconnues aux étrangers, et qu'ils se croient surtout protégés contre elle par le drapeau civilisateur qui les abrite [...] »<sup>863</sup>

Le terme de barbare employé par Gustave Duchesne de Bellecourt dans ses dépêches démontre la perception d'un Japon diamétralement opposé aux Occidentaux, qu'il qualifie de civilisés<sup>864</sup>. Ainsi, selon lui, les Japonais sont un peuple inférieur, tant dans leur société, que dans leurs mœurs. Nous l'avons vu précédemment, mais l'ambassadeur considère le Japon comme une féodalité digne du Moyen Âge européen, or ce n'est pas le cas. Nous pouvons également relever dans cet extrait l'expression de « drapeau civilisateur » employé par l'ambassadeur pour désigner le drapeau Britannique, mais de manière générale tous ceux des pays occidentaux présents sur le territoire japonais. Cela démontre bien la volonté de l'ambassadeur de venir éduquer, éclairer les Japonais du savoir et des sociétés occidentales, et en l'occurrence celle du Second Empire français. Ce propos pourrait être comparé aux missions d'évangélisation qui ont déjà eu lieu par le passé dans les pays colonisés par les différents États à partir du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>865</sup>. Cela est d'autant plus cohérent avec la venue de plusieurs représentants de la Mission Catholique représentée par l'abbé Girard à Edo, et l'abbé Eugène Mermet-Cachon<sup>866</sup> :

« [...] les orgueilleuses tendances qui entraînent, le Gouvernement du Taïcoun lui-même, à en agir vis-à-vis des Puissances Occidentales comme si le rapprochement qui s'est opéré avec Elles n'était que le résultat d'une bienveillante tolérance de la part du Japon,

---

<sup>861</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°189, ... *op. cit.*, vues 37v-38r

<sup>862</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 4, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°91 – Annexe n°1, *Renseignements recueillis (d'après des bruits populaires) sur l'attentat commis dans la nuit du 5 au 6 juillet 1861 contre la Légation Britannique*, Gustave Duchesne de Bellecourt, à Edo, le 6 juillet 1861, vue 83v

<sup>863</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°197, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 3 octobre 1862, vue 152r

<sup>864</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction des Consulats et Affaires Commerciales, Dépêche diplomatique n°56, ... *op. cit.*, vue 76v

<sup>865</sup> PIOLET, JEAN-BAPTISTE (1900-1903), *Les missions catholiques françaises au XIXe siècle*, Paris : Armand Colin, tome n°3, 516 p.

<sup>866</sup> « Eugène MERMET 1828 - 1889 », *Institut de recherche France-Asie* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://irfa.paris/missionnaire/0659-mermet-eugene/> [Consulté le 19 mai 2023]

et non la conséquence de cette loi fatale qu'imposent partout les progrès des connaissances humaines et de la civilisation Occidentale ! »<sup>867</sup>

Ainsi, les relations entre le Japon et la France ne semblent pas être conçues sur un plan d'égalité par l'ambassadeur, qui considère que le pays devrait se sentir honoré d'avoir pu signer un contrat avec une puissance qui saura mettre le Japon sur la voie du progrès. De ce fait, son comportement se montre d'autant plus hostile lorsqu'il s'agit d'appliquer des us et coutumes de ce pays. Il estime à l'inverse, ces derniers devraient appliquer les mœurs Occidentales.

### 3 – Un refus d'appliquer les us et coutumes du Japon par l'ambassadeur

Au-delà de cette volonté quasi colonialiste de l'ambassadeur envers le Japon, ce dernier se montre également très peu favorable à une utilisation des mœurs et coutumes japonaises pour les Occidentaux. En effet, il fait plusieurs fois mention du fait qu'il trouve le protocole japonais lourd, et ne comprend pas pour quelles raisons il devrait s'y plier en tant que ressortissant étranger. À l'inverse, Gustave Duchesne de Bellecourt ne trouve pas normal que les Japonais n'appliquent pas les us et coutumes européens vis-à-vis des Occidentaux. Cela montre une fois de plus que l'ambassadeur ne considère pas le Japon comme une nation égale de la France, mais bien inférieure à celle-ci.

À plusieurs reprises, l'ambassadeur se montre extrêmement critique envers les Japonais, et notamment envers tout l'aspect protocolaire et cérémonial de cette société. Il la considère notamment comme irrespectueuse en ne montrant pas les honneurs qui devraient être dus aux représentants étrangers<sup>868</sup>. De ce fait, lorsque certains événements, comme les enterrements, engendrent une sortie en grandes pompes des Occidentaux à Edo, Gustave Duchesne de Bellecourt tient un discours très moralisateur à leur sujet :

« Nous avons traversé une foule immense mais silencieuse et cette imposante cérémonie a du vivement impressionner la population qui comprendra vraisemblablement maintenant le respect qu'elle doit aux Etrangers. »<sup>869</sup>

---

<sup>867</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 5, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°124 bis, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 7 janvier 1862, vue 25v

<sup>868</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 3, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°75 - Annexe n°2, ... *op. cit.*, vue 142r

<sup>869</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 2, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°28, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 4 février 1860, vue 48r

Cependant, son jugement est totalement différent lorsque ce sont les Occidentaux qui doivent embrasser les us et coutumes japonais au passage des *daimyō*, qu'importe si leur rang est égal ou supérieur à ces derniers. L'ambassadeur trouve inadmissible que les Japonais se trouvent offusqués lorsque les Occidentaux ne respectent pas un protocole qui leur est inconnu :

« [...] alors surtout que de telles coutumes sont complètement inconnues aux étrangers, et qu'ils se croient surtout protégés contre elle par le drapeau civilisateur qui les abrite [...] »<sup>870</sup>

Pour autant, progressivement, son jugement envers les coutumes japonaise s'adoucit quelque peu, et nous pouvons voir apparaître une certaine volonté d'assouplissement de la part de Gustave Duchesne de Bellecourt. En effet, ce dernier commence à se montrer moins rigide envers le *rōjū* et ses représentants, choisissant à certains moments de ne pas s'insurger face aux formalités japonaises, de crainte de voir les *daimyō* renverser le système en place. Les tensions étant déjà assez fortes au Japon en 1862, ce dernier tient à préserver les relations avec le *rōjū* qui semble de plus en plus favorables aux Occidentaux :

« [...] il convient de montrer quelque prudence afin d'éviter au Gouvernement Japonais de nouvelles causes d'embarras résultant des froissements que les Daïmios pourraient ressentir de la vivacité de notre lutte contre les formalités [...] »<sup>871</sup>

De ce fait, l'ambassadeur semble progressivement changer sa vision du Japon, et notamment de sa société qu'il commence à mieux connaître, et donc à mieux comprendre également. Même si cela ne l'empêche pas de continuer à considérer que les Japonais devraient appliquer les us et coutumes Occidentaux, il s'agit d'une évolution importante dans son discours.

\* \* \*

Finalement, Gustave Duchesne de Bellecourt brosse un portrait du Japon en partie biaisé par ses préjugés et l'influence française. En effet, l'ambassadeur éprouve une grande difficulté à définir le système politique en place, mais surtout le véritable dirigeant du pays. Il qualifie à la fois le *mikado* et le *taikun* d'empereur, tout en séparant les deux dans leurs fonctions respectives. Mais pour autant, parler d'empereur alors que l'ambassadeur ne considère pas le Japon comme un empire est quelque peu surprenant. Mais cela semble cohérent avec le fait que la France est un empire, dirigée par un empereur. Il n'est donc pas étonnant que pour faciliter

---

<sup>870</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 7, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°189, ... *op. cit.*, vues 37v-38r

<sup>871</sup> AMAE, 59 Japon, CP, vol. 6, fr., Direction politique, Dépêche diplomatique n°159, Gustave Duchesne de Bellecourt à Édouard Thouvenel, à Edo, le 6 juin 1862, vue 32

la compréhension de ce qu'il décrit, l'ambassadeur utilise des termes similaires. Mais d'un autre côté, l'incompréhension dont fait preuve Gustave Duchesne de Bellecourt se mue quelques fois en une véritable fascination pour ce pays que tout oppose à l'Occident. Bien que certains aspects lui apparaissent barbares, d'autres lui semblent plus intéressants. Mais son jugement envers la culture japonaise reste malgré tout très négative, peut-être pour ne pas déplaire aux institutions françaises et risquer sa place au Japon. Enfin, l'ambassadeur semble nourrir des ambitions plus colonialistes pour le Japon. Le vocabulaire qu'il emploie, la considération qu'il fait des Japonais dénote un certain sentiment de supériorité de sa part. Yokohama devient ainsi une colonie, les Japonais des barbares à éduquer, et il se refuse à adopter les coutumes du pays. Sa vision est ainsi profondément inscrite dans la politique extérieure de Napoléon III à ce moment-là.

\*

\* \*

Ainsi, dans ce chapitre nous avons étudié la manière dont l'ambassadeur se comporte envers le Japon, mais également dans quelles mesures son ignorance du pays l'amène à porter des jugements quelques fois erronés. En effet, Gustave Duchesne de Bellecourt ne connaît finalement du Japon que ce que les livres lui apprennent. Et ces derniers sont très peu nombreux en raison des deux siècles de fermeture qui précèdent les traités. Il se trouve donc rapidement en difficulté pour saisir toutes les nuances du système japonais. D'autant plus que les sources sont très peu nombreuses, et rarement officielles. Le mutisme du gouvernement contraint l'ambassadeur à se procurer des documents de seconde main, ou à faire confiance aux rumeurs que lui rapportent ses employés. Mais ces dernières sont rapidement remises en question par l'ambassadeur. D'autant plus que ce dernier ne peut véritablement étudier le Japon, car seules les légations étrangères et Yokohama lui sont véritablement accessibles sans encombre. Chaque fait et geste sont contrôlés et scrutés par les *hyakunin* chargés de les protéger au nom du *rōjū*. Les contacts avec les Japonais sont donc tout aussi rares que les sorties hors de la ville. À cela s'ajoute l'insécurité quasi-permanente qui règne, y compris au sein même des légations. Les *bushi* les plus hostiles n'hésitent pas à attaquer les Occidentaux, de jour comme de nuit, sans que le *rōjū* ne fasse mine de réagir. De ce fait, le regard de Gustave Duchesne de Bellecourt se teinte peu à peu d'une certaine supériorité à l'encontre de ce pays qui se montre si hostile. Au-delà du fait qu'il ne parvient pas réellement à définir le système politique en place et les véritables dirigeants de ce pays, son jugement sur la société japonaise est très sévère. Malgré une certaine fascination, il n'hésite pas à qualifier de barbare les coutumes que le Japon lui

laisse entrevoir. Et progressivement, il ne parle plus du Japon comme d'un pays égal, mais comme d'une future colonie pour la France.

## CONCLUSION

L'objectif de cette étude est de démontrer dans quelles mesures le portrait que Gustave Duchesne de Bellecourt brosse du Japon pour la France est empreint d'une vision quelque peu européenocentrée. Pour cela, la réflexion s'est notamment faite autour des préjugés et des erreurs que ce dernier a pu commettre dans son étude, tout en les resituant dans le contexte historique français de l'époque. Pour tenter de répondre à cette question, cette étude s'articule autour de trois axes.

Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés à la description du système politique en place au Japon réalisée par l'ambassadeur. Nous avons ainsi pu voir les difficultés que Gustave Duchesne de Bellecourt rencontre lorsqu'il tente de décrypter l'organe politique qu'est le *bakufu*. En effet, le Japon semble en apparence dirigé par le *mikado*, un représentant pouvant s'apparenter aux rois des monarchies européennes. Ce dernier représente la religion japonaise en sa qualité de descendant d'une divinité, Amaterasu ōmikami. Pour autant, l'ambassadeur identifie un second représentant, qu'il qualifie également d'empereur, le *taikun*. Ce dernier apparaît dans ses dépêches comme le véritable dirigeant du Japon. Et en effet, le pouvoir temporel est techniquement aux mains du *taikun*. Cependant, rapidement, Gustave Duchesne de Bellecourt réalise que les deux fonctionnent de concert, et bien qu'ils soient indépendants l'un de l'autre, ce n'est qu'en apparence. Car sans le *mikado*, le titre de *taikun* ne peut exister, tout comme ce dernier permet au *mikado* d'être en partie protégé. Mais les deux représentants sont diamétralement opposés concernant la question étrangère. Les traités ayant été signés sans l'accord du *mikado*, il se retrouve très affaibli par la suite. Pour autant, au-delà de ces deux personnages, Gustave Duchesne de Bellecourt considère que ce sont avant tout les *daimyō* qui tiennent les rênes du pouvoir au Japon. Car, bien que le *taikun* soit lui-même un *daimyō*, il n'est pas pour autant le plus puissant d'entre eux. Et pour tenter de contenir ces derniers sous son autorité, le *taikun* est contraint d'utiliser des mesures obligeant les *daimyō* à laisser leurs familles en otage à Edo. Et ce sont également les *daimyō* qui composent principalement l'administration du Japon, et notamment les conseils qui entourent le *taikun*. Ce sont ces derniers que Gustave Duchesne de Bellecourt rencontre généralement dans le cadre politique. De plus, le Japon est en réalité partagé entre les différents *daimyō*, le *taikun* et le *mikado* ne possédant qu'une petite partie du territoire. Et bien que l'ambassadeur semble considérer ce fonctionnement comme similaire aux États féodaux occidentaux, il constate également que l'unité du pays tient au maintien du *mikado* sur son trône. Car progressivement,

depuis 1853, un mouvement politique souhaitant restaurer les pouvoirs du *mikado* se constitue, et se radicalise avec la volonté d'expulsion des étrangers à partir de 1858.

Par ailleurs, nous avons étudié dans un second temps la question du peuple japonais, et du fonctionnement de la société en elle-même. Car bien que Gustave Duchesne de Bellecourt évoque très peu les catégories extérieures à l'administration, ce qu'il écrit nous permet de comprendre sa vision du Japon. Dès son arrivée, l'ambassadeur comprend que le système en place a été établi deux siècles en arrière, par Tokugawa Tokugawa Ieyasu, qui rend le titre de *taikun* héréditaire. Pour cela, il met en place un système de succession reposant sur les trois branches issues de ses fils. Il en profite par ailleurs pour modifier l'ordre établi, assujettissant Kyōto, et redistribuant le territoire entre ses partisans. D'autant plus que l'administration qu'il met en place repose sur ces fidèles *daimyō*, qui obtiennent des postes conséquents. À l'inverse, ceux qui l'avaient rallié après sa victoire de 1600 sont exclus du système, ce qui ne les empêche pas de devenir les *daimyō* les plus puissants du pays. Cette société que Gustave Duchesne de Bellecourt peine à comprendre, est notamment organisée autour d'une notion clef, l'honneur. En effet, les *bushi* sont les seuls à se voir autorisés à porter des armes, ce qui les distingue du reste de la population. Mais lorsqu'un *bushi* voit son honneur ou celui de son maître bafoué, il ne lui reste qu'une issue, le suicide, appelé *seppuku*. D'autant plus que la présence des étrangers attise les mouvements hostiles au sein des *bushi*, le *Sonnō-jōi undō*. De nombreux *rōnin* s'engagent auprès du *mikado*, faisant régner la peur chez les Occidentaux. Ce rejet se caractérise aussi par une intolérance religieuse envers les convertis au catholicisme. L'installation des églises occidentales fait renaître la crainte de voir l'équilibre politico-religieux du Japon mis en difficulté. Et cette religion est représentée par les Occidentaux présents au Japon, qui tentent discrètement de toucher la population asservie aux *daimyō*. Cette dernière est par ailleurs très peu évoquée par Gustave Duchesne de Bellecourt. Il décrit notamment une société muselée par les *daimyō*, et pourtant favorable aux étrangers. C'est notamment le cas des marchands, qui semblent enthousiastes face à l'ouverture des ports. Mais cette société semble également très fermée hiérarchiquement, bien que certains Japonais parviennent à s'élever par l'argent, il semble presque impossible pour eux d'intégrer les castes militaires du Japon. Et il en est de même pour les femmes, qui, en dehors du mariage, ne semblent pas avoir beaucoup de possibilités. Le mariage du *taikun* avec la sœur du *mikado* permet à l'ambassadeur de cerner un peu mieux la position politique de cette dernière, à la fois inférieure et supérieure à son mari. Et les femmes de bonnes familles peuvent se voir offrir un poste auprès du *mikado*. Mais pour

le reste de la population féminine, le risque est de se retrouver enfermée à Yoshiwara, quartier de la prostitution, où les femmes meurent très jeunes.

Enfin, une dernière partie se centre autour de difficultés rencontrées par Gustave Duchesne de Bellecourt, et la remise en question de son étude du Japon. En effet, lorsque ce dernier arrive sur place, il ne connaît ni la langue, ni l'histoire du pays. Et les interprètes qui l'accompagnent ne sont pas non plus experts de la langue japonaise. De plus, les sources qu'il parvient à se procurer sont rarement officielles ou de première main. De ce fait, la véracité des informations relayées est discutable. D'autant plus que les instances dirigeantes s'enferment dans un véritable mutisme. Il est presque impossible pour l'ambassadeur d'être tenu au courant des événements qui ont lieu, à moins que cela ne perturbe les échanges avec le *rōjū*. De ce fait, Gustave Duchesne de Bellecourt se retrouve vite isolé, notamment en raison de l'impossibilité de sortir sereinement et librement de la légation à Edo. Le contrôle permanent des autorités, et le danger qui règne dans les rues empêchent l'ambassadeur de véritablement explorer et donc d'étudier le Japon. Malgré tout, certains membres du *rōjū* se montrent un peu plus ouverts aux étrangers, et communiquent plus facilement avec l'ambassadeur. Mais ces communications concernent le plus souvent les affaires de meurtre ou d'agression que subissent les Occidentaux au Japon. La montée du *Sonnō-jōi undō* empêche les Occidentaux de parcourir librement le pays, et ce, malgré les clauses de libre-circulation des traités signés. Car de plus en plus de *rōnin*, mais également de vassaux des *daimyō* s'attaquent aux étrangers qu'ils croisent. Ces attaques sont généralement très violentes, et se soldent par la mort d'un ou plusieurs étrangers. Quant aux assaillants, l'impunité avec laquelle ils parviennent à agir irrite Gustave Duchesne de Bellecourt, qui se retrouve impuissant face à l'administration japonaise. De ce fait, le portrait qu'il brosse du Japon se retrouve en grande partie biaisé, tant par son manque de connaissances et de compréhension du Japon, que par le prisme colonialiste de la France. Le vocabulaire qu'il utilise pour décrire le système politique, mais également ceux qui l'incarnent, est propre aux systèmes occidentaux, et peut difficilement s'appliquer au Japon. De ce fait, il peine à décrire ce qu'il comprend de l'administration du pays. Par ailleurs, son jugement sur la société japonaise est très critique. Il les considère comme inférieurs aux Occidentaux, barbares et imagine la France comme grande sauveuse de cette nation perdue. Cela est d'autant plus frappant lorsqu'il mentionne Yokohama, qu'il considère comme une colonie française, et non un territoire neutre prêté par le Japon. Et son rejet du Japon va jusqu'au refus d'adopter certaines coutumes de ce pays, alors qu'il voudrait voir celles des Occidentaux appliquées.

Ainsi, bien que Gustave Duchesne de Bellecourt brosse un portrait relativement complet de certains aspects du Japon, il en oublie une très grande partie. Son travail n'est malheureusement pas facilité par la situation. Les Japonais restent malgré tout très fermés aux Occidentaux, et les échanges sont peu fréquents. De plus, le mutisme de l'administration du *bakufu* oblige l'ambassadeur à se renseigner auprès de sources moins fiables, et peut-être erronées. D'autant plus qu'il ne sort que très rarement de la légation française, pour se rendre à Yokohama. Il ne visite à aucun moment le reste du pays, et encore moins les domaines des *daimyō*. Pour autant, il parvient à établir une description très précise de certains points, comme les fonctions et la position des *daimyō* dans la société. Mais à l'inverse, le reste du peuple est presque absent de son étude, tout comme les aspects culturels de cette société. Par ailleurs, au-delà des manques que son étude comporte, son jugement est quelques fois extrêmement critique envers ce qu'il voit. Considérant le Japon comme un pays de barbares, son attitude se veut presque colonisatrice envers ce pays. Pourtant, Gustave Duchesne de Bellecourt décrit des systèmes en place bien plus modernes que ce qu'il laisse entrevoir. Et bien que son positionnement évolue sur certains points au fil des ans, son étude reste ancrée dans une posture de colonisation, plutôt que de coopération.

Gustave Duchesne de Bellecourt est resté au Japon jusqu'au 30 avril 1864, date à laquelle lui succède Léon Roches<sup>872</sup>. Entre la période étudiée dans ce mémoire, et la fin de son mandat au Japon, de nombreux événements ont eu lieu, comme le retour de la première délégation japonaise partie en Europe en 1862<sup>873</sup>. Son mandat au Japon a été interrompu en raison de ses prises de positions critiquées par le ministère français. En effet, en 1863, Gustave Duchesne de Bellecourt soutient l'usage de la force contre le Japon dans le cas de la guerre de Shimonoseki et le bombardement de Kagoshima<sup>874</sup>. Pourtant, c'est également lui qui soutient la volonté de fermeture du port de Yokohama par le *bakufu* la même année<sup>875</sup>. Ces actions politiques, visiblement contraires à la volonté de la France, amènent ainsi à son remplacement l'année suivante. De ce fait, s'intéresser également aux deux dernières années de présence de l'ambassadeur au Japon pourrait permettre de comprendre le revirement de position pris par celui-ci. Car en moins d'un an, il passe d'une attitude belliqueuse, soutenant les attaques

---

<sup>872</sup> CORNAILLE ALAIN (1994), « Introduction », dans : *Le premier traité franco-japonais ... op. cit.*, p. 11-14

<sup>873</sup> 宮永孝 [MIYANAGA TAKASHI] (2008), 幕末遣欧使節団 [*La mission du Bakumatsu en Europe*], Kodansha academic library, 384 p.

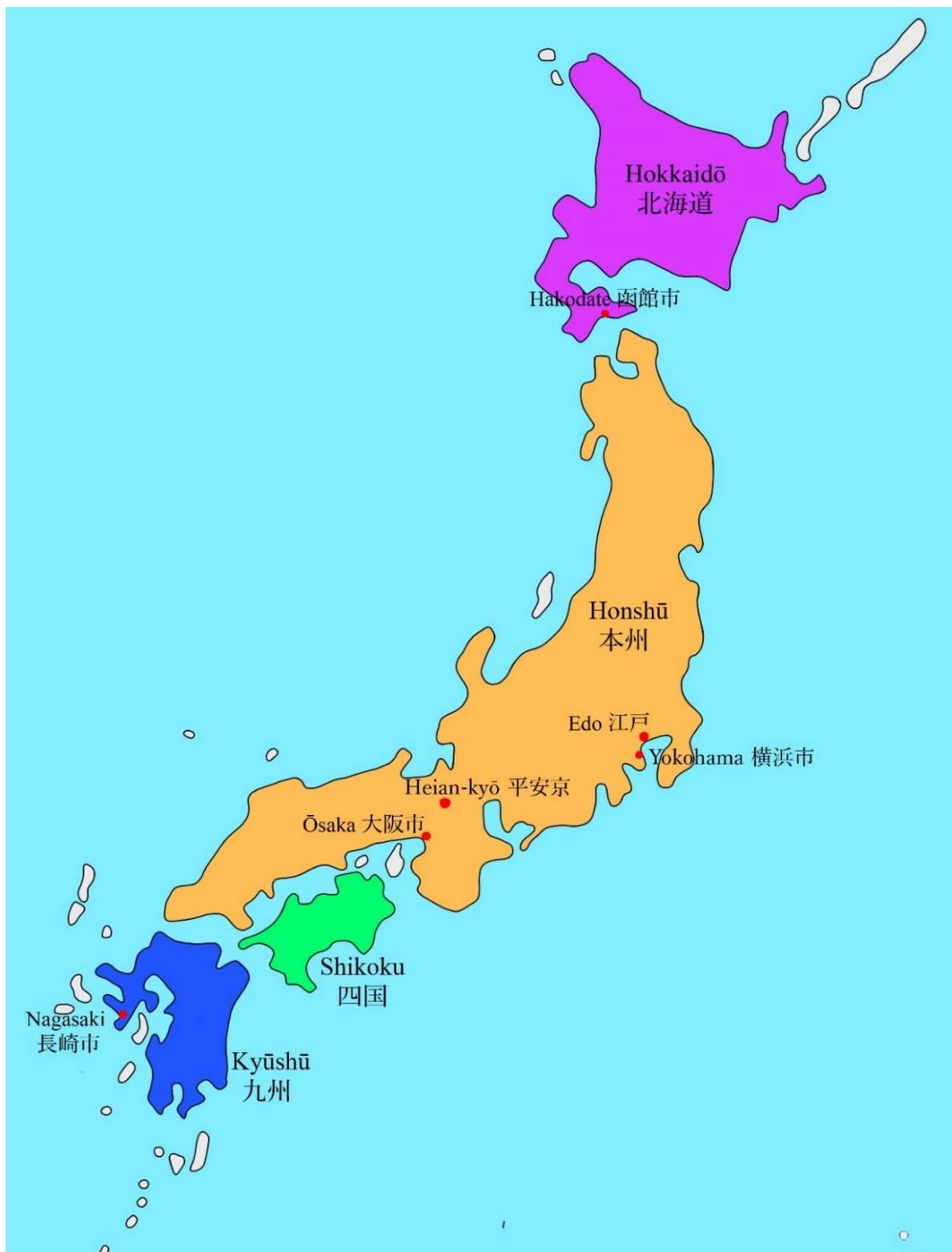
<sup>874</sup> CORNAILLE ALAIN (1994), « Chapitre IV : Du décret d'expulsion aux interventions armées », dans : *Le premier traité franco-japonais ... op. cit.*, p. 85-116

<sup>875</sup> CORNAILLE ALAIN (1994), « Chapitre V : D'une politique d'apaisement dans les relations avec les puissances contractantes à l'arrangement de Paris du 20 Juin 1864 », ... *op. cit.*, p. 117-124

militaires radicales, à une volonté d'apaisement et de compréhension envers le *bakufu*. D'autant plus que nous avons pu constater quelques contradictions dans l'attitude de Gustave Duchesne de Bellecourt à l'encontre du Japon. Ce dernier se montre à la fois très hautain à leur encontre, tout en pouvant être très conciliant et admirateur envers eux. Ainsi, la question de sa véritable position politique dans les dernières années de son mandat, et de son impact sur les relations entre les deux pays semble intéressante à explorer.

**ANNEXES**

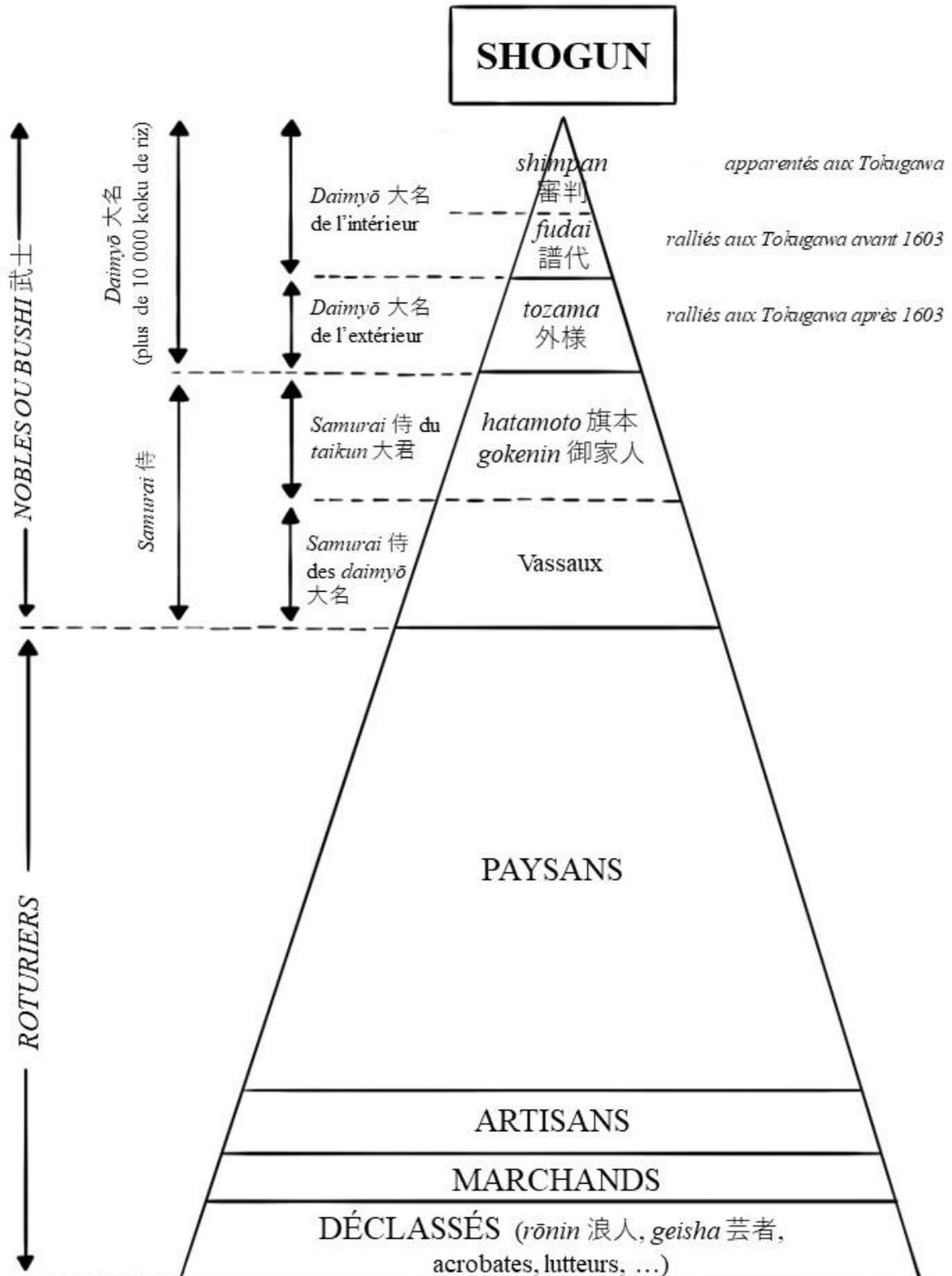
ANNEXE 1 – LAMAURY HÉLOÏSE, *CARTE SIMPLIFIÉE DU JAPON (ÎLES ET VILLES PRINCIPALES)*,  
RÉALISÉE EN CROISANT LES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES DE DIFFÉRENTS OUVRAGES



ANNEXE 2 – HILDRETH RICHARD (1855), JAPAN 1855, BOSTON : PHILLIPS, SAMPSON, AND COMPANY



ANNEXE 3 – REISCHAUER EDWIN OLDFATHER, DUBREUIL RICHARD (2014), « STRUCTURE SOCIALE DU JAPON SOUS LES TOKUGAWA (1603-1868) », DANS : *HISTOIRE DU JAPON ET DES JAPONAIS. I. DES ORIGINES À 1945*, PARIS : ÉDITIONS POINTS, COLLECTION « POINTS. HISTOIRE », 251 p.



ANNEXE 4 – ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 59 JAPON, CP, VOL. 2, FR.  
(TRAD.), DIRECTION POLITIQUE, DÉPÊCHE DIPLOMATIQUE N°37 – ANNEXE, LES MEMBRES DU  
GOROJIO (MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES) À GUSTAVE DUCHESNE DE BELLECOURT,  
À EDO, LE 28 MAI 1860, VUE 201

Annexe à la Dépêche N° 37 du 7 Juin 1860  
D<sup>r</sup> politique  
201<sup>9</sup>  
Graduation  
Le Gorojio au Consul Général  
de France  
Yedo, 28 mai 1860  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
R. F.  
APR 1860  
Nous avons l'honneur de vous informer  
par la présente que le Ministre d'Angleterre  
est convenu dernièrement avec nous qu'il  
serait nécessaire de prendre des mesures pour  
interdire et empêcher le débarquement sur notre  
territoire des Sujets des nations qui n'ont pas  
conclu de traité avec nous et qui pourraient  
profiter pour s'introduire dans notre pays  
des navires des nations contractantes. M<sup>r</sup>  
Alesch nous a dit qu'il vous avait fait part  
de cette résolution. Or comme ces mesures  
doivent être fermes et efficaces afin d'éviter  
de graves inconvénients dans l'avenir, nous  
avons l'honneur de vous informer que nous  
avons donné des ordres en conséquence aux  
Gouverneurs des différents ports ouverts et nous  
vous prions de faire de même auprès de  
tous les Consuls sous vos ordres afin qu'ils  
se rappellent bien cette Défense et l'aient  
toujours

102

présente à l'esprit.

Nous vous ferons remarquer cependant que nous n'entendons pas comprendre dans cette défense les Chinois qui résident dans le quartier qui leur est destiné à Nagasaki où depuis un temps immémorial ils sont admis ; c'est au Gouverneur de Nagasaki à veiller à ce qui les concerne.

Quoique le Ministre d'Angleterre ait du vous entretenir de cette affaire nous prenons la liberté de la porter nous même à votre connaissance afin de vous la rappeler.

Nous vous saluons respectueusement.

Mang Yeng 1<sup>ère</sup> année dite du Singe 4 mois 8 jour

Signé : Wabisaka Nakatsekabano Taisou  
Angdo Tsechimano Kami.

ANNEXE 5 – TATSUMIYA MATASHICHI (1859), 東都分間圖：以六厘為一町 [TŌTO BUNKENZU : ROKURIN O MOTTE ITCHŌ TO NASU], KŌJI-MACHI : KINRINDŌ, COLLECTION « JAPANESE MAPS OF THE TOKUGAWA ERA », VANCOUVER : UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA LIBRARY (CONSERVATION)



## INDEX DES MOTS JAPONAIS

**Bakufu** 幕府 : Autrement appelé shogunat, signifie littéralement « gouvernement de la tente », et désigne initialement le lieu de résidence du chef de la garde impériale. Aujourd'hui, le terme est communément utilisé pour désigner un gouvernement dirigé par les *bushi*.

**Bakumatsu** 幕末 : Signifiant littéralement « fin du *Bakufu* », ce terme désigne la période correspondant à la fin de l'ère Edo, allant de 1853 à 1867.

**Bugyō** 奉行 : Terme désignant une fonction publique exécutive et celui qui l'incarne.

**Bushi** 武士 : Désigne une classe de guerriers détenteurs de l'autorité effective qui domina le peuple du XIIe au XIXe siècle. L'instauration du *Tokugawa bakufu* transforme ces guerriers en une classe de bureaucrates installés dans les villes.

**Daimyō** 大名 : Classe sociale représentant l'élite de la société japonaise, les *daimyō* sont avant tout des guerriers, vassaux relevant directement du *taikun* et dont le fief génère un revenu annuel de 10 000 *koku* de riz (environ 150 kg).

**Dairi** 内裏 : Terme utilisé pour désigner le *tennō* du Japon, mais désignant à l'origine la résidence de celui-ci.

**Edo jidai** 江戸時代/**Tokugawa jidai** 徳川時代 : Désigne la période débutant officiellement le 24 mars 1603, lorsque Tokugawa Ieyasu établit le régime du *Bakuhhan-taisei*, une sorte de société féodale moderne. La période prend fin avec la chute du gouvernement d'Edo en 1867.

**Edo** 江戸 : Nom de la ville de Tōkyō, appartenant à l'origine à la famille Edo. La ville se développe lentement jusqu'à l'installation des *Tokugawa-uji* en 1590.

**Gaikoku-bugyō** 外国奉行 : Fonction créée juste avant la signature des traités avec les Occidentaux, et donc le rôle est de faire le lien entre le *rōjū* et les étrangers lors de la négociation des traités.

**Gokenin** 御家人 : Échelon le plus bas de la vassalité japonaise à l'époque Edo. Le terme désigne les hommes au service d'un maître, ou attaché à sa famille. À l'époque Edo, leur situation est assez modeste et les fiefs qui leur sont octroyés dépassent rarement les 200 *koku* de valeur.

**Gosanke Tokugawa 徳川御三家** : Littéralement les « Trois Maison Tokugawa », désigne les trois branches descendant directement du premier *Tokugawa-uji*, Tokugawa Ieyasu. Ces derniers devaient fournir un successeur au *taikun* en cas d'absence d'héritier désigné.

**Han 藩** : Désigne les domaines appartenant aux *daimyō* au Japon. Ce système fut créé au moment de l'unification du Japon par Toyotomi Hideyoshi.

**Hatamoto 旗本** : Le terme désignait à l'origine le quartier général d'un seigneur, puis à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, la garde personnelle de celui-ci. À l'époque Edo, ce sont les vassaux directs du *taikun*. Ils faisaient partie des *jikisan*, et dans la hiérarchie japonaise, ils étaient situés en-dessous des *daimyō*.

**Heiankyō 平安京/ Kyōto 京都市** : Désignant aujourd'hui son centre-ville, il s'agissait du nom de l'ancienne capitale impériale située à Kyōto de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle à 1868.

**Jikisan 直参** : Terme désignant ceux ayant un accès (*san 参*) direct (*jiki 直*) au *taikun*.

**Kamakura jidai 鎌倉時代** : La période Kamakura, ou *Kamakura jidai* est une subdivision de l'histoire japonaise s'étalant de la fin de la guerre de Genpei (1185), à la tentative de restauration du pouvoir impérial par Go-Daigo Tennō en 1333. Cette période est considérée comme la première partie du Moyen Âge japonais.

**Kami 長官** : Personne représentant la position la plus élevée des quatre fonctions dans l'administration du *ritsuoyō-seido*.

**Katana-gari 刀狩** : Chasse aux sabres établie par Toyotomi Hideyoshi à partir de 1588, dans le but de désarmer les paysans, et les dissocier des *bushi*.

**Meiji ishin 明治維新** : Correspond à la période durant laquelle le shōgunat Tokugawa est renversé par Meiji Tennō, soutenu par plusieurs *daimyō* favorables à la restauration du pouvoir impérial, entre 1866 et 1868.

**Mikado 帝** : Terme utilisé durant les périodes Heian et Edo pour désigner le chef spirituel du Japon, jusqu'à la révolution Meiji. Plus généralement, il est désigné par le nom de *tennō*.

**Muromachi-jidai 室町時代** : La période Muromachi, couvre la période où les *Ashikaga-uji* instaurèrent un régime shogunal entre 1336 et 1573, moment où Oda Nobunaga les chasse du pouvoir.

**Nengu 年貢** : Rente annuelle versée en riz, à un seigneur, notamment dans les provinces centrales du Japon

**Ritsuryō-seido 律令法** : Code établi au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, en se basant sur le système chinois, et qui régissait le système politique japonais, c'est-à-dire le code pénal (*ritsu* 律) et administratif (*ryō* 令).

**Rōjū 老中** : Une des plus hautes fonctions dans le gouvernement des shoguns Tokugawa. Le terme s'applique soit aux anciens à titre individuel, soit au conseil en tant qu'ensemble, ce dernier étant dirigé soit par le premier *rōjū*, soit par le *tairō*. Au nombre de cinq à la fin de l'ère Edo, ils ont plusieurs responsabilités, définies clairement dans l'ordonnance de 1634 : 1 – Relations avec le trône impérial, la cour, et les dirigeants des monastères, 2 – Supervision des *daimyō* qui contrôlaient des territoires valant au moins 10 000 *koku*, 3 – Gestion des formes prises par les documents officiels dans les communications officielles, 4 – Supervision des affaires internes des domaines du shogun, 5 – Frappe de monnaie, travaux publics et attribution de titres féodaux, 6 – Relations gouvernementales et supervision des monastères et temples, compilation des cartes, chartes, et autres écrits gouvernementaux.

**Sakoku 鎖国** : Le terme de *sakoku*, ainsi que la définition qui lui est donné est à prendre avec du recul. En effet, ce terme n'apparaît qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, et depuis plusieurs décennies, l'historiographie japonaise remet en cause sa définition en raison du point de vue occidental de cette notion. Il désigne la période de fermeture des frontières du Japon aux étrangers. Ces derniers ne peuvent pénétrer sur le territoire sans risquer la mort, et il en est de même pour les Japonais qui tentent d'en sortir. Durant cette période, qui démarre en 1641, seuls les Hollandais et les Chinois peuvent entrer au Japon sur l'île de Deshima, enclave artificielle créée pour permettre le commerce avec le Japon. Cette période prend officiellement fin en 1858, avec la signature successive des traités avec les Occidentaux.

**Sankin-kotai 参勤交代** : Se traduisant littéralement par « rotation des services », le terme désigne l'obligation de résidence des *daimyō* à Edo. Ces derniers devaient y laisser leurs familles lorsqu'ils quittaient Edo pour leurs domaines.

**Sengoku jidai 戦国時代** : Pouvant se traduire littéralement par « époque/ère des provinces en guerre », cette période est une subdivision de la *Muromachi jidai*. Elle commence à la fin des guerres d'Ōnin の乱 en 1477, et prend fin en 1573, avec la destitution du dernier shogun Ashikaga, Ashikaga Yoshiaki 足利.

**Shōgun 将軍/Taikun 大君** : Traduit généralement par le terme de « général », il s'agit d'une abréviation de *seiitaishōgun*, signifiant « grand général pacificateur des barbares ». Ce terme désigne le plus souvent les dictateurs militaires du Japon, dirigeant *de facto* du Japon depuis la prise de pouvoir de Minamoto no Yoritomo en 1185 durant la guerre de Genpei (1180-1185). Le titre de *taikun* était utilisé dans les relations avec les Occidentaux durant la période Edo.

**Sonnō-jōi undō 尊王攘夷連動** : Signifiant « Révéler l'empereur, expulser les barbares », il s'agit d'un slogan issu d'un mouvement politique anti-étrangers datant de la première moitié du XIXe siècle.

**Tairō 大老** : Terme désignant une fonction équivalente au premier ministre dans l'administration des *Tokugawa-uji*. Intermédiaire du *taikun* et des différents conseils qui l'assistent, il se place au-dessus du *rōjū*.

**Tokugawa bakufu 徳川幕府/Edo bakufu 江戸幕府** : Période succédant au *Sengoku-jidai*, et désignant plus généralement la prise de contrôle du pays par les *Tokugawa-uji*, qui fond d'Edo leur capitale entre 1603 et 1867.

**Wakadoshiyori 若年寄** : Conseil situé en-dessous du *rōjū*, et chargé de superviser les *hatamoto* et de surveiller les activités des grandes villes.

## INDEX DES NOMS PROPRES JAPONAIS

**Kōmei Tennō 孝明天皇** : Tennō du Japon depuis le 10 mars 1846. Ouvertement hostile aux étrangers, il refuse de signer les traités avec les Occidentaux à partir de 1858, avant d'être progressivement contraint par le *taikun* de les ratifier.

**Konchi-in Sūden 金地院崇伝** : Également connu sous le nom de Ishin 以心, est un moine appartenant à la secte Zen (branche issue du Bouddhisme) Rinzai (une des trois écoles japonaises de la branche zen).

**Li Naosuke 井伊 直弼** : *Tairō* lorsque Gustave Duchesne de Bellecourt arrive au Japon, il est assassiné par les partisans du *Sonnō-jōi undō* en raison de sa politique trop favorable envers les Occidentaux. Il avait également lancé la purge d'Ansei dans l'objectif de renforcer le *taikun* en éliminant ses opposants. Son assassinat donna lieu au *Sakurada-mon-gai no hen* en 1860.

**Minamoto no Yoritomo 源頼朝 (1147-1199)** : Issu du clan Minamoto 源, et tombé en disgrâce à la suite de la tentative de coup d'État de son père, Minamoto no Yoshitomo 源義朝, Yoritomo est le premier *shōgun* 將軍/*taikun* 大君 du Japon.

**Tokugawa Iemochi 徳川 家茂 (1846-1866)** : 14<sup>e</sup> *taikun* du *Tokugawa Bakufu*, ce dernier succède à son père adoptif, Tokugawa Iesada (1824-1858) à seulement 12 ans. Jusqu'à son élection, il était le 13<sup>e</sup> *daimyō* de Wakayama.

**Tokugawa Ieyasu 徳川 家康 (1543-1616)** : Premier *taikun* et fondateur du *Tokugawa Bakufu*, il fait partie des trois unificateurs du Japon de l'époque Sengoku. Il était connu sous le nom de Matsudaira Takechiyo, jusqu'à ce que l'empereur le nomme gouverneur de la province de Mikawa en 1566.

**Toyotomi Hideyoshi 豊臣秀吉 (1537-1598)** : Considéré comme l'un des trois unificateurs du Japon, Toyotomi Hideyoshi fut celui qui promulgua les lois antichrétiennes et fit expulser les missionnaires chrétiens du sol japonais.

## SOURCES

### SOURCES MANUSCRITES

#### *La Courneuve, Archives du ministère des Affaires Étrangères*

Correspondance politique, 59, Japon, vol. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7

### SOURCES IMPRIMÉES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1859), *Annuaire diplomatique de l'Empire français pour l'année 1859*, Strasbourg : Librairie de Veuve Berger-Levrault et Fils, 263 p., collection « Des diplomates : activité, récits et portraits », disponible à l'adresse : <https://bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr/ark:/12148/bpt6k32023778/f9.item> [En ligne : 16 janvier 2023]

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1860), *Annuaire diplomatique de l'Empire français pour l'année 1860*, Strasbourg : Librairie de Veuve Berger-Levrault et Fils, 218 p., collection « Des diplomates : activité, récits et portraits », disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3202380r.r> [En ligne : 10 janvier 2023]

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1861), *Annuaire diplomatique de l'Empire français pour l'année 1861*, Strasbourg : Librairie de Veuve Berger-Levrault et Fils, 219 p., collection « Des diplomates : activité, récits et portraits », disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3201843w/f8.item> [En ligne : 11 janvier 2023]

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1862), *Annuaire diplomatique de l'Empire français pour l'année 1862*, Strasbourg : Librairie de Veuve Berger-Levrault et Fils, 220 p., collection « Des diplomates : activité, récits et portraits », disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k203948d?rk=21459;2> [En ligne : 20 janvier 2023]

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1861), *Almanach Impérial pour 1861 (163e année)*, Paris : A. Guyot et scribes, 1158 p., collection « Des diplomates : activité, récits et portraits », disponible à l'adresse : <https://bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr/ark:/12148/bpt6k203928q/f1.item> [En ligne : 20 janvier 2023]

*Journal des débats politiques et littéraires (mercredi 19 décembre 1860)*, Paris : Famille Bertin, 4 p., collection « Histoire diplomatique : IIe République - Second Empire (1848-1870) », disponible à l'adresse : <https://bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr/ark:/12148/bpt6k452555q/f1.item> [En ligne : 20 janvier 2023]

DE CHASSIRON CHARLES-GUSTAVE MARTIN (1861), *Notes sur le Japon, la Chine et l'Inde : 1858-1859-1860*, Paris : E. Dentu, 365 p., collection « Des diplomates : activité, récits et portraits », disponible à l'adresse : <https://bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr/ark:/12148/bpt6k6581832n/f408.item> [En ligne : 17 janvier 2023]

VON SIEBOLD PHILIPP FRANZ, DE MONTRY ALBERT, FRAISSINET ÉDOUARD (1838), *Voyage au Japon exécuté pendant les années 1823 à 1830 ou Description physique, géographique et historique de l'empire japonais, de Jezo, des îles Kuriles méridionales, de Krafto, de la Corée, des îles Liu Kiu, etc.*, Paris : Arthus Bertrand, 25 p., disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9687538t/f3.item> [En ligne : 8 janvier 2023]

## BIBLIOGRAPHIE

### DICTIONNAIRES HISTORIQUES

IWAO SEIICHI (dir.), IYANAGA TEIZÔ (dir.), ISHII SUSUMU (dir.) (1963 - 2000), *Dictionnaire historique du Japon*, Tokyo : Maison franco-japonaise, 21 numéros, 5890 p.

LAROUSSE PIERRE (1866-1877), *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, Paris : Administration du Grand Dictionnaire Universel, 17 tomes

WALSH JOSEPH-ALEXIS (1839-1848), *Encyclopédie catholique : répertoire universel et raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers, formant une bibliothèque universelle*, Paris : Parent-Desbarres, n°18 tomes

### OUVRAGES GÉNÉRAUX

BAUDRY-WEULERSSE DELPHINE (1975), *Récits de l'histoire du Japon*, Paris : Fernand Nathan, collection « Contes et légendes de tous pays », 255 p.

BÉLY LUCIEN (2013, 4e édition), *Les relations internationales en Europe XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris : Presses Universitaires de France, collection « Thémis Histoire », 775 p.

BÉLY LUCIEN (dir.) (2009), « Chapitre II. Une monarchie de droit divin, un roi sacré », dans : *La France au XVIIe siècle. Puissance de l'État, contrôle de la société*, Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France, collection « Hors collection », 864 p., p. 11-41

BERSTEIN SERGE, MILZA PIERRE (2021), *Histoire du XIXe siècle*, Paris : Hatier, collection « Initial », 576 p.

BLOC-DURAFOUR PIERRE, MESPLIER ALAIN (1995), *Le Japon*, Rosny Cedex : Bréal, collection « Histoire et géographie économiques », 272 p.

CALVET ROBERT (2003), *Les Japonais. Histoire d'un peuple*, Paris : Armand Colin, collection « Civilisations », 368 p.

CALVET ROBERT (2022), *Histoire du Japon. De la Préhistoire aux enjeux contemporains*, Paris : Armand Colin, 416 p.

CARRÉ GUILLAUME (2019), « III. La cour du Japon », dans : BATTAGGION VICTOR, *Histoire mondiale des cours. De l'Antiquité à nos jours*, Paris : Perrin, collection « Hors collection », 448 p., p. 65-84

CHESNEAUX JEAN (1973), *L'Asie Orientale au XIXe et XXe siècle*, Paris : Presses Universitaires de France, collection « Nouvelle Clio - L'Histoire et ses problèmes », 383 p.

COURMONT BARTHÉLÉMY (2010), *Géopolitique du Japon*, Perpignan : Artège sciences humaines, collection « Initiation à la géopolitique », 259 p.

DE CHARLEVOIX PIERRE-FRANÇOIS XAVIER (1839), *Histoire et description du Japon*, Tours : A. Mame et Cie, 308 p.

DUFOURMONT EDDY (2020), *Histoire politique du Japon : de 1853 à nos jours*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, collection « Parcours universitaires », 496 p.

EL GAMMAL JEAN (1999), *Histoire politique de la France de 1814 à 1870*, Paris : Nathan Université, collection « fac. Histoire », 248 p.

ELISSEEFF DANIELLE (2001), *Histoire du Japon. Entre Chine et Pacifique*, Paris : Éditions du Rocher, 230 p., p. 159-167

FEDERAL RESEARCH DIVISION (1990), *Japan: a country study*, Washington D.C. : Ronald E. Dolan and Robert L. Worden, collection « Area handbook series », 670 p.

FRÉDÉRIC LOUIS (2002), *Japan Encyclopedia*, Cambridge : Harvard University Press, 1102 p.

GARRIGUES JEAN (2022), *La France de 1848 à 1870*, Paris : Armand Colin, collection « Cursus », 192 p.

GAUVARD CLAUDE (2014), « 8 – Du domaine royale au royaume (1108-1180) », dans : *La France au Moyen Âge du Ve au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris : Presses Universitaires de France, collection « Quadrige manuels », 650 p., p. 235-286

GOMEZ PARDO JULIAN (2022), *Histoire de France. Époque contemporaine (1774-1914)*, Paris : Ellipses, 373 p.

HERAIL FRANCINE, ESMEIN JEAN, MACÉ FRANÇOIS, NINOMIYA HIROYUKI, SOUYRI PIERRE (1990), *Histoire du Japon*, Roanne : Horvath, collection « Histoire des nations », 631 p.

HIROYUKI NINOMIYA (2017), *Le Japon pré-moderne (1573-1867)*, Paris : CNRS Éditions (epub), 198 p., collection « Réseau Asie »

HITOMI I. (1900), *Le Japon. Essai sur les Mœurs et les Institutions*, Paris : Librairie de la société du recueil général des lois et des arrêts, 303 p.

KESSLER CHRISTIAN, MARGOLIN JEAN-LOUIS, BOUISSOU JEAN-MARIE, CARRÉ GUILLAUME, SOUYRI PIERRE-FRANÇOIS (2010), *Le Japon. Des samourais à Fukushima*, Paris : Hachette Pluriel Référence, collection « Pluriel », 294 p.

MACÉ FRANÇOIS, MACÉ MIEKO (2022), *Le Japon d'Edo*, Paris : Perrin, 447 p., collection « Tempus »

MENEGAZZO ROSSELLA (2008), *Comment regarder le Japon*, Paris : Hazan, 382 p.

PELLETIER PHILIPPE (1994), « Livre II - Japon », dans : BRUNET ROGER (dir.), GENTELLE PIERRE, PELLETIER PHILIPPE, *Géographie universelle. Chine, Japon, Corée*, Paris : Belin / Reclus, p. 219-427, 480 p.

REISCHAUER EDWIN OLDFATHER, DUBREUIL, RICHARD (2014), *Histoire du Japon et des Japonais. 1. Des origines à 1945*, Paris : Editions Points, 251 p., collection « Points. Histoire »

ROBERTS JOHN MORRIS, WESTAD ODD ARNE, BOURGUILLEAU ANTOINE (2016), *Histoire du Monde. Volume III. L'âge des révolutions*, Paris : Perrin, 597 p.

SAMSON GEORGE (1988), *Histoire du Japon. Des origines aux débuts du Japon moderne*, Paris : Fayard, collection « Histoire », 1020 p.

SIARY GÉRARD (2020), *Histoire du Japon : des origines à nos jours*, Paris : Tallandier, 460 p.

SINGARAVÉLOU PIERRE (2019), *Histoire du Monde au XIXe siècle*, Paris : Librairie Arthème Fayard/Pluriel, collection « Pluriel », 991 p.

SOUYRI PIERRE-FRANÇOIS (1998), « Chapitre III. La féodalité japonaise », dans : BOURNAZEL ÉRIC (dir.), GIORDANENCO GÉRARD (dir.), *Les féodalités. Livre second. Féodalité : universalité du concept*, Paris : Presses Universitaires de France, collection « Histoire générale des systèmes politiques », 820 p., p. 715-749

SOUYRI PIERRE-FRANÇOIS (2010), *Nouvelle histoire du Japon*, Paris : Perrin, 627 p.

SOUYRI PIERRE-FRANÇOIS (2013), *Histoire du Japon médiéval. Le monde à l'envers*, Paris : Perrin, collection « Tempus », 528 p.

SOUYRI PIERRE-FRANÇOIS (2016), *Moderne sans être occidental. Aux origines du Japon d'aujourd'hui*, Paris : Gallimard, collection « Bibliothèque des Histoires », 490 p.

VERNEUIL CHRISTOPHE (2011), *Chronologie du XIXe siècle*, Paris : Ellipses, collection « Optimum », 247 p.

VIÉ MICHEL (2009), *Histoire du Japon*, Paris : Presses Universitaires de France, collection « Que sais-je ? », 184 p.

WANG NORA (2014), *L'Asie Orientale du milieu du XIXe siècle à nos jours*, Paris : Armand Colin, collection « U », 415 p.

WINOCK MICHEL (2003), *La France politique XIX-XXe siècle*, Paris : Éditions du Seuil, collection « Point Histoire », 587 p.

YON JEAN-CLAUDE (2012), *Le Second Empire. Politique, société, culture*, Paris : Armand Colin, collection « U », 270 p.

### OUVRAGES SPÉCIALISÉS

AOKI HIROKO (1988), *Le Japon à travers le théâtre en France (1890-1930) - Étude de réception*, Nanterre : Université Paris X, Thèse de doctorat en littérature française, 331 p.

AVEZOU LAURENT (2020), « Chapitre XII. Oda Nobunaga, Toyotomi Hideyoshi, Tokugawa Ieyasu », dans : *La fabrique de la gloire. Héros et maudits de l'histoire*, Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France, collection « Hors collection », 362 p., p. 255-269

BEASLEY WILLIAM G. (1955), *Select Documents on Japanese Foreign Policy, 1853-1868*, Oxford : Oxford University Press, 359 p.

BERNARD-MAÎTRE HENRI, HUMBERTCLADE PIERRE, PRUNIER MAURICE (2011), « Troisième partie : Présence française avant la réouverture du XIXe siècle », dans : *Présences occidentales au Japon. Du « siècle chrétien » à la réouverture du XIXe siècle*, Paris : CERF, collection « Histoire », 423 p., p. 321-423

BOUCHY ANNE (dir.), CARRÉ GUILLAUME (dir.), LAUCHAUD FRANÇOIS (dir.) (2005), *Légitimités, légitimations. La construction de l'autorité au Japon*, Paris : École Française d'Extrême-Orient, collection « Études thématiques », n°16, 317 p.

BRULEY YVES (2013), *La diplomatie du Sphinx. Napoléon III et sa politique internationale*, Paris : CLD éditions, 358 p.

CLUZEL JEAN-SÉBASTIEN, NISHIDA MASATSUGI (2015), *Le sanctuaire d'Ise. Récit de la 62e reconstruction*, Bruxelles : Mardaga, collection « Albums d'architecture », 192 p.

CORDIER HENRI (1912), *Le premier traité de France avec le Japon (Yedo, 9 octobre 1858)*, Leide : E. J. Brill, 88 p.

CORNAILLE ALAIN (1991), *Le Pouvoir shogunal à travers la correspondance politique de Duchesne de Bellecourt*, Paris : Institut National des Langues et Civilisations Orientales, Thèse de doctorat en études extrême-orientales, 383 p.

CORNAILLE ALAIN (1994), *Le premier traité franco-japonais. Son application au vu des dépêches diplomatiques de Gustave Duchesne de Bellecourt*, Paris : Société Franco-Japonaise, 342 p., collection « Bibliothèque Japonaise »

COUTO DEJANIRAH (dir.), LACHAUD FRANÇOIS (dir.) (2010), *Empires éloignés. L'Europe et le Japon (XVIe-XIXe siècle)*, Paris : École Française d'Extrême-Orient, collection « Études thématiques », n°24, 296 p.

DUNOYER PIERRE (2012), *Christianisme et idéologie au Japon XVIe-XIXe siècle*, Paris : Cerf, collection « Histoire », 238 p.

FUREIX EMMANUEL, JARRIGE FRANÇOIS (2015), *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIXe siècle française*, Paris : La découverte, collection « Écriture de l'histoire », 391 p.

GÉRARD AUGUSTE (1918), *Nos alliés d'Extrême-Orient*, Paris : Payot & Cie, 249 p.

GERRITSEN ANNE (2019), « 1641. Deshima, base de commerce des Hollandais au Japon », dans : ROMAIN BERTRAND, *L'Exploration du monde. Une autre histoire des Grandes Découvertes*, Paris : Le Seuil, collection « L'Univers historique », 528 p., p. 244-248

GODEFROY NOÉMIE (2013), *Autour de l'île d'Ezo : évolution des rapports de domination septentrionale et des relations avec l'étranger au Japon, des origines au 19ème siècle*, Paris : Institut National des Langues et Civilisations Orientales, Thèse, 682 p.

GUIHÉRY LAURENT (2019), *Premiers contacts entre la France et le Japon en 1860 : le récit d'Eugène de Monet de la Marck, officier français de la marine de Napoléon III*, Cergy-Pontoise : HAL open science, 617 p.

HIROBUMI SUMITANI (2015), « « Gens ordinaires », Seken, système impérial et culte des ancêtres », dans : GALAN CHRISTIAN, GIRAUD JEAN-PIERRE, *Individu-s et démocratie au Japon*, Toulouse : Presses universitaires du Midi, collection « Tempus », 332 p., p. 217-228

INDRAVATI FÉLICITÉ (dir.) (2020), *L'Identité du diplomate (Moyen Âge-XIXe siècle). Métier ou noble loisir ?*, Paris : Classiques Garnier, collection « Rencontres », n°471, 490 p.

IRISH ANN B. (2009), « Parti I - Becoming Hokkaido », dans : *Hokkaido: A History of Ethnic Transition and Development on Japan's Northern Island*, Jefferson : McFarland, p. 7-112, 378 p., collection « Asian & Asian American Studies »

IRVINE GRÉGORY (2003), *Le sabre japonais. L'âme du samouraï*, Bâgé-Dommartin : DésIris, 136 p.

JAMAR GUILLAUME (2022), *72 saisons au Japon. Voyage et art de vivre au pays de l'impermanence*, Saint-Mandé : Koko, 203 p.

KEENE DONALD (2002), *Emperor of Japan: Meiji and His world, 1852-1912*, New York : Columbia University Press, 968 p.

KESSLER CHRISTIAN (dir.) (2011), *Le Japon. Des samouraïs à Fukushima*, Paris : Pluriel, collection « L'Histoire », 294 p.

LACHAUD FRANÇOIS, NOGUEIRA RAMOS MARTIN (2021), *D'un empire à l'autre. Premières rencontres entre la France et le Japon au XIXe siècle*, Paris : École Française d'Extrême-Orient, 402 p., collection « Études thématiques », numéro 33

LAMBEL ALEXANDRE-PIERRE-FRANÇOIS (1868), *Le christianisme au Japon*, Lille : J. Lefort, 270 p.

LAURENS HENRI (2004), « L'orientalisme français », dans : COURBAGE YOUSSEF (dir.), KROPP MANFRED (dir.), *Penser l'Orient : Traditions et actualités des orientalismes français et allemand*, Beyrouth (Liban) : Presses de l'Ifpo, collection « Contemporain publications | 16 », 172 p., p. 103-128

MEDZINI MERON (1971), *French Policy in Japan during the Closing Years of the Tokugawa Regime*, Cambridge : Harvard University Press, collection « Harvard East Asian Monographs », n°41, 261 p.

MÉLONIO FRANÇOISE (1998), *Naissance et affirmation d'une culture nationale. La France de 1815 à 1880*, Paris : Le Seuil, collection « Points », 319 p.

MORRIS IVAN (1980), *La noblesse de l'échec. Héros tragiques de l'histoire du Japon*, Paris : Gallimard, 395 p.

NAOKO NISHIZAWA (2020), « Léon de Rosny et Fukuzawa Yukichi. 1862, une rencontre déterminante », dans : BERLINGUEZ-KÔNO NORIKO, *La genèse des études japonaises en Europe*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, collection « Histoire et civilisations », 318 p., p. 105-122

NEVEUX MURIELLE (2019), *Merveilles du Japon. Hiroshige et les maîtres de l'estampe*, Paris : GEO ART | Le musée idéal | Le Monde, 112 p., collection « Hors-série »

Pelletier Philippe (2021), *La Fascination du Japon. Idées reçues sur l'archipel japonais*, Paris : Le Cavalier Bleu, collection « Idées reçues », 327 p.

PENSEREAU MICHEL (2009), *Le Japon. Entre ouverture et repli à travers l'histoire. Un rapport cyclique au monde*, Paris : L'Harmattan, collection « Recherches Asiatiques », 298 p.

PEREZ STANIS (dir.) (2018), « 14 – Restaurer le corps royal, de Louis XVIII à Louis-Philippe », dans : *Le Corps du roi. Incarner l'État. De Philippe Auguste à Louis-Philippe*, Paris : Perrin, collection « Hors collection », 480 p., p. 357-378

PIOLET, JEAN-BAPTISTE (1900-1903), *Les missions catholiques françaises au XIXe siècle*, Paris : Armand Colin, Tome 3, 516 p.

PONS PHILIPPE, SOUYRI PIERRE (2020), *L'esprit de plaisir : une histoire de la sexualité et de l'érotisme au Japon, (17e-20e siècle)*, Paris : Éditions Payot & Rivages, collection « Histoire Payot », 521 p.

SAID EDWARD, MALAMOUD CATHERINE (trad.) (2015), *L'orientalisme, L'Orient créé par l'Occident*, Paris : Le Seuil, collection « Points », 590 p.

SATOW ERNEST (1905), *Japan 1853 - 1864 or Genji yume monogatari*, Tokyo : Naigai suppan kyokai, 242 p.

SOUTIF MICHEL (2009), *Fondements des civilisations de l'Asie*, Les Ulis : EDP Sciences, collection « Sciences & Histoire / Sciences & History », 386 p., p. 295-328

SOUYRI PIERRE-FRANÇOIS (2017), « 6. Modernes et samourais », dans : *Les guerriers dans la rizière : la grande épopée des samourais*, Paris : Flammarion, collection « Au fil de l'histoire », 383 p., p. 285-344

TOYOSAWA NOBUKO (2019), *Imaginative mapping. Landscape and Japanese Identity in the Tokugawa and Meiji Eras*, Cambridge : Harvard University Press, collection « Harvard East Asian Monographs », n°42, 305 p.

TSURUKI NAOKO (2021), *Fascination / Désillusion réciproques des Japonais et des Occidentaux : Voyageurs, écrivains et photographe de l'ouverture du Japon jusqu'à la fin de l'ère Taishō*, Nice : Université Côte d'Azur, Thèse, 500 p.

TURNBULL STEPHEN (2012), *Tokugawa Ieyasu. Leadership, strategy, conflict*, Oxford : Osprey Publishing Limited, 66 p.

VIAL CHARLES-ELOI (2016), *Les derniers feux de la monarchie. La cour au siècle des révolutions (1789-1870)*, Paris : Perrin, 579 p.

宮永孝 [MIYANAGA TAKASHI] (2008), 幕末遣欧使節団 [La mission du Bakumatsu en Europe], Kodansha academic library, 384 p.

#### ARTICLES ET REVUES

AYAME HOSOI (2021), « Aguranabe, petite histoire des tabous alimentaires de la consommation de viande dans le Japon du milieu du XIXe siècle », *Anthropology of food* [en ligne], 31 décembre 2021, 15 | 2021, disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/aof/12824> [Consulté le 14 janvier 2023]

BEILLEVAIRE PATRICK (1991), « Dieux et ancêtres dans l'espace villageois japonais », *Homme* [en ligne], tome 31, n°117, p. 34-65, disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/hom\\_0439-4216\\_1991\\_num\\_31\\_117\\_369351](https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1991_num_31_117_369351) [Consulté le 22 mai 2023]

BEILLEVAIRE PATRICK (2013), « Présences françaises à Okinawa : de Forcade (1844-1846) à Haguénauer (1930) », *Ebisu. Etudes japonaises* [en ligne], 17 novembre 2014, 49 | printemps-été 2013, p. 133-164, disponible à l'adresse : <http://ebisu.revues.org/815> [Consulté le 05 janvier 2023]

BERTHON JEAN-PIERRE (1991), « Les formes de la pratique religieuse au Japon : persistance et changement », *Civilisations* [en ligne], 6 juillet 2009, n°39, p. 19-39, disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/civilisations/1642?lang=en> [Consulté le 22 mai 2023]

BIOTTI-MACHE FRANÇOISE (2011), « Un rite social de mort : seppuku aspects historiques », *Études sur la mort* [en ligne], 15 avril 2012, n°140, p. 113-122, disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-etudes-sur-la-mort-2011-2-page-113.htm> [Consulté le 25 mai 2023]

BLAYO Y. (1970), « Un village japonais à l'époque Tokugawa », *Population* [en ligne], 25e année, n°1, p. 142-147, disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/pop\\_0032-4663\\_1970\\_num\\_25\\_1\\_14533](https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1970_num_25_1_14533) [Consulté le 31 janvier 2023]

CARRÉ GUILLAUME (2011), « Les marges statutaires dans le Japon prémoderne : enjeux et débats », *Annales. Histoire, économie & société* [en ligne], 22 décembre 2011, 66e année, n°4, p. 955-976, disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-Annales-2011-4-page-955.htm> [Consulté le 14 janvier 2023]

CARRÉ GUILLAUME (2017), « Introduction. Penser les statuts sociaux du Japon prémoderne (XVIe-XIXe siècle) », *Annales. Histoire, économie & société* [en ligne], 2 août 2017, 36e année, n°2, p. 4-27, disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2017-2-page-4.htm> [Consulté le 14 janvier 2023]

CHARTON JEAN (2016), « La France du Second Empire au Japon, 1858-1871. Un succès éphémère ? », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* [en ligne], 27 avril 2016, 43, p. 103-112, disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-l-institut-pierre-renouvin-2016-1-page-103.htm> [Consulté le 28 novembre 2022]

DE GOEY FERRY (2016), « Les consuls et les relations internationales au XIXe siècle », *Cahiers de la Méditerranée* [en ligne], 15 juin 2017, 93 | 2016, p. 61-75, disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/cdlm/8492> [Consulté le 25 septembre 2022]

DEDEBANT CHRISTELLE (2018), « Japon : les concubines, esclaves du trône impérial », *GEO Histoire* [en ligne], 28 juillet 2018, n°33, disponible à l'adresse : <https://www.geo.fr/voyage/japon-les-concubines-esclaves-du-trone-imperial-184926> [Consulté le 24 mai 2023]

DÉPÉRIT GEORGES, KOVALCHUK MARINA (2013), « La Monnaie et la Banque, un transfert technologique et culturel au Japon au XIXe siècle », *Revue Sciences/Lettres* [en ligne], 15 janvier 2012, 1 | 2013, disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/rsl/208> [Consulté le 14 janvier 2023]

DUBOIS DE PRISQUE EMMANUEL (2019), « Les relations franco-chinoises, cinquante-cinq ans de faux-semblants », *Monde chinois* [en ligne], 11 février 2020, 59-3, p. 7-13, disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-monde-chinois-2019-3-page-7.htm> [27 avril 2023]

DUPONT PIERRE (1953), « Cinquante ans d'orientalisme français », *Journal des savants* [en ligne], 1 | janvier-mars, 48 p., p. 35-42, disponible à l'adresse :

[https://www.persee.fr/doc/jds\\_0021-8103\\_1953\\_num\\_1\\_1\\_3175?q=orientalisme+japon](https://www.persee.fr/doc/jds_0021-8103_1953_num_1_1_3175?q=orientalisme+japon)

[Consulté le 15 février 2023]

GIUNTA LÉNA, « La présence française et la diffusion du français au Japon au XIX<sup>ème</sup> siècle », p. 17-42, disponible à l'adresse : <https://core.ac.uk/download/pdf/160825968.pdf> [8 mai 2023]

GRUZINSKI SERGE (2011), « Faire de l'histoire dans un monde globalisé », *Annales. Histoire, économie & société* [en ligne], 22 décembre 2011, 66<sup>e</sup> année, n°4, p. 1081-1091, disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-annales-2011-4-page-1081.htm> [Consulté le 14 janvier 2023]

GUICHARD-ANGUIS SYLVIE (1999), « Rites et fêtes dans les villes japonaises », *Cybergeo: European Journal of Geography* [en ligne], 10 mars 1999, document 80, disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/cybergeo/1059> [Consulté le 20 mai 2023]

HIROTA ISAO (2006), « Grandes tendances de l'historiographie japonaise depuis Meiji », *Annales. Histoire, économie & société* [en ligne], 25<sup>e</sup> année, n°2, p. 165-179, disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/hes\\_0752-5702\\_2006\\_num\\_25\\_2\\_2589?q=japon](https://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_2006_num_25_2_2589?q=japon) [Consulté le 14 janvier 2023]

JEANNIN MARINE (2020), « Qu'est-ce que la féodalité ? », *GEO Histoire* [en ligne], 20 octobre 2020, disponible à l'adresse : <https://www.geo.fr/histoire/quest-ce-que-la-feodalite-202360> [Consulté le 27 janvier 2023]

KOUAMÉ NATHALIE (2007), « L'État des Tokugawa et la religion. Intransigeance et tolérance religieuses dans le Japon moderne (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Archives de sciences sociales des religions* [en ligne], 5 juin 2010, 137 | 2007, disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/assr/4328> [Consulté le 14 janvier 2023]

LAMANT PIERRE L. (1985), « Les prémices des relations politiques entre le Cambodge et la France vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue française d'histoire d'outre-mer* [en ligne], tome 72, n°267, 2<sup>e</sup> trimestre, p. 167-198, disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/outre\\_0300-9513\\_1985\\_num\\_72\\_267\\_2465](https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1985_num_72_267_2465) [Consulté le 15 mai 2023]

LE BOURDELLÈS HUBERT (1976), « Nature profonde du pontificat romain. Tentative d'une étymologie », *Revue de l'histoire des religions* [en ligne], tome 189, n°1, p. 53-65, disponible à

l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/rhr\\_0035-1423\\_1976\\_num\\_189\\_1\\_6284](https://www.persee.fr/doc/rhr_0035-1423_1976_num_189_1_6284) [Consulté le 21 mai 2023]

LEHMKÜHLER KARSTEN (2016), « Le suicide dans l'histoire de la théologie : d'Augustin à Bonhoeffer », *Études sur la mort* [en ligne], 19 mai 2017, n°150, p. 63-78, disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-etudes-sur-la-mort-2016-2-page-63.htm> [Consulté le 25 mai 2023]

MAÏSSEU ANDRÉ (1992), « De la féodalité à la médiocratie », *Annales. Histoire, économie & société* [en ligne], 11e année, n°4, p. 645-673, disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/hes\\_0752-5702\\_1992\\_num\\_11\\_4\\_1654?q=japon](https://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_1992_num_11_4_1654?q=japon) [Consulté le 14 janvier 2023]

MARQUET CHRISTOPHE (2014), « Le développement de la japonologie en France dans les années 1920 : autour de la revue Japon et Extrême-Orient », *Ebisu. Études japonaises* [en ligne], 11 novembre 2014, n° 51, p. 37-74, disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/ebisu/1388> [15 février 2023]

MORISHITA SYLVIE (2006), « Les « séparés » au Japon au XIXe siècle », *Revue des sciences religieuses* [en ligne], 10 août 2006, 80/2 | 2006, p. 179-192, disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/rsr/1874> [Consulté le 14 janvier 2023]

MORISHITA TÔRU (2011), « Les guerriers et leurs domestiques dans la ville seigneuriale de Hagi », *Annales. Histoire, économie & société* [en ligne], 22 décembre 2011, 66e année, n°4, p. 977-1004, disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-Annales-2011-4-page-977.htm> [Consulté le 14 janvier 2023]

NOBUYUKI YOSHIDA, TAKASHI TSUKADA (2017), « Réflexions sur le statut de bourgeois à Edo et Ōsaka au XVIIe siècle », *Histoire, économie & société* [en ligne], 2 août 2017, 36e année, n°2, p. 80-106, disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2017-2-page-80.htm> [Consulté le 26 mai 2023]

PÉRI NOËL (1917), « Okakura Kakuzô : Les idéaux de l'Orient. Le réveil du Japon [compte-rendu] », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* [en ligne], Tome 17, p. 22-29, disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/befeo\\_0336-1519\\_1917\\_num\\_17\\_1\\_5338](https://www.persee.fr/doc/befeo_0336-1519_1917_num_17_1_5338) [Consulté le 18 janvier 2023]

POSTEL VINAY KAROLINE, BOUGON YVES (1998), « Le Japon par lui-même. 1. Repenser l'histoire », *Critique Internationale* [en ligne], 1 (1), p. 54-59, disponible à l'adresse : <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03462458/document> [24 mars 2023]

RABAULT-FEUERHAHN PASCALE (2010), « Les grandes assises de l'orientalisme. La question interculturelle dans les congrès internationaux des orientalistes (1873-1912). La fabrique internationale de la science », *Revue germanique internationale* [en ligne], n°12, p. 47-67, disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/rgi/259#ftn32> [Consulté le 15 février 2023]

REICHART ALEXANDRE (2021), « Le sakoku japonais, une politique isolationniste radicale », *Alternatives Économiques* [en ligne], 5 août 2021, n°412 - 05/2021, disponible à l'adresse : <https://www.alternatives-economiques.fr/sakoku-japonais-une-politique-isolationniste-radicale/00098787> [Consulté le 8 février 2023]

ROUSSIN ALFRED (1869), « Une Révolution au Japon - la chute du taïcoun et les daïmios », *Revue des Deux Mondes* [en ligne], 6 décembre 2006, 2e période, tome 80, p. 673-701, disponible à l'adresse : [https://fr.wikisource.org/wiki/Une\\_R%C3%A9volution\\_au\\_Japon\\_-\\_la\\_chute\\_du\\_ta%C3%AFcoun\\_et\\_les\\_da%C3%AFmios](https://fr.wikisource.org/wiki/Une_R%C3%A9volution_au_Japon_-_la_chute_du_ta%C3%AFcoun_et_les_da%C3%AFmios) [Consulté le 05 janvier 2023]

SEGAWA YŪTA (2017), « Le couple dans la famille guerrière durant la seconde moitié de l'époque d'Edo (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) : la question du mariage et du concubinage », *Extrême-Orient Extrême-Occident* [en ligne], 23 novembre 2019, 41 | 2017, p. 119-152, disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/extremeorient/710> [Consulté le 24 mai 2023]

SEIZELET ÉRIC (2008), « Le traité d'Edo entre la France et le Japon : acteurs et enjeux », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* [en ligne], 2 (152e année), p. 747-774, disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/crai\\_0065-0536\\_2008\\_num\\_152\\_2\\_92041](https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_2008_num_152_2_92041) [Consulté le 05 janvier 2023]

SEIZELET ÉRIC (2022), « Le jour où l'empereur du Japon mangea de la viande. Les « banquets impériaux » comme construction politique à l'ère Meiji », *Revue d'histoire moderne & contemporaine* [en ligne], 21 décembre 2022, 2022/4 (n° 69-4), p. 54-82, disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2022-4-page-54.htm> [Consulté le 10 janvier 2023]

SERVERIN SIMON (2021), « La légitimité religieuse du pouvoir dans l'histoire constitutionnelle japonaise », *Droit et société* [en ligne], 22 décembre 2021, 109-3, p. 785-808, disponible à

l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2021-3-page-785.htm?contenu=article>  
[Consulté le 25 avril 2023]

SHIBATA MICHIO, CARTIER MICHEL (trad.), SHIBATA ASAKO (trad.) (1969), « Un aspect des relations franco-japonaises à la fin de l'époque Tokugawa : le projet de fondation de la « Compagnie française d'exportation et d'importation » », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine* [en ligne], tome 16 n°2, Avril-juin 1969, p. 173-188, disponible à l'adresse : [https://www.persee.fr/doc/rhmc\\_0048-8003\\_1969\\_num\\_16\\_2\\_3201](https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1969_num_16_2_3201) [Consulté le 05 janvier 2023]

SHOICHIRO TAKEZAWA (2011), « La fête japonaise : appareil hégémonique de la cité marchande », *Techniques & Culture* [en ligne], 30 juin 2012, 57 | 2011, p. 98-119, disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/tc/5819> [Consulté le 20 mai 2023]

SUEKI FUMIHIKO, LACHAUD FRANÇOIS, IYANAGA NOBUMI, TRENSON STEVEN (2006), « La Place Des Divinités Locales, Des Bouddhas et Du 'Tenno' Dans Le Shintō Médiéval : En Particulier La Théorie de Jihen », *Cahiers d'Extrême-Asie* [en ligne], vol. 16, p. 343-373, disponible à l'adresse : <http://www.jstor.org/stable/44171461> [Consulté le 16 mai 2023]

#### SITES INTERNET ET ARTICLES

« 31 mars 1854 : Traité de Kanagawa entre États-Unis et Japon », *Hérodote* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://www.herodote.net/almanach-ID-613.php> [Consulté le 8 février 2023]

« 8 juillet 1853 : Le commodore Perry débarque au Japon », *Hérodote* [en ligne], 30 avril 2019, disponible à l'adresse : [https://www.herodote.net/8\\_juillet\\_1853-evenement-18530708.php](https://www.herodote.net/8_juillet_1853-evenement-18530708.php) [Consulté le 8 février 2023]

« Eugène MERMET 1828 - 1889 », *Institut de recherche France-Asie* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://irfa.paris/missionnaire/0659-mermet-eugene/> [Consulté le 19 mai 2023]

« Histoire de l'automobile au Japon. 1603-1868 A l'ère Edo », *Automobiles Japonaises* [en ligne], disponible à l'adresse : <http://www.automobiles-japonaises.com/HistoireAJ/HAJ01.php> [Consulté le 24 mars 2023]

« Le Japon vu en France par nos diplomates de l'Ambassade du Japon », *Ambassade du Japon en France* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://www.fr.emb-japan.go.jp/files/100134431.pdf> [Consulté le 5 mai 2023]

« Prudence GIRARD 1821-1867 », *Institut de recherche France-Asie* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://irfa.paris/missionnaire/0558-girard-prudence/> [Consulté le 24 mars 2023]

« 小学校「新しい社会」 [École primaire "Nouvelle société"] », *東京書籍 [Tokyo Shoseki]* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://www.tokyo-shoseki.co.jp/question/e/syakai.html> [Consulté le 26 mai 2023]

« 開港場」となった横浜 [Yokohama comme « port ouvert »], *三井住友トラスト不動産 [Sumitomo Mitsui Truss Real Estate]* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://smtrc.jp/town-archives/city/yokohama/p02.html> [Consulté le 15 mai 2023]

AMBASSADE DE FRANCE AU JAPON (2018), « Quelques dates clés des relations franco-japonaises », *Ambassade de France* [en ligne], 22 février 2018, disponible à l'adresse : <https://jp.ambafrance.org/Quelques-dates-cles-des-relations-franco-japonaises> [Consulté le 19 janvier 2023]

BARRET S. (2021), « Les secrets de la prostitution au Japon sous l'ère Edo 江戸 », *Japanization* [en ligne], 28 octobre 2021, disponible à l'adresse : <https://japanization.org/les-secrets-de-la-prostitution-au-japon-sous-lere-edo/> [Consulté le 24 mars 2023]

CARTWRIGHT MARK (2012), « Amaterasu », *World History Encyclopedia* [en ligne], 17 décembre 2012, disponible à l'adresse : <https://www.worldhistory.org/trans/fr/1-11635/amaterasu/> [Consulté le 23 avril 2023]

CHESTER21 (2020), « L'Époque Edo au Japon : un centralisme politique, une rigidité sociale mais quel bouillonnement intellectuel ! », *Nautiljon* [en ligne], 4 août 2020, disponible à l'adresse : <https://www.nautiljon.com/culture/histoire-8/1-%C3%89poque+edo+au+japon+-+un+centralisme+politique,+une+rigidit%C3%A9+sociale+mais+quel+bouillonnement+intellectuel+!-175.html> [Consulté le 24 mars 2023]

DAUBRÉE ANNE (2018), « Japon : l'empereur, dieu vivant ou icône sans pouvoir ? », *GEO Histoire* [en ligne], 26 juillet 2018, disponible à l'adresse : <https://www.geo.fr/histoire/japon-l-empereur-dieu-vivant-ou-icone-sans-pouvoir-184923> [Consulté le 10 mai 2023]

FORMOSO ÉMILIE (2018), « Révolution Meiji. Le japonisme, une passion française », *Hérodote* [en ligne], 27 novembre 2018, disponible à l'adresse :

[https://www.herodote.net/Le\\_japonisme\\_une\\_passion\\_francaise-article-1745.php](https://www.herodote.net/Le_japonisme_une_passion_francaise-article-1745.php) [Consulté le 24 mars 2023]

HIBIYA TAKETOSHI (2020), « Yoshiwara, quartier des plaisirs et berceau de la culture d'Edo », *Nippon.com* [en ligne], 14 septembre 2020, disponible à l'adresse : <https://www.nippon.com/fr/japan-topics/g00885/> [Consulté le 24 mai 2023]

JAPAN NATIONAL TOURISM ORGANIZATION (2011), « Shikoku and Awari Island », *Practical Travel Guide* [en ligne], 4 février 2013, disponible à l'adresse : <https://web.archive.org/web/20130204132833/http://www.jnto.go.jp/eng/location/rtg/pdf/pg-607.pdf> [Consulté le 14 février 2023]

KESSLER CHRISTIAN, SIARY GÉRARD (2008), « France - Japon : histoire d'une relation inégale », *La Vie des Idées* [en ligne], 12 septembre 2008, disponible à l'adresse : <https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Fwww.laviedesidees.fr%2FFrance-Japon-histoire-d-une.html#federation=archive.wikiwix.com&tab=url> [Consulté le 15 février 2023]

MARLIER ISALINE (2022), « L'histoire vraie de la vengeance des 47 rônins : une question d'honneur », *Cultea.fr* [en ligne], 9 septembre 2022, disponible à l'adresse : <https://cultea.fr/lhistoire-vraie-de-la-vengeance-des-47-ronins-une-question-dhonneur.html> [Consulté le 25 mai 2023]

MARTINS JEAN-BAPTISTE (2020), « L'unification du Japon : de la guerre d'Ōnin à la période Sengoku », *Journal du Japon. Le website du soleil levant* [en ligne], 17 mars 2020, disponible à l'adresse : <https://www.journaldujapon.com/2020/03/17/unification-japon-guerre-onin-periode-sengoku/> [Consulté le 14 janvier 2023]

MATSUMOTO NAOKI (2020), « Amaterasu, la déesse du soleil : l'origine de la dynastie impériale du Japon », *Nippon.com* [en ligne], 3 mai 2020, disponible à l'adresse : <https://www.nippon.com/fr/japan-topics/g00748/> [Consulté le 23 avril 2023]

PITTE JEAN-ROBERT (2018), « Le Japon, un paradoxe géographique », *Société de Géographie* [en ligne], 14 novembre 2018, disponible à l'adresse : <https://socgeo.com/2018/11/14/le-japon-un-paradoxe-geographique/> [Consulté le 10 janvier 2023]

RAYMOND HÉLÈNE (2019), « Lutttes pour les droits des femmes au 19e siècle », *Gallica* [en ligne], 1<sup>er</sup> mars 2019, disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/blog/01032019/lutttes-pour-les-droits-des-femmes-au-19e-siecle?mode=desktop> [Consulté le 29 avril 2023]

ROMAIN (2021), « Généalogies japonaises (1) : les Tokugawa », *Histoire du Japon* [en ligne], 4 août 2021, disponible à l'adresse : <https://histoiredujapon.com/2021/08/04/les-tokugawa/> [Consulté le 8 mai 2023]

S. V. (2019), « Les mythes des îles de la mer intérieure de Seto 瀬戸内海の島々の神話 », *Japan Experience* [en ligne], 10 mai 2019, disponible à l'adresse : <https://www.japan-experience.com/fr/preparer-voyage/savoir/comprendre-le-japon/mythes-iles-mer-interieure-seto> [Consulté le 13 février 2023]

S. V. (2019), « Les mythes des îles de la mer intérieure de Seto 瀬戸内海の島々の神話 », *Japan Experience* [en ligne], 10 mai 2019, disponible à l'adresse : <https://www.japan-experience.com/fr/preparer-voyage/savoir/comprendre-le-japon/mythes-iles-mer-interieure-seto> [Consulté le 13 février 2023]

SANS TÔZAN (2023), « Le culte des ancêtres invite à vivre dans la gratitude d'un héritage à incarner », *Le Monde* [en ligne], 20 mai 2023, disponible à l'adresse : [https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2023/05/20/le-culte-des-ancetres-invite-a-vivre-dans-la-gratitude-d-un-heritage-a-incarner\\_6174115\\_6038514.html](https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2023/05/20/le-culte-des-ancetres-invite-a-vivre-dans-la-gratitude-d-un-heritage-a-incarner_6174115_6038514.html) [Consulté le 22 mai 2023]

SHARON H. (2022), « Mourir à 20 ans de malnutrition : la vie des prostituées japonaises de l'époque d'Edo », *Nippon.com* [en ligne], 22 septembre 2022, disponible à l'adresse : <https://japanization.org/mourir-a-20-ans-de-malnutrition-la-vie-des-prostituees-japonaises-de-lepoque-dedo/> [Consulté le 24 mai 2023]

THE IMPERIAL HOUSEHOLD AGENCY (2019), « Genealogy of the Imperial Family », *Kunaicho* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://www.kunaicho.go.jp/e-about/genealogy/pdf/keizue.pdf> [Consulté le 23 avril 2023]

WALTER GUILHEM (2016), « Kuruma (車) : la voiture japonaise au fil des époques », *Kotoba* [en ligne], 10 décembre 2016, disponible à l'adresse : <https://www.kotoba.fr/kuruma/> [Consulté le 24 mars 2023]

永井 義男 [NAGAI YOSHIO] (2021), « 政治に振り回されたながら、吉原の遊女以上に人気があった「岡場所」 ["Oka-basho" était plus populaire que les prostituées de Yoshiwara malgré l'influence politique] », *Rekishijin.com* [en ligne], 3 juin 2021, disponible à l'adresse : <https://www.rekishijin.com/12308> [Consulté le 24 mai 2023]

## VIDÉOS

ARTE (2005), « Le Katana - Sabre de Samouraï », *ARTE* [enregistrement vidéo]

ARTE FAMILY FR (2023), « Sekigahara, la bataille des samouraïs | Points de repères | ARTE », *YouTube Fr* [enregistrement vidéo], 5 janvier 2023, disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=5GY6y2JVr6c> [Consulté le 7 mai 2023]

JE RÉVISE AVEC TOI (2022), « L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS AU XIX<sup>ème</sup> SIÈCLE | Je révisé avec toi | #35 », *YouTube Fr* [enregistrement vidéo], 20 novembre 2022, disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=SNwcSPyNBmo> [Consulté le 15 mai 2023]

## ENCYCLOPÉDIES LIBRES

« Bakumatsu », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 30 décembre 2012, mis à jour le 8 août 2022, disponible à l'adresse : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bakumatsu> [Consulté le 10 octobre 2022]

« Catholicisme au Japon », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 7 octobre 2011, modifié le 16 mars 2023, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Catholicisme\\_au\\_Japon](https://fr.wikipedia.org/wiki/Catholicisme_au_Japon) [24 mars 2023]

« Cour impériale de Kyoto », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 7 février 2006, modifié le 3 avril 2022, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Cour\\_imp%C3%A9riale\\_de\\_Kyoto](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cour_imp%C3%A9riale_de_Kyoto) [24 mars 2023]

« Époque de Muromachi », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 23 avril 2005, modifié le 14 avril 2023, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89poque\\_de\\_Muromachi](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89poque_de_Muromachi) [18 avril 2023]

« Gaikoku-bugyō », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 22 novembre 2012, mis à jour le 22 février 2021, disponible à l'adresse : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Gaikoku-bugy%C5%8D> [Consulté le 12 novembre 2022]

« Guerre de Genpei », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 26 janvier 2006, modifié le 16 juillet 2022, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre\\_de\\_Genpei](https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_de_Genpei) [18 avril 2023]

« Heian-kyō », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 16 août 2006, mis à jour le 4 mars 2022, disponible à l'adresse : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Heian-ky%C5%8D> [Consulté le 19 janvier 2023]

« Honshu, anciennement Hondo », *Larousse* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Honshu/111536> [Consulté le 12 février 2023]

« Impératrice du Japon », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 29 octobre 2021, modifié le 29 novembre 2008, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%A9ratrice\\_du\\_Japon](https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%A9ratrice_du_Japon) [Consulté le 9 mai 2023]

« Kyōto-gosho », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 5 juin 2009, mis à jour le 24 juillet 2021, disponible à l'adresse : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Ky%C5%8Dto-gosho> [Consulté le 15 janvier 2023]

« Minamoto no Yoritomo », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 30 janvier 2006, modifié le 11 août 2022, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Minamoto\\_no\\_Yoritomo](https://fr.wikipedia.org/wiki/Minamoto_no_Yoritomo) [18 avril 2023]

« Napoléon III », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 21 juillet 2003, mis à jour le 9 janvier 2023, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Napol%C3%A9on\\_III#Napol%C3%A9on\\_III\\_et\\_Yoshinobu\\_Tokugawa](https://fr.wikipedia.org/wiki/Napol%C3%A9on_III#Napol%C3%A9on_III_et_Yoshinobu_Tokugawa) [Consulté le 4 février 2023]

« Orientalisme », *Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales* [en ligne], disponible à l'adresse : <https://www.cnrtl.fr/definition/orientalisme> [Consulté le 15 février 2023]

« Palais impériale de Tokyo », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 9 juin 2006, mis à jour le 13 octobre 2022, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Palais\\_imp%C3%A9rial\\_de\\_Tokyo](https://fr.wikipedia.org/wiki/Palais_imp%C3%A9rial_de_Tokyo) [Consulté le 10 janvier 2023]

« Prostitution au Japon », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 24 avril 2009, modifié le 14 octobre 2022, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Prostitution\\_au\\_Japon](https://fr.wikipedia.org/wiki/Prostitution_au_Japon) [24 mars 2023]

« Sakai Tadaaki », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 18 janvier 2014, modifié le 19 janvier 2021, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Sakai\\_Tadaaki](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sakai_Tadaaki) [24 mars 2023]

« Shogun », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 12 août 2002, modifié le 29 janvier 2023, disponible à l'adresse : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Shogun> [18 avril 2023]

« Société japonaise à l'époque d'Edo 江戸 », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 9 novembre 2012, modifié le 3 février 2023, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9\\_japonaise\\_%C3%A0\\_l%27%C3%A9poque\\_d%27Edo](https://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_japonaise_%C3%A0_l%27%C3%A9poque_d%27Edo) [24 mars 2023]

« Sonnō jōi », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 18 juillet 2006, mis à jour le 9 mai 2022, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Sonn%C5%8D\\_j%C5%8Di](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sonn%C5%8D_j%C5%8Di) [Consulté le 16 janvier 2023]

« Tokugawa Iemochi », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 22 juillet 2007, mis à jour le 15 octobre 2019, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Tokugawa\\_Iemochi](https://fr.wikipedia.org/wiki/Tokugawa_Iemochi) [Consulté le 14 janvier 2023]

« Tokugawa Ieyasu », *Wikipédia. L'Encyclopédie Libre* [en ligne], 16 septembre 2002, modifié le 12 avril 2023, disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Tokugawa\\_Ieyasu](https://fr.wikipedia.org/wiki/Tokugawa_Ieyasu) [18 avril 2023]

« 仮名 (文字) [Kana (lettre)] », ウィキペディア [*Wikipédia*] [en ligne], 17 mai 2003, modifié le 12 avril 2023, disponible à l'adresse : [https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E4%BB%AE%E5%90%8D\\_%28%E6%96%87%E5%AD%97%29](https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E4%BB%AE%E5%90%8D_%28%E6%96%87%E5%AD%97%29) [Consulté le 18 mai 2023]

« 元和の大殉教 [Grand martyr de Genna] », ウィキペディア [*Wikipédia*] [en ligne], 9 septembre 2004, modifié le 10 mai 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E5%85%83%E5%92%8C%E3%81%AE%E5%A4%A7%E6%AE%89%E6%95%99> [Consulté le 26 mai 2023]

« 元服 [Genpuku] », ウィキペディア [*Wikipédia*] [en ligne], 1er novembre 2005, modifié le 11 mars 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E7%89%B9%E5%88%A5> [Consulté le 13 mai 2023]

« 元治 [Genji] », ウィキペディア [*Wikipédia*] [en ligne], 27 janvier 2004, modifié le 23 novembre 2022, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E5%85%83%E6%B2%BB> [Consulté le 19 mai 2023]

« 典侍 [Tenji] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 5 décembre 2007, modifié le 18 septembre 2022, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E5%85%B8%E4%BE%8D> [Consulté le 24 mai 2023]

« 切腹 [Seppuku] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 4 avril 2004, modifié le 13 mai 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E5%88%87%E8%85%B9> [Consulté le 25 mai 2023]

« 和宮親子内親王 [Princesse Impériale Kazunomiya] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 11 septembre 2004, modifié le 6 avril 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E5%92%8C%E5%AE%AE%E8%A6%AA%E5%AD%90%E5%86%85%E8%A6%AA%E7%8E%8B> [Consulté le 24 mai 2023]

« 品川宿 [Shinagawa-juku] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 27 octobre 2004, modifié le 5 octobre 2022, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E5%93%81%E5%B7%9D%E5%AE%BF> [Consulté le 24 mai 2023]

« 士農工商 [Shi-nō-kō-shō] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 28 octobre 2003, modifié le 18 mai 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E5%A3%AB%E8%BE%B2%E5%B7%A5%E5%95%86> [Consulté le 26 mai 2023]

« 外国奉行 [Gaikoku-bugyō] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 8 juillet 2006, modifié le 22 septembre 2022, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E5%A4%96%E5%9B%BD%E5%A5%89%E8%A1%8C> [Consulté le 21 mai 2023]

« 大老 [Tairō] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 16 décembre 2003, modifié le 14 juillet 2022, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E5%A4%A7%E8%80%81> [Consulté le 14 mai 2023]

« 天皇 [Tennō] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 18 février 2003, modifié le 29 avril 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E5%A4%A9%E7%9A%87> [Consulté le 8 mai 2023]

« 天領 [Tenryō] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 21 octobre 2023, modifié le 30 avril 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E5%A4%A9%E9%A0%98> [Consulté le 16 mai 2023]

« 尊王攘夷 [Sonnō-jōi] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 27 juillet 2003, modifié le 17 avril 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E5%B0%8A%E7%8E%8B%E6%94%98%E5%A4%B7> [Consulté le 25 mai 2023]

« 徳川家定 [Tokugawa Iesada] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 14 janvier 2004, modifié le 22 décembre 2022, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E5%BE%B3%E5%B7%9D%E5%AE%B6%E5%AE%9A> [Consulté le 21 avril 2023]

« 打刀 [Uchikatana] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 2 février 2004, modifié le 18 mars 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E6%89%93%E5%88%80> [Consulté le 25 mai 2023]

« 新論 [Shinron] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 13 janvier 2015, modifié le 26 janvier 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E6%96%B0%E8%AB%96> [Consulté le 25 mai 2023]

« 日本二十六聖人 [Les 26 Saints du Japon] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 23 novembre 2003, modifié le 17 avril 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E6%97%A5%E6%9C%AC%E4%BA%8C%E5%8D%81%E5%85%AD%E8%81%96%E4%BA%BA> [Consulté le 26 mai 2023]

« 日本刀 [Épée japonaise] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 16 décembre 2003, modifié le 24 mai 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E6%97%A5%E6%9C%AC%E5%88%80> [Consulté le 24 mai 2023]

« 日本語の表記体系 [Système d'écriture japonais] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 23 novembre 2005, modifié le 18 mars 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E6%97%A5%E6%9C%AC%E8%AA%9E%E3%81%AE%E8%A1%A8%E8%A8%98%E4%BD%93%E7%B3%BB> [Consulté le 18 mai 2023]

« 橋本経子 [Keiko Hashimoto] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 11 septembre 2007, modifié le 21 janvier 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E6%A9%8B%E6%9C%AC%E7%B5%8C%E5%AD%90> [Consulté le 24 mai 2023]

« 武家諸法度 [Buke shotatto] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 2 juillet 2004, modifié le 2 novembre 2022, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E6%AD%A6%E5%AE%B6%E8%AB%B8%E6%B3%95%E5%BA%A6> [Consulté le 22 mai 2023]

« 浪人 [Rōnin] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 31 octobre 2004, modifié le 23 mai 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E6%B5%AA%E4%BA%BA> [Consulté le 25 mai 2023]

« 濟海寺 [Temple de Saika-ji] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 6 mai 2005, modifié le 31 janvier 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E6%B8%88%E6%B5%B7%E5%AF%BA> [Consulté le 20 mai 2023]

« 脇差 [Wakizashi] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 2 février 2004, modifié le 12 mai 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.m.wikipedia.org/wiki/%E8%84%87%E5%B7%AE> [Consulté le 25 mai 2023]

« 間部詮勝 [Akikatsu Manabe] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 8 août 2004, modifié le 1er février 2023, disponible à l'adresse : [https://ja-m-wikipedia-org.translate.google.wiki/%E9%96%93%E9%83%A8%E8%A9%AE%E5%8B%9D?\\_x\\_tr\\_sl=auto&\\_x\\_tr\\_tl=fr&\\_x\\_tr\\_hl=fr](https://ja-m-wikipedia-org.translate.google.wiki/%E9%96%93%E9%83%A8%E8%A9%AE%E5%8B%9D?_x_tr_sl=auto&_x_tr_tl=fr&_x_tr_hl=fr) [Consulté le 21 mai 2023]

« 陰間 [Kagama] », ウィキペディア [Wikipédia] [en ligne], 16 juillet 2007, modifié le 18 février 2023, disponible à l'adresse : <https://ja.wikipedia.org/wiki/%E9%99%B0%E9%96%93> [Consulté le 24 mai 2023]

COMPAGNON OLIVIER, « TOKUGAWA Les - (1603-1868) (repères chronologiques) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], disponible à l'adresse : <http://www.universalis-edu.com.federation.unimes.fr:8080/encyclopedie/tokugawa-reperes-chronologiques/> [Consulté le 14 janvier 2023]

COMPAGNON OLIVIER, « Unification du Japon sous les Tokugawa », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], disponible à l'adresse : <http://www.universalis-edu.com.federation.unimes.fr:8080/encyclopedie/unification-du-japon-sous-les-tokugawa/> [Consulté le 14 janvier 2023]

FIÉVÉ NICOLAS, LANGUILLON-AUSSE RAPHAËL, « KYŌTO », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], disponible à l'adresse : <http://www.universalis-edu.com.federation.unimes.fr:8080/encyclopedie/kyoto/> [Consulté le 3 mai 2023]

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : KATSUSHIKA HOKUSAI (1830), 礪川雪の旦 [KOISHIKAWA YUKI NO ASHITA], ESTAMPE NO. 11 DE LA COLLECTION « 富嶽三十六景 [FUGAKU SANJOROKKEI] ».....	1
FIGURE 2 : POLAK CHRISTIAN (1863), « FRANCO-ANGLO-JAPANESE CONFERENCE ON THE SEMIRAMIS, JULY 2, 1863 », <i>LE MONDE ILLUSTRÉ</i> , N°337, 26 SEPTEMBRE 1863 (GUSTAVE DUCHESNE DE BELLECOURT SE TROUVANT AU MILIEU).....	3
FIGURE 3 : LAMAURY HÉLOÏSE, CARTE SIMPLIFIÉE DU JAPON (ÎLES ET VILLES PRINCIPALES) RÉALISÉE EN CROISANT LES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES DE DIFFÉRENTS OUVRAGES.....	6
FIGURE 4 : TATSUMIYA MATASHICHI (1859), 東都分間圖: 以六厘為一町 [TÔTO BUNKENZU : ROKURIN O MOTTE ITCHÔ TO NASU], KÔJI-MACHI : KINRINDÔ, COLLECTION « JAPANESE MAPS OF THE TOKUGAWA ERA », VANCOUVER : UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA LIBRARY (CONSERVATION).....	8
FIGURE 5 : 川村清雄 [KAWAMURA KIYOO] (1884), 徳川家茂像 [PORTRAIT OF TOKUGAWA IEMOCHI] [HUILE SUR TOILE], TOKYO : 江戸東京博物館 [EDO-TOKYO MUSEUM], COLLECTION « 徳川記念財団 [TOKUGAWA MEMORIAL FOUNDATION] ».....	11
FIGURE 6 : 春斎年昌 [SHUNSAI NIANCHANG] (1887), 天岩戸神話の天照大御神 [AMATERASU OMIKAMI DANS LE MYTHE AMANO IWATO], ENCRE ET COULEUR SUR PAPIER, (SOURCE : WIKIMÉDIA).....	25
FIGURE 7 : 一鵬斎藤よし [YOSHI SAITO] (1861), 横浜の相撲取りが外国人に勝利したこと [UN SUMO DE YOKOHAMA BATTANT D'UN ÉTRANGER], ENCRE ET COULEUR SUR PAPIER, NEW YORK : WILLIAM S. LIEBERMAN AMERICAN (CONSERVATION) .....	30
FIGURE 8 : HILDRETH RICHARD (1855), JAPAN 1855, BOSTON : PHILLIPS, SAMPSON, AND COMPANY .....	53
FIGURE 9 : AMAE, 59 JAPON, CP, VOL. 2, FR. (TRAD.), DIRECTION POLITIQUE, DÉPÊCHE DIPLOMATIQUE N°37 – ANNEXE, LES MEMBRES DU GOROJIO (MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES) À GUSTAVE DUCHESNE DE BELLECOURT, À EDO, LE 28 MAI 1860, VUE 201.....	62
FIGURE 10 : REISCHAUER EDWIN OLDFATHER, DUBREUIL RICHARD (2014), « STRUCTURE SOCIALE DU JAPON SOUS LES TOKUGAWA (1603-1868) », DANS : <i>HISTOIRE DU JAPON ET DES JAPONAIS. 1. DES ORIGINES À 1945</i> , PARIS : ÉDITIONS POINTS, COLLECTION « POINTS. HISTOIRE », 251 P.....	90
FIGURE 11 : NISHINOMARU AND FUKIAGE, RESIDENCES OF THE THREE TOKUGAWA FAMILIES, XVII <sup>e</sup> SIÈCLE, SAKURA : NATIONAL MUSEUM OF JAPANESE HISTORY.....	99
FIGURE 12 : DAISHO AYANT APPARTENU AU CLAN UESUGI, FIN DE LA PÉRIODE EDO (SOURCE : WIKIPÉDIA).....	104
FIGURE 13 : UTAGAWA KUNIYOSHI (1850), <i>KANEDEHON CHUSHINGURA; ACT 4: SEPPUKU OF LORD EN'YA</i> , TOKYO, GRAVURE SUR BOIS POLYCHROME, WELLINGTON : MUSEUM OF NEW ZEALAND (CONSERVATION) .....	107
FIGURE 14 : 歌川国輝 [UTAGAWA KUNITERU] (AV. 1876), 仮名手本忠臣蔵三段目 [KANEDEHON CHUSHINGURA TROISIÈME ÉTAPE] (SOURCE : WIKIMÉDIA).....	110
FIGURE 15 : <i>GRAND MARTYR DE GENNA</i> , 1622, PEINTURE SUR PAPIER, PATRIMONIO DEL FONDO EDIFICI DI CULTO, AMMINISTRATO DAL MINISTERO DELL'INTERNO, ON LOAN TO CHIESA DEL SS. NOME DI GESÙ, ROME (SOURCE : WIKIMÉDIA) .....	116
FIGURE 16 : 歌川広重 [UTAGAWA HIROSHIGE III] (1870), 横浜商館天主堂ノ図 [ÉGLISE CATHOLIQUE DE YOKOHAMA / CARTE - 1861], KANAGAWA : 神奈川県立博物館 [MUSÉE DE KANAGAWA].....	118

FIGURE 17 : 長崎和蘭陀屋舗圖 [PLAN DE NAGASAKI ET LANDAU HOUSE], ENTRE 1784 ET 1798, LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ DE RISSHO (SOURCE : WIKIMÉDIA).....	125
FIGURE 18 : 葛飾北斎 [KATSUSHIKA HOKUSAI] (1835-1836), 百人一首乳母が絵説 [LES CENT POÈMES DE CENT POÈTES EXPLIQUÉS PAR LA NOURRICE], EDO : 西村屋与八 [NISHIMURAYA YOHACHI], GRAVURE SUR BOIS POLYCHROME, CHAZEN (CONSERVATION).....	130
FIGURE 19 : UTAGAWA HIROSHIGE II (1860), 二代歌川広重の「東都 新吉原一覽」です (1860年7月) [YOSHIWARA RED-LIGHT DISTRICT BEFORE THE ADVENT OF ELECTRICITY IN JULY 1860 (EDO PERIOD)], 1 <sup>ER</sup> JUILLET 1860, 太田記念美術館 [OTA MEMORIAL MUSEUM OF ART].....	138
FIGURE 20 : ARTANISEN (2022), 五街道の地図 [A MAP OF THE GOKAIDŌ], ウィキペディア [WIKIPÉDIA].....	164
FIGURE 21 : UTAGAWA HIROSHIGE 歌川 広重 (1833-1834), 日本橋 行列振出 [DÉPART DE LA PROCESSION DAIMYŌ], DE LA SÉRIE 東海道五十三次之内 [CINQUANTE-TROIS STATIONS DU TOKAIDO], GRAVURE SUR BOIS POLYCHROME (COLLECTION PRIVÉE).....	165
FIGURE 22 : UTAGAWA HIROSHIGE 歌川 広重 (1836-1840), 守山 [MORIYAMA], DE LA SÉRIE 木曾街道六十九次 [LES SOIXANTE-NEUF STATIONS DU KISO KAIDŌ], GRAVURE SUR BOIS (COLLECTION PRIVÉE).....	165
FIGURE 23 : DE REINACH LUCIEN (1902), RECUEIL DES TRAITÉS CONCLUS PAR LA FRANCE EN EXTRÊME-ORIENT : 1684-1902, PARIS : E. LEROUX, 447 P., COLLECTION « TRAITÉS, ACCORDS ET CONVENTIONS ».....	167

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Remerciements</b> .....	<b>1</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
La découverte d'un nouveau pays pour la France .....	1
Une ouverture au monde contrainte par la force .....	3
Un immense territoire à découvrir .....	5
Un traité guidé par une volonté expansionniste .....	9
Une historiographie francophone lacunaire malgré un intérêt croissant .....	10
Une période majeure de l'histoire du Japon, mais pourtant rarement étudié .....	15
Des archives qu'il nous faut questionner .....	16
Une étude basée sur les dépêches diplomatiques du premier ambassadeur .....	17
Un corpus dense à recontextualiser .....	18
Une tentative d'étude objective du contenu des dépêches .....	19
<b>Chapitre 1 : Le Japon, un système politique en deux temps où les véritables dirigeants ne sont pas ceux portant les plus hautes titulatures</b> .....	<b>21</b>
I – La politique Japonaise, un système partagé entre deux représentants opposés mais contraints de coopérer .....	22
A – <i>Le mikado, un représentant énigmatique du Japon</i> .....	23
1 – Une incarnation vivante de la déesse Amaterasu ōmikami 天照 .....	24
2 – Un dirigeant fantôme, mais garant des traditions ancestrales et du respect des lois fondamentales du pays .....	26
3 – Kōmei Tennō, un <i>mikado</i> ouvertement hostile aux étrangers .....	28
B – <i>Un lien entre le divin et le monde profane incarné par le taikun</i> .....	31
1 – Un représentant matériel du <i>mikado</i> par lequel doivent passer les ambassadeurs .....	32
2 – Un représentant militaire imposé par les armes .....	34
3 – Un titre qui ne peut exister sans le <i>mikado</i> .....	35
C – <i>Le mikado et le taikun, une réconciliation impossible ?</i> .....	37
1 – Deux dirigeants, deux cours, deux politiques ? .....	38
2 – Un <i>mikado</i> dont les pouvoirs sont sapés par le <i>taikun</i> .....	39
3 – Un mariage entre le <i>taikun</i> et l'une des sœurs du <i>mikado</i> pour tenter d'apaiser les tensions .....	41
II – Les <i>daimyō</i> , des seigneurs aux pouvoirs en apparence illimités, la véritable force politique du Japon .....	43
A – <i>Le taikun, premier daimyō parmi les daimyō du Japon ?</i> .....	44
1 – Un titre honorifique temporaire devenu héréditaire .....	45
2 – Tokugawa Iemochi, un dirigeant bien trop jeune pour gouverner seul ? .....	47
3 – Une position remise en question par les représentants du <i>mikado</i> .....	49
B – <i>Une balance des pouvoirs en faveur des daimyō les plus puissants ?</i> .....	51
1 – Des chefs puissants que le pouvoir en place ne cherche plus à contrôler .....	52
2 – L'obligation de résidence pour les familles des <i>daimyō</i> à Edo, un aveu de faiblesse du <i>taikun</i> ? .....	54
3 – Un pouvoir malgré tout temporisé par le système hiérarchique et politique .....	56
C – <i>Les conseils, un élément essentiel du système politique</i> .....	57

1 – Le <i>rōjū</i> et le <i>wakadoshiyori</i> , les représentants directs du <i>taikun</i> .....	58
2 – Le <i>tairō</i> , plus haute fonction de l’administration du <i>taikun</i> .....	59
3 – Les chargés des Affaires Étrangères, interlocuteurs privilégiés des ambassadeurs .....	61
III – Un territoire partagé entre différents seigneurs, mais unis par un sentiment national ? .....	63
A – <i>Un territoire réparti entre les différents daimyō</i> .....	64
1 – Le domaine de Heiankyō, terre sacrée impénétrable .....	65
2 – Le <i>goryō</i> , un territoire disparate appartenant au <i>taikun</i> .....	67
3 – Un pays quasi exclusivement contrôlé par les <i>daimyō</i> .....	68
B – <i>Un pays en apparence unifié sous la coupe du mikado et du taikun</i> .....	70
1 – Une superstition qui retient les Japonais d’attaquer le <i>mikado</i> .....	71
2 – Un dieu vivant à la merci des mortels ? .....	73
3 – Une perte progressive d’influence pour le <i>taikun</i> .....	74
C – <i>Un sentiment national s’organisant autour de la figure du mikado renforcé par l’hostilité envers les étrangers ?</i> .....	76
1 – Un <i>mikado</i> plus respecté que le <i>taikun</i> , son représentant sur terre.....	77
2 – Une volonté de remettre le <i>mikado</i> sur le devant de la scène politique .....	78
3 – Repousser l’envahisseur étranger en restaurant les pouvoirs du <i>mikado</i> .....	80
<b>Chapitre 2 : Le Japon, entre rigidité, formalisme et traditions, un pays dont la rigueur semble d’un autre temps pour les étrangers .....</b>	<b>84</b>
I – Une société cadrée depuis la fondation du <i>Tokugawa bakufu</i> , et ordonnée par une hiérarchie complexe .....	85
A – <i>L’instauration des Tokugawa au début du XVIIe siècle, une refonte des élites japonaises qui a ses limites</i> .....	86
1 – Une succession définie au sein des branches Tokugawa .....	87
2 – Les vaincus face aux vainqueurs, une redistribution des domaines en faveur des partisans de Tokugawa Ieyasu .....	88
3 – La cour de Kyōto, une noblesse prestigieuse mais dépouillée de ses biens .....	91
B – <i>Une administration où se côtoient les et les fonctionnaires issus du civil</i> .....	93
1 – Une administration déléguée en grande partie aux <i>fudai daimyō</i> .....	93
2 – Les <i>tozama daimyō</i> , des vassaux fraîchement ralliés évincés de l’administration.....	96
3 – Les <i>hatamoto</i> , une classe civile et militaire revêtue de multiples fonctions .....	97
II – Des mœurs et un fonctionnement d’un autre temps, où les coutumes Occidentales n’ont pas leur place .....	100
A – <i>Les bushi, une classe militaire où l’honneur et les armes font loi</i> .....	101
1 – Le sabre, un signe distinctif symbole de l’élite Japonaise .....	102
2 – Laver son honneur, la pratique du <i>seppuku</i> 切腹.....	104
B – <i>Une classe militaire ouvertement hostile aux étrangers ?</i> .....	107
1 – Les <i>rōnin</i> , des guerriers indépendants et incontrôlables .....	108
2 – Le <i>Sonnō-jōi undō</i> , un mouvement politique qui émerge en partie à partir des traités .....	111
C – <i>Un rejet de la religion catholique amenée par les étrangers</i> .....	113
1 – Un risque pour l’équilibre politico-religieux en place .....	114
2 – Un peuple Japonais ouvert à la religion, mais menacé de mort par le pouvoir .....	117
III – Une grande partie de la société Japonaise ignorée ou invisible .....	119

<i>A – Une population réellement opposée à l’arrivée des étrangers sur le territoire Japonais ?</i> .....	121
1 – Une population favorable aux étrangers, mais une opinion publique muselée par les <i>daimyō</i> .....	122
2 – Des marchands plus enclins à l’ouverture du pays .....	124
<i>B – Une hiérarchie fermée, où l’ascension sociale semble impossible</i> .....	126
1 – Une société scindée en deux catégories hermétiques reposant sur le principe du <i>shinōkōshō</i> ? .....	127
2 – La paysannerie japonaise, un système à la fois indépendant et soumis des <i>daimyō</i> .....	129
<i>C – La condition des femmes au Japon, un aspect très peu présent dans les dépêches de l’ambassadeur</i> .....	132
1 – <i>Kazu no miya</i> , divinité et épouse du <i>taikun</i> .....	133
2 – Un <i>mikado</i> entouré quasi-exclusivement de femmes .....	135
3 – Les maisons publiques, des lieux propices aux rencontres féminines .....	137
<b>Chapitre 3 : La réalisation d’une étude complète et détaillée du Japon, une mission quasi- impossible pour Gustave Duchesne de Bellecourt ?</b> .....	<b>141</b>
I – Une langue mal comprise et des sources rares et contestables .....	142
<i>A – La barrière de la langue, un premier obstacle pour la légation française</i> .....	142
1 – Ne pas comprendre le Japonais, un frein de taille pour l’étude du Japon .....	143
2 – Une langue comprise qu’oralement par les interprètes français.....	145
3 – Une traduction des documents passant d’abord par le hollandais .....	147
<i>B – Des sources officielles qui peuvent être aisément contestées</i> .....	148
1 – Des sources majoritairement obtenues grâce aux domestiques des légations .....	149
2 – Des traductions établies avec l’aide des officiers Japonais.....	150
3 – Une remise en question des sources officielles par l’ambassadeur .....	152
<i>C – Un gouvernement peu enclin à communiquer avec les étrangers</i> .....	153
1 – Une absence totale de communication concernant les fêtes et cérémonies Japonaises.....	154
2 – Des événements aux conséquences politiques majeures passés sous silence.....	156
3 – L’absence d’un réel échange entre le <i>rōjū</i> et l’ambassadeur.....	157
II – Des représentants officiels enfermés dans leurs propres légations et tenus à l’écart de la population .....	159
<i>A – Un pays qui reste en grande partie inaccessible aux étrangers</i> .....	160
1 – Edo, une ville fermée aux Occidentaux .....	161
2 – Des routes appartenant aux <i>daimyō</i> majoritairement inaccessibles aux étrangers .....	163
3 – Une remise en cause constante des clauses de libre circulation des traités .....	166
<i>B – L’impossibilité de communiquer avec les Japonais</i> .....	168
1 – Une surveillance permanente de la part des <i>hyakunin</i> .....	169
2 – Un contrôle permanent des contacts avec la population japonaise .....	170
3 – Une tentative d’ouverture de la part des représentants du <i>taikun</i> ?.....	172
<i>C – Une sécurité des étrangers compromise par l’hostilité de certains</i> .....	173
1 – Des attaques constantes à l’encontre des représentants étrangers et de leurs suites.....	174
2 – Une impunité des plus alarmante pour les étrangers.....	175
3 – Une hostilité perceptible y compris au sein de l’administration japonaise .....	177
III – Un portrait en grande partie biaisé par le prisme français et les ambitions colonialistes ? .....	179
<i>A – La difficulté de compréhension du système politique Japonais pour Duchesne de Bellecourt</i> ...	180
1 – Le <i>mikado</i> , un empereur ou un chef de la religion ? .....	181

2 – Un représentant militaire qualifié à tort d’empereur du Japon.....	183
3 – Une monarchie, un empire, un état féodal ?.....	184
<i>B – Une fascination doublée d’une incompréhension de la culture Japonaise.....</i>	<i>186</i>
1 – Le culte aux ancêtres et la religion, une culture païenne ?.....	187
2 – Le principe des hommages aux <i>daimyō</i> , une particularité qui échappe aux étrangers.....	189
3 – Les lois anciennes et la « barbarie » des officiers.....	190
<i>C – Une ambition politique basée sur une vision colonialiste.....</i>	<i>192</i>
1 – Yokohama, une colonie française au Japon ?.....	193
2 – Un peuple qu’il faut éduquer aux mœurs occidentales.....	195
3 – Un refus d’appliquer les us et coutumes du Japon par l’ambassadeur.....	197
<b>Conclusion.....</b>	<b>201</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>206</b>
Annexe 1 – Lamaury Héloïse, <i>Carte simplifiée du Japon (îles et villes principales)</i> , réalisée en croisant les données cartographiques de différents ouvrages.....	206
Annexe 2 – Hildreth Richard (1855), <i>Japan 1855</i> , Boston : Phillips, Sampson, and Company.....	207
Annexe 3 – Reischauer Edwin Oldfather, Dubreuil Richard (2014), « Structure sociale du Japon sous les Tokugawa (1603-1868) », dans : <i>Histoire du Japon et des Japonais. 1. Des origines à 1945</i> , Paris : Éditions Points, collection « Points. Histoire », 251 p.....	208
Annexe 4 – Archives du Ministère des Affaires Étrangères, 59 Japon, CP, vol. 2, fr. (trad.), Direction politique, Dépêche diplomatique n°37 – Annexe, Les membres du Gorojio (Ministres des Affaires Étrangères) à Gustave Duchesne de Bellecourt, à Edo, le 28 mai 1860, vue 201.....	209
Annexe 5 – Tatsumiya Matashichi (1859), 東都分間圖: 以六厘為一町 [ <i>Tōto bunkenzu : rokurin o motte itchō to nasu</i> ], Kōji-machi : Kinrindō, collection « Japanese Maps of the Tokugawa Era », Vancouver : University of British Columbia Library (conservation).....	211
<b>Index des mots japonais.....</b>	<b>212</b>
<b>Index des noms propres japonais.....</b>	<b>216</b>
<b>Sources.....</b>	<b>217</b>
Sources manuscrites.....	217
<i>La Courneuve, Archives du ministère des Affaires Étrangères.....</i>	<i>217</i>
Sources imprimées.....	217
<b>Bibliographie.....</b>	<b>219</b>
Dictionnaires historiques.....	219
Ouvrages généraux.....	219
Ouvrages spécialisés.....	222
Articles et revues.....	226
Sites Internet et articles.....	231
Vidéos.....	235
Encyclopédies libres.....	235
<b>Table des illustrations.....</b>	<b>242</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>244</b>